ISSN - 1241-6274

374 w69

Ville de Lille

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

(DELIBERATIONS)

Séance du 23 mai 2005

N° D 05/03

374 W 69

1D2/268

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

(DÉLIBÉRATIONS)

Séance du 23 mai 2005

N° D 05/03

Séance du 23 mai 2005

SOMMAIRE

	Pages
- Feuille de présence	2
- Ordre du jour de la séance	3 à 20
- Délibérations	21 à 513

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Convoqué le 16 mai 2005

Le Conseil Municipal s'est réuni le 23 mai 2005

sous la Présidence de Madame Martine AUBRY, Maire

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 61

Etaient présents : Mmes AUBRY, BAERT, M. BERNARD, Mme BOCQUET, M. BODIOT, Mme BOUCHART, M. CACHEUX, Mmes CAPON, CARLIER, M. CHARLES, Mme COOLZAET, M. CUCHEVAL, Mmes CULLEN, DANGRÉAUX-VARLEZ, DA SILVA, DAVAL, M. DECOCQ, Mme DEMESSINE, M. de SAINTIGNON, Mme DESWARTE, M. DURAND, Mmes ESCANDE, FILLEUL, M. FLEJSZEROWICZ, Mme FOLENS, M. FREMAUX, Mmes GEORGET, GLEIZER, M. HANNA, Mme HENAUT, M. KANNER, Mme KECHEMIR, MM. LABBEE, LENGLET, LESERRE, Mmes MAHIEU, MALLEVILLE, MM. MARCHAND, MAUROY, MOREAU, MUTEZ, ORIOL, PARGNEAUX, PECHARMAN, Mme PHEULPIN-COQUEL, M. PLANCKE, Mme POLIAUTRE, M. QUIQUET, Mme REDLICH, M. RICHIR, Mmes ROUGERIE, ROUGERIE-GIRARDIN, MM. SANTRÉ, SAVOYE, Mme STANIEC, M.TOSTAIN, Mme VERBRUGGHE, M. VICOT.

Etaient excusés : MM. DEGREVE, SINAGRA, SULMAN (pouvoirs).

ORDRE DU JOUR

N° délibération	TITRE	N° Page
05/215 –	Délégation accordée au Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte rendu au Conseil Municipal.	21
05/419 –	Conseils de quartier – Vacance de sièges – Désignation de membres.	27
	COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES	
05/393 –	Commune Associée d'Hellemmes – Contrat Territorial Santé – Versement d'une subvention à l'Association «Espace Solidarité Hellemmes ».	28
05/394 –	Commune Associée d'Hellemmes – Associations sportives – Ecoles de sports – Versement de subventions.	30
05/395 –	Commune Associée d'Hellemmes – Vente d'un terrain communal, impasse Paul Kimpe à M. Franck OUDOIRE.	32
05/396 –	Commune Associée d'Hellemmes – Vente d'un terrain communal rue Pierre Delmas, angle rue Anatole France à des riverains.	33
05/397 –	Commune Associée d'Hellemmes – Asssociation « Les Eclaireurs et Eclaireuses de France » - Versement d'une subvention pour l'organisation d'un camp durant le mois de juillet 2005.	35
05/398 –	Commune Associée d'Hellemmes – Caisse d'Allocations Familiales de Lille – Versement d'une subvention à l'Association « Espace Jeunes Hellemmes » - Admission et affectation.	36
05/399 –	Commune Associée d'Hellemmes – Aide à l'installation de chauffe-eau solaires et d'installations photovoltaïques.	37
05/400 –	Commune Associée d'Hellemmes – Versement du solde des subventions aux associations relevant de la Petite Enfance au titre de l'année 2005.	39

COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME

05/401 –	Commune Associée de Lomme – Subventions 2005.	41
05/402 –	Commune Associée de Lomme – Subvention exceptionnelle au collège Guy Mollet.	42
05/403 –	Commune Associée de Lomme – Subvention exceptionnelle à l'OSML Athlétisme.	43
05/404 –	Commune Associée de Lomme – Subvention exceptionnelle à l'association « Actions Vélo ».	44
05/405 –	Commune Associée de Lomme – Subvention exceptionnelle à l'association « Art Mateur ».	45
05/406 –	Commune Associée de Lomme – Rétrocession gratuite d'une caravane à l'Association « Et Vous trouvez ça drôle !!! ».	46
05/408 –	Commune Associée de Lomme – Partenariat entre les cyber-bases de la Ville de Lomme et l'ANPE Agence Locale de Lomme.	47
05/409 –	Commune Associée de Lomme – Association Villes Internet - Adhésion de la Ville.	50
05/410 –	Commune Associée de Lomme – Participation de la Ville de Lomme au projet européen e-Ten (les TIC au service de l'intérêt public).	51
05/411 –	Commune Associée de Lomme – Enquête publique de modification partielle du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) afin d'intégrer la nouvelle zone de protection destinée à maîtriser l'urbanisation autour du site de l'usine des Produits Chimiques de Loos.	53
05/412 –	Commune Associée de Lomme – Modification partielle du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) - Création d'un emplacement réservé de superstructure pour la réalisation d'un garage à vélos et d'un local d'accueil.	55
05/413 –	Commune Associée de Lomme – Subventions pour ravalement de façades.	56
05/414 –	Commune Associée de Lomme – Tarification 2005 - Centres de Loisirs Sans Hébergement - Garderies - Restauration scolaire.	58
05/415 –	Commune Associée de Lomme – Centres de vacances 2005 - Participation des familles.	60
05/416 –	Commune Associée de Lomme – Avenant n° 2 au lot n° 5 « électricité courants forts courants faibles » du marché de construction d'un stade tribune et plateaux sportifs situé rue de Lompret à Lomme dénommé stade des Ormes	62

05/417 – Commune Associée de Lomme – Dispositif « HANDISCOL » - Subvention à l'Association CAP'ENFANCE. 65

05/418 – Commune Associée de Lomme – Participation communale à l'installation chez des particuliers de chauffe-eau solaire individuel. 66

FINANCES

05/216 – Exercice 2005 - Dotations complémentaires et nouvelles - Virements de crédits Autorisations de programme et crédits de paiement – Ajustements - Décision modificative n° 1. 68

05/217 – Société des Neurosciences - Organisation du 7ème colloque des Neurosciences à Lille du 17 au 20 mai 2005 - Subvention exceptionnelle. 99

05/218 – Association Echanges et Consultations Techniques Internationaux – Organisation d'un congrès à Lille les 19 et 20 mai 2005 - Subvention exceptionnelle. 102

05/219 – Association "Festival de Lille" - Clôture des opérations de liquidation. 104

05/220 – Donation de Monsieur Pierre DHAINAUT. 105

DECENTRALISATION

05/221 – Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers. 106

05/222 – Crédits décentralisés - Fonds d'Initiative Habitants en faveur d'actions dans les quartiers. 118

INFORMATIQUE

05/223 – Lancement d'un marché pour les besoins des services municipaux En matière de télécommunications. 127

EMPLOI

05/224 – Association Réussir - l'Insertion et l'Emploi – Cession de créances. 128

05/225 – Subvention à l'association REUSSIR la Mission Locale de Lille au titre de l'année 2005 - Convention d'objectifs pluriannuelle 2005 à 2007. 129

05/226 – Subvention au Comité de Bassin d'Emploi de Lille - Espace Jeunes Diplômés - Convention d'objectifs 2005. 133

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

05/392 – Procès-verbal de transfert de la maîtrise d'ouvrage à Lille Métropole Communauté Urbaine – Opération Euratechnologies – Réhabilitation des usines Le Blan Lafont. 135

PERSONNEL

05/227 – Régime indemnitaire - Chefs de service de police municipale - Retrait d'une délibération. 136

05/228 – Création d'un emploi de vétérinaire à temps complet - Parc Zoologique. 137

05/229 – Etat du personnel - Pôle Développement Culturel - Direction Générale de la Culture - Création d'emplois. 139

05/230 – Etat du personnel - Pôle Développement Culturel - Plan Musique à Lille – Création d'emplois. 143

05/231 – Service Communication - Emplois de chef du service information écrite et chef du service graphique et multimédia. 144

05/232 – Tableau des effectifs - Création d'emplois. 146

05/233 – Mise à disposition d'un agent régional 147

05/234 – Accord transactionnel entre Mme Naoual LECLERCQ et la Ville de Lille. 148

PROPRETE

05/235 – Frais d'enlèvement de dépôts sauvages - Demande d'indulgence - Insuffisance de revenus. 150

05/236 – Frais d'enlèvement d'un dépôt sauvage - Recours gracieux - Constat 10907- TR n° 22413. 152

05/237 – Capture d'animaux nuisibles - Lancement d'un marché public. 153

PROJETS ASSOCIATIFS

05/238 – Projets associatifs - Subventions aux associations - Aides au démarrage. 154

DROITS DES FEMMES

05/239 – U.F.F. Femmes Solidaires - Comité de Lille - Versement d'une subvention. 157

05/240 – Association Parcours de Femmes - Versement d'une subvention. 158

05/241 – Association Départementale des Conjoints Survivants – A.D.C.S. – Section de Lille – Versement d'une subvention. 160

05/242 – Centre d'Information des Droits des Femmes C.I.D.F - Versement d'une subvention. 161

05/243 – Nouveau Planning Familial Nord - Versement d'une subvention. 163

05/244 – Maison des Femmes - Versement d'une subvention. 165

SPORT

05/245 – Aide aux clubs conventionnés et autres clubs - Subventions de fonctionnement – Année sportive 2004/2005 - Rectificatifs. 166

05/246 – Diverses associations sportives - Attribution de subventions exceptionnelles d'organisation de manifestations. 168

05/247 – Course de la Déesse - Attribution d'une subvention exceptionnelle et d'organisation. 176

05/248 – Semaine de Pleine Nature - Attribution de subventions. 178

05/249 – Semaine de Pleine Nature - Convention de partenariat avec Contact FM. 179

05/250 – Conventions d'utilisation de la Halle de Glisse de Lille-Sud. 180

05/251 – Versement d'une indemnité compensatrice de fonctionnement à l'U.C.P.A. 181

05/252 – Installation de casiers-vestiaires à la Piscine Olympique Marx Dormoy – Convention d'occupation du domaine public 183

05/253 – Construction d'une salle de sports de type C sur le site de l'E.P.D.S.A.E. 184

05/254 – Salle de sports François Coppée, rue François Coppée à Lille-Sud – Avenants aux lot n° 7 : menuiserie aluminium et lot n° 13 : carrelage faïence. 186

05/255 – Halle de sports Jean Bouin, avenue Louise Michel à Lille-Moulins – Avenants : Lot 1 : gros-œuvre (avenant n° 2), lot 2 : menuiserie alu (avena n° 1) – Marché complémentaire – Lot 3 : électricité. 187

ENVIRONNEMENT- ESPACES VERTS

05/256 – Convention partenariale entre la Ville de Lille et l'association ANIMAVIA – Avenant n° 3 - Attribution de subvention de fonctionnement 2005 189

05/257 – Convention entre la Ville de Lille et l'association "Les Amis des Jardins Ouverts et néanmoins Clôturés" - Subvention 2005. 190

05/258 – Subvention à l'association "Les Animateurs de l'Environnement Urbain " "Animations à la Réserve Naturelle Volontaire du Vieux Lille" – Avenant n° 1. 193

05/259 – Convention entre la Ville de Lille et l'association "Les Animateurs de l'Environnement Urbain" - Environnement à tous les Ages – Subvention 2005 - Avenant n° 2. 195

05/260 – Convention entre la Ville de Lille et l'association "des Cousins des Bois" dite les Arbronomades - Subventions 2005. 198

05/261 – Convention entre la Ville de Lille, Lille Métropole Communauté Urbaine et les riverains - Création du jardin linéaire rue Solférino. 200

05/262 – Convention entre la Ville de Lille et l'association Nord Nature Chico Mendès. 202

05/263 – Travaux d'aménagement d'espaces verts dans divers quartiers de la Ville. 204

05/264 – Expérimentation Biobac - système de gestion de déchets agrochimiques – Nouvelle convention avec la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) modifiant les conditions ou modalités d'exécution. 206

05/265 – Travaux de rénovation de la voie des Combattants au parc de la Citadelle. 209

URBANISME

05/266 – Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille - Adhésion de la Ville de Lille. 211

05/267 – Programme d'étude "Plate-forme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines" du Groupement d'Intérêt Public "Etude des Projets Architecturaux et Urbains" (G.I.P. - E.P.A.U.) - Autorisation de signature de la convention cadre - Autorisation de signature de la convention de financement avec la Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C.). 213

ACTION FONCIERE

05/268 – Vente au profit de Lille Métropole Communauté Urbaine de l'immeuble sis à Lille, 44 rue du Faubourg des Postes. 215

05/269 – Déclassement et constitution de servitudes - Ancien presbytère de l'Eglise Saint-Etienne. 216

05/270 – Terrain situé à Lille, rue du Mal Assis - Achat par la Ville de Lille auprès de Lille Métropole Communauté Urbaine après exercice du droit de préemption. 218

HABITAT

05/271 – Programme 2002 "maintien des courées" - Lancement d'un marché public pour la programmation des travaux. 220

05/272 – Réactualisation du Programme 2003 « maintien des courées » en Programme 2005 – Lancement d'un marché public. 223

05/273 – Démolition de logements locatifs sociaux - Moulins Porte de Valenciennes, 2 à 8 rue de la Marne et 2 à 12 rue de la Somme 227

05/274 – Lutte contre le logement insalubre - Conditions d'attribution et de paiement des primes de travaux de sortie d'insalubrité. 229

05/275 – Projet de rénovation urbaine à Lille-Sud - Secteur Arras Europe - Subvention exceptionnelle au MAJT - foyer Atrium. 240

QUALITE DE VIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

05/276 – Agenda 21 Lillois - Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Lille à Adopta. 242

05/277 – Agenda 21 Lillois - Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Lille au Comité 21. 244

05/278 – Agenda 21 lillois - Analyse des flux de Matière et d'Energie (AFME) – Convention cadre entre la Ville de Lille - Gaz de France et Auxilia. 246

ECLAIRAGE PUBLIC

05/279 – Création et aménagement de la place du quartier de Fives - Plantations, Eclairage Public, Mobilier Urbain et Bornes électriques - Coût d'opération. 249

SOLIDARITE INTERNATIONALE

05/280 – Subvention destinée à l'Association Lianes Coopération. 250

05/281 – Subvention destinée au Centre Régional de Documentation Tiers Monde. 252

05/282 – Subvention destinée à la Fondation de Lille. 254

05/283 – Les Amis de la Fondation de Lille - Adhésion de la Ville. 256

DROITS DE L'HOMME

05/284 – Droits de l'Homme - Congrès National de la Ligue des Droits de l'Homme - subvention exceptionnelle de la Ville. 258

05/285 – Droits de l'Homme - Subvention de la Ville à trois associations. 260

05/286 – Droits de l'Homme - Subvention de la Ville à l'Association Immigration et Droit des Migrants (I.D.M.). 262

ECONOMIE D'ENERGIE ET ENERGIES RENOUVELABLES

05/287 – Agenda 21 - Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Lille à l'Association Amorce. 263

05/288 – Agenda 21 Lillois - Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Lille à l'association Energie Cités. 265

05/289 – Aide à l'installation de chauffe-eau solaires, d'installations photovoltaïques à destination des Lillois. 267

SOLIDARITE ET PROJET EDUCATIF

05/290 – Associations liées à l'enfance - Avenants.– Information - Mesures de carte scolaire dans les écoles privées lilloises du 1er degré - Année scolaire 2005/2006 - Demandes d'avenants. 270

SANTE

05/291 – Subventions 2005 destinées aux organismes à caractère social - Santé – Contrat Territorial de Santé (C.T.S.) de Lille. 272

05/292 – Diagnostic experts et réseaux de santé dans les quartiers. 277

05/293 – Solde de subvention attribuée à une association à caractère social - Santé 287

05/294 – Subvention 2005 destinée à un organisme social - Santé. 289

PROTECTION DE L'ENFANCE MALTRAITEE

05/295 – Association Point Famille - Versement d'une subvention. 291

05/296 – Centre Français de Protection de l'Enfance - Versement d'une subvention. 292

05/297 – Association Point Rencontre Nord - Versement d'une subvention. 293

FAMILLE ET AIDE AUX PARENTS

05/298 – Association "Café de paroles pour parents et enseignants" - Versement d'une subvention. 294

ACHATS ET MARCHES PUBLICS

05/299 – Travaux de vidange, curage et débouchage de canalisations - Lancement d'un appel d'offres. 296

05/300 – Fourniture de produits pour la construction et de produits industriels – Lot n° 2 : Menuiseries et matériaux de construction - Avenant n° 1. 297

05/301 – Avenant au marché n° 21993 - Produits d'entretien - Lot n° 5 : sols et surfaces - Lot n° 7 : hygiène linge. 298

05/302 – Autorisation de signer les marchés engagés selon une procédure formalisée. 299

GESTION TECHNIQUE DES BATIMENTS

05/303 – Travaux de réfection de la cour de l'école Léon Jouhaux,avenueLéon Jouhaux à Lille - Convention de financement des travaux avec Lille Métropole Habitat. 312

LILLE GRAND PALAIS

05/304 – Association pour la promotion de Lille Grand Palais - Clôture des opérations de liquidation. 313

PRETS DE SALLES ET DE MATERIEL

05/305 – Convention de mise à disposition de locaux communaux. 314

CULTURE

05/306 – Subvention à une association culturelle dans le cadre de Lille 2004. 315

05/307 – Subventions aux associations culturelles - Conventions. 316

05/308 – Règlement des cotisations aux associations culturelles. 320

05/309 – Subventions aux associations culturelles - Conventions financières et avenants 321

05/310 – Association "Lille 2006-2008" - Signature de la convention Ville de Lille/"Lille 2006-2008" - Versement d'une subvention. 329

05/311 – Musée d'Histoire Naturelle - Prestation proposée dans le cadre de la "Nuit des Musées". 330

05/312 – Musée d'Histoire Naturelle - Projet d'acquisition d'une partie de collection ancienne d'oiseaux et de mammifères exotiques. 331

05/313 – Musée d'Histoire Naturelle - Edition du catalogue "Félice Beato" - Rectificatif. 332

05/314 – Centre d'Arts Plastiques et Visuels - Demande de subvention auprès du Centre National du Livre - Admission en recettes. 333

05/315 – Conservatoire National de Région - Grille des tarifs des droits de scolarité – Modifications. 334

05/316 – Palais des Beaux-Arts - Exposition "Primitifs flamands, secrets d'ateliers : Le Maître au Feuillage Brodé" - Organisation du colloque des 23 et 24 juin 2005. 346

05/317 – Palais des Beaux-Arts - Gratuité accordée aux abonnés jusqu'au 30 septembre 2005 sur les activités culturelles du musée. 347

05/318 – Palais des Beaux Arts - Convention liant la Ville de Lille et la Banque Populaire du Nord. 348

05/319 – Palais des Beaux Arts - Exposition "le Maître au Feuillage Brodé" - Convention liant la Ville de Lille et le Collège du Bourgmestre et des Echevins de la Ville de Bruges. 349

05/320 – Maison folie de Moulins - Maison folie de Wazemmes - Licences d'entrepreneur de spectacles de 1ère , 2ème et 3ème catégories. 350

05/321 – Maison Folie de Lille Moulins – Exposition temporaire « au-delà de ma porte » - Vente de produits dérivés - Tarification - Admission en recettes. 351

05/322 – Tri Postal - Programmation 2005. 352

PATRIMOINE

05/323 – Subventions patrimoniales - Complément et subventions spécifiques "Journées du Patrimoine". 353

05/324 – Eglise du Sacré Cœur - Travaux de mise en sécurité du clocher - Lancement d'un appel d'offres. 355

BIBLIOTHEQUES ET LECTURE

05/325 – Lecture publique - Subventions - Complément. 356

05/326 – Bibliothèque Municipale - Don de cassettes audio-musicales à l'association ACAUPED 358

05/327 – Bibliothèque Municipale - Edition de cartes postales - Signature d'une convention. 359

THEATRE DU NORD – ECOLE PROFESSIONNELLE D'ART DRAMATIQUE

05/328 – Renouvellement de la convention avec le Théâtre du Nord. 360

COLLEGES, LYCEES, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

05/329 – Relogement des Centres Régional et Départemental de Documentation Pédagogique (CRDP - CDDP) - Evolution du projet. 362

PETITE ENFANCE

05/330 – Contrat Enfance - Subvention 2005 - Versements. 364

ECOLES

05/331 – Versement de subventions à l'OCCE du Nord - Avenant à la convention. 373

05/332 – Restructuration du Pôle Educatif de l'école Turgot - Lancement de la procédure du marché des travaux. 378

05/333 – Désaffectation du garage du logement de fonction de l'école Bichat sis à Lille, 3 rue Fulton. 380

05/334 – Désaffectation d'un logement de fonction sis à Lille, 135, boulevard Victor Hugo. 381

05/335 – Soirée festive en l'honneur des enseignants lillois - Jeudi 16 juin 2005 - Gratuité pour les enseignants et participation aux frais de restauration des conjoints.– Information - Mesures de carte scolaire 1er degré de l'enseignement public sur la Ville de Lille pour l'année scolaire 2005/2006. 382

ANIMATION - JEUNESSE

05/336 – Balades de l'Eté - Modalités d'organisation 2005. 383

05/337 – Projets Jeunesse des Equipements de Proximité – Programme 2005 – Secondes actions retenues au titre de l'appel à projets d'animation socio-éducative. 386

05/338 –	Programme d'Animation Jeunesse 2005 - Loisirs des Jeunes dans le Nord – Opération Ville-Vie-Vacances - Attribution de subventions.	388
05/339 –	Jeunesse - Culture scientifique - Subventions aux associations.	390
05/340 –	Délégation Animation - Subvention à l'association CHTI-RANDOS.	392
05/341 –	Annulation de la délibération n° 04/899 du 15 novembre 2004 .	393
05/342 –	Projets d'associations de Jeunesse - Attribution de subventions – Délégation Jeunesse.	394
05/343 –	Projets Jeunesse - Cultures Urbaines - Subvention de la Ville à diverses associations de Jeunesse.	396
05/344 –	Club Léo Lagrange Arbrisseau-Wagner - Financement 2005 du poste FONJEP.	399
05/345 –	Projet Jeunesse et Cultures urbaines - Subvention de la Ville à l'association Modus Operandi.	400
05/346 –	Projet Jeunesse et Cultures Urbaines - Subvention de la Ville à l'association Factor M.	401
05/347 –	Projet Jeunesse et Cultures Urbaines - Subvention de la Ville aux associations "Papsoon Wazz" et "Farid'O".	403
05/348 –	Projets Jeunesse - Cultures Urbaines - Subvention de la Ville à l'association Papzoon Wazz.	405

INTEGRATION

05/349 –	Plan Local d'Intégration - Programmation 2005 - Subventions de la Ville – Seconde répartition.	407

FETES

05/350 –	Revalorisation du tarif des droits de place et de stationnement des foires aux manèges et kermesses pour l'année 2005.	409
05/351 –	Transaction – Convention de location d'une patinoire.	412

POLICE

05/352 – Fourrière Municipale - Enlèvement de véhicules automobiles - Demande de remboursement des frais. 413

C.L.S.P.D.

05/353 – Association Mouvement du Nid - Avenant. 414

05/354 – Plan d'actions de prévention de la délinquance - Programme 2005 - Adoption. 415

VOIRIE

05/355 – Reclassement de la rue Ladrière en voie privée. 417

DEPLACEMENTS ET TRANSPORTS

05/356 – Convention de mise à disposition au profit de Lille Métropole Communauté Urbaine du site dénommé "Champ de Mars". 418

ECONOMIE SOLIDAIRE

05/357 – Plan de développement de l'économie sociale et solidaire - Axe 4 – Accroître et améliorer l'offre existante 2.1 Encourager les démarches de labelisation et de progrès - Subvention à l'APES - Modification de la délibération n° 04/1065 du 13 décembre 2004. 420

05/358 – Plan de développement de l'économie sociale et solidaire - Axe 4 – Améliorer la visibilité de l'économie sociale et solidaire et favoriser la consommation de biens et services solidaires - Subvention à A PRO BIO. 421

TOURISME

05/359 – O.D.I.T. France (ex A.F.I.T.) – Adhésion de la Ville. 422

05/360 – Marché gourmand « Lille aux Saveurs » - Participation de la Ville 423

RELATIONS INTERNATIONALES - JUMELAGES

05/361 – Prise en charge des frais d'hébergement de quatre étudiants de l'Université de Naplouse. 424

05/362 – Subvention destinée à l'association PankulturA. 426

05/363 – Adoption de la Charte de Coopération Décentralisée pour le Développement Durable 428

EMPLOI

05/364 – Subvention à l'Institut Lillois d'Education Permanente (I.L.E.P.) – Convention - Année 2005. 430

05/365 – Fonds Local d'Aide aux Jeunes - Exercice 2005. 431

05/366 – Union Syndicale "Groupe des 10 " Région Nord - Subvention. 433

05/367 – Forum pour l'Emploi - Subvention au Centre Régional de Ressources Pédagogiques de Lille. 435

05/420 – Versement d'une aide exceptionnelle à l'Union des Syndicats des Travailleurs de la Metallurgie. 437

COMMERCE

05/368 – Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003/2006 - Axe Animation et Promotion commerciale – Subvention à l'Union Commerciale de Moulins (UCM). 438

05/369 – Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003-2006 - Axe Animation et Promotion Commerciale – Subvention à l'Union des Commerçants de la Halle de Wazemmes. 440

05/370 – Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services à Lille 2003-2006 - Axe thématique : Pérennisation des postes des associations commerciales - Partenariat avec l'Union Commerciale de Lille-Sud - Subvention. 441

05/371 – Plan Local d'Action pour le développement du Commerce à Lille de 2003/2006 – Subventions au Groupement des Acteurs Economiques de Lille Centre (G.A.E.L.) - Axe : Pérennisation des postes des associations commerciales – Reconduction du Partenariat pour le financement du poste de coordinateur – Axe : Achat Plaisir en centre ville - Reconduction du financement de trois postes de stewards urbains. 443

05/372 – Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003/2006 - Axe Animation et Promotion commerciale – Subvention à l'association des commerçants des rues de la Vieille Comédie, des Fossés, Place Rihour. 446

05/373 – Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003/2006 - Axe Animation et Promotion commerciale – Subvention à l'Union Commerciale de Gare Opéra. 448

05/374 – Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003/2006 - Axe Animation et Promotion commerciale – Subvention à l'union commerciale Hôpital Militaire. 450

05/375 – Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003/2006 - Axe Animation et Promotion commerciale – Délibération modificative suite à des trop perçus par les Unions Commerciales et Associations de commerçants. 452

05/376 – Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003/2006 - Axe Animation et Promotion commerciale – Participation financière de la Ville et des partenaires du PLA - Solde de la participation de la CCILM et participation de la Chambre des Métiers du Nord. 454

05/377 – Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003/2006 - Axe Animation et Promotion commerciale – Subvention à l'association Wazemmes Nouvelle Aventure. 456

05/378 – Plan Local d'Action pour le développement du commerce; de l'artisanat et des services 2003/2006 - Axe animation et Promotion commerciale – Subvention à l'Union des Commerçants, Artisans, Créateurs Vieux Lille. 458

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

05/379 – Revalorisation des droits de voirie - Occupation temporaire du domaine public - Animations diverses et fêtes de fin d'année. 460

05/380 – Occupation du domaine public - Ajustement des droits de voirie « commerciaux » lors de travaux publics. 465

MARCHES DE PLEIN AIR

05/381 – Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003/2006 - Axe Animation et Promotion commerciale – Subvention à l'association Caulier Fives Animation. 466

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

05/382 – Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale – Lutte contre les exclusions. 468

PERSONNES AGEES

05/383 – Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Agées. 482

05/384 – Club de Retraités Lannoy - Convention de partenariat avec le Centre Social Mosaïque. 488

05/385 – Rendez-vous du Sébastopol – Convention de partenariat avec TF Organisation. 489

ACTION SOCIALE LIEE AU LOGEMENT

05/386 – Subventions destinées aux associations à caractère social - Action sociale - Logement. 491

05/387 – Versement d'une subvention à l'Association d'Information sur le Logement (ADIL) du Nord. 500

POLITIQUE DE LA VILLE

05/388 – Contrat de Ville 2005 - Annulation partielle des décisions de financement. 502

05/389 – Contrat de Ville - Programmation 2005 - Fonds d'Initiatives Habitants – Subventions. 503

05/390 – Ville de Lille - Programme "Nos Quartiers d'Eté" - Subventions. 505

MAISONS DE QUARTIERS ET CENTRES SOCIAUX

05/391 – Centre Social Parc des Expositions Saint Sauveur - Rénovation de l'ancien centre médico-scolaire 1, rue Georges Lefebvre à Lille - Avenants aux lot n° 1 : gros œuvre, lot n° 3 : rénovation de façades, lot n° 4 : menuiseries extérieures aluminium, lot n° 5 : serrurerie, lot n° 7 : menuiserie bois, lot n° 8 : plafonds suspendus - lot n° 9 : sols durs faïences, lot n° 10 : sols souples, lot n° 11 : peintures revêtements, lot n° 14 : électricité, lot n° 15 : ascenseur. 510

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/215
OBJET

Délégation accordée au Maire
en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23
du Code Général des Collectivités Territoriales -
Compte rendu au Conseil Municipal

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n°s 01/105 du 25 mars 2001, 02/915 du 20 novembre 2002, 03/993 du 15 décembre 2003 et 04/942 du 13 décembre 2004, vous avez bien voulu, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, accorder délégation au Maire ou en cas d'empêchement au Premier Adjoint pour les objets limités énumérés ci-dessous :

1. arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux;

2. fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal;

3. de procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change et à la réalisation des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé préalablement par le Conseil Municipal et de passer à cet effet les actes nécessaires.

4. prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5. décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans;

6. passer les contrats d'assurance;

7. créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux;

8. prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières;

9. accepter les dons et les legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges;

.../...

10. décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

11. fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts;

12. fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes;

13. décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement;

14. fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme;

15. exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion à l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal;

16. intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal;

17. régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal.

Aux termes de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des Conseils Municipaux sur les mêmes objets.

De plus, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation. En conséquence, nous vous prions de trouver, ci-annexé, un tableau récapitulatif de ces décisions.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 2 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 2 4 MAI 2005

Le Maire de Lille

Martine AUBRY

Le Maire de Lille

Martine AUBRY

PREFECTURE DU NORD
12 - 2. JUIN 2005 12
ARRIVÉE

Marchés, avenants, contrats d'assurances, réalisations d'emprunts et actions en justice
exercés par le Maire conformément aux dispositions
des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales
et de la délibération du Conseil Municipal n° 01/105 du 25 mars 2001 modifiée

Tableau mis à jour le 25 avril 2005

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture le
N° 05/10	18 février 2005	Action Foncière	Un avenant à la convention passée avec FCB le 30 décembre 2002 avec effet au 1er janvier 2003 entre FCB et la Ville de Lille prolonge pour une durée de six mois la mise à disposition gratuite du site FCB et ce jusqu'au 30 juin 2005.	Mise à disposition à titre gratuit	1er mars 2005
N° 05/11	24 février 2005	Affaires Juridiques	La Ville de Lille décide de former un pourvoi en cassation de la décision de la Cour administrative de Douai en date du 11 février 2005, devant le Conseil d'Etat concernant un permis de construire modificatif pour l'extension du Stade Grimonprez-Jooris.		25 février 2005
N° 05/12	24 février 2005	Enseignement	Des locaux scolaires dans les établissements primaires et maternels de la Ville de Lille sont mis à disposition des associations pour y organiser des activités à caractère culturel, sportif, social ou socio-éducatif pendant les heures ou périodes au cours desquelles ils ne sont pas utilisés pour les besoins de la formation initiale et continue.		4 mars 2005

N° 05/13	28 février 2005	Action Foncière	Un bail est passé avec l'Agence GFF Flandres située 23 avenue Kennedy à Lille pour une durée de trois ans renouvelable trois fois par tacite reconduction et ce à partir du 1er mars 2005, en vue de la location d'un appartement situé n° 16 Résidence des Tanneurs, rue de Paris à Lille pour y loger le Directeur Général des Services.	loyer trimestriel 1 992 € + charges	10 mars 2005
N° 05/14	2 mars 2005	Moyens des Services	Une convention d'occupation de 3 ans prenant effet le 1er avril 2005 et renouvelable ensuite deux fois pour 3 ans par reconduction expresse, est passée avec le Syndicat Intercommunal du Réseau Câblé de Lille et environs, lui accordant l'occupation des locaux à usage de bureaux de l'immeuble sis à Lille 1 rue de Mulhouse au 1er étage.	occupation à titre gratuit	8 mars 2005
N° 05/15	31 mars 2005	Culture	Un contrat de louage du 1er au 8 avril 2005 est passé avec l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville, lui accordant la sous-location des locaux dénommés "le 2004" sis à Lille, 2ème niveau CC Euralille 59777 EURALILLE, pour l'organisation, le 5 avril 2005 d'un forum associatif dans le cadre des Journées Mondiales des Jeunes Solidaires.	Mise à disposition à titre gratuit	6 avril 2005
N° 05/16	31 mars 2005	Finances	Le prêt réalisé auprès de Depfa Bank, siégeant à Dublin, 1 Commons St, dont l'encours s'élève à 6 097 960,69 € sera remboursé par anticipation le 1er avril 2005 sans indemnité, tel que l'article 6 du contrat en date du 21 septembre 1999 le stipule.		1er avril 2005

N° 05/17	31 mars 2005	Finances	Le prêt réalisé auprès du Crédit Agricole Nord de France, siégeant à Lille 10 avenue Foch, dont l'encours s'élève à 446 185,23 € sera remboursé par anticipation le 10 juin 2005 moyennant une indemnité de 19 483,43 € , tel qu'il est stipulé au contrat n° 710 225 du 26 avril 1996.		1er avril 2005
N° 05/18	31 mars 2005	Logistique des Manifestations	Une convention de mise à disposition de locaux prenant effet le 28 mars jusqu'au 30 avril 2005 est passée avec Mme Caroline CHOPIN, M. Olivier SION et Mme Marianne WASSON leur accordant l'occupation des locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble communautaire géré par la Ville de Lille, sis 45 rue du Faubourg des Postes, afin d'y implanter une boutique artistique, lieu de création et d'exposition, pendant la préparation des travaux sur l'espace public de la rue du Faubourg des Postes.	mise à disposition à titre gratuit	18 avril 2005
N° 05/19	4 avril 2005	Musée d'Histoire Naturelle	Le Musée d'Histoire Naturelle participera le 14 mai 2005 à l'opération "La nuit des Musées" en ouvrant gratuitement et exceptionnellement le musée de 19 h à 23 h.		6 avril 2005
N° 05/20	13 avril 2005	Affaires Juridiques	La Ville de Lille décide de faire appel du jugement du Tribunal Administratif de Lille en date du 27 janvier 2005 concernant l'arrêté n° 4889 réglementant l'organisation du marché dominical de la place du Concert.		

N° 05/21	13 avril 2005	Police Municipale	Les dispositions de l'arrêté n° 02/68 D.M. sont abrogées considérant qu'il convient d'augmenter le montant de la régie d'avance créée au Service Municipal d'Urgence.	Montant de la régie d'avance : 2 000 €	14 avril 2005
N° 05/22	15 avril 2005	Mairie de quartier de Lille-Sud	La participation individuelle à la sortie régionale organisée en faveur des aînés par la Mairie de quartier de Lille -Sud est fixée à 17 €.		18 avril 2005
N° 05/26	19 avril 2005	Action Foncière	Un avenant au bail passé avec l'Agence GFF Flandres décide qu'à partir du 1er juillet 2005, les loyers concernant le logement de fonction de M. GUFFROY seront payés à chaque début de trimestre.		20 avril 2005

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/419
OBJET

Conseils de Quartier – Vacance de sièges – Désignation de membres

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Au cours de sa séance du 27 septembre 2004, le Conseil Municipal a procédé au renouvellement des Conseils de Quartier et à la désignation des nouveaux conseillers.

Il convient, conformément aux dispositions de l'article 8 du règlement intérieur, de combler les sièges devenus vacants par suite du départ ou du décès de leurs titulaires.

Nous vous proposons, à cet effet, les candidatures suivantes :

Conseil de quartier de Wazemmes

- pour remplacer Monsieur Teck LAM
  Madame Laurence MOUSSY, domiciliée à Lille, 38 rue d'Ennetières

- pour remplacer Madame Odile THOURON
  Mademoiselle Delphine SAINT MARTIN, domiciliée à Lille, 130 boulevard Victor Hugo, appartement C3-4

- pour remplacer Monsieur Martin VAN DEN BOSSCHE
  Monsieur Birahim GUEYE, domicilié à Lille, 10 rue Emile Desmet

Réception en Préfecture le – 2 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Le Maire de Lille,

Martine AUBRY

MAIRIE DE LILLE

PREFECTURE DU NORD
12 – 2. JUIN 2005 12
ARRIVÉE

Le Maire de Lille,

Martine AUBRY

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/393
OBJET : CONTRAT TERRITORIAL SANTE
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION
« ESPACE SOLIDARITE HELLEMMES »

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Contrat Territorial de Santé (C.T.S.) de Lille, Hellemmes et Lomme, l'association « Espace Solidarité Hellemmes » a présenté une demande de subvention.

Cette subvention lui sera attribuée en fonction du projet spécifique « Santé et bien être au quotidien » identifié au sein de l'association et contractualisé avec la Commune d'Hellemmes par la convention ci-jointe.

En accord avec le Conseil Consultatif de la Commune associée d'Hellemmes qui s'est réuni le 19 mai 2005, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention de 5 269 euros à l'association « Espace Solidarité Hellemmes ».
La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65 – article 6574 – fonction 510 – enveloppe 16496

Réception en Préfecture le : - 3 JUIN 2005
Affiché en Mairie le : 24 MAI 2005

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
Le Maire délégué de la commune
associée d'Hellemmes,

G.PARGNEAUX

Par délégation du Maire,
Le Maire délégué de la commune
associée d'Hellemmes,

G.PARGNEAUX

DRCL
1 - 3 JUIN 2005
PRÉFECTURE

Nom et Adresse de l'Association	Activités générales de l'Association	ACTION NOUVELLE	Coût de l'Action	Subventions sollicitées
Espace Solidarité Hellemmes 12 rue Paul Lafargue HELLEMMES	Favoriser l'insertion des personnes en difficulté Gestion de la boutique alimentaire et animation de plusieurs ateliers liés aux préoccupations de la vie quotidienne, ateliers cuisine, couture, repassage, santé ...	CTS Santé bien être au quotidien Améliorer la santé des habitants par le développement d'une politique de prévention et d'éducation pour la santé Mise en place d'un atelier « bien-être santé » réunions mensuelles (10 rencontres par an) aux personnes repérées en précarité (groupe de 15 personnes) sur des thématiques de santé pertinentes Accompagnement d'un groupe de 10 à 15 personnes, issues des ateliers développés, au bilan de santé de l'Institut Pasteur	10 538 €	5 269 € Département du Nord 5 269 € Commune d'Hellemmes

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/394

OBJET : COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES
ASSOCIATION SPORTIVES
ECOLES DE SPORTS –
VERSEMENT DE SUBVENTIONS

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs,

Un certain nombre d'associations sportives possèdent une école de sports ou ont accepté d'en créer une .

Afin de les encourager financièrement, une somme de 6.861,00 € a été inscrite au Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 40 – Enveloppe 11218 et une répartition à été définie, entre les associations concernées après examen des données remises par les clubs.

En accord avec le Conseil Consultatif de la Commune associée d'Hellemmes qui s'est réuni le 19 mai 2005, il vous est demandé d'autoriser le mandatement des subventions aux associations reprises dans l'annexe ci-jointe.

Réception en Préfecture le : - 3 JUIN 2005
Affiché en Mairie le : 24 MAI 2005

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
Le Maire délégué de la commune
associée d'Hellemmes,

G.PARGNEAUX

Par délégation du Maire,
Le Maire délégué de la commune
associée d'Hellemmes,

G.PARGNEAUX

DRCL
1 - 3 JUIN 2005 1
PRÉFECTURE DU NORD

REPARTITION DES SUBVENTIONS 2005

ECOLES DE SPORTS

		Nombre d'inscrits
A.S.H FOOTBALL	1.081,60 €	108
A.S.H.CYCLISME	602,00 €	34
A.C.H.V.B.VOLLEY-BALL	110,40 €	6
AMICALE DE LA BARRIERE (Section Tir)	132,20 €	6
BALLETS AQUATIQUES HELLEMMOIS	317,80 €	30
B.F.C.H.L.BASKET BALL	622,80 €	82
BILLARD FRANÇAIS HELLEMMOIS	87,40 €	6
BOXE FRANCAISE QUINQUINNOISE	384,60 €	28
CERCLE APOLLON LUTTE	317,80 €	46
TENNIS CLUB HELLEMMOIS	361,70 €	26
L'OMBLE CHEVALIER	65,50 €	6

CLUB LEO LAGRANGE

GYMNASTIQUE	622,70 €	84
JUDO	632,80 €	103
JU JITSU	338,70 €	42
KARATE	240,40 €	38
AIKIDO	109,20 €	8
TAEKWENDO	109,20 €	8
SOUS TOTAL	6.136,80 €	661

NATATION COMMUNALE

NATATION SPORTIVE	428,30 €	57
NATATION MULTI – ACTIVITES	295,90 €	24

TOTAL GENERAL	**6.861,00 €**	**742**

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/395
OBJET : **COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES**
VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL - IMPASSE PAUL KIMPE.
A MONSIEUR FRANCK OUDOIRE

Rapport de Madame Le Maire
Mesdames, Messieurs,

La commune est propriétaire d'un terrain classé dans son domaine privé, cadastré section AK n° 174, sis impasse Paul Kimpe.

Cette parcelle est actuellement mise à disposition du Club d'Education Canine d'Hellemmes qui l'utilise dans le cadre de ses activités associatives.

Par courrier en date du 2 mars 2005, Monsieur Franck OUDOIRE, domicilié 125 impasse Paul Kimpe, a fait connaître son souhait d'acquérir une partie de ce terrain (6m de profondeur X 10m de façade en front-à-rue = 60m²), aux conditions financières fixées par le service des Domaines, à savoir 30€/m².

Tout les frais annexes (geomètres et notairiés) resteront à la charge de Monsieur OUDOIRE.

Cette acquisition lui permettrait notamment d'y construire un garage accolé à son habitation. Elle ne gênerait en aucune mesure les activités du Club Canin.

Ce projet nécessitant une division parcellaire préalable, une consultation de géomètres a été entreprise à l'issue de laquelle le futur acquéreur a retenu le Cabinet MISSON & MOREL, Géomètres Experts Associés à LILLE, lequel sera chargé :

- de relever et borner le terrain .
- d'établir le plan parcellaire .
- de calculer la superficie .
- d'examiner les servitudes éventuelles .
- d'établir le document d'arpentage.

En accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'Hellemmes qui s'est réuni le 19 mai 2005, nous vous demandons de bien vouloir :

- émettre un avis favorable à la vente de ce bien au profit de Monsieur Franck OUDOIRE.
- désigner l'étude de Maîtres LARIVIERE – LARIVIERE-TISON – TAVERNIER, Notaires Associés à LILLE pour rédiger l'acte de cession.
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes, pièces et documents relatifs à cette vente.
- Admettre la recette au budget général de la ville de Lille qui la reversera sur le budget Hellemmois.

Réception en Préfecture le : 3 JUIN 2005
Affiché en Mairie le : 24 MAI 2005

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
Le Maire délégué de la commune associée d'Hellemmes,

G.PARGNEAUX

Par délégation du Maire,
Le Maire délégué de la commune associée d'Hellemmes,

G.PARGNEAUX

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/396
OBJET : **COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES**
VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL -
RUE PIERRE DELMAS-ANGLE RUE ANATOLE FRANCE A
DES RIVERAINS

Rapport de Madame Le Maire
Mesdames, Messieurs,

La commune est propriétaire d'un terrain classé dans son domaine privé, cadastré section 298AE n° 1254, sis rue Pierre Delmas, angle rue Anatole France, formant l'assiette foncière de l'école Jean Jaurès.

Une partie de cette propriété, située entre l'arrière des maisons de la rue Pierre Delmas et le bâtiment scolaire, n'est pas utilisée par la commune ni par l'école et ce, compte tenu de son enclavement.

Au fil du temps, les riverains des n° 1 à 9 rue Pierre Delmas, ont entretenu cette parcelle, laquelle est devenue par l'usage, leur jardin d'agrément.

Aussi, afin de régulariser cette situation qui ne leur confère ni droit ni titre sur ce terrain, il est envisagé de le leur céder.

La Direction des Services Fiscaux, Brigade d'Evaluations Domaniales, a, par courrier en date du 18 septembre 2004, estimé la valeur vénale de cette propriété de la façon suivante, tous frais annexes (géomètre et notariés) demeurant à la charge des acquéreurs :

Situation du terrain	**Evaluation**	**Propriétaire(s) concerné(s)**
Arrière du n° 1 rue Pierre Delmas / angle rue A. France	75 €/m²	Melle Soumaya LAKHAL 1, rue Pierre Delmas
Arrière du n° 3 rue Pierre Delmas	30 €/m²	Mr & Mme Jacky LEBOEUF 3, rue Pierre Delmas
Arrière du n° 5 rue Pierre Delmas	30 €/m²	Mr Robert VICHERY 5, rue Pierre Delmas
Arrière du n° 7 rue Pierre Delmas	30 €/m²	Melle Edith BARTOLINI 7, rue Pierre Delmas
Arrière du n° 9 rue Pierre Delmas	30 €/m²	Mr Jean-Pierre GRARE 9, rue Pierre Delmas

Il est à noter que la différence d'évaluation de la valeur vénale du terrain rattaché au n°1 rue Pierre Delmas (75€/m²) tient du fait de sa situation à l'angle de deux voies (rues Pierre Delmas et Anatole France), et de sa classification en zone UCa 0,80 au PLU, lui conférant ainsi des droits à construire.

Toutefois, compte tenu que l'usage dont en fera la future propriétaire est identique à son utilisation actuelle et à celle qu'en font les autres acquéreurs, il semble logique, dans un soucis d'égalité, d'appliquer le même montant à l'ensemble des terrains, à savoir 30€/m².

La surface approximative totale à céder représente environ 415m².

Ce projet nécessitant une division parcellaire préalable, une consultation de géomètres a été entreprise à l'issue de laquelle les futurs acquéreurs ont retenu le Cabinet MISSON & MOREL, Géomètres Experts Associés à LILLE, lequel sera chargé :

- de relever et borner les terrains.
- d'établir le plan parcellaire.
- de calculer les superficies.
- d'examiner les servitudes éventuelles.
- d'établir les documents d'arpentage.

En accord avec le Conseil Consultatif de la Commune associée d'Hellemmes qui s'est réuni le 19 mai 2005, nous vous demandons de bien vouloir :

- émettre un avis favorable à la vente de ce bien au profit des riverains de la rue Pierre Delmas sus-indiqués, aux conditions financières fixées à 30€/m² ;
- désigner l'étude de Maîtres LARIVIERE – LARIVIERE-TISON – TAVERNIER, Notaires Associés à LILLE pour rédiger l'acte de cession :
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes, pièces et documents relatifs à cette vente.
- Admettre la recette au budget général de la Ville de Lille qui la reversera sur le budget Hellemmois

Réception en Préfecture le : - 3 JUIN 2005
Affiché en Mairie le : 24 MAI 2005

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
Le Maire délégué de la commune
associée d'Hellemmes,

G.PARGNEAUX

Par délégation du Maire,
Le Maire délégué de la commune
associée d'Hellemmes,

G.PARGNEAUX

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/397
OBJET : **COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES**
ASSOCIATION « LES ECLAIREUSES ET ECLAIREURS DE FRANCE »
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION D'UN CAMP DURANT LE MOIS DE JUILLET 2005.

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Commune d'Hellemmes a été sollicitée sous forme de subvention par l'association Eclaireuses et Eclaireurs de France à l'occasion d'un camp organisé, lors du mois de juillet 2005 à Saint Omer.

A cette occasion, l'association sollicite une participation financière de la commune et en accord avec le Conseil Consultatif de la Commune associée d'Hellemmes qui s'est réuni le 19 mai 2005, il vous est proposé d'allouer une subvention de 225,00 euros à l'association « Les Eclaireuses et Eclaireurs de France » pour l'organisation de ce séjour.

La dépense sera prélevée sur l'enveloppe 16486, fonction 422, chapitre 65, article 6574.

Réception en Préfecture le : - 3 JUIN 2005
Affiché en Mairie le : 24 MAI 2005

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
Le Maire délégué de la commune
associée d'Hellemmes,

G.PARGNEAUX

Par délégation du Maire,
Le Maire délégué de la commune
associée d'Hellemmes,

G.PARGNEAUX

DRCL
1 - 3 JUIN 2005 1
PRÉFECTURE DU NORD

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/398

Objet : **COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES**
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LILLE
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION
« ESPACE JEUNES HELLEMMES »
ADMISSION ET AFFECTATION.

Rapport de Madame Le Maire
Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 25 septembre 1998, le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'Hellemmes avait autorisé la signature d'une convention à passer entre la Caisse d'Allocations Familiales de Lille et la Commune Associée d'Hellemmes afin d'établir un contrat de cofinancement en faveur de la Jeunesse (Projet Jeunes).

La Caisse d'Allocations Familiales de Lille a décidé de reconduire sa participation à hauteur de 10 671,00 euros au titre de l'Exercice 2003.

En accord avec le Conseil Consultatif de la Commune associée d'Hellemmes qui s'est réuni le 19 mai 2005, nous vous demandons :

- De prévoir son transfert sur le budget spécifique d'Hellemmes sur les crédits prévus au Chapitre 65 – Article 6574 - Fonction 422 - Enveloppe 15309 intitulée « Subventions Associations Jeunesse » en faveur de l'Association « Espace Jeunes Hellemmes ».
- D'autoriser le versement de la subvention à l'association « Espace jeunes Hellemmes »

Réception en Préfecture le : - 3 JUIN 2005
Affiché en Mairie le : 24 MAI 2005

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
Le Maire délégué de la commune
associée d'Hellemmes,

G.PARGNEAUX

DRCL
1 - 3 JUIN 2005 1
PRÉFECTURE DU NORD

Par délégation du Maire,
Le Maire délégué de la commune
associée d'Hellemmes,

G.PARGNEAUX

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/399
OBJET : **COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES**
AIDE A L'INSTALLATION DE CHAUFFE EAU SOLAIRES ET D'INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs,

L'énergie est un bien devenu précieux et une nécessité quotidienne. Cependant, les conséquences de son utilisation sur l'environnement, la pollution atmosphérique et l'émission de gaz à effet de serre sont évidentes.

La France s'est engagée en 1997 sur le protocole de Kyoto visant à réduire notablement ces émissions de gaz à effet de serre.

Une orientation en ce sens a été adoptée par le Conseil Communal d'Hellemmes qui s'est réuni le 12 octobre 2000 en adoptant un plan d'actions pour le 21ème siècle.

Actuellement, il existe deux utilisations du soleil comme source d'énergie :

- Le solaire thermique pour la production de chaleur, ou système solaire combiné si l'énergie est utilisée pour l'eau chaude et le chauffage.
- Le solaire photovoltaïque pour la production d'électricité

En partenariat avec la ville de Lille et la commune de Lomme, un programme d'orientation pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables est mis en place

Dans le cadre de ce programme, la Commune d'Hellemmes souhaite apporter un soutien financier à tous les hellemmois, personnes physiques ou morales, qui désirent se doter d'un équipement solaire.

En s'ajoutant à celles mises en œuvre par l'Etat (Crédit d'impôt), l'agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), et la Région Nord - Pas de Calais, et en offrant une promotion de proximité, cette prime à l'installation d'équipements solaires permettra de maintenir les perspectives d'investissement en la matière.

Ainsi lancée à titre expérimental pour l'année 2005, cette opération permettra d'obtenir une meilleure lisibilité sur les besoins, l'offre et la demande en énergie solaire et d'en assurer une promotion locale efficace. Ces installations peuvent notamment contribuer à une réduction des charges dans les logements collectifs. Une évaluation annuelle permettra d'en ajuster les modalités et de mesurer les partenariats techniques ou financiers potentiels.

Les primes à l'installation d'équipements solaires sont de deux catégories :

- Pour le solaire thermique et le solaire combiné : 100 euros TTC/m² de panneau solaire, plafonné à 10 000 euros par opération
- Pour le solaire voltaïque : 1,20 euro par watt crête installé, plafonné à 3 000 euros par opération.

Elle sera attribuée aux installations répondant aux critères retenus par l'ADEME, sur présentation de justificatifs de dépense (factures acquittées), du versement de la prime accordée par l'ADEME, et du contrôle de conformité de l'installation. Le matériel installé devra être agréé par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), et l'installateur devra avoir souscrit à la charte QUALISOL.

En accord avec le Conseil Consultatif de la Commune associée d'Hellemmes qui s'est réuni le 19 mai 2005, nous vous demandons d'émettre un avis favorable à :

- la mise en place du dispositif de primes à l'installation d'équipements solaires suivants :
  - pour le solaire thermique et le solaire combiné : 100 euros TTC/m² de panneau solaire, plafonné à 10 000 euros par opération
  - pour le solaire photovoltaïque : 1,20 euro TTC par watt crête installé, plafonné à 3 000 euros par opération.
- Imputer les dépenses sur l'enveloppe à créer : Maîtrise de l'énergie, subventions d'équipement, article65, fonction 830.

Réception en Préfecture le : - 3 JUIN 2005
Affiché en Mairie le : 24 MAI 2005

ADOPTEE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
Le Maire délégué de la commune
associée d'Hellemmes,

G.PARGNEAUX

Par délégation du Maire,
Le Maire délégué de la commune
associée d'Hellemmes,

G.PARGNEAUX

DRCL
1 - 3 JUIN 2005 1
PRÉFECTURE DU NORD

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/400

OBJET : **COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES**
VERSEMENT DU SOLDE DES SUBVENTIONS
AUX ASSOCIATIONS RELEVANT
DE LA PETITE ENFANCE AU TITRE DE L'ANNEE 2005

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Contrat Enfance entre la Commune d'Hellemmes, la Ville de Lille et la Caisse d'Allocations Familiales, est prévu le versement par la Ville de Lille du solde des subventions aux associations Hellemmoises au titre de l'année 2005.

Nom et adresse de l'association	Actions financées	Subventions allouées en 2004	Subventions prévues pour 2005	Acompte versé au Conseil Communal du 9 décembre 2004	Versement du solde
Les Acacias 4 Place Hentgès	Halte-Garderie - 22 places	68 190.00 €	69 540.00 €	20 457.00 €	49 083.00 €
« Edouard et Célestin vont en bateau » 100 Pavé du Moulin	Accueil périscolaire – 40 places	10 436.00 €	10 436.00 €	3 131.00 €	7 305.00 €
E.P.D.S.A.E. 21 Rue Delemazure	Accueil spécialisé des familles – Action de prévention précoce d'aide à la parentalité en faveur des familles hellemmoises	16 701.00 €	17 035.00 €	5 011.00 €	12 024.00 €
Association Premier Pas 8/2 rue de l'Avenir	Relais d'Assistantes Maternelles Indépendantes	61 143.00 €	62 366.00 €	18 343.00 €	44 023.00 €
	Projet transversal autour du projet du jeune enfant	16 465.00 €	16 465.00 €	4 940.00 €	11 525.00 €

Ces subventions sont financées par la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 68% des 90% des dépenses réalisées, le solde est pris en charge intégralement par la Ville de Lille.

En conséquence et en accord avec le Conseil Consultatif de la Commune associée d'Hellemmes réuni le 19 mai 2005, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement du solde des subventions reprises dans le tableau ci-dessus.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le : - 3 JUIN 2005
Affiché en Mairie le : 24 MAI 2005

Par délégation du Maire,
Le Maire délégué de la commune associée d'Hellemmes,

MAIRIE DE LILLE

G.PARGNEAUX

Par délégation du Maire,
Le Maire délégué de la commune associée d'Hellemmes,

MAIRIE DE LILLE

G.PARGNEAUX

DRCL
- 3 JUIN 2005
PRÉFECTURE DU NORD

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/401
OBJET
Commune Associée de
LOMME

SUBVENTIONS 2005

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Il est proposé au Conseil d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2005, en complément de celles attribuées par la délibération n° 05/199 du 7 mars 2005 :

	LOCAUX BATIMENTS	AVANTAGE EN NATURE	SUBVENTIONS 2005
411-6574 - SPORTS			
Association sportive du Collège Jean Zay	NON	NON	200,00 €
510 -6574 - HYGIENE ET PROTECTION SANITAIRE			
HANDILOM	NON	OUI	500,00 €

Les crédits prévus à cet effet sont inscrits au budget de la Commune.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005
Affiché en Mairie le 2 4 MAI 2005

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme

Yves DURAND

DRCL
1 - 1 JUIN 2005 1
PRÉFECTURE DU NORD

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme

Yves DURAND

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/402
OBJET
Commune Associée de
LOMME

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
AU COLLEGE GUY MOLLET

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Collège Guy Mollet à Lomme sollicite une subvention exceptionnelle pour l'organisation d'une rencontre entre les élèves d'une école de Leipzig (en Allemagne) et 23 élèves du Collège Guy Mollet de Lomme.

Cette rencontre qui est prévue dans le cadre d'un projet intégrant les échanges culturels, linguistiques, sportifs et humains s'est déroulée du 9 au 12 mai à Lomme.

Il est proposé au Conseil de participer à ce projet en attribuant au Collège Guy Mollet une subvention exceptionnelle de 230 €. (budget global de 1 296 €)

Les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget de la Commune.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005
Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme

Yves DURAND

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme

Yves DURAND

DRCL
1 - 1 JUIN 2005 1
PRÉFECTURE DU NORD

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/403
OBJET
Commune Associée de
LOMME

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
A L'OSML ATHLETISME

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les contrats d'objectifs mis en place avec les associations sportives de la Commune de Lomme entraînent la participation aux championnats et compétitions dans leurs disciplines respectives.

Plusieurs athlètes de l'association « OSML ATHLETISME » se sont qualifiés aux championnats de pré-France à Clermont Ferrand, à Roullet Saint Estèphe, à Paris et aux championnats de France à Reims.

Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration engendrés par ces manifestations sportives se montent à 1 079,79 €.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Communal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 539,70 € à l'OSML ATHLETISME.

Les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget de la Commune.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005
Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme

Yves DURAND

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme

Yves DURAND

DRCL
- 1 JUIN 2005
PREFECTURE DU NORD

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/404
OBJET
Commune Associée de
LOMME

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
A L'ASSOCIATION « ACTIONS VELO »

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lomme va accueillir sur le site du Marché d'Intérêt National, les 26, 27 et 28 Août 2005 un événement important : Le Ch'Ti Bike Tour.

Cet événement est organisé par l'association « Actions Vélo » dont les deux objectifs majeurs sont de :

- promouvoir la Culture Vélo à l'intérieur de notre Métropole
- exporter notre identité et notre attachement au vélo en dehors de notre région

L'événement de Ch'ti Bike Tour permet de :

- valoriser, auprès du grand public, la pratique du vélo sous ses formes les plus simples : moyen de locomotion, loisir...
- rassembler un grand nombre de passionnés du vélo autour de deux épreuves populaires : une cyclosportive et une cycloloisir
- promouvoir la pratique sportive auprès des jeunes par l'intermédiaire des clubs de cyclisme de la Région

Afin d'encourager l'association « Actions Vélo » pour la réalisation de cette manifestation, il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 €. (budget global de 355 000 €)

Les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget de la Commune.

ADOPTÉE à l'unanimité
Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme

Yves DURAND

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005
Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme

Yves DURAND

DRCL
1 - 1 JUIN 2005 1
PRÉFECTURE DU NORD

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/405
OBJET
Commune Associée de
LOMME

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
A L'ASSOCIATION « ART MATEUR »

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Depuis 1977, l'association « Art Mateur » agit pour la promotion de la création contemporaine sur la métropole en organisant des parcours d'expositions photographiques dans les espaces urbains.

Elle a particulièrement organisé « Les jardins révélés » sur Lille dans le cadre de Lille 2004.

Sur le même principe, l'association « Art Mateur » propose d'organiser une promenade artistique à la découverte des jardins de Lomme.

Dans le cadre de l'opération « Lomme Ville Nature » des photos de jardins privés et publics seront accrochées dans le Parc Naturel Urbain du 11 septembre au 31 Octobre 2005 et permettront aux habitants de découvrir autrement leur ville.

Ces photos seront accompagnées de textes écrits par les propriétaires des jardins.

Il est proposé au Conseil de soutenir ce projet en attribuant à l'association « Art Mateur » une subvention exceptionnelle de 10 000 €uros.

Les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget de la Commune.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005
Affiché en Mairie le 2 3 MAI 2005

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme

Yves DURAND

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme

Yves DURAND

DRCL
1 - 1 JUIN 2005 1
PRÉFECTURE DU NORD

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/406
OBJET
Commune Associée de
LOMME

RETROCESSION GRATUITE D'UNE CARAVANE A L'ASSOCIATION « ET VOUS TROUVEZ ÇA DROLE !!! »

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'association « Et Vous Trouvez Ça Drôle !!! » souhaiterait pouvoir utiliser comme lieu de pause pour les formateurs de l'association, la caravane immatriculée 6635 ZL 59 appartenant à la ville de Lomme depuis le 9 Juillet 1999, actuellement stationnée dans l'enceinte de l'école de cirque.

La caravane de marque TABBERT immatriculée 6635 ZL 59, type 630340T, a été acquise le 9 juillet 1999. N° inventaire : VEHICU1999004995 - valeur brute : 3 048,98 € - valeur nette comptable : 1 219,58 €.

Il est proposé au Conseil de rétrocéder cette caravane à titre gratuit à l'association « Et Vous Trouvez Ça Drôle !!! ».

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005
Affiché en Mairie le 2 4 MAI 2005

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme

Yves DURAND

DRCL
1 - 1 JUIN 2005
PRÉFECTURE

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme

Yves DURAND

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/408
OBJET
Commune Associée de
LOMME

PARTENARIAT ENTRE LES CYBER-BASES DE LA VILLE DE LOMME ET L'ANPE AGENCE LOCALE DE LOMME

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 02/960 du 16 décembre 2002 pour la Commune de Lomme, et n° 03/30 du 3 février 2003 pour Lille, le Conseil Municipal de Lille avait approuvé le lancement de l'opération EURACITE, projet citoyen d'appropriation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) en synergie avec les projets urbain et économique d'Euratechnologies.

La Commune de Lomme décidait, conjointement avec la commune de Lille, de prendre toute sa part dans ce projet en créant entre 2003 et 2005 cinq espaces publics numériques (Cyber-bases). Tous, adhèrent au portail du « réseau Cyber-base » mis en œuvre par la Caisse des Dépôts et Consignations. Véritable lieu ressource pour le citoyen, le portail du réseau offre des informations et des services à toute personne inscrite dans un espace public numérique.

Le 17 mars 2004 une convention de partenariat entre la Caisse des dépôts et consignations et l'ANPE a été signée à l'échelon national. Ce partenariat propose une offre de services et de contenus qui s'adresse à la fois aux usagers mais également aux responsables des Cyber-bases. Elle se compose de plusieurs volets :

Des contenus pour les demandeurs d'emploi sur cyber-base.org

L'espace « Emploi et Formation » du portail a été élaboré afin de répondre aux attentes des demandeurs d'emploi, soit parce qu'ils souhaitent s'approprier les outils bureautique et multimédia soit parce qu'ils veulent entreprendre une démarche de recherche d'emploi via Internet.

.../...

Cet espace, conçu comme un guide pratique, propose cinq thématiques : "Vos droits et démarches en ligne", "Préparer sa recherche d'emploi", "Trouver un emploi", "Créer ou reprendre une entreprise", "Formation".

L'ANPE fournit un ensemble de contenus comme des fiches pratiques, des dossiers, des sélections de sites utiles mais aussi des quiz d'évaluation.

Les usagers peuvent donc découvrir à leur rythme et en fonction de leurs besoins, sur cyber-base.org : "Les démarches en ligne sur anpe.fr"," Comment définir son profil et son projet professionnel", "Rédiger un bon CV", "Les sites utiles et les conseils pour consulter les offres d'emploi sur Internet", "Trouver un emploi à l'étranger", ...

Des contenus et formation pour les responsables des Cyber-bases

Pour compléter ce dispositif, des ateliers scénarisés par l'ANPE permettront aux responsables des Cyber-bases d'initier et de former collectivement les usagers à l'utilisation des outils TIC. Ils disposeront, par ailleurs, de fiches méthodologiques sur l'accueil individuel ou collectif des demandeurs d'emploi.

L'appropriation par les responsables de la thématique « Emploi » sera favorisée par la création de modules de formation, élaborés par l'ANPE et dispensés par la Cité des sciences et de l'industrie. Un forum, animé par des équipes de l'ANPE, accompagnera les animateurs dans l'accueil et les services aux demandeurs d'emploi.

A l'échelon du territoire lommois, les responsables des Cyber-bases ont développé une expertise dans la sensibilisation et la formation aux technologies de l'information et de la communication. Leur savoir-faire doit permettre aux demandeurs d'emploi de lever leurs appréhensions face aux TIC, d'expérimenter ces outils et de développer les usages.

Depuis 2003 l'ANPE locale et la direction des TIC ont entamé un partenariat très utile aux demandeurs d'emploi, l'ANPE de Lomme est, par exemple, un point de diffusion du programme mensuel des ateliers d'initiation, elle participe activement aux forums et à la Fête de l'Internet organisés par la ville.

.../...

Cette collaboration existante entre l'agence locale pour l'emploi et les cyber-bases doit maintenant se traduire par une déclinaison locale de la convention nationale entre la Caisse des dépôts et l'ANPE. Ce partenariat entre les Cyber-bases lommoises et l'ANPE locale, lancé de façon expérimentale, pourrait être étendu dans un deuxième temps à l'ensemble des Cyber-bases du réseau EUR@CITE de Lille-Lomme en tenant compte des spécificités de chaque structure.

Il est donc demandé au Conseil d'autoriser la signature de la convention jointe à la présente délibération.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005
Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme

Yves DURAND

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme

Yves DURAND

MAIRIE DE LILLE

DRCL
1 - 1 JUIN 2005 1
PRÉFECTURE DU NORD

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/409
OBJET
Commune Associée de
LOMME

ASSOCIATION VILLES INTERNET - ADHESION DE LA VILLE

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Créée le 23 janvier 2003, l'association Villes Internet s'est donnée pour mission de prendre en charge et/ou d'accompagner toute initiative pouvant contribuer à valoriser, développer et diffuser les usages citoyens des technologies de l'information et de la communication, tout particulièrement au niveau des collectivités territoriales.

A ce titre, différentes actions sont menées par cette association :

- Recensement des initiatives locales,
- Mise en œuvre du Label Ville Internet,
- Organisation de rencontres régionales,
- Participation aux rencontres nationales et internationales du secteur de l'Internet public.

La cotisation des communes est basée sur un montant de 0,03 euros par habitant, soit une subvention annuelle de 840 €.

Compte tenu des actions engagées par la commune de Lomme en faveur du développement des usages des technologies de l'Information et de la Communication,

il est demandé au Conseil :

• de décider l'adhésion de la commune de Lomme à l'association Villes Internet,

• d'autoriser le Maire à signer tous actes et accomplir toutes formalités relatives à ce dossier.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005
Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme

Yves DURAND

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme

Yves DURAND

DRCL
1 - 1 JUIN 2005 1
PRÉFECTURE DU NORD

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/410
OBJET
Commune Associée de
LOMME

PARTICIPATION DE LA VILLE DE LOMME AU PROJET EUROPEEN e-TEN (LES TICS AU SERVICE DE L'INTERET PUBLIC)

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

e-TEN est un programme communautaire destiné à financer la mise en place de services en lignes (e-services) au niveau transeuropéen. Les avancées technologiques transforment plus ou moins tous les aspects de notre vie quotidienne et en particulier le développement des télécommunications qui a un impact profond. Au sein de la Société de l'Information, les entreprises et les administrations sont de plus en plus à même de fournir des services électroniques qui peuvent aider les gens à s'investir dans leur vie sociale collective en les tenant informés, par exemple, de ce qui se passe au niveau local.

Dans le cadre du programme e-TEN, un appel à proposition est ouvert pour présenter des projets visant à proposer de nouveaux services qui utilisent les T.I.C. (de préférence le haut débit et les mobiles) et qui servent l'intérêt général. Ce programme permettant de financer ces projets fait partie de la grande mouvance de la politique « société de l'information pour tous » de l'Europe. L'objectif est de donner à chacun l'opportunité de participer à la société de l'information globale et, par là même, offrir un environnement favorable à l'investissement privé et à la création de nouveaux emplois, mais aussi de dynamiser la productivité et de moderniser les services publics.

e-TEN a pour but de fournir une assistance financière aux consortia (composés de partenaires publics et privés) pour leur permettre de mettre en place des services en ligne disponibles dans toute ou partie de l'Union Européenne. La ville de Lomme a été sollicitée pour rejoindre un consortium qui souhaite mettre en place et réaliser une phase d'évaluation d'un service de messagerie Instantanée de dernière génération destiné aux administrations. Le consortium est composé de Waterford Institute of Technology - Coordinateur (IRLANDE), Aceno Mobile Services (IRLANDE), Waterford City Council (IRLANDE), Fullsix Group (France & Italy), la Ville de Bundesdruckerei (ALLEMAGNE), ICPP (ALLEMAGNE), la ville de Turin (ITALIE).

La ville de Lomme, comme les autres administrations du consortium, testera le pilote, appelé IM Enabled qui peut fonctionner à différents niveaux, y compris en tant que service de messagerie de base incluant les fonctionnalités de stockage, gestion de flux, partage de fichier. La langue d'utilisation et les fonctionnalités d'IM Enabled seront mises en place par le consortium.

.../...

Les fonctionnalités proposées par le consortium et qui pourraient être testées à Lomme sont par exemple :

- La possibilité en interne, dans le cadre de l'Intranet, d'un dialogue direct en temps réel entre les fonctionnaires des différents services. Sachant que de nombreux services sont situés à l'extérieur de l'Hôtel de Ville cette solution interactive pourrait permettre une diminution des frais téléphoniques.
- La possibilité pour le citoyen de dialoguer directement avec un ou plusieurs intervenants, fonctionnaires ou élus. Cette fonctionnalité peut permettre d'organiser des discussions interactives sans passer par le téléphone. L'ajout d'une « webcam », pour voir directement son ou ses interlocuteurs, est possible. Il est proposé, par exemple, que les ateliers d'initiation proposés dans les Cyber-bases puissent se prolonger par une assistance en ligne.
- Le « dossier citoyen » qui sera prochainement disponible sur le portail de la ville et qui permettra à chacun d'avoir une vision globale de toutes ses démarches entreprises au sein des services municipaux pourrait être enrichi d'une interaction avec les services SMS. Une alerte pourrait être adressée au citoyen pour tout nouvel élément d'information intégré au dossier.

IM Enabled est une application qui s'intègre facilement aux plates-formes existantes, et qui peut être installée localement ou totalement externalisée avec un minimum d'installation.

Après la phase de validation de marché, l'administration qui a hébergé le projet pourra choisir de poursuivre ce projet afin de réaliser un déploiement à grande échelle ou de mettre un terme à ce dernier. Ce choix sera entièrement laissé à l'administration, sachant qu'il n'y aura pas de financement additionnel en provenance de la Commission Européenne.

Le budget est en cours de définition, néanmoins la contribution de la Commission Européenne est actuellement estimée pour l'ensemble du projet à environ 1 million d'euros. L'administration participante devrait percevoir approximativement 5 à 10 % de cette contribution.

La Commission Européenne devant se prononcer sur la recevabilité du dossier proposé par le consortium, une prochaine délibération vous sera présentée afin d'approuver le plan de financement détaillé et les actions qui auront été retenues.

Il est donc demandé au Conseil d'autoriser le Maire, à intégrer le consortium et à solliciter auprès de la Commission Européenne les financements potentiels sous forme de subventions et de financements, et, à cet effet, d'autoriser le Maire à signer tous documents officiels.

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 1 JUIN 2005
Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme

Yves DURAND

DRCL
1 - 1 JUIN 2005
PRÉFE[illegible]

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme

Yves DURAND

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/411
OBJET
Commune Associée de
LOMME

ENQUETE PUBLIQUE DE MODIFICATION PARTIELLE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) AFIN D'INTEGRER LA NOUVELLE ZONE DE PROTECTION DESTINEE A MAITRISER L'URBANISATION AUTOUR DU SITE DE L'USINE DES PRODUITS CHIMIQUES DE LOOS

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2003, le Conseil de Communauté a prescrit une enquête publique de modification partielle du Plan Local d'Urbanisme afin d'intégrer la nouvelle zone de protection destinée à maîtriser l'urbanisation autour du site de l'Usine des Produits Chimiques de Loos.

Cette enquête publique s'est déroulée du mardi 15 mars au vendredi 15 avril 2005 inclus.

Suite au dossier de mise à disposition du public du projet d'intérêt général du 11 juin au 11 juillet 2003, Monsieur le Maire a attiré l'attention de Monsieur le Préfet du Nord par courrier du 04 juillet 2003 sur le fait que la Ville de LOMME souhaitait voir insérer dans le futur règlement du Plan d'Occupation des Sols : « la possibilité d'extension pour amélioration des conditions d'habitabilité pour les logements existants sans pour autant augmenter le nombre de logements et dans la limite d'un maximum de 20 m² et ce, pour les logements classés en zonage U. F. qui devaient être intégrés en zonage U. F. zp 2.

Depuis l'approbation du Plan Local d'Urbanisme au 8 octobre 2004 et son application à compter du 27 janvier 2005, une partie de ces logements a été reclassée de U. F. en zone U B e 0,80, et passera donc à l'avenir en U B zp 0,20 .

Avec la modification partielle du Plan Local d'Urbanisme, le règlement de la zone UF – « toutes communes » - Article UF 2 – Types d'occupation ou d'utilisation du sol soumis à des conditions particulières - III – dispositions particulières aux zones UF zp - autorise au § B) 2) la possibilité « d'extensions mesurées et limitées à 20 m² hors œuvre sans création de logement supplémentaire. Ces extensions ne pourront être autorisées qu'une seule fois sans possibilité de dérogation. »

Cette possibilité n'a pas été reprise dans le règlement de la zone UB « LILLE ».

En effet, l'article UB 2 - II) – C) – 1) b) autorise « la création de pièces supplémentaires destinées à une amélioration des conditions d'habitabilité, dans la mesure où elles n'ont pas pour effet d'augmenter le nombre de logements » ; alors que dans l'article UB 14 - II) - § 3, il est précisé « que pour les unités foncières supportant déjà une habitation individuelle, **sauf en UB zp,** il est accordé un droit de 25 m² au-delà de la surface hors œuvre nette existante lorsque le C.O.S. est déjà atteint ou dépassé.... ».

.../...

Au vu de cet article, il n'est donc plus possible d'agrandir un logement existant en zone UB zp car le C.O.S. de 0,20 est systématiquement atteint avant extension.

Au vu de cet état de fait, il est proposé au Conseil de demander que soit intégrée dans le règlement de la zone **UB zp** , la possibilité « d'extensions mesurées et limitées à 20 m² hors œuvre sans création de logement supplémentaire. Ces extensions ne pourront être autorisées qu'une seule fois sans possibilité de dérogation. »

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005
Affiché en Mairie le 2 4 MAI 2005

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme

Yves DURAND

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme

Yves DURAND

55

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/412
OBJET
Commune Associée de
LOMME

MODIFICATION PARTIELLE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) - CREATION D'UN EMPLACEMENT RESERVE DE SUPERSTRUCTURE POUR LA REALISATION D'UN GARAGE A VELOS ET D'UN LOCAL D'ACCUEIL

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Plan Local d'Urbanisme de Lille Métropole Communauté Urbaine a été approuvé par délibération communautaire du 8 Octobre 2004.

Les services communautaires ont engagé des études pour la réalisation d'un garage à vélos et d'un local d'accueil, à proximité de la station de métro Saint-Philibert, rue du Grand But à LOMME.

Ce projet a fait l'objet d'une validation par délibération du conseil de communauté du 19 décembre 2003.

Le terrain d'assiette envisagé est situé en zone AUDa2 du P. L. U. approuvé.

Or, le règlement de cette zone précise que sont autorisées « les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif faisant l'objet d'un emplacement réservé ».

Par délibération en date du 29 avril 2005, Lille Métropole Communauté Urbaine de Lille a engagé la procédure de modification du P.L.U. pour inscrire une réserve de superstructure au bénéfice de la Communauté et ce, afin de permettre l'implantation de cet équipement:

Il est proposé au Conseil d'émettre un avis favorable à cette modification partielle du P. L. U., telle que figurée au plan ci-annexé, visant à ajouter un emplacement réservé de superstructure, au bénéfice de la Communauté Urbaine, pour la réalisation d'un garage à vélos et d'un local d'accueil.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005
Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme

Yves DURAND

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme

Yves DURAND

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/413
OBJET
Commune Associée de
LOMME

SUBVENTIONS POUR RAVALEMENT DE FAÇADES

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 2003/37 du Conseil Communal de Lomme du 6 mai 2003 et n° 03/326 du Conseil Municipal de Lille du 12 mai 2003, la Ville a décidé d'accorder une subvention pour ravalement de façades.

Les particuliers qui réalisent ces ravalements peuvent recevoir une aide de la Ville d'un montant de 9,15 € par m² de surface traitée limitée à 20 % du montant H.T. des travaux.

Une aide supplémentaire aux ravalements groupés d'au moins deux immeubles contigus et qui appartiennent à des propriétaires différents porte la subvention à 11,43 € par m² de surface traitée limitée à 25 % du montant H.T.

Dans tous les cas, la subvention est plafonnée à 760 € et les pétitionnaires sont exonérés des droits de voirie.

Nous vous demandons de donner un avis favorable au versement de la subvention pour les demandes présentées par :

Monsieur LEROY Michel
Domicilié : 99, rue Anatole France
Pour des travaux : 99, rue Anatole France
Montant hors taxe des travaux : 1 879,88 €
Montant de la subvention 9,15 € x 31,99 m² = 292,71 €

Madame CARLIER-MICHELET Marie-Hélène
Domiciliée : 828, avenue de Dunkerque
Pour des travaux : 828, avenue de Dunkerque
Montant hors taxe des travaux : 4 501,22 €
Montant de la subvention 9,15 € x 93,70 m² = 857,35 € plafonné à 760 €

Monsieur BARTHE Louis
Domicilié : 194, avenue Arthur Notebart
Pour des travaux : 194, avenue Arthur Notebart
Montant hors taxe des travaux : 10 222,05 €
Montant de la subvention 9,15 € x 93,51 m² = 855,62 € plafonné à 760 €

Mademoiselle DESMEDT Isabelle
Domiciliée : 37, rue de l'Eglise
Pour des travaux : 37, rue de l'Eglise
Montant hors taxe des travaux : 2 737,63 €
Montant de la subvention 9,15 € x 31,91 m² = 291,98 €

S.A. DESCAMPIAUX-DUDICOURT ET ASSOCIES
Domiciliés : 307, rue Léon Gambetta - LILLE
Pour des travaux : 833, avenue de Dunkerque
Montant hors taxe des travaux : 238 089,84 €
Montant de la subvention 9,15 € x 229 m² = 2 095,35 € plafonné à 760 €

Messieurs Olivier KEIGNAERT & Raymond MARIN
Domiciliés : 9, rue Jules Noutour
Pour des travaux : 80, rue Anatole France
Montant hors taxe des travaux : 13 096,00 €
Montant de la subvention 9,15 € x 232 m² = 2 122,80 € plafonné à 760 €

Monsieur CAPPERÉ Christian
Domicilié : 4, Galliéni
Pour des travaux : 4, rue Galliéni
Montant hors taxe des travaux : 3 398,61 €
Montant de la subvention 9,15 € x 45,04 m² = 412,12 €

La dépense sera imputée sur l'enveloppe 2050 - article 6572 - fonction 824 « subventions d'équipement aux personnes de droit privé et autres organismes ».

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005
Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme

Yves DURAND

DRCL
1 - 1 JUIN 2005 1
PRÉFECTURE DU NORD

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme

Yves DURAND

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/414
OBJET
Commune Associée de
LOMME

TARIFICATION 2005 - CENTRES DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - GARDERIES - RESTAURATION SCOLAIRE

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans un souci de cohérence pour les familles, il est proposé d'harmoniser les tranches de quotient familial des 3 tarifications suivantes :

1/ Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH)

La Caisse d'Allocations Familiales de Lille a révisé le montant des bons loisirs ainsi que le quotient familial (Q.F.) maximum pour bénéficier de cet avantage en Centres de Loisirs Sans Hébergement.

Le tarif avec bon loisirs passe de 0,50 € (en 2004) par journée à 0,60 €. Le quotient familial maximum passe de 473 (en 2004) à 485. Cette modification entraîne également une révision des tranches de Q.F. appliquées en Restauration Scolaire.

Dans le cadre de la convention passée avec la Caisse d'Allocations Familiales de Lille, il est donc demandé une participation de 0,60 € par jour de CLSH aux bénéficiaires d'un bon loisirs de la CAF contre remise de celui-ci lors de l'inscription, dans la limite de 45 journées maximum et de 5 journées au minimum par an.

Il vous est proposé d'adopter les tarifs des Centres de Loisirs Sans Hébergement à compter du 1er juillet 2005, avec les adaptations suivantes par rapport à l'année 2004 :

- une diminution du prix de journée des 3 premières tranches de quotient familial avec les bons loisirs,
- une augmentation pour les tranches supérieures.

TARIFS CLSH JOURNEE POUR LES ENFANTS LOMMOIS **AVEC BONS LOISIRS CAF**			
Tranche de quotient familal	Enfants bénéficiaires des bons loisirs (0,30 € par 1/2 journée)	Repas CLSH	Prix journée
0 à 292	0,60 €	1,10 €	1,70 €
293 à 435	0,60 €	1,30 €	1,90 €
436 à 485	0,60 €	1,50 €	2,10 €
TARIFS CLSH JOURNEE POUR LES ENFANTS LOMMOIS **SANS BONS LOISIRS CAF**			
Tranche de quotient familal	Enfants non bénéficiaires des bons loisirs	Repas CLSH	Prix journée
0 à 292	0,80 €	1,40 €	2,20 €
293 à 435	0,90 €	1,60 €	2,50 €
436 à 485	1,00 €	1,80 €	2,80 €
486 à 715	1,29 €	2,01 €	3,30 €
716 à 946	1,54 €	2,06 €	3,60 €
947 à 1178	2,24 €	2,16 €	4,40 €
1179 et +	2,68 €	2,32 €	5,00 €
TARIFS CLSH JOURNEE POUR LES ENFANTS HORS COMMUNE			
	Enfants extérieurs	Repas CLSH	Prix journée
	4,35 €	2,65 €	7,00 €

.../...

2/ GARDERIES PERISCOLAIRES et PERI CLSH

Pour l'accueil avant et après les centres de loisirs, les tarifs applicables sont ceux des garderies périscolaires, pour lesquelles il convient d'harmoniser les tranches de quotient familial :

TARIFICATION GARDERIES PERISCOLAIRES - par 1/2 journée	
	TARIFS
Tranches de quotient familial	
0 à 292	0,90 €
293 à 435	1,05 €
436 à 485	1,20 €
486 à 715	1,40 €
716 à 946	1,55 €
947 à 1178	1,70 €
1179 et +	1,90 €
Extérieurs	2,50 €
Le lieu d'accueil pendant la période des CLSH sera la Maison des enfants.	

3/ RESTAURATION SCOLAIRE

Les tranches de quotient familial sont harmonisées avec celles des CLSH et des garderies périscolaires. La tarification reste identique à 2004.

TARIFICATION RESTAURATION SCOLAIRE	
LIBELLE	TARIFS
Personnel municipal ou enseignant	3,52 €
Personnel du Restaurant scolaire	2,33 €
Lommois	
Tranches de quotient familial	
0 à 292	1,54 €
293 à 435	1,69 €
436 à 485	1,84 €
486 à 715	2,01 €
716 à 946	2,06 €
947 à 1178	2,16 €
1179 et +	2,32 €
Extérieurs	2,65 €

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005
Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune Associée de Lomme

Yves DURAND

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune Associée de Lomme

Yves DURAND

DRCL
1 - 1 JUIN 2005 1

60

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/415
OBJET
Commune Associée de
LOMME

CENTRES DE VACANCES 2005 - PARTICIPATION DES FAMILLES

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Pour permettre aux enfants Lommois de bénéficier de vacances durant les mois de juillet et août, la Ville de Lomme réserve des séjours en centre de vacances.

Il convient donc de fixer le montant de la participation financière réclamée aux familles.

Cette participation est déterminée en fonction du quotient familial établi par la Caisse d'Allocations Familiales de Lille, selon le tableau annexé à la présente. La première tranche correspond à celle retenue par la CAF pour l'attribution du bon vacances.

Pour bénéficier du barème de participation, les demandeurs devront présenter lors du dépôt des inscriptions la carte d'allocataire ou les justificatifs de leurs ressources, pour les personnes non allocataires, à défaut le montant du séjour leur sera réclamé dans son intégralité.

Il convient également de fixer les modalités du règlement. Il s'effectuera en 2 versements ainsi qu'il suit :

- le premier versement à l'inscription définitive :

a) pour les familles bénéficiant d'un bon vacances de la Caisse d'Allocations Familiales, le montant sera équivalent à la moitié de la différence entre la participation fixée et la valeur du bon vacances accordé par la Caisse d'Allocations Familiales,

b) pour les familles ne bénéficiant pas du bon vacances, il sera égal à la moitié de la participation réclamée par la commune.

- le solde avant le 17 juin 2005 et jusqu'à concurrence du coût réel du séjour, dans la mesure où ce montant est inférieur à celui figurant au barème annexé, colonne « participation des familles ».

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005
Affiché en Mairie le

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme

Yves DURAND

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme

Yves DURAND

DRCL
1 - 1 JUIN 2005 1
PRÉFECTURE DU NORD

CENTRES DE VACANCES 2005
BAREME DE PARTICIPATION DES FAMILLES

Tranches - quotients familiaux	Participation des familles en l'an 2005 par enfant
0 à 485	355 €
486 à 515	380 €
516 à 576	406 €
577 à 622	428 €
623 à 675	451 €
676 à 706	476 €
707 à 736	503 €
737 à 782	527 €
783 à 866	550 €
867 à 927	573 €
928 à 988	598 €
989 à 1041	622 €
1042 à 1072	649 €
1073 à 1133	672 €
1134 à 1193	697 €
1194 à 1262	720 €
1263 à 1323	742 €
1324 et +	765 €

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/416
OBJET
Commune Associée de
LOMME

AVENANT N° 2 AU LOT N° 5 « ELECTRICITE COURANTS FORTS COURANTS FAIBLES » DU MARCHE DE CONSTRUCTION D'UN STADE TRIBUNE ET PLATEAUX SPORTIFS SITUE RUE DE LOMPRET A LOMME DENOMME STADE DES ORMES

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux délibérations n° 2002/75 du Conseil Communal de Lomme du 3 octobre 2002 et n° 02/686 du Conseil Municipal de Lille du 7 octobre 2002, un marché sur appel d'offres ouvert a été lancé et attribué pour la construction du stade des Ormes. Les travaux d'électricité courants forts courants faibles ont été confiés à la SAS SO.SI.DEC.

Le montant du lot n° 5 (Electricité courants forts et courants faibles) du marché s'élevait à la somme de 79 821,94 euros HT (soit 95 467,04 euros TTC).

Or, des travaux complémentaires ont été réalisés suite à une demande directe du maître d'œuvre. Il s'agissait de la pose de ventouses électromagnétiques sur les portes d'accès existantes. Ces travaux ont été nécessaires à la mise en application du système de gestion informatisée des contrôles d'accès installé dans l'ensemble des bâtiments communaux.

Le montant total de ces travaux supplémentaires s'élève à la somme de 7 680,00 euros HT (9 185,28 euros TTC), soit une augmentation de 9,62 % du montant initial du marché (cf : tableau récapitulatif des avenants).

Un avenant ayant déjà été pris lors du Conseil Communal du 27 janvier 2005 et du Conseil Municipal du 31 janvier 2005, d'un montant de 5 937,73 euros HT (7 101,53 euros TTC) pour des travaux d'électricité (installations de sirènes incendie, de radars infrarouges, d'un point phone et d'un poste EDF, alimentations du panneau alphanumérique et de France Telecom), soit une augmentation de 7,44 % par rapport au montant initial, ces deux avenants cumulés représentent une augmentation totale de 17,06 % par rapport au montant initial du marché.

.../...

Conformément à la loi n° 95-127 du 8 février 1995, la Commission d'appel d'offres a été consultée le 27 avril 2005 et a émis un avis favorable à la rédaction de l'avenant correspondant à ces travaux.

Aussi, il est proposé au Conseil, conformément au Code des Marchés Publics, d'autoriser Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, tout Adjoint au Maire ou Conseiller Municipal délégué, à signer cet avenant.

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005
Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme

Yves DURAND

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme

Yves DURAND

TABLEAU RÉCAPITULATIF AVENANTS DU STADE DE LOMME

Lots	Titulaires	Montants TTC des lots	Avenants		Pourcentage de l'avenant par rapport au montant initial	Montant total + avenants	Pourcentage d'augmentation du marché suite aux avenants
			Numéros et Montants TTC	Objets			
1	JEAN LEFEBVRE	645 148,35 €	N° 1 : 12 412,57 €	Décalage d'implantation	1,92 %	657 560,92 €	1,92 %
2	AUBRUN	894 234,82 €	N° 1 : 134 135,00 €	Erreur de calcul descentes de charge	15,00 %	1 030 989,13 €	15,29 %
			N° 2 : 2 619,31 €	Cuvette de réception d'ascenseur	0,29 %		
3	VLAEMINCK	48 217,97 €					
4	BRUNET LE CORVOISIER	385 552,27 €	N° 1 : 1 111,51 €	Modification production eau chaude	0,29 %	386 663,78 €	0,29 %
5	SO.SI.DEC.	95 467,04 €	N° 1 : 7 101,53 €	Divers travaux d'électricité	7,44 %	111 753,85 €	17,06 %
			N° 2 : 9 185,28 €	Pose de ventouses électromagnétiques	9,62 %		
6	BAUTERS	108 897,02 €					
7	BROSSET	80 447,09 €					
8	BROSSET	615 682,14 €					
9	FORCLUM	148 337,28 €					
10	DELTA PEINTURE LITTORAL	24 348,46 €					
11	BIOTYS INGENIERIE	57 503,68 €					
12	LOISON	275 474,68 €					
13	AMANDINOISE DE COUVERTURE	153 181,53 €					
14	NOGUEIRA JOSE	125 467,74 €					
15	CONSTRU	149 027,11 €					
16	FILMA SPORT	8 778,52 €					
17	SAVI	51 737,60 €					
	TOTAUX	3 867 557,30 €	166 565,20 €			4 034 068,50 €	4,31 %

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/417
OBJET
Commune Associée de
LOMME

DISPOSITIF « HANDISCOL » - SUBVENTION
A L'ASSOCIATION CAP'ENFANCE

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Comme pour l'année scolaire 2004/2005, la Ville de Lomme est à nouveau sollicitée par l'Association CAP'ENFANCE pour cofinancer les services d'un auxiliaire de vie scolaire dans le cadre des contrats emplois-jeunes dans le programme « nouveaux emplois nouveaux services ».

Il est rappelé que la mise en place de ce nouveau service s'inscrit dans le dispositif « HANDISCOL » initié en juin 1999 par le Ministre de l'Education Nationale. Par ailleurs, la charte de la Fédération Nationale pour l'Accompagnement des Elèves présentant un Handicap, à laquelle adhère l'Association CAP'ENFANCE, stipule qu'aucune participation financière ne peut être demandée aux familles puisqu'il s'agit d'un droit reconnu à tout enfant de bénéficier de la scolarité.

Dans l'attente de la pérennisation des auxiliaires de vie scolaire annoncée par le Gouvernement, lors de la Loi de Finances Initiale 2004, cette demande est formulée cette année à nouveau pour une élève de notre commune qui nécessite la mise à disposition d'un auxiliaire de vie scolaire. Cette élève a terminé son année de cours moyen 1ère année à l'école Curie-Pasteur, et doit intégrer le cours moyen 2ère année de cette même école.

Pour cette raison, et afin de lui permettre la poursuite de la scolarité ordinaire dans son milieu habituel de vie ainsi que le souhaitent ses parents, il est proposé au Conseil de décider de donner son accord à une participation financière aux charges de salaires d'un auxiliaire de vie scolaire sous la forme d'une subvention à l'Association CAP'ENFANCE s'élevant à la somme de 1 864,14 € pour l'année scolaire 2005/2006, et d'autoriser la signature de la convention de partenariat avec cette association.

Les crédits seront inscrits au budget supplémentaire de l'exercice 2005.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005
Affiché en Mairie le 2 MAI 2005

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme

Yves DURAND

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme

Yves DURAND

D.R.C.L.
1 - 1 JUIN 2005 1
PRÉFECTURE DU NORD

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/418
OBJET
Commune Associée de
LOMME

PARTICIPATION COMMUNALE
A L'INSTALLATION CHEZ DES PARTICULIERS
DE CHAUFFE EAU SOLAIRE INDIVIDUEL

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Depuis Juin 2002, la Ville de LOMME s'implique dans une démarche de Développement Durable qui doit aboutir à la rédaction et la mise en œuvre d'un Agenda 21 local. Il intègrera notamment, un programme d'actions concrètes d'amélioration du cadre de vie avec un volet portant sur la réduction de gaz à effet de serre.

L'énergie est une nécessité quotidienne, un bien précieux indispensable à nos sociétés pour se déplacer, se chauffer, s'éclairer, conserver les aliments, s'informer. Cependant les conséquences de son utilisation sur l'environnement, sur l'appauvrissement des ressources d'énergie fossiles et sur le budget des citoyens sont considérables. Désormais la relation entre la production d'énergie, la pollution atmosphérique et l'émission de gaz à effet de serre est évidente. En particulier l'augmentation de la température due aux émissions de CO^2 liées à la consommation de l'énergie est 100 fois plus rapide que celle due aux variations naturelles.

Pour ce faire, dans le cadre de la mise en œuvre de son Agenda 21 local intégrant des actions en faveur du développement des énergies renouvelables, la Ville de LOMME souhaite désormais apporter un soutien financier à l'installation de chauffe eau solaire individuel ou photovoltaïque chez les particuliers.

Cette politique est mise en œuvre en concertation avec la Ville de LILLE dans une volonté commune de maîtrise des énergies dans la Ville.

L'aide municipale viendra s'ajouter à celles mises en œuvre par :

- l'Etat (crédit d'impôt porté de 15% à 40 %) ;
- l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et la Région Nord Pas de Calais (prime pour l'installation d'équipements solaires, qui peut atteindre 700 € pour une installation comprise entre 3 et 5 m²).

.../...

Cette aide sera attribuée aux installations répondant aux critères retenus par l'ADEME (modèle éligible par l'ADEME) et si la mise en œuvre est effectuée par un installateur professionnel signataire de la charte QUALISOL.

Elle sera versée sur présentation de justificatifs de dépenses (factures acquittées) du versement de l'aide de l'ADEME et du contrôle de conformité de l'installation.

En conséquence, il est proposé au Conseil :

- d'accorder une subvention de 100 € TTC/m² pour l'installation de panneaux solaires, plafonnée à 10 000 € par opération et 1,20 € TTC par KW crête installé pour le solaire photovoltaïque, plafonnée à 3 000 € par opération.

- d'imputer la dépense sur les crédits ouverts au budget au compte 830 6572.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005
Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme

Yves DURAND

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme

Yves DURAND

DRCL
1 - 1 JUIN 2005
PRÉFECTURE DU NORD

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/216
OBJET

Exercice 2005 - Dotations complémentaires et nouvelles
Virements de crédits
Autorisations de programme et crédits de paiement
Ajustements
Décision Modificative n° 1

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

La Décision Modificative n° 1 qui vous est proposée détaille les dotations nouvelles ou complémentaires qu'il convient de faire figurer à nos documents budgétaires et les virements de crédits indispensables au fonctionnement des services.

Des dotations nouvelles et complémentaires

I – Section d'Investissement

Les inscriptions budgétaires proposées en investissement sont reprises dans le tableau suivant :

Investissement	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	425 102	
Opérations réelles équilibrées	14 890 180	14 890 180
Opérations d'ordre		425 102
Totaux	**15 315 282**	**15 315 282**

1.1. - Les dépenses d'investissement

Les principales opérations nouvelles sont les suivantes :

- l'opération équilibrée de refinancement de plusieurs prêts, les conditions financières de ce prêt étant devenues défavorables dans un contexte d'intérêts bas 7 890 180 €
- l'opération équilibrée d'augmentation du plafond du révolving afin de réduire le recours à l'emprunt 7 000 000 €
- l'inscription des crédits afin de pouvoir lancer le marché d'appel d'offres du Tri Postal 241 000 €

1.2. - Les recettes d'investissement

L'autofinancement permet de financer l'ensemble des nouvelles dépenses d'investissement.

II – Section de Fonctionnement

Les inscriptions budgétaires proposées en fonctionnement, dont le montant s'élève à 1 386 053 €, se décomposent comme suit :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Opérations réelles nouvelles	958 754	1 363 856
Opérations réelles équilibrées	22 197	22 197
Opérations d'ordre	425 102	
Totaux	**1 406 053**	**1 406 053**

2.1. - Les dépenses de fonctionnement

En dépenses réelles nouvelles, il s'agit essentiellement :

- du versement de la subvention à l'association Lille 2006 - 2008 300 000 €
- de divers réemplois de recettes du Musée d'Histoire Naturelle, du Conservatoire, du Palais des Beaux Arts et des bibliothèques 395 310 €
- de crédits complémentaires pour le paiement des frais d'actes et de contentieux 150 000 €

2.2. – Les recettes de fonctionnement

Ces dépenses sont principalement financées par l'ajustement du montant des contributions directes suite à la notification des bases fiscales pour 2005.

Des virements de crédits

Les différents mouvements sont retracés dans les tableaux joints en annexe.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 25 avril 2005, il vous est proposé d'approuver la Décision Modificative n° 1.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 31 MAI 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire
L'Adjoint délégué aux Finances

Pierre de SAINTIGNON

Par Délégation du Maire
L'Adjoint délégué aux Finances

Pierre de SAINTIGNON

DECISIONS MODIFICATIVES N°1 - 2005

RECAPITULATIF

DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT		**INVESTISSEMENT**	
Opérations réelles		*Opérations réelles*	
001		10	
13		13	
16	14 890 180,00	16	14 890 180,00
20		21	
21	117 831,00	4582	
23	307 271,00	45	
4581			
45			
Sous-total	*15 315 282,00*	*Sous-total*	*14 890 180,00*
Opérations d'ordre		*Opérations d'ordre*	
19		021	425 102,00
21		16	
23		21	
		23	
		28	
Sous-total	*0,00*	481	
		Sous-total	*425 102,00*
Total	15 315 282,00	Total	15 315 282,00
FONCTIONNEMENT		**FONCTIONNEMENT**	
Opérations réelles		*Opérations réelles*	
011	519 879,00	002	
012	187 372,00	70	8 186,00
014	10 671,00	73	1 332 865,00
65	300 629,00	74	65 002,00
66	-45 000,00	75	
67	7 400,00	77	
Sous- total	*980 951,00*	*Sous- total*	*1 406 053,00*
Opérations d'ordre		*Opérations d'ordre*	
023	425 102,00	*72*	
67		*77*	
Sous- total	*425 102,00*	*Sous- total*	
Total	1 406 053,00	Total	1 406 053,00
TOTAL GENERAL	16 721 335,00	TOTAL GENERAL	16 721 335,00

DECISIONS MODIFICATIVES N°1 - 2005

INVESTISSEMENT

DEPENSES EN AP

Opérations	Libellés	A.P. nouvelles	Imputation C.P.	C.P. nouveaux
GPARCAUT	Parc automobile. Renouvellement	32 191,00	21 2182 020 env. 25327	32 191,00
CTRIPOST	Tri Postal. Travaux	241 000,00	23 2313 33 env. 25276	241 000,00
CLIAE	Hospice Général IAE. Travaux	1 222 000,00	23 2313 23 env. 25291	
CARTVILL	L'Art dans la ville	61 000,00	21 2161 312 env. 1181	61 000,00
	TOTAL	1 556 191,00		334 191,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chap	Art	Fonc	Env	Libellés	Montant
23	2316	322	4416	Musée des Beaux-Arts. Restauration d'œuvres d'arts. Réemploi. Dél. 03/308 du 29/09/03	2 704,00
23	2313	322	21701	Musée des Beaux-Arts. Signalétique. Réemploi. Dél. 04/756 du 27/09/04	4 000,00
21	2161	322	1371	Musée des Beaux-Arts. Acquisition de tableaux et d'œuvres d'art. Réemploi	2 000,00
21	2183	311	12644	Conservatoire. Matériel informatique. Réemploi. Dél. 04/233 du 29/03/04. Protocole décentralisation	22 640,00
23	2316	324	17175	Restauration de statues. Réemploi. Dél. 03/240 du 24/03/03	20 550,00
23	2316	321	21735	Bibliothèque. Restauration de documents anciens. Réemploi. Dél. 04/355 du 28/06/04	4 811,00
23	2316	321	21735	Bibliothèque. Restauration de documents anciens. Réemploi. Dél. 04/769 du 27/09/04	4 139,00
23	2313	322	15272	Musée d'Histoire Naturelle. Travaux. Réemploi. Dél. 04/226 du 29/03/04	30 067,00
				TOTAL	90 911,00

INVESTISSEMENT

RECETTES Hors AP

Chap	Art	Fonc	Env	Libellés	Montant
				TOTAL	0,00

RECETTES EN A.P.

Opérations		Libellés			A.P. nouvelles	Imputation C.P.	C.P. nouveaux
				TOTAL	0,00		0,00

INVESTISSEMENT

OPERATIONS EQUILIBREES

Chap	Art	Fonc	Env	Libellés	Dépenses	Recettes
16	166	01	23666	Remboursement par anticipation de plusieurs prêts	7 890 180,00	
16	166	01	15638	Opération de refinancement de plusieurs prêts		7 890 180,00
16	16449	01	23557	Augmentation du plafond du Révolving. Dépenses	7 000 000,00	
16	16449	01	23556	Augmentation du plafond du Révolving. Recettes		7 000 000,00
				TOTAUX	14 890 180,00	14 890 180,00

Opérations	Libellés	A.P. nouvelles	Imputation C.P.	C.P. nouveaux
SPKOPPA	Koppa. Terrain synthétique	3 121,00	23 2312 412 env. 23506	3 121,00
HAP	Sports. Divers stades. Travaux d'amélioration		23 2312 412 env. 12863	-3 121,00
	TOTAL	3 121,00		0,00

INVESTISSEMENT

OPERATIONS D'ORDRE

Chap	Art	Fonc	Env	Libellés	Dépenses	Recettes
021		01	12500	Virement de la section de Fonctionnement		425 102,00
				TOTAL	0,00	425 102,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chap	Article	Fonc	Env	Libellés	Dépenses
67	6718	020	22411	Remise gracieuse. Débet régisseur	7 400,00
011	6288	020	25505	Dépenses diverses (conseil en réduction des coûts)	60 000,00
011	6288	020	25505	Dépenses diverses	20 000,00
012	64131	020	14756	Rémunération du personnel non titulaire	30 000,00
011	627	01	16167	Services bancaires et assimilés	15 000,00
65	6574	30	25510	Association Lille 2006 - 2008	300 000,00
66	6611	01	27	Intérêts dette	-45 000,00
011	6227	020	396	Contentieux. Frais d'actes et de contentieux	150 000,00
014	748729	01	12201	Dotation Hellemmes. Réemploi subvention C.A.F.	10 671,00
011	6068	322	4753	Musée d'Histoire Naturelle. Réemploi du produits des entrées	49 222,00
011	6236	322	13848	Musée d'Histoire Naturelle. Catalogues imprimés. Réemploi	503,00
011	62361	322	17467	Musée d'Histoire Naturelle. Exposition "ces chers disparus". Réemploi	301,00
011	6068	322	25517	Musée de Géologie. Ventes de moulages. Réemploi	1 177,00
011	62361	322	20653	Musée d'Histoire Naturelle. Catalogues "la mesure de l'Homme". Réemploi	148,00
011	6068	322	16643	Musée d'Histoire Naturelle. Autres fournitures. Réemploi des visites guidées	2 363,00
011	6068	322	2436	Musée de Géologie. Autres fournitures. Réemploi.Dél. 03/1095 du 15/12/03	66 000,00
011	6068	311	12750	Conservatoire. Autres matières et fournitures. Réemploi	12 000,00
012	64131	311	12170	Conservatoire. Rémunération. Réemploi. Dél. 04/233 du 29/03/2004. Protocole décentralisation	140 000,00
011	6184	311	20189	Conservatoire.Formation. Réemploi. Dél. 04/233 du 29/03/2004. Protocole de décentralisation	50 000,00
011	6238	311	12707	Conservatoire. Publicité. Publications diverses. Réemploi. Dél. 04/1025 du 13/12/2004	10 000,00
011	6288	311	7655	Conservatoire. Autres services extérieurs. Réemploi. Dél. 04/1025 du 13/12/2004	10 000,00
011	6135	311	1687	Conservatoire. Fonctionnement de l'orchestre. Réemploi. Dél. 04/1025 du 13/12/2004	6 110,00
011	6251	311	1575	Conservatoire. Voyages et déplacement. Réemploi. Dél. 04/1025 du 13/12/2004	10 000,00
011	6065	311	1567	Conservatoire. Livres, disques et cassettes. Réemploi. Dél. 03/842 du 29/09/03	1 000,00
011	6135	311	1687	Conservatoire. Fonctionnement de l'orchestre. Réemploi. Dél. 03/842 du 29/09/03	2 000,00
011	6236	311	3275	Conservatoire. Catalogues, imprimés, reprographie. Réemploi. Dél. 03/842 du 29/09/03	3 700,00
011	6288	311	22095	Conservatoire. Prestations de services. Auditorium. Réemploi. Dél. 03/842 du 29/09/03	2 000,00
011	6288	321	60	Bibliothèques. Autres services extérieurs. Réemploi. Dél. 04/243 du 29/03/04	10 000,00
011	6065	321	8697	Bibliothèques. Achats de livres. Réemploi	8 786,00
011	6182	322	83	Musée des Beaux-Arts. Documentation Générale. Réemploi. Dél. 04/882 du 15/11/04	10 000,00
65	6574	94	22182	Plan de développement du commerce. Subventions. Réemploi	629,00
011	617	824	20423	Politique de la Ville. Etudes et recherches. Réemploi	14 250,00
011	61522	422	12210	Entretien et réparations des bâtiments des équipements de proximité. Réemploi	494,00
				TOTAL	958 754,00

FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chap	Art	Fonc	Env	Libellés	Montant
70	70873	020	25411	Recouvrement des frais de téléphones-fax C.C.A.S.	1 000,00
70	7066	64	24123	Halte Garderie Crèche Marie Curie	4 807,00
73	7311	01	1894	Contributions directes. Ajustement	1 332 865,00
74	74834	01	1895	Compensation au titre des exonérations de la Taxe foncière sur propriétés bâties. Régularisation	-5 366,00
74	74833	01	1896	Compensation au titre de la taxe professionnelle. Régularisation	50 550,00
					1 383 856,00

77

FONCTIONNEMENT

OPERATIONS EQUILIBREES

Chap	Art	Fonc	Env	Libellés	Dépenses	Recettes
70	70688	251	25245	Phalempin. Alimentation pour réception et séminaires		2 379,00
011	60623	251	18509	Alimentation et cérémonies. Réemploi	2 379,00	
74	74718	311	25243	Préparation certificat d'aptitude au professorat. Subvention Etat		19 818,00
012	64131	311	12170	Conservatoire. Rémunération personnel. Réemploi. Dél. 04/408 du 17 mai 2004	17 372,00	
011	6251	311	1575	Conservatoire. Voyages et déplacements. Dél. 04/408 du 17 mai 2004	2 446,00	
					22 197,00	22 197,00

FONCTIONNEMENT

OPERATIONS D'ORDRE

Chap	Art	Fonc	Env	Libellés	Dépenses	Recettes
023		01	12501	Virement à la section d'investissement	425 102,00	
				TOTAL	425 102,00	0,00

Par ailleurs, il y a lieu de passer les opérations comptables d'ordre consécutives à la prise en compte des virements de crédits de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, soit :

Section de fonctionnement

Virement à la section d'investissement
Chapitre 023 – Article 023 – Fonction 01 – Enveloppe 12501 : 39.251,33 €

Section d'investissement

Virement de la section de fonctionnement
Chapitre 021 – Article 021 – Fonction 01 – Enveloppe 12500 : 39.251,33 €

VILLE DE LILLE

EXERCICE 2005

DM1

VIREMENTS DE CREDITS

EXERCICE 2005

ETAT DES TRANSFERTS DE CREDITS
VILLE DE LILLE
ETAT RECAPITULATIF PAR CHAPITRE

Chapitre	Désignation	Montant
Section de Fonctionnement		
Dépenses		
011	Charges à caractère général	-116 783,93
012	Charges de personnel et frais assimilés	101 661,54
014	Atténuations de produits	-43 634,88
65	Autres charges de gestion courante	-246 756,25
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	2 862,19
67	Charges exceptionnelles	263 400,00
Section d'Investissement		
Dépenses		
20	Immobilisations incorporelles	-3 566,00
21	Immobilisations corporelles	450 021,92
23	Immobilisations en cours	-407 204,59

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES
VILLE DE LILLE

EXERCICE 2005

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				MONTANT
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
011	60623	415	ALIMENTATION	67	6745	30	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	2 500,00
011	6068	312	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	20	205	312	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES MARQUES PROCEDES DROITS ETC..	454,00
011	6068	415	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	67	6745	30	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	500,00
011	6068	823	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	21	2188	823	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	200,00
011	6068	823	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	65	6574	823	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	2 459,75
011	6135	415	LOCATIONS MOBILIERES	67	6745	30	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	8 000,00
011	61522	020	ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS	21	2182	020	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE TRANSPORT	3 260,30
011	61558	813	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERS	21	2188	020	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	1 600,00
011	6156	020	MAINTENANCE	656	6562	01	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS. MATERIEL, EQUIPEMENT ET FOURNITURES	5 000,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES
VILLE DE LILLE

EXERCICE 2005

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				MONTANT
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
011	617	30	ETUDES ET RECHERCHES	012	64131	422	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL NON TITULAIRE	6 000,00
011	617	90	ETUDES ET RECHERCHES	67	6745	90	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	3 050,00
011	6233	322	FOIRES ET EXPOSITIONS	21	2188	322	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	20 000,00
011	6233	322	FOIRES ET EXPOSITIONS	012	64131	321	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL NON TITULAIRE	16 337,41
011	6233	322	FOIRES ET EXPOSITIONS	65	6574	30	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	25 000,00
011	6236	30	CATALOGUES ET IMPRIMES	012	64131	422	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL NON TITULAIRE	6 999,06
011	6236	823	CATALOGUES ET IMPRIMES	65	6574	823	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	2 850,00
011	6247	213	TRANSPORT COLLECTIF	21	2188	211	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	737,03
011	6288	020	AUTRES	21	2188	020	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	5 000,00
011	6288	311	AUTRES	21	2188	311	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	8 000,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES
VILLE DE LILLE

EXERCICE 2005

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	MONTANT
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
011	6288	322	AUTRES	012	64131	321	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL NON TITULAIRE	3 900,60
011	6288	33	AUTRES	012	64131	312	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL NON TITULAIRE	63 113,44
011	6288	415	AUTRES	67	6745	30	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	9 000,00
011	6288	823	AUTRES	65	6574	823	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	1 500,00
011	6288	90	AUTRES	65	65736	90	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX CCAS ET CAISSE DES ECOLES	22 867,00
011	6288	90	AUTRES	014	748729	01	DOTATION DE GESTION LOCALE VERSEE	5 408,00
012	6488	212	AUTRES CHARGES	65	658	212	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	200,00
014	748729	01	DOTATION DE GESTION LOCALE VERSEE	011	6262	020	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	33 462,84
014	748729	01	DOTATION DE GESTION LOCALE VERSEE	011	62878	020	REMBOURSEMENT DE FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES	1 427,45
014	748729	01	DOTATION DE GESTION LOCALE VERSEE	011	616	33	PRIMES D ASSURANCES	3 224,94
014	748729	01	DOTATION DE GESTION LOCALE VERSEE	011	637	112	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	33,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES
VILLE DE LILLE

EXERCICE 2005

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				MONTANT
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
014	748729	01	DOTATION DE GESTION LOCALE VERSEE	012	64131	311	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL NON TITULAIRE	5 511,03
014	748729	01	DOTATION DE GESTION LOCALE VERSEE	011	637	112	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	60,00
014	748729	01	DOTATION DE GESTION LOCALE VERSEE	011	6068	020	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	1 700,00
014	748729	01	DOTATION DE GESTION LOCALE VERSEE	011	6064	020	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	23,69
014	748729	01	DOTATION DE GESTION LOCALE VERSEE	011	637	112	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	55,00
014	748729	01	DOTATION DE GESTION LOCALE VERSEE	011	6064	020	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	211,93
014	748729	01	DOTATION DE GESTION LOCALE VERSEE	011	6068	020	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	212,94
014	748729	01	DOTATION DE GESTION LOCALE VERSEE	011	6064	020	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	65,06
014	748729	01	DOTATION DE GESTION LOCALE VERSEE	011	637	112	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	55,00
014	748729	01	DOTATION DE GESTION LOCALE VERSEE	011	616	020	PRIMES D ASSURANCES	3 000,00
65	6535	021	FORMATIONS ELUS	011	6257	021	RECEPTIONS	900,00
65	6574	24	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	65	6574	90	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	19 896,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES
VILLE DE LILLE

EXERCICE 2005

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	MONTANT
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
65	6574	414	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	67	6718	414	AUTRES CHARGES EXCEPT SUR OPERATIONS DE GESTION	232 000,00
65	6574	524	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	67	6745	30	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	15 000,00
65	6574	64	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	011	6288	422	AUTRES	1 224,00
65	6574	64	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	011	6068	414	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	1 224,00
65	6574	64	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	011	6288	321	AUTRES	7 285,00
65	6574	64	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	011	6184	64	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	50 000,00
65	6574	830	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	65	6572	830	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	25 000,00
656	6562	01	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS. MATERIEL, EQUIPEMENT ET FOURNITURES	011	6182	020	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	280,80

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES
VILLE DE LILLE

EXERCICE 2005

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				MONTANT
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
656	6562	01	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS. MATERIEL, EQUIPEMENT ET FOURNITURES	011	6064	020	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 857,01
67	6745	04	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	011	6257	04	RECEPTIONS	650,00
67	6748	422	AUTRES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	65	6574	422	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	6 000,00

88

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES
VILLE DE LILLE

EXERCICE 2005

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				MONTANT
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
20	2031	020	FRAIS D'ETUDES	21	2188	020	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	10 000,00
23	2312	414	IMMOBILISATIONS EN COURS TERRAINS	21	2188	414	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	595,00
23	2313	020	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	21	2188	020	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	338 664,00
23	2313	020	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	21	2184	020	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	12 165,59
23	2313	251	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	21	2184	251	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	20 000,00
23	2313	251	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	21	2188	251	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	20 000,00
23	2313	251	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	21	2188	211	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	7 800,00
23	2313	255	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	21	2184	255	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	2 000,00
23	2313	322	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	20	2031	33	FRAIS D'ETUDES	5 980,00

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

EXERCICE 2005

DM1

VIREMENTS DE CREDITS

06 - 11

EXERCICE 2005

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES
VIREMENTS DE CREDITS DM1
ETAT RECAPITULATIF PAR CHAPITRE

Chapitre	Désignation	Montant
Section de Fonctionnement		
Dépenses		
011	Charges à caractère général	-33,00
67	Charges exceptionnelles	33,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES
COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

EXERCICE 2005

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				MONTANT
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
011	6232	020	FETES ET CEREMONIES	67	6712	020	CHARGES EXCEPTIONNELLES POUR AMENDES FISCALES ET PENALES	33,00

92

MODIFICATIONS APPORTEES AU BUDGET

DE LA COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

EXERCICE 2005 – DM1

MODIFICATIONS APPORTEES AU BUDGET D'HELLEMMES - DM1

RECAPITULATIF

Chapitre	Désignation	Montant
Section de Fonctionnement		
Dépenses		
011	Charges à caractère général	-7 927,65
65	Autres charges de gestion courante	10 671,00
Recettes		
74	Dotation de gestion locale reçue	2 743,35

MODIFICATIONS APPORTEES AU BUDGET D'HELLEMMES - DM1

IMPUTATION			LIBELLE	MONTANT	
CHAP	ART	FONCT		REDUCTION	RENFORCEMENT
DEPENSES					
011	60632	20	Fournitures de petit équipement	-55,00	
011	6068	20	Autres matières et fournitures	-95,68	
011	6068	213	Autres matières et fournitures	-1 700,00	
011	6068	40	Autres matières et fournitures	-78,69	
011	6068	422	Autres matières et fournitures	-48,76	
011	61523	020	Voies et réseaux	-60,00	
011	6232	020	Fêtes et cérémonies	-101,50	
011	6232	33	Fêtes et cérémonies	-5 511,03	
011	6236	023	Catalogues et imprimés	-65,06	
011	6281	021	Concours divers (cotisations...)	-211,93	
65	6574	422	Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé		10 671,00
RECETTES					
74	748721	01	Dotation de gestion locale reçue		2 743,35

MODIFICATIONS APPORTEES AU BUDGET

DE LA COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME

EXERCICE 2005 – DM1

MODIFICATIONS APPORTEES AU BUDGET DE LOMME - DM1

RECAPITULATIF

Chapitre	Désignation	Montant
Section de Fonctionnement		
Dépenses		
011	Charges a caractères générales	35 707,23
Recettes		
74	Dotation de gestion locale reçue	35 707,23

97

MODIFICATIONS APPORTEES AU BUDGET

DE LA COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME

EXERCICE 2005 – DM1

Commune Associée d'Hellemmes -

Aide à l'installation de chauffe-eau solaires et d'installations photovoltaïques

Commune Associée de Lomme

Subvention exceptionnelle aux Associations Villes Internet "Actions Vélo" -

Ville de Lille

- Frais d'enlèvement de dépôts sauvages Recours gracieux pour insuffisance de revenus - Demande d'indulgence
- Projets Associatifs
- Aide aux clubs (sports)

MODIFICATIONS APPORTEES AU BUDGET DE LOMME - DM1

IMPUTATION			LIBELLE	MONTANT	
CHAP	ART	FONCT		REDUCTION	RENFORCEMENT
DEPENSES					
011	616	020	Primes d'assurances	-6 224,94	
011	6184	020	Versements à des organismes de formation	-1 427,45	
011	6262	020	Frais de télécommunication	-33 462,84	
011	6228	823	Divers		5 408,00
RECETTES					
74	748721	01	Dotation de gestion locale reçue	35 707,23	

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/217
OBJET

Société des Neurosciences.
Organisation du 7ème Colloque
des Neurosciences à Lille
du 17 au 20 mai 2005.
Subvention exceptionnelle.

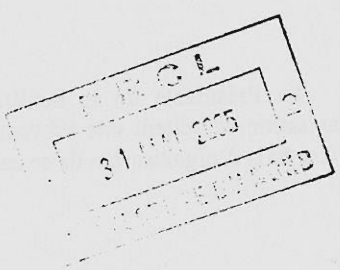
Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le 7ème colloque des Neurosciences a eu lieu à Lille Grand Palais du 17 au 20 mai 2005.

Le choix de Lille pour la tenue de ce colloque donne l'opportunité de montrer le dynamisme de la Ville dans le domaine des Neurosciences et de la Neurologie. Il existe en effet à Lille, et en particulier au CHU de Lille et à l'Institut Pasteur, des structures INSERM et universitaires impliquées dans la recherche en Neurosciences. Par ailleurs, les services hospitaliers de Neurologie de Lille sont parmi les plus importants en France et conduisent une recherche clinique notamment dans le domaine de la maladie d'Alzheimer et de la maladie de Parkinson.

La Société des Neurosciences, association loi de 1901, qui compte environ 2500 membres, est l'une des plus importantes sociétés européennes dans le domaine. Les colloques qu'elle organise sont indispensables pour confronter les derniers travaux de leurs laboratoires et susciter de nouvelles collaborations.

Ce colloque, qui a rassemblé environ 1000 participants, est aussi pour les jeunes une opportunité pour rencontrer des chercheurs confirmés et des chefs de laboratoire.



.../...

Le projet de budget de cette manifestation se présente comme suit :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Lille Grand Palais	110.000,00	**SPONSORS**	
Live et audiovisuel (personnel et matériel)	22.000,00	Institutions Nationales (CNRS, INSERM, INRA, Ministère ...)	45.000,00
Hall d'exposition (sécurité)	2.000,00	Région, Département et Institutions locales (CHRU, Université, Mairie)	15.000,00
Restauration et pauses café	80.000,00	Partenaires privés	35.000,00
Animation	5.000,00		
Site web	60.000,00	**LOCATION DE STANDS**	42.000,00
Edition	20.000,00		
Badges, stylos, mallettes	10.000,00	**INSCRIPTIONS**	
Routage – timbrage	8.000,00	Etudiants	64.000,00
Frais de banque	1.500,00	Seniors	172.000,00
Signalétique + divers	1.500,00		
Bureautique/logistique/conception	20.000,00	**REPAS**	
Invités congrès	10.000,00	Déjeuners	25.000,00
Personnel – hôtesse	9.000,00	Gala	15.000,00
Transports	12.000,00		
Assurance	1.000,00		
Prix posters et thèses	8.000,00		
Déplacements MCO	3.000,00		
Honoraires	30.000,00		
Total	**413.000,00**	**Total**	**413.000,00**

La Présidente de la Société des Neurosciences et les Présidents du Comité local d'organisation sollicitent une subvention exceptionnelle à titre de participation financière de la Ville aux frais d'organisation de ce colloque.

.../...

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 25 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 1.500 euros au profit de la Société des Neurosciences ;
- de prélever la dépense sur les crédits inscrits au chapitre 67 – article 6745 – fonction 025 – enveloppe 802 du budget primitif 2005.

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
Le Premier Adjoint au Maire

Pierre de SAINTIGNON

Réception en Préfecture le 31 MAI 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par délégation du Maire,
Le Premier Adjoint au Maire

Pierre de SAINTIGNON

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/218
OBJET

Association Echanges et Consultations Techniques Internationaux -.
Organisation d'un congrès à Lille
Les 19 et 20 mai 2005.
Subvention exceptionnelle.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'association Echanges et Consultations Techniques Internationaux (ECTI) a décidé d'organiser son congrès annuel à Lille les 19 et 20 mai 2005.

L'association, reconnue d'utilité publique, regroupe un ensemble très varié de cadres retraités bénévoles, désireux de mettre leur compétence professionnelle acquise à la disposition de divers organismes internationaux et nationaux : pays en voie de développement, pays émergents, chambre de commerce, chambre des métiers, entreprises en difficulté, centres de formation, missions locales.

Les interventions de l'association se situent à des niveaux très variés : analyses de situations, études techniques, formation de personnel qualifié, aide à la création d'entreprises, aide aux entreprises en difficulté, aide à la recherche d'emploi, aide au recrutement, parrainage...

Cette association compte 3000 adhérents dont 120 pour la région Nord/Pas-de-Calais. Le nombre de participants au congrès est estimé à 400.

Le projet de budget de cette manifestation se présente comme suit :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Location de salles CCI Lille Métropole	4.700	Participation des adhérents	9.000
Frais annexes de location de salles	3.800	Participation de l'association ECTI	28.700
Cocktail, repas, buffet	26.500	Subvention CCI Lille	4.700
Animation	2.500	Subvention sollicitée à la Ville de Lille	600
Visites Lille	2.400		
Frais d'organisation	3.100		
Total	43.000	Total	43.000

Le Délégué régional Nord/Pas-de-Calais sollicite une subvention exceptionnelle à titre de participation financière de la Ville aux frais d'organisation de ce congrès.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 25 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 600 € au profit de l'association Echanges et Consultations Techniques Internationaux ;
- de prélever la dépense sur les crédits inscrits au chapitre 67 – article 6745 – fonction 025 – enveloppe 802 du budget primitif 2005.

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
Le Premier Adjoint au Maire

Pierre de SAINTIGNON

Réception en Préfecture le 31 MAI 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par délégation du Maire,
Le Premier Adjoint au Maire

Pierre de SAINTIGNON

DRCL
31 MAI 2005
PRÉFECTURE DU VAR

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/219
OBJET

Association « Festival de Lille »
Clôture des opérations de liquidation

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs

Le Conseil Municipal de Lille a décidé d'adhérer à « l'Association Festival de Lille » le 19 septembre 1976.

En 1998, l'association a constaté que le Festival de Lille ne trouvait plus vraiment sa place dans le paysage culturel régional. Le Festival de l'année 1998 ne s'est pas tenu et l'association en a tiré les conséquences, en votant sa dissolution, lors d'une assemblée générale extraordinaire en date du 18 décembre 1998.

La Ville de Lille a décidé lors de la séance de son Conseil Municipal du 14 décembre 1998 que les subventions votées pour l'année 1998 ne l'étaient que pour les besoins de la liquidation de l'association. La Région Nord Pas-de-Calais, partenaire important du Festival, a décidé également de contribuer au financement de la liquidation.

La liquidation proprement dite a pris de nombreuses années, des litiges quant aux programmations artistiques sur des années antérieures devant être soldés.

Par ailleurs, les salariés permanents de l'association, leurs droits soldés, ont retrouvé, pour la majeure partie d'entre eux, une nouvelle situation dans le tissu associatif du monde culturel de la Métropole. La Ville, pour sa propre part et au regard de ses besoins, en a alors employé deux.

Des conflits étant apparus dans le solde de certaines situations individuelles, il a fallu quelques années pour les clore définitivement.

La Ville et la Région ayant contribué aux frais générés par la liquidation, il reste aujourd'hui à répartir le reliquat de trésorerie à due proportion et dans la limite des apports, conformément à la décision du mandataire liquidateur en date du 27 avril 2005 et à la loi de juillet 1901 régissant les associations.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 25 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal d'accepter en recettes la part revenant à la Ville et s'élevant à 48 394,34 Euros,

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture, le 31 MAI 2005

par délégation du Maire
Le 1er Adjoint délégué au Finances

Pierre de SAINTIGNON

Affiché en Mairie, le 31 MAI 2005

Par délégation du Maire,
Le 1er Adjoint délégué aux Finances

Pierre de SAINTIGNON

DRCL
2 31 MAI 2005
PRÉFECTURE DU NORD

105

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/220
OBJET

Donation de Monsieur Pierre DHAINAUT

Rapport de Madame Le Maire

Mesdames, Messieurs

Monsieur Pierre DHAINAUT, poète, a souhaité faire don à la Ville de Lille d'un certain nombre d'œuvres, notamment d'ouvrages publiés sous son nom, d'articles, catalogues, correspondances, revues littéraires pour une valeur estimée à 26 000 euros.

La donation a été consentie à la Ville de Lille à charge, pour elle:

- d'exclure du prêt l'ensemble des documents donnés;
- de réserver leur reproduction à la Ville dans le seul but scientifique ;
- de permettre à tout moment à Monsieur Pierre DHAINAUT et, après son décès, à tout membre de sa famille, de retirer temporairement les livres, documents et manuscrits remis en don.

Par arrêté en date du 23 mars 2003, Madame le Maire a accepté le don à titre conservatoire.

L'acte de donation devant notaire a été signé les 10 novembre 2004 et 18 janvier 2005.

Les articles L 2242-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales imposent qu'une délibération intervienne ultérieurement pour accepter définitivement la donation.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 25 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter à titre définitif la donation avec charges de Monsieur DHAINAUT.

ADOPTÉE à l'unanimité

Par Délégation du Maire
L'Adjoint au Maire Délégué
aux Finances

Pierre DE SAINTIGNON

Réception en Préfecture le 31 MAI 2005

Affiché en Mairie le 2 + MAI 2005

Par Délégation du Maire
L'Adjoint au Maire
Délégué aux Finances

Pierre DE SAINTIGNON

DIRECCTE
2
31 MAI 2005
PRÉFECTURE DU NORD

VILLE DE LILLE

106

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/221
OBJET

Crédits décentralisés - aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Les Conseils de Quartier disposent de crédits leur permettant de favoriser la vie associative de leur quartier.

Les Conseils de Quartier de Moulins, Fives, Vieux-Lille, Vauban-Esquermes, Wazemmes, Lille-Sud, Centre et Faubourg de Béthune se sont réunis récemment. Les actions présentées dont vous trouverez un récapitulatif ci-joint ont fait l'objet de débats en Conseils de Quartier qui ont donné un avis favorable au versement de ces subventions.

En application de la loi n° 2000 - 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, des conventions ont été conclues entre la Ville de Lille et les associations subventionnées à plus de 23 000.00 euros.

Les sommes octroyées à la Maison de quartier de Moulins, aux associations « Itinéraires », « Perspectives », « Lille Université Club Rugby », « La Solidarité de Fives Lille » et au Comité d'Animation du Faubourg de Béthune feront donc l'objet d'avenants aux dites conventions, qui seront pris par les services pilotes.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel, et des Affaires Générales, qui s'est réunie le 25 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal de :

- autoriser le versement des subventions aux associations reprises en annexe
- imputer les dépenses correspondantes.
- inscrire ces dépenses au chapitre 65, article 6574 et au chapitre 67, article 6745, fonction 422, enveloppe 23 687 de nos documents budgétaires

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 31 MAI 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire
L'Adjoint Délégué à la Décentralisation

Pierre DE SAINTIGNON

Par Délégation du Maire
L'Adjoint Délégué à la Décentralisation

Pierre DE SAINTIGNON

AIDES FINANCIERES

QUARTIER	OBJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BENEFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
MOULINS	<u>Brésil(s) à Moulins</u> L'association souhaite faire découvrir la culture brésilienne à un public d'enfants âgés de 8 à 12 ans par le biais d'ateliers pédagogiques élaborés qui amèneront les jeunes à se produire en public au cours de manifestations festives Dates : février à début juin 2005	600 €	COLORES LATINO AMERICANOS 89 RUE D'ARTOIS 59 000 LILLE	600 €	Chap 65, art 6574, fonc 422, env 4357
	<u>Les dangers domestiques : prévention</u> Animations à la Maison de quartier de Moulins sur la prévention des risques domestiques : ▪ remise d'un livret pédagogique aux enfants ▪ séances sur les dangers de la maison, les normes de sécurité des jouets, les gestes de secours et les attitudes en cas d'accident à destination des jeunes parents ▪ séances dans le but de prévenir les risques de chutes et d'intoxications alimentaires pour les personnes âgées.	400 €	ASSOCIATION POUR LA GESTION DE L'ÉQUIPEMENT DE QUARTIER SUR MOULINS EST 1 RUE ARMAND CARREL 59021 LILLE CEDEX	245 €	Chap 65, art 6574, fonc 523, env 6642

AIDES FINANCIERES (SUITE 1)

QUARTIER	OBJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BENEFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
MOULINS (SUITE)	<u>Journée inter-culturelle et inter-quartiers</u> Organisation d'une journée de rencontres dont la préparation, le déroulement et le prolongement mobiliseront apprenants et formateurs autour de réunions de concertation, de cours habituels et d'ateliers thématiques (cuisine, dessin, écriture, théâtre, création de jeux de société). Les résultats des travaux de ces ateliers constitueront la base des manifestations proposées lors de cette journée. Date : 30 avril 2005.	23 890 €	LILLE ASSOCIATION - COMPTER-LIRE-ECRIRE (L.A.C.L.E) 28/30 RUE DECONYNCK 59 000 LILLE	500 €	Chap 65, art 6574, fonc 523, env 6642
	<u>Projet « la poésie par la musique »</u> ▪ Interventions auprès d'enfants de classes des écoles primaires Saint-Exupéry et Turgot, afin d'une part de les sensibiliser à la langue française, d'autre part de les initier au chant et à la musique. ▪ Organisation d'un spectacle « chorale » salle Courmont le 8 avril 2005.	1290 €	PTIT' POETE 6 RUE SÉBASTOPOL 59 100 ROUBAIX	220 €	Chap 65, art 6574, fonc 311, env 1409

AIDES FINANCIERES (SUITE 2)

QUARTIER	OBJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BENEFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
FIVES	<u>Centenaire de la chorale</u> Cérémonie festive pour les 100 ans de l'association. Date : 23 avril 2005	1938 €	CLUB ORPHÉONIQUE FIVOIS 10 RUE DU 14 JUILLET 59 260 HELLEMMES LILLE	400 €	Chap 65, art 6574, fonc 025, env 4381
	<u>Aide alimentaire</u> Distribution d'aide alimentaire aux personnes en grande difficulté de Fives	1100 €	ASSOCIATION LA SOLIDARITÉ DE FIVES LILLE 331 RUE PIERRE LEGRAND 59 000 LILLE	1100 €	Chap 65, art 6574, fonc 025, env 4381
VIEUX-LILLE	<u>Manifestation élection première Miss Vieux-Lille</u> Après-midi festive autour de la première élection de Miss Vieux-Lille avec spectacle : danseurs brésiliens et orientaux, Caveau Lillois et Quatuor Danel Date : dimanche 20 février 2005	4939, 50 €	UNION DES COMMERCANTS ARTISANS CRÉATEURS VIEUX-LILLE (UCARC VIEUX-LILLE) 15 RUE DE LA COLLÉGIALE 59000 LILLE	1090 €	Chap 65, art 6574, fonc 024, env 739
VAUBAN-ESQUERMES	<u>Carnaval 2005</u> Cortège carnavalesque des enfants des écoles du quartier : spectacle musical et distribution de gadgets aux enfants Date : 2 avril 2005	4382, 18 €	COMITÉ D'ANIMATION VAUBAN-ESQUERMES 32/34 RUE CHARLES DE MUYSSAERT 59 000 LILLE	4182, 18 €	Chap 65, art 6574, fonc 422, env 1414

AIDES FINANCIERES (SUITE 3)

QUARTIER	OBJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BENEFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
WAZEMMES	<u>Les fenêtres qui parlent</u> Les habitants exposent à leurs fenêtres des œuvres d'artistes. <u>Date</u> : du 18 mars au 2 avril 2005	2100 €	ART Z'EMOIS 89 RUE DES POSTES 59 000 LILLE	350 €	Chap 65, art 6574, fonc 33, env 1411
	<u>Projet de cérémonie d'adoption du Géant Chamane</u> A l'occasion du Carnaval de Wazemmes, organisation d'une cérémonie d'adoption du géant Chamane en tant que représentant du quartier de Wazemmes	1000 €	L'HEUREUZE ASSOCIATION DES GUS AMIS DU GEANT CHAMANE DE LA GRANDE BRADERIE DE LILLE GRAND MAITRE DES MOULES ET DES FRITES 47 RUE LOUIS FAURE 59 000 LILLE	700 €	Chap 65, art 6574, fonc 33, env 1411
	<u>Journée de rencontre interculturelle</u> Cette journée s'articulera autour de deux axes : elle sera inter-culturelle (50 nationalités représentées) et inter-quartiers. Elle a pour objectif d'aider les jeunes et les adultes en difficultés à mieux vivre le quotidien grâce à un apprentissage adapté et personnalisé. <u>Date</u> : 30 avril 2005	12 890 €	LILLE ASSOCIATION - COMPTER-LIRE-ECRIRE (L.A.C.L.E) 28/30 RUE DECONYNCK 59 000 LILLE	500 €	Chap 65, art 6574, fonc 33, env 1411
	<u>Séjour aux sports d'hiver</u> Séjour en camps autonomes à Tignes de huit jeunes filles issues de milieux défavorisés du 9 au 16 avril 2005 afin d'apprendre à s'auto-organiser et monter un projet.	4576 €	ITINÉRAIRES 8 RUE DU BAS JARDIN BP 471 59 021 LILLE CEDEX	450 €	Chap 67, art 6745, fonc 422, env 23 687

AIDES FINANCIERES (SUITE 4)

QUARTIER	OBJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BENEFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
LILLE-SUD	<u>Achats divers</u> Trois jeunes âgés de 8, 9 et 10 ans, issus de familles modestes, souhaitent adhérer à l'association. Cette aide permettra l'achat de leur permis de pêche, la remise de lots lors des concours et de colis en fin d'année et assurera le coût du transport lors de l'organisation des différentes animations.	1505 €	LES RAVAGEURS DU SUD 189 RUE DU FAUBOURG DES POSTES 59 000 LILLE	400 €	Chap 65, art 6574, fonc 025, env 4364
	<u>Financement de colis et repas</u> Cette association regroupe 90 adhérents âgés de 62 à 72 ans, elle organise tous les ans un repas de fin d'année et offre un colis afin d'adoucir la période des fêtes à ces habitants en difficulté du Vieux-Sud.	1236,64 €	CATM COMBATTANTS ALGÉRIE TUNISIE MAROC 189 RUE DU FAUBOURG DES POSTES 59 000 LILLE	300 €	Chap 65, art 6574, fonc 025, env 4364
	<u>Achat de tenues</u> Achat de nouvelles tenues de majorettes destinées aux enfants participant aux fêtes du Quartier	1579, 92 €	LES GRACIEUSES DU SUD 189 RUE DU FAUBOURG DES POSTES 59 000 LILLE	300 €	Chap 65, art 6574, fonc 025, env 4364

AIDES FINANCIERES (SUITE 5)

QUARTIER	OBJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BENEFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
LILLE-SUD (SUITE)	**Voyage collectif à Barcelone** Voyage collectif pour 25 élèves de 4ème et 3ème afin de pratiquer une langue étrangère grâce aux contacts directs, de découvrir une culture et de motiver à nouveau certains élèves. Date : du 14 au 19 juin 2005	6900 €	COLLÈGE LOUISE MICHEL 115 RUE DE L'ARBRISSEAU 59 000 LILLE	1000 €	Chap 65, art 6574, fonc 255, env 9536
	20 ème anniversaire de l'association L'association dispense des cours de soutien scolaire tous niveaux et d'alphabétisation. Elle regroupe des apprenants et des bénévoles issus de plusieurs quartiers. Date : 30 avril 2005	12 890 €	LILLE ASSOCIATION - COMPTER-LIRE-ECRIRE (L.A.C.L.E) 28/30 RUE DECONYNCK 59 000 LILLE	300 €	Chap 65, art 6574, fonc 025, env 4364
	Semaine des femmes En partenariat avec plusieurs associations du quartier, organisation d'une semaine des femmes (expositions, dégustations, repas, concert, thé dansant, rencontres intergénérationnelles, une conférence, défilé de mode, goûter, contes et danses africaines). Objectif : mettre en avant la richesse multiculturelle du quartier	1922 €	F.A.M.E (FEMMES AGISSANT POUR UN MIEUX-ÊTRE) 2/2 RUE COLLETTE 59 000 LILLE	760 €	Chap 65, art 6574, fonc 422, env 13112

AIDES FINANCIERES (SUITE 6)

QUARTIER	OBJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BENEFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
LILLE-SUD (SUITE)	<u>Journée d'immersion à Londres</u> 30 élèves de 4ème partent à la découverte des principaux sites et monuments de la ville. Objectif : aide à la compréhension de la langue dans la vie courante <u>Date</u> : 4 mai 2005	1500 €	COLLÈGE LOUISE MICHEL 115 RUE DE L'ARBRISSEAU 59 000 LILLE	439 €	Chap 65, art 6574, fonc 255, env 9536
	<u>Journée découverte de Canterburry</u> 50 élèves de 3ème partent à la découverte de la ville, des musées et patrimoine de la ville. <u>Objectif</u> : aide à la compréhension et expression dans des situations de la vie courante <u>Date</u> : mai 2005 (1 journée)	1450 €	COLLÈGE LOUISE MICHEL 115 RUE DE L'ARBRISSEAU 59 000 LILLE	315 €	Chap 65, art 6574, fonc 255, env 9536
	<u>Intervention d'un musicien diplômé DUMI à l'Ecole Turgot</u> Intervention d'un musicien diplômé DUMI, puis représentation du travail des enfants sous forme de poésie en musique. <u>Date</u> : le 8 avril 2005 et avant pour les interventions dans l'école.	1288 €	PTIT' POETE 6 RUE SÉBASTOPOL 59 100 ROUBAIX	138 €	Chap 65, art 6574, fonc 025, env 4364

AIDES FINANCIERES (SUITE 7)

QUARTIER	OBJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
CENTRE	<u>Séries de conférences, d'expositions et de films sur le thème du Brésil</u> Animation culturelle et de sensibilisation sur les conditions de vie au Brésil, dans le cadre de l'année du Brésil	3050 €	COLORES LATINO AMERICANOS 89 RUE D'ARTOIS 59 000 LILLE	550 €	Chap 65, art 6574, fonc 422, env 6798
	<u>Rue des Poètes</u> Edition d'un recueil de poésie lors de l'animation « La rue du Poète » du 28 mai au 18 juin 2005. Cette animation a pour objectif de fédérer les commerçants et les habitants autour du thème de la poésie, dans le cadre d'un concours de poésie.	7982,35 €	UNION COMMERCIALE HÔPITAL MILITAIRE MAISON DU COMMERCE 77 RUE NATIONALE 59 000 LILE	305 €	Chap 65, art 6574, fonc 422, env 6798
	<u>Narcisse, le Gavroche lillois</u> Edition à l'occasion de la fête du géant Narcisse le 12 novembre 2005, d'une plaquette de présentation à 5000 exemplaires, à destination des partenaires du quartier. Objectif : faire connaître Narcisse lors de la fête du 12 novembre, moment de convivialité et de rencontre entre les habitants.	4850 €	ASSOCIATION POUR LA RENAISSANCE ET LE RENOUVEAU DES GÉANTS 10 RUE DE L'ÉGLISE 59 134 BEAUCAMPS LIGNY	890 €	Chap 65, art 6574, fonc 422, env 6798

AIDES FINANCIERES (SUITE 8)

QUARTIER	OBJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BENEFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
FAUBOURG DE BÉTHUNE	<u>Stages d'initiation au judo pour les parents du Faubourg de Béthune</u> Découverte du judo permettant aux parents d'évacuer le stress, mais aussi d'échanger entre eux. <u>Objectif</u> : apprentissage des valeurs de l'art martial, canalisation des énergies	5703 €	FAUBOURG DE BÉTHUNE JUDO CLUB LILLOIS BP 175 59 017 LILLE CEDEX	1200 €	Chap 65, art 6574, fonc 40, env 15615
	<u>Tenue de scène</u> Permettre au club de faire l'acquisition de tenues en vue des prochaines représentations de spectacles.	1500 €	EXPRESSION CULTURE DE RUE 3C/31 AVENUE VERHAEREN 59 000 LILE	500 €	Chap 65, art 6574, fonc 30, env 743
	<u>Les fenêtres qui barbotent pour mieux parler en 2006</u> Exposition d'œuvres d'art à quelques fenêtres de la rue du Chevalier de l'Espinard, pour faire dialoguer ces fenêtres entre elles et avec les passants <u>Date</u> : du 30 mars au 3 avril 2005	2510 €	LIBRE EXPRESSION DES ARTS 67 RUE DU CHEVALIER DE L'ESPINARD 59000 LILLE	750 €	Chap 65, art 6574, fonc 30, env 743

AIDES FINANCIERES (SUITE 9)

QUARTIER	OBJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BENEFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
FAUBOURG DE BÉTHUNE (SUITE)	<u>Le quartier en fête</u> Animations sur le quartier en partenariat avec d'autres associations, les écoles, le centre social… : Carnaval, braderie, feu d'artifice, thé dansant, balades de l'été.	31 500€	COMITÉ D'ANIMATION DU FAUBOURG DE BÉTHUNE 5-7 RUE RENOIR 59 000 LILLE	2300 €	Chap 65, art 6574, fonc 422, env 12053
	<u>Bien vivre ensemble au Faubourg de Béthune</u> Favoriser les initiatives des habitants : rencontres intergénérationnelles, animations, balades, plantations, barbecues… <u>Objectifs</u> : rechercher et discuter en commun l'intérêt des habitants, promouvoir la culture et développer des loisirs, organiser des manifestations avec des bénévoles.	8692 €	ASSOCIATION POUR LE BIEN ETRE EN HLM AU FAUBOURG DE BÉTHUNE PAV 8 AVENUE VERHAEREN 59 000 LILLE	2500 €	Chap 65, art 6574, fonc 422, env 12053
	<u>Actions d'insertion par la pratique sportive et jeux de ballons à dominante rugbystique</u> Actions de proximité sur les terrains du quartier deux fois par semaine, stages à Pâques et en août, interventions dans deux écoles primaires	13 700 €	LILLE UNIVERSITÉ CLUB SECTION RUGBY 180 AVENUE GASTON BERGER 59 000 LILLE	850 €	Chap 65, art 6574, fonc 40, env 15615

AIDES FINANCIERES (SUITE 10 et fin)

QUARTIER	OBJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BENEFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
FAUBOURG DE BÉTHUNE (SUITE)	<u>Point rencontre</u> Création d'un point rencontre pour les parents afin de créer un lieu de discussion et d'accueil pour les parents dont les enfants sont suivis dans le cadre du soutien scolaire.	1200 €	PERSPECTIVES 18/2 BOULEVARD DE METZ 59 000 LILLE	500 €	Chap 65, art 6574, fonc 255, env 12682
	<u>Repas champêtre et sorties pédestres</u> Repas champêtre avec feux de la Saint-Jean. Concernant les sorties, des départ en bus sont prévus avec randonnée pédestre, pique-nique, et retour en bus. <u>Date</u> : le repas : 4 juin en soirée Les sorties pédestres : 5 juin, 26 juin, 17 juillet et une autre sortie en juillet.	3957 €	LE VIEUX FAUBOURG 26 RUE DU CHEVALIER DE L'ESPINARD 59 000 LILLE	2000 €	Chap 65, art 6574, fonc 422, env 12053

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/222
OBJET
Crédits décentralisés – Fonds d'Initiatives Habitants
En faveur d'actions dans les quartiers

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs

Les Conseils de Quartier disposent de crédits leur permettant de favoriser la mise en œuvre rapide d'initiatives en provenance d'habitants ou d'associations des quartiers, au titre du Fonds Initiatives Habitants.

Les objectifs de ce fonds sont de :

- Favoriser la prise d'initiatives de groupes d'habitants pour une aide financière simple et rapide
- Promouvoir les capacités individuelles et collectives à s'organiser et à monter des projets
- Renforcer les échanges entre les associations et les habitants.

Après avis du Comité FIH, les actions proposées dont vous trouverez un récapitulatif ci-joint, ont fait l'objet d'une présentation aux Conseils de Quartier de Centre, Vauban-Esquermes, Vieux-Lille, Saint-Maurice Pellevoisin.

En application de la loi n° 2000 - 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, des conventions ont été conclues entre la Ville de Lille et les associations subventionnées à plus de 23 000.00 euros.

Les sommes octroyées aux Maisons de quartier du Vieux-Lille et de Saint-Maurice Pellevoisin feront donc l'objet d'avenants aux dites conventions qui seront pris par les services pilotes.

Chaque projet de subvention fait l'objet d'une fiche technique de renseignements.

En accord avec la Commission des Finances du Personnel et des Affaires Générales, qui s'est réunie 25 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **EMETTRE** un avis favorable sur le versement de ces subventions
- **AUTORISER** l'imputation des dépenses correspondantes.
- **INSCRIRE** les crédits au chapitre 67, article 6748, fonction 422 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Réception en Préfecture le 31 MAI 2005
Affiché en Mairie le 24 MAI 2005
Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Décentralisation,

Pierre de SAINTIGNON

Par Délégation du Maire
l'Adjoint délégué à la Décentralisation

Pierre de SAINTIGNON

FONDS D'INITIATIVES HABITANTS

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	MAITRE D'OUVRAGE	MONTANT	IMPUTATION
CENTRE	**Rue des poètes** **Animation culturelle et commerciale** **Objectif : Fédérer les commerçants et les habitants autour du thème de la poésie par un moment convivial intitulé : « Le souper des poètes » (18 juin 2005)** **Date : du 27 mai eu 18 juin 2005**	**7982,35 €**	**UNION COMMERCIALE HÔPITAL MILITAIRE** **MAISON DU COMMERCE 77 RUE NATIONALE 59 000 LILLE**	**750 €**	**Chap 67, art 6748, fonc 422, envel 18226**
	Festival des langues« in v.o veritas » **Animation culturelle** **Objectifs :** **1) Faire découvrir au grand public par un temps fort les différents aspects de l'apprentissage et de la pratique des langues étrangères, en réunissant en un lieu unique le maximum d'acteurs de la chaîne diffuse et complexe de l'univers des langues (ceux qui les pratiquent ou souhaitent les découvrir, ceux qui l'enseignent ou en font leur activité professionnelle).** **2) Retombées économiques et culturelles** **Date : 1er,2 et 3 avril 2005**	**53 042 €**	**NO MAN'S LANGUES** **20 RUE FAIDHERBE 59 000 LILLE**	**762 €**	**Chap 67, art 6748, fonc 422, envel 18226**

FONDS D'INITIATIVES HABITANTS (SUITE 1)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	MAITRE D'OUVRAGE	MONTANT	IMPUTATION
CENTRE (SUITE)	<u>100 % tolérance touche pas à mon frère</u> Rallye découverte collégiens et soirée familiale (repas). Point de départ dans les quartiers (proximité des collèges), soirée salle Courmont à Moulins. <u>Objectif :</u> Poser des repères avec les collégiens sur les différences religieuses et culturelles. Donner la parole aux jeunes sur les notions de respect, de tolérance et de fraternité. <u>Date</u> : samedi 2 avril 2005 de 14h00 a 23h00	5000 €	FIL A FIL FILONS A LA FILATURE 63 RUE DE FONTENOY 59 000 LILLE	200 €	Chap 67, art 6748, fonc 422, envel 18226
	<u>Festival mod'zart</u> Après-midi festif avec élection de Miss Lille Flandres. <u>Objectif :</u> Promouvoir le commerce à travers une animation de quartier. Faire connaître le quartier de Lille Flandres. Faire se rencontrer commerçants et riverains. <u>Date</u> : 6 février 2005 salle Saint Sauveur	6965,89 €	ASSOCIATION LILLE FLANDRES RESTAURANT « LE MEUNIER » 15 RUE DE TOURNAI 59 000 LILLE	762 €	Chap 67, art 6748, fonc 422, envel 18226

FONDS D'INITIATIVES HABITANTS (SUITE 2)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	MAITRE D'OUVRAGE	MONTANT	IMPUTATION
CENTRE (SUITE)	**O 'Brasil** **Exposition photos et fresque à la Mairie de quartier Lille Centre 1 semaine à partir du 7 mars 2005, avec 14 intervenants (Edhec, Abej, le Nid)** **Objectif : Exposer l'avancement du projet de construction d'un centre réservé aux jeunes femmes au Brésil en participant à la journée de la femme sur le quartier et en ouvrant l'année du Brésil en France.** **Date : de mars à décembre 2005**	**40 783 €**	**IL SUFFIT D'UN REVE** **EDHEC** **48 RUE DU PORT** **59 000 LILLE**	**620 €**	**Chap 67, art 6748, fonc 422, envel 18226**
	Expression artistique et théâtrale, et théâtre de rue **Mise en place d'activités périscolaires en association avec les habitants du quartier :** **Objectif : Aider et accompagner l'équipe enseignante de l'école Pasteur dans leur projet en leur apportant les moyens matériels et humains et en élargissant leur projet vers l'extérieur, en y impliquant les habitants du quartier via des interventions des enfants au profit des personnes âgées.** **Date : De mars à juin 2005 à la Busette, pour 150 élèves de l'école Pasteur et les habitants du quartier**	**1110 €**	**PERISCOP** **246 RUE SOLFERINO** **59 000 LILLE**	**730 €**	**Chap 67, art 6748, fonc 422, envel 18226**

FONDS D'INITIATIVES HABITANTS (SUITE 3)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	MAITRE D'OUVRAGE	MONTANT	IMPUTATION
VAUBAN-ESQUERMES	Music'All Ecriture et réalisation d'une comédie musicale réunissant sur scène des étudiants et des enfants à efficience limitée de l'IME le Fromez (Les Papillons Blancs) Date : 28 mai 2005	21 529 €	MUSIC'ALL 58 RUE DU PORT 59 000 LILLE	762 €	Chap 67, art 6748, fonc 422, envel 18227
VIEUX-LILLE	Sur la piste des Indiens Montagnais Randonnée aventure en traîneaux à chiens dans le Québec amérindien du 4 au 12 mars 2005 pour 8 enfants déficients visuels de 9 à 13 ans de l'Institut des Jeunes Aveugles. Frais d'organisation du voyage	33 000 €	ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES ÉQUIPEMENTS POUR DEFICIENTS VISUELS 131 RUE ROYALE 59000 LILLE	762 €	Chap 67, art 6748, fonc 422, envel 18228
	La femme qui court Projection d'un film de 19 minutes intitulé « la femme qui court » consacré à la femme dans sa vie professionnelle et familiale suivi d'une conférence-débat à la Maison de Quartier du Vieux-Lille pour une centaine de personnes. Frais de location matériel vidéo, communication et réception Date : le 13 mai 2005 de 19h à 22h.	310, 89 €	ASS MAISON DE QUARTIER DU VIEUX-LILLE 24 RUE DES ARCHIVES 59 000 LILLE	310 €	Chap 67, art 6748, fonc 422, envel 18228

FONDS D'INITIATIVES HABITANTS (SUITE 4)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	MAITRE D'OUVRAGE	MONTANT	IMPUTATION
VIEUX-LILLE (SUITE)	**Soirée Africaine avec Sable du Danay** Organisation d'une soirée africaine (Maison de Quartier du Vieux-Lille) avec stage de danse, spectacle de danse, repas et soirée dansante Frais de location matériel, animation, restauration et communication Date : le 5 mars 2005 de 18h30 à 02h00	870 €	SABLE DU DANAY 16 RUE SAINTE-CATHERINE 59 000 LILLE	500 €	Chap 67, art 6748, fonc 422, envel 18228
	Un chti tour enflammé Balade aux flambeaux de nuit dans le Vieux-Lille avec animations (Ilot Comtesse, Place aux Oignons, Jardin de l'Abbaye de Loos, Chevet de la Cathédrale Notre Dame de la Treille, rue de Weppes) pour une mise en valeur du patrimoine du quartier. Frais de location de matériel, rémunérations des artistes, communication, diverses fournitures Date : le 22 mars 2005 entre 19h30 et 22h30	3450 €	MATUVU 69 RUE DE BÉTHUNE 59 000 LILLE	750 €	Chap 67, art 6748, fonc 422, envel 18228

FONDS D'INITIATIVES HABITANTS (SUITE 5)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	MAITRE D'OUVRAGE	MONTANT	IMPUTATION
VIEUX-LILLE (SUITE)	**Projet de fresques** Réalisation d'une fresque murale de 1m sur 2 suite à la visite de l'exposition « Mexique-Europe » pour la cour de l'école et une petite réplique qui sera apposée sur la façade de l'école Diderot (réalisation de février à juin 2005). Cette action a pour but d'initier les enfants à une pratique artistique, participer à la construction du quartier et renforcer la cohésion de l'équipe éducative. Frais de matériel, vacation d'un plasticien et sortie sur musée Date : de février à juin 2005	3000 €	ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DIDEROT 4 RUE DU BÉGUINAGE 59 000 LILLE	700 €	Chap 67, art 6748, fonc 422, envel 18228
	Achat d'un appareil photo numérique Acquisition d'un appareil photo numérique et d'une imprimante photo avec fournitures pour permettre aux résidents de la Maison de retraite Franciscaine Notre dame des Anges de prendre des photos	740 €	VIVRE A NOTRE DAME DES ANGES 56 FAÇADE DE L'ESPLANADE 59 000 LILLE	740 €	Chap 67, art 6748, fonc 422, envel 18228
	Sculpture 42 séances de sculpture à l'atelier de Monsieur François OLIVER 33 rue des Trois Mollettes pour 4 personnes handicapées du CAT 36 bis rue de Jemmapes Date : de octobre 2004 à juillet 2005	693 €	ASSOCIATION D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE DE LILLE 34 RUE PATOU 59 000 LILLE	400 €	Chap 67, art 6748, fonc 422, envel 18228

31 MAI 2005

FONDS D'INITIATIVES HABITANTS (SUITE 6)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	MAITRE D'OUVRAGE	MONTANT	IMPUTATION
VIEUX-LILLE (SUITE)	<u>Eveil musical et chorale</u> Mise en place d'un éveil musical périscolaire (64 séances) pour 29 élèves et d'un éveil chorale (15 séances) pour 168 élèves de l'Ecole Maternelle Gutenberg pour l'année scolaire 2004-2005, ceci dans le but de favoriser l'accès aux pratiques musicales afin de réduire les inégalités face aux savoirs culturels. Frais d'instruments de musique	2841 €	ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE MATERNELLE GUTENBERG 16/18 RUE DU PLAT 59 000 LILLE	400 €	Chap 67, art 6748, fonc 422, envel 18228
	<u>Soirée des Dogues du Vieux-Lille</u> Organisation d'une soirée dansante à la Salle Polyvalente de la Halle aux Sucres, rue de l'Entrepôt, avec restauration et animations. Frais de restauration, SACEM, Assurance, Disc Jockey, communication, location de vaisselle et lots. <u>Date</u> : le 30 avril 2005 de 19h30 à 1h du matin	3000 €	LES DOGUES DU VIEUX-LILLE 48 RUE SAINT-SÉBASTIEN 59 000 LILLE	762 €	Chap 67, art 6748, fonc 422, envel 18228
SAINT-MAURICE PELLEVOISIN	<u>Décorations de Noël</u> Installation de décorations de Noël en décembre pour développer la convivialité, l'embellissement de la rue.	300 €	LES AMIS DE MARCEL 25 RUE MARCEL SEMBAT 59 000 LILLE	150 €	Chap 67, art 6748, fonc 422, envel 18229

FONDS D'INITIATIVES HABITANTS (SUITE 7 ET FIN)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	MAITRE D'OUVRAGE	MONTANT	IMPUTATION
SAINT-MAURICE PELLEVOISIN (SUITE)	<u>Classe de neige à Chamonix</u> Séjour et visites à Chamonix pour découvrir la montagne, développer l'autonomie et la sensibilisation à l'environnement.	18 517 €	ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE SAINT-DENIS 11 RUE PARRAYON 59 000 LILLE	750 €	Chap 67, art 6748, fonc 422, envel 18229
	<u>Etre parents…c'est quoi ?</u> Organisation de rencontres et débats (2 demi journées) et d'une journée d'étude avec l'Association des psychomotriciens de la région Nord, dans le but d'amorcer une dynamique de réflexion et d'intervention sur les différentes problématiques de la Parentalité.	1280 €	MAISON DE QUARTIER DE SAINT-MAURICE PELLEVOISIN 82 RUE SAINT GABRIEL 59 000 LILLE	750 €	Chap 67, art 6748, fonc 422, envel 18229
	<u>Théâtre à domicile</u> Présentation de sketches du spectacle « Théâtre sans animaux » chez les particuliers afin de favoriser les contacts entre les habitants, développer la culture et les animations.	11 600 €	LE THÉÂTRE DE LA BARAQUE FORAINE 56 RUE DE LA LOUVIERE 59 000 LILLE	450 €	Chap 67, art 6748, fonc 422, envel 18229

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/223
OBJET

LANCEMENT D'UN MARCHE POUR LES BESOINS DES SERVICES MUNICIPAUX EN MATIERE DE TELECOMMUNICATIONS

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs

Le marché relatif à la fourniture d'un service de télécommunications pour la Ville de Lille et ses communes associées arrive à échéance le 31 décembre 2005.

Il s'avère donc nécessaire de procéder au lancement d'un nouveau marché public, d'une durée de 3 ans, représentant une dépense annuelle d'environ 1 200 000 euros par an.

Parmi les différentes prestations qui sont demandées, il convient de mentionner :

- l'acheminement des communications téléphoniques
- la fourniture d'un service de téléphonie mobile
- la fourniture d'un service de liaisons permanentes de télécommunications
- la fourniture d'accès Internet dans les sites municipaux et les sites ouverts au public
- la transmission de données entre sites.

La dépense résultant de ces travaux sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet.

En accord avec la commission des Finances, du Personnel et des Affaires générales réunie le 25 avril 2005 , il est demandé de bien vouloir vous prononcer sur le principe de cette opération.

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire
Le Premier Adjoint

Pierre de SAINTIGNON

Réception en Préfecture le 31 MAI 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par délégation du Maire
Le Premier Adjoint

Pierre de SAINTIGNON

DRCL
31 MAI 2005
PRÉFECTURE DU NORD

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/224
OBJET

Association Réussir - l'Insertion et l'Emploi - Cession de créances

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 04/959 du 13 décembre 2004, le Conseil Municipal a décidé de reconduire un quatrième Plan Lillois pour l'Insertion et l'Emploi.

Par délibération n° 05/94 du 7 mars 2005, le Conseil Municipal a autorisé la signature de la convention financière régissant les modalités de versement des crédits mobilisés pour le 4ème P.L.I.E. et la signature avec l'Etat, le Conseil Général du Nord et le Conseil Régional du Nord Pas de Calais du protocole d'accord officialisant sa création pour la période du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2006 (fin de l'actuelle programmation FSE).

Par ailleurs, la mobilisation des fonds émanant de l'Etat avait nécessité dès 1995, de procéder à une cession de créances dont la dernière relative au 3ème P.L.I.E est venue à échéance au 31 décembre 2004.

Il en sera de même pour les financements mobilisés dans le cadre du 4ème P.L.I.E. auprès de l'Etat, voire du Conseil Général.

En conséquence et en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 28 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la signature par Madame le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances de la convention ayant pour objet une cession de créances émanant de l'Association Réussir - l'Insertion et l'Emploi. à concurrence d'un montant prévisionnel des sommes qui seront allouées à ladite Association Réussir - l'Insertion et l'Emploi sise 3, rue Jeanne Maillotte à Lille au titre de l'objectif 3 chapitre F.S.E. (via l'Etat) et évaluées à un maximum de 2 400 000 € pour l'année 2005, ce dernier financeur devant faire l'objet d'une sollicitation annuelle.

Réception en Préfecture le 31 MAI 2005
Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

ADOPTÉE à l'unanimité

Par Délégation du Maire
L'Adjoint délégué aux Finances

Pierre de SAINTIGNON

Par Délégation du Maire
L'Adjoint délégué aux Finances

Pierre de SAINTIGNON

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/225
OBJET

Subvention à l'Association REUSSIR la Mission Locale de Lille au titre de l'année 2005 – Convention d'objectifs pluriannuelle 2005 à 2007

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du partenariat entre l'association REUSSIR-la Mission Locale de Lille sise 3 rue Jeanne Maillotte à Lille et la Ville de Lille, une convention d'objectifs pluriannuelle a été établie pour les années 2005 à 2007.

Elle définit les coopérations que les deux parties conviennent d'établir, dans le respect des missions et priorités d'actions que chacun des partenaires a décidé de retenir.

Elle fixe les moyens financiers que la Ville entend consacrer à la mise en œuvre de ce programme, compte tenu des autres participations dont bénéficie l'association.

Elle établit les procédures de suivi et d'évaluation dont les partenaires se dotent pour faciliter la conduite du programme d'actions.

Elle est complétée pour l'année 2005 d'une convention annuelle qui vient préciser les modalités de financement que la Ville entend consacrer à la mise en œuvre de ce programme pour l'année 2005 :

Le montant total de la subvention attribuée par la Ville à la Mission Locale de Lille en 2005 s'élève à 1 293 929,76 € au titre de sa participation aux programmes de la convention pluriannuelle.

Cette somme est imputée sur les crédits « subventions à l'association REUSSIR-la Mission Locale de Lille »Enveloppe 20210 – chapitre 65 – article 6574 – fonction 90.

L'imputation de cette dépense sera abondée par virements de crédits des montants suivants provenant : –

Pour la délégation Emploi Insertion :

La subvention est prélevée sur les crédits « association REUSSIR-la Mission Locale de Lille – enveloppe 20210 – chapitre 65 – article 6574 – fonction 90. Le montant de la subvention s'élève à la somme de 1 088 745 €.

L'objectif de cette action est :

- d'assurer l'accueil, l'orientation, l'accès à la formation, à la qualification et l'accompagnement social des jeunes de 16 à 25 ans sur les 10 quartiers Lillois ainsi que sur Hellemmes, via le pôle Accueil,

- de favoriser l'accès à l'emploi, assurer la mobilisation sur les projets européens, assurer l'accompagnement du dispositif Nouveaux Services - Nouveaux Emplois dans les associations Lilloises, via le pôle Emploi,

- de développer des plate-formes partenariales d'accueil et d'accompagnement des demandeurs d'emploi des quartiers et à ce jour particulièrement sur Lille Sud (MIE "Maison de l'Insertion et de l'Emploi").

Vu le premier versement effectué le 4 mars 2005 d'un montant de 311 070 €, suivant délibération n° 05/11 du 31 janvier 2005, le prochain versement s'élève à 777 675 €.

Pour la délégation Politique de la Ville :

* MIE (Maison de l'Insertion et de l'Emploi)	17 397,00 €
* MEF (Maison de l'Emploi et de la Formation)	16 420,00 €
* Crédit Loisirs	10 671,00 €
* Dispositif « Ateliers d'Orientation »	17 224,00 €
* Dispositif CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes)	25 732,00 €
* Mission Locale de Lille/Antenne Moulins	21 085,00 €

Ces actions entrent dans le cadre de la Programmation du Contrat de Ville 2005 (Délibération n°05/194 du 7 mars 2005).

La subvention est prélevée sur les crédits « subventions à diverses associations » Enveloppe 13881 – Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 824.

* Dispositif « Adultes relais » : 36 587,76 €

La subvention est prélevée sur les crédits « adultes relais - Subventions à divers organismes » Enveloppe 19680 – article 6574.

Cette subvention a fait l'objet d'une délibération n°04/5 du 9 février 2004.

Le descriptif des actions subventionnées est :

* MIE (Maison de l'Insertion et de l'Emploi)

La Maison de l'Insertion et de l'Emploi est une plate-forme de services (Mission Locale, Lille Sud Insertion) destinée à accueillir les demandeurs d'emplois jeunes et adultes du quartier. Ces derniers peuvent bénéficier d'un suivi personnalisé et d'un traitement individualisé dans la recherche d'emploi, ou de solutions d'insertion professionnelle.

* MEF (Maison de l'Emploi et de la Formation)

La Maison de l'Emploi et de la Formation est une plate-forme de services (Mission Locale, Atelier de Préformation, service Droit des Jeunes) destinée à accueillir les demandeurs d'emplois jeunes et adultes du quartier. Ces derniers peuvent bénéficier d'un suivi personnalisé et d'un traitement individualisé dans la recherche d'emploi, ou de solutions d'insertion professionnelle.

* Crédit Loisirs

Le dispositif Crédit loisirs permet de faciliter l'accès des personnes défavorisées aux pratiques et activités culturelles à la fois grâce à la mise en oeuvre de tarifs réduits et à une démarche de travail concertée avec les structures culturelles.

* Dispositif « Ateliers d'Orientation »

Mise en place d'ateliers visant à proposer des prestations adaptées aux besoins des jeunes de bas niveau de qualification afin de les préparer ou de faciliter le démarrage ou la poursuite d'un parcours dans le cadre des mesures et programmes de droit commun (insertion, emploi, formation), ateliers de "démarrage de parcours", ateliers "positionnement", modules MIGEN.

* Dispositif CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes)

Le CLLAJ a été mis en place afin d'apporter aux jeunes lillois l'accompagnement, les réponses aux difficultés de logement qu'ils rencontrent afin de pouvoir assurer la continuité de leur parcours professionnel jusqu'à l'emploi stable. Articulation des actions du CLLAJ avec celles des directions Habitat et Logement de la Ville avec pour horizon une plus grande mixité sociale et une meilleure qualité d'habitat dans les relogements réalisés sur le territoire lillois.

* Mission Locale de Lille/Antenne Moulins

L'antenne de la Mission Locale à Moulins est un accueil de proximité des jeunes de 16 à 25 ans pour les accompagner dans leur insertion sociale et professionnelle (6 salariés à plein temps).

* Adultes relais

L'objectif est de développer une action de médiation entre les jeunes et leur famille et entre les jeunes et les opérateurs d'insertion via le dispositif Adultes Relais.

Pour la délégation Animation Jeunesse :

* CLAP – Aide aux Projets : la subvention est prélevée sur les crédits « subventions au Comité Lillois d'Aide aux Projets » Enveloppe 709 – Article 6574. Le montant de la subvention s'élève à la somme de 19 896 €.
Via le dispositif CLAP, l'objectif est d'accompagner la réalisation de projets socio-éducatifs, pour les jeunes de 16 à 25 ans.

* Crédit Loisirs : la subvention est prélevée sur les crédits « subventions Crédit Loisirs » Enveloppe 4327 – Article 6574. Le montant de la subvention s'élève à la somme de 16 847 €.
L'objectif de ces actions est d'animer le dispositif Crédit Loisirs et les financements liés à l'émission des chéquiers Crédit Loisirs.

Pour la délégation CLSPD :

* Dispositif d'Insertion Professionnelle de personnes détenues et/ou sortant de Prison :

La subvention est prélevée sur les crédits de l'enveloppe 5455 - Article 6574. Le montant de la subvention s'élève à la somme de 23 325 €.

Ce projet entrant dans le cadre de la thématique Prévention de la Récidive, est confié à la Mission Locale de Lille qui mène une action d'accompagnement, de conseil et de formation des jeunes adultes sortant de prison.

Une délibération sera prise par la délégation C.L.S.P.D. dans ce même Conseil Municipal pour le versement de cette subvention.

L'avenant à la convention à passer entre la Ville de Lille et la Mission Locale de Lille adopté par délibération n° 05/95 du 7 mars 2005 est annulé, l'action étant reprise dans la présente convention.

En conséquence et en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 28 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la signature par Madame le Maire ou en cas d'empêchement le Premier Adjoint au Maire délégué au Développement Economique de la convention d'objectifs pluriannuelle 2005 à 2007 avec l'association REUSSIR-la Mission Locale de Lille (jointe en annexe) ;
- d'autoriser l'attribution d'une subvention globale d'un montant de 814 418 € attribuée en 2005 par la Ville de Lille à l'association REUSSIR-la Mission Locale de Lille au titre de sa participation aux programmes de la convention pluriannuelle. Ce montant tient compte des versements déjà effectués au titre de la Délégation Emploi-Insertion à hauteur de 311 070 €.
- d'imputer la somme correspondante sur la ligne intitulée « association REUSSIR-la Mission Locale de Lille » – enveloppe 20210 – chapitre 65 – article 6574 – fonction 90.

Réception en Préfecture le 31 MAI 2005
Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

ADOPTÉE à la majorité

Par Délégation du Maire
L'Adjoint délégué au Développement Economique

Pierre de SAINTIGNON

Par Délégation du Maire
L'Adjoint délégué au Développement Economique

Pierre de SAINTIGNON

VILLE DE LILLE

133

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/226
OBJET

Subvention au Comité de Bassin d'Emploi De Lille - Espace Jeunes Diplômés - Convention d'objectifs 2005

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du partenariat entre l'Association dénommée Comité de Bassin d'Emploi de Lille et la Ville de Lille, une convention d'objectifs est établie pour l'année 2005.

Elle fixe les moyens financiers que la Ville entend consacrer à la mise en œuvre du programme d'actions menées par l'Association au titre du fonctionnement de l'Espace Jeunes Diplômés.

Elle établit les procédures de suivi et d'évaluation dont les partenaires se dotent pour faciliter la conduite du programme d'actions.

Pour l'année 2004, 1 242 jeunes diplômés ont été inscrits. Il y a eu 7 928 visiteurs.

La chargée de mission de l'Espace Jeunes Diplômés a réalisé 307 entretiens individuels. Elle participe également à l'accueil ½ journée par semaine et a mis en place une revue de presse dont elle assure le suivi.

Les modalités de financement de l'Association du Comité de Bassin d'Emploi de Lille pour l'année 2005 au titre du fonctionnement de l'Espace Jeunes Diplômés sont reprises ci-dessous :

Le montant de la subvention attribuée par la Ville de Lille en 2005, s'élève à 43 700 €.

Cette somme est imputée sur les crédits « Comité de Bassin d'Emploi - Subvention » Enveloppe 10518 - Article 6574.

En conséquence et en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 28 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la signature par Madame le Maire, de la convention d'objectifs 2005 avec l'Association du Comité de Bassin d'Emploi de Lille (jointe en annexe) ;

.../...

- d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 43 700 € attribuée en 2005 par la Ville de Lille à l'Association du Comité de Bassin d'Emploi de Lille au titre de sa participation au programme d'actions menées par l'Association au titre du fonctionnement de l'Espace Jeunes Diplômés ;
- l'imputation de la somme correspondante sur la ligne intitulée « Comité de Bassin d'Emploi – Subvention » Enveloppe 10518 – Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 90, de nos documents budgétaires.

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 31 MAI 2005
Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire
L'Adjoint délégué aux Finances

Pierre de SAINTIGNON

Par Délégation du Maire
L'Adjoint délégué aux Finances

Pierre de SAINTIGNON

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

D R C L
31 MAI 2005
PRÉFECTURE DU NORD

Séance du 23 mai 2005
N° 05/392
OBJET

Procès-verbal de transfert de la maîtrise d'ouvrage à Lille Métropole Communauté Urbaine - Opération Euratechnologies - Réhabilitation des Usines Le Blan Lafont

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 00/780 du 9 octobre 2000, la Ville de Lille confiait à la SORELI Boulevard Louis XIV à Lille, la maîtrise d'ouvrage pour les études et la réalisation de la réhabilitation de l'Usine Le Blan (la communauté urbaine ayant décidé la cession gratuite au profit de la Ville de Lille, par délibération n°67 du 16 octobre 1998, de cet ensemble industriel).

Par ailleurs, le Conseil Municipal de Lille lors de sa séance du 7 octobre 2002, autorisait Madame le Maire à signer un avenant à la convention de mandat avec la SORELI pour étendre la mission de réhabilitation à l'Usine Lafont en application de la délibération n° 02/688.

La Ville de Lille a effectué trois versements pour un montant total de 559 378,01€ à la SORELI, mandataire de la convention de mandat de travaux.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la signature par le Maire ou en cas d'empêchement l'Adjoint Délégué au Développement Economique du procès-verbal de transfert de la maîtrise d'ouvrage à Lille Métropole Communauté Urbaine de l'opération Euratechnologies – réhabilitation des Usines Le Blan Lafont et tous documents relatifs à ce transfert ;

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Par délégation du Maire
L'Adjoint délégué au Développement Economique

Pierre de SAINTIGNON

Réception en Préfecture le : 31 MAI 2005

Affiché en Mairie le : 24 MAI 2005

Par délégation du Maire
L'Adjoint délégué au Développement Economique

Pierre de SAINTIGNON

136

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

31 MAI 2005
PREFECTURE DU NORD

Séance du 23 mai 2005
N° 05/227
OBJET

Régime indemnitaire – Chefs de service de police municipale - Retrait d'une délibération

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Le décret n° 2003-1012 du 23 octobre 2003, modifiant le décret n° 2000-45 du 20 janvier 2000 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale, rend les intéressés éligibles aux indemnités d'administration et de technicité (I.A.T.) accordées dans les conditions du décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 et, le cas échéant, aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.) dans les conditions du décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002.

Or, ces décrets du 14 janvier 2002 précités permettent, sous certaines conditions, l'attribution d'I.H.T.S. et de l'I.A.T. aux fonctionnaires de catégorie B dont la rémunération est supérieure à celle qui correspond à l'indice brut 380 dès lors qu'ils exercent des fonctions ou appartiennent à des grades dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires.

Sur le fondement de ces dispositions, le Conseil Municipal a autorisé, par délibération N° 04/850 du 15 novembre 2004, l'attribution des indemnités horaires pour travaux supplémentaires et de l'indemnité d'administration et de technicité aux agents relevant du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale détenant un indice de rémunération inférieur ou égal à 380.

Les services préfectoraux ont cependant sollicité le retrait de cette délibération au titre du contrôle de légalité. A cet effet, ils soulignent notamment que les dispositions réglementaires précitées ne permettent pas l'attribution desdites indemnités en faveur des agents relevant du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale détenant un indice de rémunération inférieur ou égal à 380.

Il est donc demandé, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 25 avril 2005, de bien vouloir décider le retrait de la délibération N° 04/850 du 15 novembre 2004.

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire
Le Conseiller Délégué au Personnel -
Ressources Humaines

Jean-Louis FREMAUX

Réception en Préfecture le 31 MAI 2005

Affiché en Mairie le 31 MAI 2005

Par délégation du Maire
Le Conseiller Délégué au Personnel -
Ressources Humaines

Jean-Louis FREMAUX

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/228
OBJET

Création d'un emploi de vétérinaire à temps complet – Parc Zoologique

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Compte tenu de la spécificité et du rayonnement du parc zoologique et de la diversité des espèces animalières qui y sont hébergées, il convient de créer un emploi de vétérinaire à temps complet, référencé au cadre d'emplois des biologistes, vétérinaires et pharmaciens territoriaux.

Cet emploi est dédié exclusivement aux soins vétérinaires, à la gestion sanitaire, prophylactique et zootechnique du cheptel animalier.

Missions :

- Assure les soins médicaux et chirurgicaux aux animaux du zoo,
- Applique le plan de reproduction en fonction des consignes de la direction et des organes gestionnaires (EEP, Studbooks, ...),
- Définit et applique les plans de prophylaxie sanitaire et médicale,
- Réalise les autopsies et les prélèvements nécessaires,
- Participe aux programmes de recherche scientifique,
- Assure le marquage et l'identification des animaux du zoo,
- Gère les registres réglementaires en partenariat avec l'assistant scientifique,
- Assure l'élaboration des régimes alimentaires et vérifie leur application,
- Participe aux captures et transferts d'animaux,
- Gère la pharmacie vétérinaire,
- Assure la permanence des soins,
- Participe à la formation du personnel soigneur,
- Participe à l'élaboration d'une collection sur l'anatomie en partenariat avec l'équipe d'animation pédagogique.

Le coût global est fixé à un montant annuel de 53 184 €.

REÇU
31 MAI 2005
PRÉFECTURE DU NORD

.../...

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 25 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **AUTORISER** la création d'un emploi de vétérinaire à temps complet, référencé au cadre d'emplois des biologistes, vétérinaires et pharmaciens territoriaux
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 012 – Fonction 414 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire
Le Conseiller Délégué au Personnel -
Ressources Humaines

MAIRIE DE LILLE

Jean-Louis FREMAUX

Réception en Préfecture le 31 MAI 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par délégation du Maire
Le Conseiller Délégué au
Personnel - Ressources Humaines

Jean-Louis FREMAUX

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/229
OBJET

Etat du Personnel : Pôle Développement Culturel – Direction Générale de la Culture - Création d'emplois

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs,

Compte tenu de l'évolution organisationnelle du pôle Développement Culturel et des activités de ses services, il convient aujourd'hui d'ajuster les moyens humains nécessaires à son bon fonctionnement en proposant la création de trois emplois dont les missions et les intitulés sont les suivants :

- Directeur des Arts du Spectacle

  - Organise et coordonne la politique de développement de la création artistique et de la diffusion au niveau de la ville dans le domaine des arts du spectacle ;
  - Travaille en coordination avec les autres directions concernées et en relation avec les équipements de la ville dans ces domaines ;
  - Est l'interlocuteur des structures culturelles, associations, compagnies et artistes qui participent à la vie culturelle de la ville dans le domaine des arts du spectacle, et travaille avec eux sur la définition de leurs besoins tant matériels que financiers ;
  - Propose des projets de création, de résidence ou de diffusion artistique et les orientations de développement avec les responsables d'équipements municipaux, d'associations et organismes subventionnés par la ville dans le cadre, le cas échéant, de conventions de financement ou d'objectifs dont il assure le suivi et l'évaluation sur le plan des contenus en coordination avec la direction de l'administration et des ressources ;
  - Définit le cadre et la mise en place d'outils d'action culturelle et d'accès à la culture pour les habitants et de projets au sein des quartiers, en relation avec les autres services de la Direction Générale de la Culture, les équipements, associations et structures culturelles et d'autres pôles de la ville ;
  - Participe aux projets de réflexion et colloques liés à la culture en coordination avec le responsable du secteur littérature et lecture publique.

.../...

Le niveau de qualification requis est le suivant :

- Diplômé de l'enseignement supérieur, bac + 5 ;
- Expérience confirmée de la programmation d'une structure culturelle de dimension nationale et de projets internationaux ;
- Très bonne connaissance du milieu culturel et artistique ;
- Capacité d'encadrement d'équipes ;
- Maîtrise de l'anglais et d'autres langues et de l'outil informatique.

En raison de la spécificité des missions, cet emploi est susceptible d'être occupé par un agent contractuel selon les modalités prévues à l'alinéa 3 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 dont le niveau de rémunération est fixé par référence à l'indice brut 780.

DRCL
31 MAI 2005

- Directeur de la production

- Organise les dispositifs d'administration de production artistique et de gestion culturelle de la ville et de ses équipements ;
- Définit et encadre l'ensemble des missions de management culturel initiées par la ville ou ses équipements, met en place la production artistique des projets ;
- Dirige et coordonne les missions de gestion administrative, juridique et financière, de ressources humaines et de production des pôles rattachés au directeur général adjoint et encadre les équipes chargées de ces missions au sein du service ;
- Organise le management des équipements culturels externes et des services internes rattachés au DGA dans le cadre des perspectives de développement de l'activité et d'une gestion adaptée à ces missions artistiques et culturelles : propose et installe les outils et les dispositifs de gestion adaptés à la production artistique, prépare l'évolution des modes de gestion et/ou des statuts d'équipements extérieurs et de missions prises en charge par la ville, travaille sur l'encadrement, la gestion et le repositionnement des personnels en coordination avec les directeurs des pôles et la DRH, organise les relations administratives et fonctionnelles entre les services internes et les services et équipements extérieurs rattachés au DGA, anime la coordination des administrateurs et gestionnaires des services et structures culturelles, met en place un dispositif de plannings et de suivi des actes de gestion interne et des décisions liées à la programmation culturelle en relation avec la direction des espaces publics et des moyens logistiques ;
- Fixe les cadres contractuels et conventionnels, d'objectifs et de gestion pour les organismes subventionnés par la ville (associations, compagnies artistiques, ...) et avec les partenaires et collectivités publiques ; participe à la définition des objectifs, propose des schémas de formation, de professionnalisation et de gestion de la production artistique pour ces organismes et met en place les dispositifs ad.hoc d'évaluation, d'audit et de contrôles ;
- Prépare et organise la gestion budgétaire de l'ensemble des pôles en relation avec les directeurs et avec la Direction des finances, la gestion de la commande publique et des circuits de validation, la préparation, le suivi et le contrôle des budgets (investissement, fonctionnement, budgets de production) ;

.../...

- Coordonne les partenaires financiers et les collectivités, publics et privés, la recherche de financements, la préparation de dossiers de financements, la gestion de financements croisés ;
- Administre la production artistique de projets spécifiques.

Le niveau de qualification requis est le suivant :
- Diplômé de l'enseignement supérieur, bac + 5 ;
- Etudes de management culturel souhaitées ;
- Expérience avérée de l'administration de structures culturelles de dimension internationale et de l'administration de production dans un cadre associatif et d'établissement public ;
- Bonne connaissance du milieu culturel et artistique ;
- Maîtrise de l'anglais (courant et juridique) et de l'outil informatique.

En raison de la spécificité des missions, cet emploi est susceptible d'être occupé par un agent contractuel selon les modalités prévues à l'alinéa 3 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 dont le niveau de rémunération est fixé par référence à l'indice brut 935.

- Directeur technique des lieux de spectacle vivant et d'exposition

- Aura à charge la gestion technique de certains équipements culturels de la Ville ;
- Supervise techniquement les expositions de la Ville et suit les mises en exposition de certains lieux de la Ville ;
- Sous l'autorité du Directeur Général Adjoint à la Culture, assure la responsabilité des missions techniques et de sécurité : élaboration et suivi budgétaires, définition et suivi de fiches techniques et de planification, gestion des bâtiments et espaces extérieurs, direction technique des établissements et de ses manifestations, gestion des bâtiments avec les services compétents de la Ville de Lille et les prestataires de services, gestion des parcs de matériel technique et scénique, suivi des inventaires, examen et suivi technique des projets et manifestations, recrutement, organisation et encadrement des équipes, interface avec les services techniques et de sécurité de la ville, établissement de devis et commandes d'équipements, gestion des équipes de sécurité ERP, sûreté et entretien.

Formation, expérience, compétences requises :
- Bac + 2 minimum, importante expérience de la direction technique et de la régie générale dans le domaine culturel ;
- Poste d'encadrement nécessitant une grande souplesse des horaires et de travail ;
- Pratique confirmée des logiciels nécessaires à l'administration et de traitement d'image et de plans (Autocad, Illustrator, Photoschop) ;
- Importante expérience des métiers de l'exposition, de la scénographie, des dispositifs multimédia ;
- Connaissance des métiers de la production audiovisuelle ;

.../...

- Connaissance et maîtrise de l'ensemble des techniques du spectacle vivant, de l'audiovisuel, du multimédia et de l'exposition ;
- Direction et gestion des équipes et autorité sur le respect de la sécurité des publics et des personnels ;
- Elaboration et suivi de budgets, de fiches techniques et de planifications, gestion des bâtiments et espaces extérieurs ;
- Maîtrise de l'anglais.

En raison de la spécificité des missions, cet emploi est susceptible d'être occupé par un agent contractuel selon les modalités prévues à l'alinéa 3 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 dont le niveau de rémunération est fixé par référence à l'indice brut 710.

Le coût global est fixé à un montant annuel de 191 185 €.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 25 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal de :

- AUTORISER la création de ces trois emplois ;
- IMPUTER la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 012 – Fonction 312 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 31 MAI 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire
Le Conseiller Municipal délégué aux
Ressources Humaines

Jean-Louis FREMAUX

Par Délégation du Maire
Le Conseiller Municipal délégué aux
Ressources Humaines

Jean-Louis FREMAUX

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/230
OBJET

Etat du Personnel : Pôle Développement Culturel - Plan Musique à Lille - Création d'emplois

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs,

Le « Plan Musique à Lille », plan pluriannuel s'inscrivant dans le Projet Educatif Global, s'appuie sur la réussite du programme d'éducation musicale à mettre en oeuvre dans tous les quartiers de la ville.

Afin de favoriser cette démocratisation d'accès à la culture et dans le respect des objectifs culturels de la municipalité, la création de 6 emplois s'avère dès à présent nécessaire. Cinq d'entre eux seront référencés au cadre d'emplois des assistants territoriaux spécialisés d'enseignement artistique pour assurer les missions de « musiciens intervenants » au sein des classes élémentaires et pré-élémentaires des écoles de la Ville. Le dernier relève quant à lui du cadre d'emplois des assistants de conservation territoriaux pour les missions d' « assistant de direction coordinateur des réseaux d'enseignement musical ».

Le coût global est fixé à un montant annuel de 193 209 €.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 25 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal de :

- AUTORISER la création de ces six emplois ;
- IMPUTER la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 012 – Fonction 312 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 31 MAI 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire
Le Conseiller Municipal délégué aux Ressources Humaines,

Jean-Louis FREMAUX

Par Délégation du Maire
Le Conseiller Municipal délégué aux Ressources Humaines,

Jean-Louis FREMAUX

DRCL
2 31 MAI 2005
PRÉFECTURE DU NORD

144

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/231
OBJET

Service Communication – Emplois de chef du service information écrite et chef du service graphique et multimédia

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs

Les emplois du service communication précisant les niveaux de qualification requis et de rémunération ont été fixés par délibération n°02/169 du 25 mars 2002.

Compte tenu de l'évolution des missions dévolues aux emplois repris en objet, il convient de compléter les profils de postes correspondants et d'en revaloriser la rémunération comme suit :

Emploi de chef du service Information écrite

- En l'absence de Directeur de la Communication, assurer la responsabilité du service en animant et en coordonnant les pôles Information écrite, Studio graphique et multimédia et Image. Assurer le suivi administratif et financier du service.
- Assurer la responsabilité des supports écrits d'information de la Ville de Lille, en direction du grand public : « Lille Magazine », livres, plaquettes, dépliants..., ainsi qu'en définir leur contenu et assurer la réalisation et le suivi de fabrication
- En tant que rédacteur en chef de « Lille Magazine », définir et coordonner l'ensemble du travail des journalistes, des photographes et des maquettistes pour la rédaction du magazine municipal mensuel ainsi que les suppléments de quartiers et numéros spéciaux
- Assurer la liaison permanente et sur le terrain avec l'ensemble des prestataires extérieurs : maquettistes, photograveur, imprimeur.

La rémunération :
En raison de la spécificité des missions, cet emploi est susceptible d'être occupé par un agent contractuel selon les modalités prévues à l'alinéa 3 de l'article de la loi du 26 janvier 1984 dont le niveau de rémunération est fixé par référence à l'indice brut 904.

31 MAI 2005

Emploi de chef du service graphique et multimédia

- En l'absence de Directeur de la Communication, assurer la responsabilité adjointe du service, en accompagnant le Chef de service Information écrite sur l'ensemble des tâches administratives, financières et techniques. Plus particulièrement, contribuer à la stratégie de communication, organiser et suivre les appels d'offres « communication »
- Assurer la direction artistique du studio graphique et multimédia
- Encadrer et animer une équipe pluridisciplinaire composée de graphistes/ maquettistes, chargés de communication, et d'un chef de projet Internet (suivi des plannings, répartition des tâches)
- Définir le contenu, assurer la réalisation et le suivi de fabrication des supports de communication de la Ville de Lille en direction du grand public (gestion des demandes des services, respect des échéanciers)

.../...

- Piloter le développement du site Internet : définition du contenu, contrôle de la réalisation et de l'actualisation du site, veille technologique, relation avec les services impliqués
- Suivre les besoins en formation et matériel du studio graphique et multimédia

La rémunération :

En raison de la spécificité des missions, cet emploi est susceptible d'être occupé par un agent contractuel selon les modalités prévues à l'alinéa 3 de l'article de la loi du 26 janvier 1984 dont le niveau de rémunération est fixé par référence à l'indice brut 864.

Il est demandé de :

- AUTORISER la revalorisation des rémunérations afférentes aux emplois respectifs de chef de service information et de chef de service graphique et multimédia,
- IMPUTER la dépense correspondante au Chapitre 012 – Fonction 90 – Nature 64131 – Enveloppe 11059 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire
Le Conseiller Délégué au Personnel -
Ressources Humaines

Jean-Louis FREMAUX

MAIRIE DE LILLE

Réception en Préfecture le 31 MAI 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par délégation du Maire
Le Conseiller Délégué au
Personnel - Ressources Humaines

Jean-Louis FREMAUX

146

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/232
OBJET

Tableau des effectifs : Création d'emplois

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'évolution organisationnelle des services et du redéploiement des missions, il est nécessaire de procéder à la création de trois emplois, l'un relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux, les deux autres du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique.

Le coût global est fixé à un montant annuel de 49 667 €.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 25 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal de :

- AUTORISER la création de ces trois emplois ;
- IMPUTER la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 012 – Fonction 312 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire
Le Conseiller Délégué au Personnel - Ressources Humaines

Jean-Louis FREMAUX

MAIRIE DE LILLE

Réception en Préfecture le 31 MAI 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par délégation du Maire
Le Conseiller Délégué au Personnel - Ressources Humaines

Jean-Louis FREMAUX

LILLE
31 MAI 2005
2

147

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/233
OBJET

Mise à disposition d'un agent régional

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Afin de mettre en place l'organisation et la coordination de la politique de développement de la création artistique et de la diffusion dans le domaine des arts visuels et des expositions, le Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais apporte son soutien par la mise à disposition d'un agent régional auprès de la Ville de Lille. Cette mise à disposition a fait l'objet d'une délibération du Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais en date du 4 avril 2005.

Dans le cadre du conventionnement avec le Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais, il est demandé de bien vouloir autoriser Madame le Maire, ou Monsieur le Conseiller Délégué au Personnel – Ressources Humaines en cas d'empêchement, à signer la convention de mise à disposition d'un agent régional, convention régie par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et le décret n° 85-1081 du 8 octobre 1985.

Cette convention est conclue pour une période d'un an à compter du 2 juin 2005 jusqu'au 1er juin 2006 ; elle est susceptible de faire l'objet d'un renouvellement dans les mêmes conditions.

La Ville de Lille remboursera au Conseil Régional du Nord – Pas-de-Calais le montant des appointements, rémunérations accessoires, charges sociales, supportés par le Conseil Régional au titre de cet agent durant sa mise à disposition sur la base d'un état liquidatif trimestriel. Le coût des charges patronales et le montant des rémunérations relatifs à cet agent ont été calculés sur les 12 derniers mois glissant. Ils sont précisés à titre indicatif et s'élèvent à un montant de 54 335 euros.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 25 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal de :

- AUTORISER Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition avec Monsieur le Président du Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais ;
- IMPUTER la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 012 – Fonction 312 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 31 MAI 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire. Le Conseiller Municipal délégué aux Ressources Humaines.

Jean-Louis FREMAUX

Par Délégation du Maire
Le Conseiller Municipal délégué aux Ressources Humaines

Jean-Louis FREMAUX

REÇU LE 31 MAI 2005 PRÉFECTURE DU NORD

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/234
OBJET

Accord transactionnel entre Mme Naoual LECLERCQ et la Ville de Lille

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Madame Naoual LECLERCQ née BEN EL KORCHI a été recrutée le 15 février 2002 en qualité d'Agent Local de Médiation Sociale, dans le cadre du dispositif « Emploi – Jeunes ».

Ses missions se sont poursuivies jusqu'au 1er avril 2004, date à laquelle, en raison de son inaptitude médicale, Mme LECLERCQ a été positionnée sur un poste d'Agent d'Animation Multimédia à la Bibliothèque Maxence Vandermersch.

De nouveau en inaptitude médicale sur ce poste, Mme LECLERCQ a bénéficié d'une suspension de son contrat Emploi – Jeunes pour lui permettre d'effectuer un intérim, en qualité d'Agent administratif à la Piscine Marx Dormoy, du 07 juin au 30 novembre 2004, suivant en cela les prescriptions du Médecin du Travail.

Cet engagement ayant pris fin suite à un abandon de poste, Mme LECLERCQ a fait l'objet d'une réintégration sur le poste Emploi – Jeunes « Agent d'Animation Multimédia », pour lequel elle a, une nouvelle fois, été déclarée en inaptitude médicale.

C'est donc, pour ce motif, et dans l'impossibilité de la reclasser à nouveau, que la rupture anticipée de son contrat de travail Emploi-Jeunes a été décidée, à la date anniversaire de ce contrat, soit le 15 février 2005.

Dès réception de la lettre de licenciement requise par la procédure réglementaire, Madame LECLERCQ a fait savoir, par l'intermédiaire de son avocat, qu'elle contestait l'impossibilité de reclassement.

La Ville de Lille a manifesté son désaccord sur les prétentions de Mme LECLERCQ en matière de dommages et intérêts, estimant que son licenciement reposait sur une cause réelle et sérieuse.

Néanmoins, il semble nécessaire, compte tenu de la situation sociale de l'intéressée, de conclure un accord transactionnel prévoyant, en contrepartie de la renonciation de Madame LECLERCQ à toute réclamation ou action à l'encontre de la Ville de Lille, de lui verser la somme de 3689,60€, correspondant à deux mois de préavis et un mois de congé.

.../...

En conséquence, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 25 avril 2005 , il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire, ou Monsieur le Conseiller Délégué au Personnel-Ressources Humaines en cas d'empêchement, à signer cet accord transactionnel.

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Personnel,

Jean-Louis FREMAUX

Réception en Préfecture le 31 MAI 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Personnel,

Jean-Louis FREMAUX

MAIRIE DE LIVRY

DRCL
2 31 MAI 2005
PRÉFECTURE DES YVELINES

150

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/235
OBJET

Frais d'enlèvement de dépôts sauvages
Demandes d'indulgence – Insuffisance de revenus

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Plusieurs personnes ont sollicité de Madame le Maire une indulgence pour les frais d'enlèvement de dépôts sauvages que la Ville leur réclame. Ces personnes reconnaissent ne pas avoir respecté les dispositions du Règlement Municipal de Propreté pour l'enlèvement de leurs déchets mais sollicitent une indulgence en raison des difficultés financières auxquelles elles sont confrontées ou de l'insuffisance de leurs revenus.

Trois de ces demandes concernent des étudiants qui déclarent ne pas pouvoir payer les frais qui leur sont réclamés en raison de l'insuffisance de leurs revenus.

Les trois autres demandes concernent un couple de personnes âgées vivant de revenus inférieurs à 500 euros par mois, une famille monoparentale percevant le R.M.I. et une personne seule, sous contrat C.E.S. et percevant un complément de R.M.I.

N° T.R.	N° et date du constat	Lieu du dépôt	Situation socio-professionnelle
20144/04	10690 du 16/09/04	Boulevard Montebello	Etudiant boursier
22418/04	10914 du 6/10/04	Rue Léon Gambetta	Etudiant disposant de faibles revenus < 500 euros/mois
24172/04	11010 du 15/10/04	Rue Viala	Etudiant boursier (moins de 300 euros/mois)
24176/04	11033 du 15/10/04	Rue des Postes	Couple de personnes âgées disposant de faibles revenus < 500 euros/mois
24198/04	11075 du 22/10/04	Boulevard Victor Hugo	Famille mono-parentale (un enfant de 3 mois) percevant le R.M.I.
296/05	11489 du 9/01/05	Rue du Calvaire	Personne vivant d'un C.E.S et d'un complément de R.M.I.

Il est précisé que les présentes demandes d'annulation ne concernent que la procédure administrative visant à récupérer les frais d'enlèvement des dépôts. Elles ne laissent en rien présager de la décision qui sera prise par le Procureur dans le cadre de l'instruction de la procédure judiciaire.

.../...

Une annulation ne peut être accordée qu'une seule fois à l'encontre de la même personne. En cas de récidive, aucune autre indulgence ne sera acceptée. Les contrevenants en seront informés.

En accord avec la commission des Finances du Personnel et des Affaires Générales qui s'est réunie le 25 avril 2005 , il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser, à titre exceptionnel, à procéder à l'annulation des titres de recettes correspondants.

ADOPTEE à l'unanimité

Par délégation du Maire
le Conseiller délégué à la Propreté,

Jean-Louis FREMAUX

Réception en Préfecture 31 MAI 2005

Affiché en Mairie 24 MAI 2005

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué
à la Propreté

Jean-Louis FREMAUX

DRCL
31 MAI 2005
PREFECTURE DU NORD

DRCL
31 MAI 2005
PREFECTURE DU NORD

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/236
OBJET



Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Frais d'enlèvement d'un dépôt sauvage
Recours gracieux – Constat 10907- T.R. n°22413

Un constat de dépôt sauvage a été établi le mercredi 6 octobre 2004 à 08 H 25, Place de la Nouvelle Aventure sous le n° 10907. Ce dépôt était constitué de deux sacs poubelles de 50 litres, présents sur la voie publique en dehors des jours de collecte autorisés.

La personne à l'encontre de laquelle un titre de recettes a été émis pour récupérer les frais d'enlèvement de ce dépôt, a adressé à Madame le Maire un courrier par lequel elle conteste la procédure engagée.

Cette personne précise qu'elle connaît parfaitement les jours et heures de collectes autorisés dans le quartier de Wazemmes et sa bonne foi peut être présumée.

Il semblerait qu'une personne malintentionnée a déplacé les sacs poubelles à plusieurs mètres de son domicile.

Il est précisé que la présente demande d'annulation ne concerne que la procédure administrative visant à récupérer les frais d'enlèvement du dépôt. Elle ne laisse en rien présager de la décision qui sera prise par le Procureur dans le cadre de l'instruction de la procédure judiciaire.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des affaires Générales qui s'est réunie le 25 avril 2005, il vous est demandé de nous autoriser à procéder à l'annulation du titre de recettes correspondant.

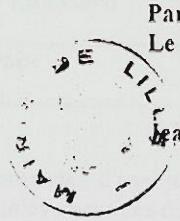
ADOPTEE à l'unanimité

Par délégation du Maire
Le Conseiller délégué à la Propreté

Jean-Louis FREMAUX

Réception en Préfecture 31 MAI 2005

Affiché en Mairie 2 6 MAI 2005



Par délégation du Maire,
Le Conseiller délégué
A la Propreté

Jean-Louis FREMAUX

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/237
OBJET

Capture d'animaux nuisibles : lancement d'un marché public

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs.

L'actuel marché de capture d'animaux nuisibles (pigeons, lapins, rats musqués, rats, guêpes, blattes et puces) arrivant à son terme, il apparaît nécessaire de le renouveler.

Ce marché a pour objectif de limiter la population des animaux et insectes nuisibles sur le territoire de la Ville de Lille et des communes associées de Lomme et d'Hellemmes.

Le marché, passé sous forme de bon de commande, serait d'une durée de 4 ans pour une estimation annuelle de 150.000 euros.

Les dépenses seront imputées sur les crédits de fonctionnement suivants :

Pour la ville de Lille et la commune associée d'Hellemmes :
Chapitre : 011
Article : 611
Fonction : 813
Enveloppe : 23623
Service Utilisateur : 04030700

Pour la commune associée de Lomme :
Chapitre : 011
Article : 611
Fonction : 020 ; 251 ; 411 ; 413 ; 321 ; 64 ; 520 ; 33
Service Utilisateur : 09540000

2 D R C L
31 MAI 2005
PREFECTURE

Dispositif :

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 25 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée aux Achats et Marchés Publics, de signer le Marché, une fois le choix effectué par la Commission d'Appel d'Offres.

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
Le Conseiller Municipal délégué à la Propreté

Jean Louis FREMAUX

Réception en Préfecture le 31 MAI 2005

Affichée en Mairie le 26 MAI 2005

Par délégation du Maire,
Le Conseiller Municipal délégué à la Propreté

Jean Louis FREMAUX

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/238
OBJET

Projets Associatifs
Subventions aux Associations : aides au démarrage

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée par quatre associations nouvellement créées. Dans le cadre de la Délégation « Aide aux Projets Associatifs », il est proposé de participer à la mise en œuvre de ces projets associatifs sous la forme d'une aide au démarrage et d'autoriser le versement des subventions ci-dessous détaillées :

Ch'ti Bouchons : 750 €

Cette association a son siège social domicilié à L'I.E.S.E.G., 3, rue de la Digue à 59000 Lille. Elle a fait l'objet d'une déclaration en Préfecture du Nord le 8 octobre 2004.

Elle a pour but la collecte de bouchons en plastique au profit de l'antenne lilloise de l'association des paralysés de France.

Cette collecte se fera au moyen de 110 réceptacles et aura pour résultat de permettre l'achat d'un vélo permettant le déplacement et la promenade des personnes handicapées, d'une valeur de 4300 € soit 36 tonnes de bouchons (120 € la tonne)

Le Budget Prévisionnel de démarrage s'élève à 5 500 €. La subvention d'aide au démarrage proposée par la Délégation aux Projets Associatifs est d'un montant de 750 €.

1, 2, 3, Théâtre : 750 €

Cette association a son siège social domicilié au 44, rue des Meuniers à 59000. Elle a fait l'objet d'une déclaration en Préfecture du Nord le 16 novembre 2004.

Elle a pour objet l'organisation d'événements à caractère culturel, la réalisation de supports de communication et d'une stratégie de communication.

Ses principales actions et projets pour 2005 sont :

- L'organisation les 8, 9 et 10 avril 2005 d'un festival de Théâtre au cours duquel 8 spectacles théâtraux ainsi que des ateliers sont présentés au public pendant trois jours.

L'association souhaite également mettre en place en 2005 des ateliers de découverte du théâtre et des matches d'improvisation.

Le Budget Prévisionnel de démarrage s'élève à 3 780 €. La subvention d'aide au démarrage proposée par la Délégation aux Projets Associatifs est d'un montant de 750 €.

Fête le Mur : 750 €

Cette association a son siège social domicilié au 14, rue Salomé à 59000 Lille. Elle a fait l'objet d'une déclaration en Préfecture du Nord le 24 février 2005.

Elle a pour objet la valorisation du quartier de Fives et de ses environs par des actions et des projets culturels, citoyens, artistiques, éducatifs, pédagogiques et relatifs au patrimoine.

Ses principaux projets positionnés pour 2005 sont d'associer les habitants à :

- la réalisation d'une fresque murale
- la journée « Immeubles en fête »
- la vague littérature du Festival 10 vagues
- La mise en place d'ateliers pour les jeunes dans le cadre de « Nos quartiers d'été »

Le Budget Prévisionnel de démarrage s'élève à 1 390 €. La subvention d'aide au démarrage proposée par la Délégation aux Projets Associatifs est d'un montant de 750 €.

Colores Latino Americanos : 750 €

Cette association a son siège social domicilié au 89, rue d'Artois 3ème étage, à 59000 Lille. Elle a fait l'objet d'une déclaration en Préfecture du Nord le 4 mai 2004.

Elle a pour objet :

- de promouvoir la réflexion et la prise de conscience sur la diversité de l'Amérique Latine, tant du point de vue culturel, artistique et militant que de celui de la défense des Droits de l'Homme, de l'écologie, du commerce équitable, du développement durable et du patrimoine de cette région
- de fédérer un réseau d'acteurs nationaux et transnationaux œuvrant pour l'Amérique Latine et établir des partenariats entre eux.

L'association a participé en 2004 au Festival « Les Mille et une » à la Noche et au Festival de l'Eau de la Porte du Hainaut. Elle a été partenaire de Lille 2004 pour le monde parallèle « Tango »

Elle a de nombreux projets en 2005 tels :

- une conférence sur la démocratie participative à la Filature à Moulins
- des projections débats autour du thème « du métissage au multiculturalisme, la condition des noirs au Brésil » au cinéma l'Univers
- une participation aux deux semaines sur le Brésil à la Maison Folie de Moulins

Le Budget Prévisionnel 2005 de l'association s'élève à 11 300 €. La subvention d'aide au démarrage proposée par la Délégation aux Projets Associatifs est d'un montant de 750 €.

En accord avec la Commission de la Démocratie et de la Citoyenneté réunie le 27 avril 2005, il est demandé de :

- autoriser le versement à chaque association de la subvention conformément à la répartition figurant ci dessus.
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits sur la ligne intitulée « Subvention Soutien à la Vie Associative » chapitre 65 article 6574 fonction 422 enveloppe 711 du Budget Communal de 2005.

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en préfecture le - 3 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire,
La Conseillère Municipale
Déléguée aux Projets Associatifs

Marie Thérèse ROUGERIE

Par Délégation du Maire,
La Conseillère Municipale
Déléguée aux Projets Associatifs

Marie Thérèse ROUGERIE

DRCL
1 - 3 JUIN 2005 1
PRÉFECTURE DU NORD

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/239
OBJET

U.F.F. Femmes Solidaires
Comité de Lille
Versement d'une subvention

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs

L'association Union des Femmes Solidaires située 12 avenue du Président Hoover à Lille est ouverte à toutes les femmes sans distinction d'opinion politique. Elle a pour objectifs :

- l'extension des droits de la femme dans la famille et la société
- l'amélioration des conditions de vie
- l'abolition des discriminations et l'information des femmes sur leurs droits
- l'enrichissement culturel donnant à la femme le temps et les moyens d'y accéder
- l'assurance pour chaque mère d'une vie heureuse pour ses enfants
- sauvegarder la paix, développer la coopération entre les peuples.

A cet effet, l'association assure des permanences juridiques gratuites avec la participation d'une avocate tous les 2èmes samedis de chaque mois et sur rendez-vous du lundi au vendredi, donne des renseignements téléphoniques. En 2004, il y a plus de 180 femmes qui ont eu recours aux permanences.

D'autre part, elle organise diverses manifestations : expositions, interventions en milieu scolaire, débats à thèmes (contraception, sida – nouvelle maternité, parentalité – femmes à travers le monde, etc). De plus, l'année 2005 sera la participation à la Marche Européenne des femmes dans le cadre de la Marche Mondiale qui se déroulera durant 2 jours à Marseille et le 60ème anniversaire de la création de l'association.

Compte tenu de l'intérêt que présentent toutes ces actions, il est proposé de soutenir financièrement cette association par le versement d'une subvention d'un montant de 4 275 € soit 14 % du budget global de l'association qui s'élève à 30 426 €.

En accord avec la Commission Démocratie Participative, réunie 27 AVR. 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le versement de la subvention
- d'imputer la dépense au chapitre 65 – article 6574 – fonction 524 – enveloppe 10464 « Association à vocation féminine - subventions ».

ADOPTEE à l'unanimité

Par Délégation du Maire
La Conseillère Municipale déléguée aux Droits des Femmes

Françoise HENAUT

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005
Affiché en Mairie le 24 MAI 2005
Par Délégation du Maire
La Conseillère Municipale déléguée aux Droits des Femmes

Françoise HENAUT

158

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/240
OBJET

Association Parcours de Femmes
Versement d'une subvention

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs

L'association Parcours de Femmes située 18 bis rue de Trévise a pour missions :

- d'être un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation pour les femmes sortant de prison
- d'aider les femmes incarcérées à préparer leur sortie de prison
- d'agir pour que les femmes sorties de prison puissent accéder au plein exercice de leur liberté
- d'agir pour éviter les risques de récidive
- de sensibiliser les différentes institutions et le grand public

Dans le cadre de la prévention de la récidive et de l'aide aux femmes sortant de prison, « Parcours de Femmes » s'attache à informer les personnes incarcérées ou libérées de l'ensemble des dispositifs sociaux existants concernant leur réinsertion, à les accompagner tout au long de ce parcours en assurant un suivi individuel en fonction de projets mis en place et à maintenir les liens tissés avec les différentes structures administratives et associatives concernées. En 2004, 126 femmes ont bénéficié de l'aide de l'association (81 nouveaux dossiers et 45 accompagnements poursuivis de 2003 à 2004).

Pour cette année encore ; l'association souhaite continuer de mener ses actions autour de 4 grands axes :

- *Consolider et améliorer les dispositifs existants* : permettre aux salariées et aux bénévoles de s'interroger sur leurs pratiques , de se former, multiplier les échanges et confrontations des pratiques avec les partenaires.
- *S'engager plus auprès de son public* : propose de nouvelles aides directes et de nouveaux services aux personnes accueillies
- *Maîtriser le nombre de dossiers de suivi* : continuer le travail de communication auprès des partenaires, maintenir la qualité des accompagnements et accroître les possibilités d'accueil en renforçant l'équipe
- *S'affirmer en tant qu'association ressource* : en améliorant et en complétant sa documentation, en étant présent sur les forums/débats autour des questions du droit des femmes et de la prison.

Il est proposé d'apporter un soutien financier pour le fonctionnement de ces actions d'un montant de 1 570 € soit 1,6 % du budget de l'action qui s'élève à 97 284 €.

.../...

En accord avec la Commission Démocratie Participative, réunie le 27 avril 2005 , il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le versement de la subvention
- d'imputer la dépense au chapitre 65 – article 6574 – fonction 524 – enveloppe 10464 « Association à vocation féminine - subventions ».

ADOPTEE à l'unanimité

Par Délégation du Maire
La Conseillère Municipale déléguée aux Droits des Femmes

Françoise HENAUT

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005
Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire
La Conseillère Municipale déléguée aux Droits des Femmes

Françoise HENAUT

160

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/241
OBJET

Association Départementale des Conjoints Survivants
A.D.C.S – Section de Lille
Versement d'une subvention

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs

L'association des conjoints survivants située 2, square du Pont Neuf a pour missions d'aider, informer, défendre, soutenir psychologiquement toutes les personnes ayant subi l'épreuve du veuvage.

Elle assure une permanence d'accueil et d'information tous les lundis de 14 h à 16 h 30 afin d'orienter les personnes sur les démarches à effectuer après un veuvage récent (droit aux pensions de réversions, mutuelle santé, etc).

L'association qui accompagne ces hommes et ces femmes organise des sorties (excursions, visites de sites, …) et des repas dansants pendant les temps forts de l'année. En 2004, l'association compte 200 adhérents.

Afin de soutenir l'association départementale des conjoints survivants pour l'aide qu'elle procure aux autres, il est proposé de lui verser une subvention d'une montant de 500 € soit 2 % du budget global qui s'élève à 25 980 €.

En accord avec la Commission Démocratie Participative, réunie le 27 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le versement de la subvention
- d'imputer la dépense au chapitre 65 – article 6574 – fonction 524 – enveloppe 10464 « Association à vocation féminine - subventions ».

ADOPTÉE à l'unanimité

Par Délégation du Maire
La Conseillère Municipale déléguée aux Droits des Femmes

Françoise HENAUT

MAIRIE DE LILLE

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005
Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire
La Conseillère Municipale déléguée aux Droits des Femmes

Françoise HENAUT

1 DRCL - 1 JUIN 2005 1
PRÉFECTURE DU NORD

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/242
OBJET

Centre d'Information des Droits des Femmes
C.I.D.F - Versement d'une subvention

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs

Le Centre d'Information des Droits des Femmes situé 155, rue du Molinel à Lille a pour objet de « mettre à la disposition des femmes et de toutes personnes intéressées, toutes informations relatives aux droits des femmes en tous domaines, notamment par des actions directes, par l'étude en liaison avec les pouvoirs publics des informations susceptibles d'intéresser les femmes, et par la promotion (avec la délégation régionale aux droits des femmes, le C.N.I.D.F et toutes associations intéressées) des initiatives visant à faire connaître et à développer les droits des femmes ».

Actuellement, en France, l'ensemble des associations concernées s'accordent à admettre qu'environ 2 millions de femmes seraient victimes de violences. Les appels de plus en plus fréquents que reçoit le CIDF permettent de mesurer dans quelle détresse les femmes victimes se trouvent.

Afin de répondre à la demande de ces femmes, le Centre d'Information des Droits des Femmes a ouvert un lieu d'accueil, d'écoute, d'aide et de prise en charge des femmes victimes de violences interpersonnelles, psychologiques, sexuelles, verbales et physiques qui fonctionne 3 fois par semaine.

De plus, devant le nombre accru de demandes, l'association a mis également en place une action intitulée « Femmes et Violences.....Silence ! » afin de permettre aux femmes victimes de violences une prise en charge confidentielle et gratuite par une psychologue, ainsi qu'un accompagnement individuel. Cette action a aussi pour but de développer un partenariat avec les associations de femmes porteuses de handicap et victimes de violences et d'adapter l'accueil de ces personnes à leur handicap.

Ce projet qui a reçu le soutien de la Ville de Lille en 2004 a permis d'effectuer 385 entretiens et d'accompagner 53 personnes.

Il est proposé de soutenir de nouveau cette association par le versement d'une subvention d'un montant de 5 094 € soit 21 % du budget global qui s'élève à 24 072 €.

.../...

En accord avec la Commission Démocratie Participative, réunie le 27 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'autoriser** le versement de la subvention

- **d'imputer** la dépense au chapitre 65 – article 6574 – fonction 524 – enveloppe 10464 « Association à vocation féminine - subventions ».

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
la Conseillère Municipale déléguée
aux Droits des Femmes

Françoise HENAUT

Réception en Préfecture le – 1 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par délégation du Maire,
la Conseillère Municipale déléguée
aux Droits des Femmes

Françoise HENAUT

DRCL
1 - 1 JUIN 2005 1
PRÉFECTURE DU NORD

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/243
OBJET

Nouveau Planning Familial Nord
Versement d'une subvention

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs

L'association locale « Le Nouveau Planning Familial » située 16 avenue Kennedy à Lille lutte pour le droit à l'information et à l'éducation permanente.

Le Nouveau Planning Familial qui défend notamment le droit à la contraception et à l'avortement a ouvert un lieu :

- d'accueil et d'écoute dans l'anonymat et la gratuité
- d'information sur la contraception, l'IVG, les MST, le Sida, la grossesse et les droits des femmes
- de planification, consultation médicale pour un moyen de contraception et une consultation gynécologique
- d'animation : réunions de groupe sur les questions de sexualité, travail avec des enseignants, des éducateurs pour la prise en charge des questions de sexualité des divers publics.

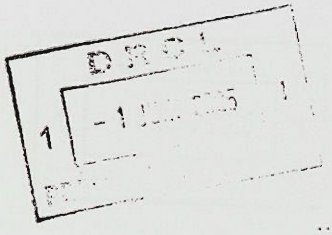
Le Centre d'information et de planification est ouvert les :

- Lundi de 14 h – 18 h
- Mardi, Jeudi et Vendredi de 14 h – 19 h
- Mercredi de 13 h – 19 h
- Samedi de 9 h – 13 h

En 2004 :

- 892 lilloises ont été reçues lors d'un entretien avec une conseillère médicale.
- 1 215 personnes en consultations médicales

Devant l'intérêt d'un tel dispositif et l'assurance d'un bon fonctionnement, la Ville de Lille souhaite apporter son soutien financier par le versement d'une subvention d'un montant de 18 294 € soit 34 % du budget de l'association qui s'élève à 53 009 €.



.../...

En accord avec la Commission Démocratie Participative, réunie le 27 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le versement de la subvention
- d'imputer la dépense au chapitre 65 – article 6574 – fonction 512 – enveloppe 9921 « Nouveau planning familial Nord » pour un montant de 17 379 € et 915 € sur l'enveloppe 10464 « Association à vocation féminine - subventions ».

ADOPTÉE à l'unanimité

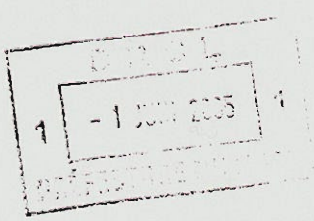
Par Délégation du Maire
La Conseillère Municipale déléguée aux Droits des Femmes

Françoise HENAUT

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005
Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire
La Conseillère Municipale déléguée aux Droits des Femmes

Françoise HENAUT



165

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/244
OBJET

Maison des Femmes
Versement d'une subvention

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs

L'association « Maison des Femmes » située 51 rue de Douai à Lille, est un lieu fédérateur des actions de défense et de promotion des droits des femmes qui a pour objectifs de faciliter le développement de la vie des associations adhérentes par l'animation d'un réseau et de services, de développer les actions portées par les femmes pour défendre et promouvoir leurs droits et les revendications féministes.

Ce lieu de rencontre composé de différentes associations :
- assure une permanence deux demi journées par semaine
- anime des groupes de paroles le jeudi après midi
- organise des actions lors de la journée du 8 mars « Journée de la Femme »
- assure des vidéo débats un samedi par mois sur des thèmes d'actualité
- soutient les projets des associations partenaires

En 2004, 10 associations sont adhérentes à la Maison des Femmes.

La Ville de Lille souhaite participer au fonctionnement de cette Maison des Femmes par le versement d'une subvention d'une montant de 6 270 € soit 16 % du coût total de la structure qui est de 38 400 €.

En accord avec la Commission Démocratie Participative, réunie le 27 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal :
- d'autoriser le versement de la subvention
- d'imputer la dépense au chapitre 65 – article 6574 – fonction 520 – enveloppe 21771 « Maisons des Femmes – Subventions ».

ADOPTÉE à l'unanimité

Par Délégation du Maire
La Conseillère Municipale déléguée aux Droits des Femmes

Françoise HENAUT

MAIRIE DE LILLE
1 JUIN 2005

Réception en Préfecture le
Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire
La Conseillère Municipale déléguée aux Droits des Femmes

Françoise HENAUT

DRCL
1 - 1 JUIN 2005 1

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/245
OBJET

Aide aux clubs conventionnés et autres clubs
Subventions de fonctionnement
Année sportive 2004 - 2005 - Rectificatifs.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 05/113 du 7 mars 2005, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer des subventions de fonctionnement aux clubs sportifs lillois.

Or, il s'avère que des erreurs matérielles se sont glissées dans le dossier.

Aussi, convient- il de les corriger comme ci-dessous :

Le Gant d'Argent de Lille-Sud

Délibération n° 04/976	**Délibération n° 05/113**		**Prise en compte de l'erreur matériel commise sur la délibération n° 05/113**	
1ère répartition saison 2004/2005	Rappel du montant versé au titre de la 1ère répartition	Solde du versement au titre de la saison 2004/2005	Nouveau solde à prendre en compte au titre de la saison 2004/2005	Complément à verser
6 697,96 €	**6 750 € (erreur)**	**6 970 €**	**7 022,04 €**	**+ 52,04 €**

Omni Sport Fivois - Section Football

Délibération n° 04/976	**Délibération n° 05/113**		**Prise en compte de l'erreur matériel commise sur la délibération n° 05/113**	
1ère répartition saison 2004/2005	Rappel du montant versé au titre de la 1ère répartition	Solde du versement au titre de la saison 2004/2005	Nouveau solde à prendre en compte au titre de la saison 2004/2005	Complément à verser
35 063,28 €	**35 083,50 € (erreur)**	**35 083,50 €**	**35 103,72 €**	**+ 20,22 €**

1 - 1 JUIN 2005

Ride On Lille

Délibération n° 04/976	Délibération n° 05/113		Prise en compte de l'erreur matériel commise sur la délibération n° 05/113	
1ère répartition saison 2004/2005	Rappel du montant versé au titre de la 1ère répartition	Subvention 2005	Subvention 2005	Complément à verser
3 048,98 €	**3 048,98 €**	**1 524,49 € (erreur)**	**4 573 €**	**+ 1 524,02 €**

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 29 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser les rectifications ci-dessus,
- d'imputer les dépenses engendrées pour les associations Ride On Lille (1 524,02 euros), Omni Sport Fivois - Section Football (20,22 euros) et le Gant d'Argent de Lille-Sud (52,04 euros) sur le crédit ouvert au chapitre 65 - nature 6574 - fonction 415 - enveloppe 20483.
- d'autoriser Madame le Maire ou en cas d'empêchement, Madame l'Adjointe Déléguée aux Sports à signer le 2ème avenant à la convention du 13 décembre 2004 avec l'Omni Sport Fivois - Section Football.

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005

ADOPTEE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire
L'Adjointe déléguée aux Sports

Michelle DEMESSINE

Par Délégation du Maire
L'Adjointe déléguée aux Sports

Michelle DEMESSINE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/246
OBJET

Diverses associations sportives
Attribution de subventions exceptionnelles
d'organisation de manifestations

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville de Lille a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations sportives lilloises à l'occasion de manifestations.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 29 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le versement des subventions ci-dessous,
- d'imputer les dépenses au chapitre 67 – article 6745 – fonction 415 – enveloppe 22099.

A.S.P.T.T Lille Métropole Section Tennis de Table

L'A.S.P.T.T section Tennis de Table a sollicité le concours financier de la ville en date du **8 octobre 2004** au titre de la saison 2004-2005 pour la participation de son équipe féminine à la Coupe d'Europe Nancy Evans.

Pour leur investissement dans cette compétition de niveau européen, il est demandé de :

- autoriser le versement d'une subvention de 3000 euros (Coût de la manifestation : 5 748,40 euros).

Tennis Club Lillois Lille Métropole Haut Niveau (TCL Lille Métropole)

Depuis plus de 10 ans, le T.C.L. Lille Métropole, organise le plus grand tournoi de jeunes au Nord de Paris. Dans ce cadre, cette association a demandé une aide financière à la Ville de Lille en date du **15 novembre 2004** pour l'organisation du 27 décembre 2004 au 16 janvier 2005, du 15ème Grand Prix des Jeunes et le Nike Tour Junior.

Le Grand prix des jeunes permet de mettre aux prises les meilleurs joueurs lillois aux autres Nordistes dans la catégorie de 7 à 17 ans.

Le Nike Tour Junior, réservé aux catégories de 12 ans et 14 ans filles et garçons a, cette année encore, permis à toute une génération de joueurs et joueuses lillois de se rencontrer.

D'autre part, du **5 au 13 mars 2005**, s'est déroulé le 12ème Open International de tennis de la ville de Lille

Ce tournoi de niveau national intervient dans le classement ATP et peut permettre la découverte de futurs grands champions.

Compte tenu de l'impact de ces événements sportifs qui contribuent à l'image de la ville, il est demandé de :

- autoriser le versement d'une subvention de 11 500 euros au Tennis Club Lillois Lille Métropole (Coût de ces deux manifestations : 65 000 euros) demandée en date du **11 janvier 2005.**

Boxing Club Lille Moulins

Le Boxing Club Lille Moulins va fêter prochainement ses 15 années d'existence sur le quartier de Moulins. Le club de boxe depuis sa création a favorisé le sport comme levier d'intégration et d'insertion. Dans l'ensemble de ses boxeurs, le club dénombre 5 boxeurs amateurs de haut niveau et 3 boxeurs amateurs de niveau régional.

Actuellement, 5 boxeurs du club sont sélectionnés pour les Championnats de France 2005. En vue de cette rencontre, les entraîneurs ont souhaité organiser un stage de condition physique et d'entraînement, pour préparer les boxeurs dans les meilleures conditions et sollicité à cet effet, une aide financière de la Ville en date du **8 novembre 2004**.

Le stage s'est déroulé du 9 janvier au 15 janvier 2005, en Savoie, à la station de Valmenier.

Compte tenu de l'impact de cette association auprès des jeunes, il est demandé de :

- autoriser le versement d'une subvention de 450 euros au Boxing Club Lille Moulins. (Coût du stage : 4 132 euros).

Lille Métropole Hockey Club (L.M.H.C.)

Vice-Champion de France de Hockey sur gazon, à l'issue de la saison 2003/2004, le Lille Métropole Hockey club a été qualifié pour disputer la 16ème Coupe d'Europe des clubs vainqueurs de coupe 2005 du 25 au 28 mars et a donc sollicité l'aide financière de la Ville en date du **6 décembre 2004**.

Cette compétition, du plus haut niveau, a réuni les équipes seniors masculines de Lille et de 7 pays européens. Le plateau proposé lors de cet événement reste sans précédent en France. Il a rassemblé les équipes de Eindoven, de Moscou, de Madrid, de Gniezno, de Cannock, de Bologne, de Hambourg et de Lille.

Compte tenu de l'impact de cette manifestation et de son intérêt pour l'image de la ville de Lille au niveau européen, il est demandé de :

- autoriser le versement d'une subvention de 22 868 euros au Lille Métropole Hockey Club (Coût de la manifestation : 132 252 euros).

L'Association Lille Echiquiers du Nord (Association Lille EDN)

Du 5 au 8 mai 2005, en la salle Debeyre à Lille, s'est déroulée la phase finale du Championnat de France de Nationale 1 par équipe. C'est la compétition la plus prestigieuse après les championnats de France de nationale du TOP 16. Cette compétition est inscrite au calendrier de la fédération française des échecs et à celui de la Fédération Internationale des échecs.

Cette compétition officielle a été attribuée à ce club par la Fédération Française des Echecs après examen des dossiers de candidature présentés par plusieurs clubs.

Les équipes de Nationales 1 étaient composées de professionnels et de très bons amateurs. Seule l'équipe de Lille E.D.N. n'était composée que d'amateurs.

Compte tenu de l'impact de cette manifestation, il est demandé de :

- autoriser le versement d'une subvention de 1250 euros à l'Association des Echiquiers du Nord qui a déposé une demande de subvention en date du **25 janvier 2005**.

Roller In Lille Métropole (RILM)

Le Roller In Lille Métropole a sollicité le concours financier de la Ville le **25 décembre 2004** pour l'organisation de la 10ème édition du célèbre " Roller in Lille Métropole" les samedi 7 mai et dimanche 8 mai 2005.

Cet événement sportif, considéré comme la plus grande manifestation de roller au Nord de Paris, se compose de trois temps forts :

▪ Le samedi, sur la Grand Place, le public s'initie au roller, assiste à des démonstrations de cultures urbaines, déambule dans le village du Roller in Lille métropole, et découvre les stands associatifs,

▪ La journée de dimanche est rythmée par 3 départs:

- Le départ de la Course OPEN Roller de 30 kilomètres réservée aux licenciés et non licenciés.
- Le départ du Marathon Etape FRENCH IN LINE CUP regroupant les huit plus grands marathons de France. Seules les équipes nationales et internationales sont concernées par cette course.

- Finalement vers 15h30, une randonnée festive et conviviale est proposée au plus grand nombre.

Durant cette journée, sur la Place de République se trouvent le PC de la course, les stands d'inscription, le podium, une zone d'initiation....

•Sur la Halle de Glisse, samedi et dimanche, se déroule pour la première fois dans le Nord, la Coupe de France de Roller Acrobatique, spécialité STREET.

Compte tenu de l'impact de cette manifestation d'envergure sur la population lilloise, il est demandé de :

- autoriser le versement d'une subvention de 5 000,00 € au Roller In Lille Métropole. (Coût de la manifestation : 36 500 euros).

Fédération Française de Sport Universitaire (F.F.S.U.)

Du 1er au 4 juillet 2005 sera lancée la première Coupe du Monde Universitaire de Savate-Assaut, au Palais des Sports Saint Sauveur de Lille.

Les délégations des différents pays seront accueillies le vendredi et seront invitées à une cérémonie d'ouverture en l'Hôtel de Ville.

Suite aux pesées et aux contrôles médicaux du vendredi, les compétiteurs entreront dans la phase éliminatoire de la rencontre le samedi.

Le dimanche, les sportifs participeront à la demi-finale et à la finale.

La mise en place de cet événement est le résultat d'une réelle volonté de partenariat entre la Ville de Lille, les cadres techniques et fédéraux, l'association du Gant d'Argent du Sud de Lille, le L.U.C.Boxe Française et la F.F.S.U.

Aussi, la Fédération Française de Sport Universitaire a t-elle présenté une demande de subvention à la Ville de Lille **le 10 mars 2005**.

Compte tenu de l'impact de cette manifestation, qui contribue largement à valoriser l'image de la Ville de Lille, il est demandé de :

- autoriser le versement d'une subvention de 450 euros à la Fédération Française de Sport Universitaire. (Coût de la manifestation : 4 950 euros).

Fédération Française de Sport Universitaire (F.F.S.U.)

Le Comité Régional du Sport Universitaire de Lille Région Nord Pas de Calais s'est vu confier l'organisation du congrès national de la Fédération Française du Sport Universitaire du 13 au 16 juin 2005.

Une aide financière de la Ville de Lille a été sollicitée en date du **10 mars 2005**.

Ce congrès contribuera à la définition des grands axes du développement de la Fédération Française du Sport Universitaire pour les quatre années à venir.

Compte tenu de l'intérêt de cette rencontre pour les sportifs à Lille, il est demandé de :

- autoriser le versement d'une subvention d'organisation de 500 euros.
(Coût de la manifestation : 26 850 euros).

Lille Université Club section Water Polo (LUC Water Polo)

Les 4, 5 et 6 mars 2005, la Ville de Lille a accueilli le Tournoi des 4 Nations de Water-Polo féminin, organisé par le LUC Water-polo.

Réunissant les joueuses de France, de Grande-Bretagne, d'Ukraine et de Serbie-Monténégro, cette compétition est une opportunité de mettre le water-polo féminin à l'honneur.

C'est également l'occasion de découvrir l'équipe féminine du LUC Water Polo, Championne de France Nationale 2 pour la saison 2003/2004, et de mettre en valeur le travail de fond entrepris par le LUC Water-polo, en partenariat avec le Service des Sports de la Ville de Lille.

Un programme très riche et varié s'est étalé sur quatre jours :

Mercredi 2 mars : un match de Gala a été organisé entre l'équipe de France et l'équipe du Lille Université Club.

Vendredi 4 mars : un entraînement des équipes et un match France/Ukraine ont été proposés.

Samedi 5 mars : un entraînement et un match France/Grande Bretagne étaient au programme.

Dimanche 6 mars : la dernière journée du Tournoi des 4 Nations fut rythmée par le match Ukraine/Grande-Bretagne et le match France/Serbie-Monténégro. La clôture a été marquée par la remise des récompenses.

Aussi, le L.U.C section Water Polo a t-il sollicité l'aide financière de la Ville de Lille le **11 janvier 2005**.

Compte tenu de l'impact de cette manifestation du 8 juillet 2004 auprès de la population lilloise, il est demandé de :

- autoriser le versement d'une subvention de 1 500 euros au Lille Université Club Section Water-Polo. (coût de la manifestation : 35 000 euros).

Lille Université Club Général

Dans le cadre de l'organisation de l'Université Sportive d'Eté, le Lille Université Club a accueilli le groupe « Figeacadabing »pour l'animation des journées du 27 et 28 août 2004, à Lille.

Dans ce cadre, le concours financier de la Ville de Lille a été sollicité en date du **8 juillet 2004.**

Compte tenu de l'impact de cette manifestation auprès de la population lilloise, il est demandé de :

- autoriser le versement d'une subvention de 300 euros au Lille Université Club Général. (coût de la manifestation: 5 000 euros).

Lille Université Club Section Rugby (LUC Rugby)

Le Lille Université Club a reçu la finale de classement du groupe A de rugby de la coupe d'Europe des moins de 18 ans, le samedi 26 mars 2005.

L'aide financière de la Ville a été demandée en date du **21 février 2005.**

Compte tenu de l'impact de cette manifestation auprès de la population lilloise, il est demandé de:

- autoriser le versement d'une subvention de 1 000 euros au Lille Université Club Section Rugby (coût de la manifestation: 3 000 euros).

Lille Métropole Iris Club

Du 17 au 27 mars 2005, a eu lieu le Championnat d'Europe de Rugby Junior moins de 18 ans FIRA.

Le club de Lille Métropole Iris a été retenu pour un match le vendredi 25 mars 2005.

Ce match de classement a opposé l'équipe d'Israël contre une nation définie par son classement.

Dans ce cadre, l'aide financière de la Ville a été sollicitée le **24 février 2005**.

Compte tenu de l'impact de cette manifestation auprès de la population lilloise, il vous est demandé de :

- autoriser le versement d'une subvention de 1 000 euros au Lille Métropole Iris Club. (coût de la manifestation : 2 900 euros).

Boxing Club des Flandres

La Fête du Sport à Wazemmes est organisée les 4 et 5 juin 2005. Elle met en valeur le Gala de Boxe organisé par le Boxing Club des Flandres.

L'aide financière de la Ville a été demandée en date du **24 mars 2005**.

Compte tenu de l'impact de cette manifestation auprès de la population lilloise, il est demandé de :

- autoriser le versement d'une subvention de 3 000 euros au Boxing Club des Flandres (coût de la manifestation : 4 350 euros).

Association de la Jeunesse Sportive de Lille Wazemmes (A.J.S.L.W.)

Du 29 mai au 4 juin, l'association AJS Lille Wazemmes, prendra part à un tournoi d'échange sportif et culturel.

Compte tenu de l'impact de cette manifestation auprès de la population lilloise, il est demandé de :

- autoriser le versement d'une subvention de 2 000 euros à l'Association de la Jeunesse Sportive de Lille Wazemmes (coût de la manifestation : 8 000 euros).

L'ancienne Alliance Lille.

Le dimanche 26 juin se déroulera le Championnat de France de tir à l'arc à la perche verticale. 350 archers se retrouveront à la salle Maryse Bastié.

Compte tenu de l'impact de cette manifestation auprès de la population lilloise, il est demandé de :

- autoriser le versement d'une subvention de 2 500 euros a l'Association de l'Ancienne Alliance (coût de la manifestation: 24 000 euros)

Par ailleurs, il est demandé de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, Madame l'Adjointe Déléguée aux Sports à signer le troisième avenant à la convention d'objectifs du 13 décembre 2004 avec le Lille Université Club, l'A.S.P.T.T Lille Métropole, le Lille Métropole Hockey Club et le Tennis Club Lillois Lille Métropole, l'Association de la Jeunesse Sportive de Lille Wazemmes et le Football Club Lille-Sud pour lesquels le montant annuel des subventions dépasse la somme de 23 000 euros conformément à la législation en vigueur.

Enfin, il convient d'indiquer que le montant des subventions repris dans les avenants aux conventions ci-jointes fait état :

- des aides financières allouées par la Politique de la Ville, dans le cadre de la programmation 2005 du Contrat de Ville

▪ Association Jeunesse Sportive Lille Wazemmes : 6 000 euros

- Lille Université Club (Jardins Publics Sportifs) : 8 000 euros
- Lille Université Club (Partenaire du groupe scolaire Kergomard) : 6 500 euros

- de l'aide financière allouée par le Conseil de Quartier de Lille-Sud

- Association Football Club Lille-Sud : 900 euros

- de l'aide financière allouée par la Délégation Enfance et Projet Educatif

- Canoë Club Lillois : 3 200 euros
  (animation kayak)

- de l'aide financière allouée par la Délégation à l'Enfance

- Lille Université Club Général (Sportiluc) 76 402 euros

- des aides financières allouées par la Délégation aux Sports (semaine de Pleine Nature)

  - A.S.P.T.T Section Course d'Orientation 1 000 euros
  - A.S.P.T.T Athlétisme 500 euros
  - Canoë Club Lillois 500 euros

Réception en préfecture le - 1 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 2 4 MAI 2005

ADOPTÉE à l'unanimité

Par Délégation du Maire
L'Adjointe au Maire chargée des Sports

Michelle DEMESSINE

Par Délégation du Maire
L'Adjointe au Maire chargée des Sports

Michelle DEMESSINE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/247
OBJET

Course de la Déesse
Attribution d'une subvention exceptionnelle et d'organisation

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Manifestation unique dans notre région, la Déesse, course à pied et marche exclusivement réservée aux femmes, se déroulera les 4 et 5 juin prochains.

Cet événement sportif a pour objectif d'inciter les femmes de tout âge à la pratique physique et, en particulier, la course à pied, formidable vecteur de "sport santé".

Dès le mois de mars, des séances d'initiation et d'entraînement ont été proposées au Bois de Boulogne à des pratiquantes novices ou expérimentées à raison de trois rendez-vous : 13 mars, 17 avril et 15 mai 2005.

Le samedi 4 juin 2005, de 15h à 20h, de nombreuses démonstrations de sport au féminin ainsi que des animations ludiques seront proposées dans un village réalisé à cet effet, place du Général de Gaulle.

Un colloque sur le "Sport Santé" sera également programmé cette journée et le public aura la possibilité d'y trouver des conseils de diététique et de santé.

Le dimanche 5 juin 2005, la manifestation débutera par une course de 2,5 kilomètres réservée aux enfants et encadrée par des animateurs et éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives de la Direction des Sports.

Une course à pied de 5 kilomètres sera ensuite accessible dans le centre de la ville, dans un esprit de challenge et de compétition, aux sportives confirmées voire licenciées en club.

Les néophytes pourront également participer à l'événement en parcourant la même distance, à leur rythme, sous forme de randonnée pédestre.

Les épreuves sportives de la matinée seront entrecoupées d'animations et de démonstrations sportives.

Il convient également de signaler que les mamans pourront, durant l'épreuve, faire garder leurs enfants, en toute quiétude, grâce à la mise en place d'une garderie encadrée par des agents de la Direction des Sports.

La manifestation est, par ailleurs, ouverte aux personnes handicapées avec une sécurité et un parcours adapté.

Cette opération sera réalisée en collaboration avec l'Institut Pasteur de Lille et en partenariat avec la Caisse d'Epargne, Hygèna, Reebok, Gaz de France, A.G.F, la Voix du Nord, etc...

Compte tenu de l'impact de cette manifestation sportive, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 29 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le versement d'une subvention de 4 000 euros à la Ligue Nord-Pas de Calais d'Athlétisme
(Coût de la manifestation : 34 000 euros),

- d'imputer la dépense sur les crédits ouverts au chapitre 67 - article 6745 - fonction 415 - enveloppe 22099.

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 2 4 MAI 2005

ADOPTÉE à l'unanimité

Par Délégation du Maire
L'Adjointe déléguée aux Sports

Michelle DEMESSINE

Par Délégation du Maire
L'Adjointe déléguée aux Sports

Michelle DEMESSINE

1 - 1 JUIN 2005

178

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/248
OBJET

Semaine de Pleine Nature
Attribution de subventions

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Du dimanche 8 au samedi 14 mai 2005, la Direction des Sports organise, pour la quatrième année consécutive, au Bois de Boulogne et sur les abords de la Deûle, une sensibilisation aux activités sportives de Pleine Nature. Pêche à la ligne, rollerski/roller, pédagogie de l'arbre, chien de traîneau, raids scolaires, raids inter-quartiers, nuit dans les arbres, parcours nautique, cross scolaire sont au programme.

Cinq mille personnes dont quatre mille scolaires participent à cette manifestation.

Quatre associations apportent leur concours à la bonne organisation de cet événement dont le coût global est estimé à 25 000 euros.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 29 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le versement de subventions aux associations ci-dessous :

• Compagnie d'Arc Jeanne Maillotte :	500 euros
• A.S.P.T.T Course d'orientation :	1 000 euros
• A.S.P.T.T Athlétisme :	500 euros
• Canoë Club Lillois :	500 euros

- d'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au chapitre 67 - article 6745 - fonction 415 - enveloppe 22099.

Enfin, il faut signaler que les subventions accordées à l'A.S.P.T.T section course d'orientation, à l'A.S.P.T.T section athlétisme et au Canoë Club Lillois feront l'objet d'un avenant pris dans une autre délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2005.

1 - 1 JUIN 2005 1

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 2 4 MAI 2005

Par Délégation du Maire
L'Adjointe déléguée aux Sports

Michelle DEMESSINE

Par Délégation du Maire
L'Adjointe déléguée aux Sports

Michelle DEMESSINE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/249
OBJET

Semaine de Pleine Nature
Convention de partenariat avec Contact FM

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Du dimanche 8 au samedi 14 mai 2005, la Direction des Sports organise, pour la quatrième année consécutive, au Bois de Boulogne et sur les abords de la Deûle, une sensibilisation aux activités sportives de Pleine Nature.

Or, afin de mettre en lumière cet évènement dans le cadre de la "semaine de Pleine Nature", un partenariat peut être mis en place entre la Ville de Lille et CONTACT FM pour qu'il soit procédé à un échange sur la collaboration de l'événement sportif.

A ce titre, CONTACT FM propose de mettre en œuvre, gratuitement, une opération de communication comprenant :

- l'insertion, dans la rubrique "les bons plans - les flyers" et dans des flashes info sur antenne, d'un rappel de l'opération,
- la conception et la réalisation de deux messages publicitaires,
- la création et l'intégration d'une page internet au sein du site Contact FM.

La Ville de Lille, quant à elle, s'engage à :

- disposer des outils signalétiques "CONTACT FM" sur les parcours sportifs, l'accès et l'arrivée des évènements,
- insérer le logotype CONTACT FM sur les outils de communication, les programmes, les affiches et les flyers diffusés pour l'opération.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 29 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou, en d'empêchement, Madame l'Adjointe Chargée des Sports à signer la convention de partenariat avec Contact FM.

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire
L'Adjointe déléguée aux Sports

Michelle DEMESSINE

DRCL
- 1 JUIN 2005
PRÉFECTURE DU NORD

Par Délégation du Maire
L'Adjointe déléguée aux Sports

Michelle DEMESSINE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/250
OBJET

Conventions d'utilisation de la Halle de Glisse de Lille-Sud

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la convention de délégation de service public signée entre la Ville de Lille et l'U.C.P.A, par délibération n° 04/979 du Conseil Municipal du 13 décembre 2004, il a été décidé qu'un forfait annuel horaire d'occupation de tout ou partie de la Halle de Glisse soit attribué à la Ville de Lille pour ses différentes actions.

C'est pourquoi, afin que les établissements scolaires, les centres de loisirs, les clubs et les associations sportives puissent utiliser la Halle de Glisse, des conventions d'utilisation de cette installation doivent être formalisées.

Compte tenu des activités d'intérêt général poursuivies par les utilisateurs ci-dessus, la Ville de Lille entend mettre gratuitement à leur disposition les équipements de la Halle de Glisse.

La convention déterminera :

- les jours et heures d'accès des utilisateurs,
- la compatibilité de l'activité exercée par l'occupant avec la destination des locaux,
- la responsabilité de chacune des parties,
- les assurances à souscrire obligatoirement par l'occupant.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 29 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, Madame l'Adjointe Déléguée aux Sports, à signer la convention ci-jointe, qui fixera les modalités d'utilisation de la Halle de Glisse de Lille-Sud entre les utilisateurs et la Ville de Lille.

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

DRCL
1 - 1 JUIN 2005 1
PRÉFECTURE DU NORD

Par Délégation du Maire
L'Adjointe déléguée aux Sports

Michelle DEMESSINE

Par Délégation du Maire
L'Adjointe déléguée aux Sports

Michelle DEMESSINE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/251
OBJET

Versement d'une indemnité compensatrice de fonctionnement à l'U.C.P.A

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

PREFECTURE DU NORD
1 JUIN 2005

Par délibération n° 04/979 du 13 décembre 2004, le Conseil Municipal a désigné l'U.C.P.A gestionnaire de la Halle de Glisse de Lille-Sud, du 15 décembre 2004 au 31 décembre 2007.

Toutefois, compte tenu des exigences de service public, la Ville de Lille, délégante, a été conduite à imposer des contraintes particulières de fonctionnement de cet équipement liées à l'accueil de tous publics.

C'est ainsi que, dans le but de favoriser l'insertion et la mixité sociale durant les heures d'ouverture de la Halle, la Ville a souhaité que des tarifs préférentiels soient proposés à la population répondant à certains critères sociaux.

Conformément aux dispositions fixées dans la convention de délégation de service public signée entre l'U.C.P.A et la Ville de Lille, il a été décidé de verser à l'U.C.P.A une indemnité compensatrice globale de 238 000 euros.

Celle-ci correspond, d'une part, à la réservation au profit de la Ville de 1400 heures à l'effet d'accueillir pour un coût de 221 269 euros soit 158 euros de l'heure :

- les animations proposées par la Direction des Sports dans le cadre des C.M.I.S, des stages, du dispositif "salles ouvertes",
- les C.L.S.H organisés par la Direction Enfance,
- les clubs et associations liés avec la Ville dans le cadre de contrats d'objectifs,
- 3 ou 4 fois dans l'année, pour l'organisation de manifestations de type événementiel .

D'autre part, elle permet à la Ville d'imposer à l'U.C.P.A un tarif le plus faible possible lié au coefficient familial à l'endroit des ressortissants de Lille-Hellemme-Lomme (coût compensé par la Ville : 16 731 euros).

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 29 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal de :

- autoriser, au titre de l'année 2005, le versement à l'U.C.P.A, d'une première répartition de l'indemnité compensatrice de fonctionnement d'un montant de 119 000 euros,
- imputer la dépense sur les crédits ouverts au chapitre 67, article 6718, fonction 414, enveloppe 25498.

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire
L'Adjointe déléguée aux Sports

Michelle DEMESSINE

Par Délégation du Maire
L'Adjointe déléguée aux Sports

Michelle DEMESSINE

D.G.S.
1 - 1 JUIN 2005 1

183

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/252
OBJET

Installation de casiers - vestiaires à la Piscine Olympique Marx Dormoy
Convention d'occupation du domaine public

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Société IMATEC a émis le souhait d'installer, pour six mois, à titre d'essai et gratuitement, un prototype de casiers - vestiaires dans les locaux fréquentés par le public de la Piscine Olympique Marx Dormoy.

Ce prototype sera constitué de 24 casiers de 600 mm de hauteur soit 8 colonnes de trois casiers et des matériels annexes nécessaires à son fonctionnement (coffret électronique, câbles, socles, panneaux de finition, etc).

De plus, la Société IMATEC s'engage à réaliser la livraison, le réglage, la pose du matériel et du câblage ainsi que la maintenance, la dépose et l'évacuation du matériel à l'issue de la période des 6 mois.

La Ville de Lille, quant à elle, fournira l'énergie électrique et effectuera le suivi journalier, le nettoyage et la surveillance du matériel durant les horaires d'ouverture de la piscine olympique.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 29 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, Madame l'Adjointe au Maire Chargée des Sports à signer la convention d'occupation du domaine public.

DRCL
1 - 1 JUIN 2005 1
PRÉFECTURE DU NORD

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005

ADOPTEE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire
L'Adjointe déléguée aux Sports

Michelle DEMESSINE

Par Délégation du Maire
L'Adjointe déléguée aux Sports

Michelle DEMESSINE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/253
OBJET

Construction d'une salle de sports de type C sur le site de l'E.P.D.S.A.E

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Général est propriétaire d'un ensemble immobilier sis à Lille 93 à 99 rue d'Esquermes, pour une superficie de 68 609 m2.

Cet ensemble immobilier comprend actuellement un gymnase, une école, des anciennes salles de classe et un stade en herbe.

Or, la Ville de Lille souhaite réaliser un pôle sportif sur cet ensemble à destination des quartiers de Wazemmes et du Faubourg de Béthune.

Pour mettre en œuvre ce projet, le Conseil Municipal par délibération n° 04/992 du 13 décembre 2004 a autorisé la signature d'une convention d'occupation du domaine public d'une durée de 30 ans, entre la Ville de Lille et le Conseil Général pour une partie de la propriété départementale à savoir 28 142,54 m2 .

A la fin de la convention, par arrivée du terme ou par résiliation amiable, toutes les constructions édifiées par la Ville de Lille sur le terrain loué comme toutes les améliorations de quelque nature que ce soit apportées aux constructions préexistantes deviendront de plein droit la propriété du Conseil Général ; la Ville de Lille et le Conseil Général décideront alors d'un commun accord les conditions de poursuite par chacun d'eux de l'utilisation des équipements existants sur le bien.

Le projet s'établit de la manière suivante :

— **1ère tranche de travaux** :
Construction d'une salle de sports de type C avec vestiaires, douches, gradins, mur d'escalade.

- **2ème tranche de travaux** :

- restructuration de la salle de sports existante de type B,
- implantation d'un terrain éclairé en gazon synthétique avec vestiaires, douches et club house,
- aménagement du logement de fonction du concierge du pôle sportif,

Le coût de la construction de la première tranche est estimé à 2.133.900 euros T.T.C (honoraires - voiries - réseaux divers compris) avec le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Construction de la salle	1.622.000 €	Conseil Général	533 580 €
Honoraires	162.200 €	Ville de Lille (dont T.V.A)	1.600.320 €
Total H.T	1.784.200 €		
T.V.A 19,60%	349.700 €		
Total T.T.C	2 133 900 €	Total T.T.C	2 133 900 €

Après avis du Conseil de Quartier du Faubourg de Béthune qui s'est réuni le 19 mai 2005 et en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme du 29 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur cette opération qui donnera lieu au lancement d'un marché public,
- d'autoriser à solliciter la subvention auprès de l'organisme intéressé,
- d'imputer la dépense correspondante au chapitre 23 - article 2313 - fonction 411 - enveloppe 16551.

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005

ADOPTEE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire
L'Adjointe déléguée aux Sports

Michelle DEMESSINE

Par Délégation du Maire
L'Adjointe déléguée aux Sports

Michelle DEMESSINE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/254

OBJET **Salle de sports rue François Coppée à Lille Sud - Avenants lot n° 7 : menuiserie aluminium et lot n° 13 : carrelage faïence**

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs

La ville de Lille a entrepris, conformément à la délibération n° 03/159 du 24 mars 2003 les travaux de construction d'une salle de sports rue François Coppée à Lille-Sud.

Suite à des aléas techniques de chantier et des prestations complémentaires demandées en cours de chantier afin de pérenniser certains ouvrages, des travaux supplémentaires, détaillés ci-dessous, doivent être réalisés.

Lot 7 – menuiserie aluminium

- Implantation des volets roulants à l'extérieur des châssis, au lieu de l'intérieur prévu initialement, afin d'assurer une meilleure protection des volumes vitrés
- Création d'une nouvelle issue qui servira d'issue de secours au terme du chantier.

Montant de l'avenant pour la Société **C.E.R.E**

Montant du marché initial	Montant de l'avenant	Pourcentage	Nouveau montant
137.061,6011 € TTC	20.427,68 € TTC	14,90 %	157.489,28 € TTC

- **Lot 13 – carrelage-faïence**

- Pose de faïence sur toute la hauteur des murs afin d'assurer une meilleure pérennité des douches
- Pose de carrelage sur le seuil des vestiaires

Montant de l'avenant pour la Société **S.G.T.**

Montant du marché initial	Montant de l'avenant	Pourcentage	Nouveau montant
44.218,53 € TTC	5.115,83 € TTC	11,57 %	49.334,34 € TTC

Afin d'achever les prestations évoquées ci-dessus, après avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie le 6 avril 2005 et en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 29 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal de :

- AUTORISER Madame le Maire ou son adjointe déléguée aux Achats et Marchés Publics, à passer ces avenants d'un montant total de 25 543.51 € T.T.C.
- IMPUTER les dépenses sur l'enveloppe 16550 - chapitre 23 – article 2313 - fonction 411

Réception en Préfecture, le - 1 JUIN 2005

Affiché en Mairie, le 24 MAI 2005
Par délégation du Maire
L'Adjointe aux Sports,

M. DEMESSINE

ADOPTEE à l'unanimité
Par délégation du Maire
L'Adjointe déléguée aux Sports,

M. DEMESSINE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/255
OBJET

Halle de sports Jean Bouin
avenue Louise Michel à Lille Moulins
Avenants : lot 1 - gros-œuvre (avenant n°2)
lot 2 - menuiserie alu (avenant n°1)
Marché complémentaire : lot 3 - électricité

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

La ville de Lille a entrepris, conformément à la délibération n° 00/964 du 9 octobre 2000, les travaux de construction de la halle de sports Jean Bouin.

Suite à des adaptations techniques de chantier et à des demandes complémentaires des utilisateurs, des travaux supplémentaires, détaillés ci-dessous, doivent être réalisés.

I - AVENANTS

Lot 1 – gros œuvre

- Dépose de la vanne de barrage de gaz
- Fourniture et pose de crémones pompiers sur les portes de l'ancienne salle
- Travaux de raccordement dans la chaufferie existante
- A la demande de l'A.S.P.T.T., fourniture de couvercles pour butoir de saut à la perche et planche d'appel saut en longueur

Montant de l'avenant pour la Société **S.A.E.**

Montant du marché initial	Montant de l'avenant n° 1	Montant de l'avenant n° 2	Pourcentage	Nouveau montant
2.157.661,79 € TTC	71.055,19 € TTC	9.532,88 € TTC	3,73 %	2.238.249,86 € TTC

Lot 2 – menuiserie alu

Suite à des suppressions de prestations, les travaux suivants ont fait l'objet d'une moins value.

- Suppression d'une porte dans le mur rideau (accord du contrôleur technique)
- Suppression des habillages inox en pied de structure lamellé collé
- Modification largeur des petits châssis dans la partie courbe
- Grille métallique fermeture local stockage de l'ancienne salle
- Fourniture et pose d'un système de désenfumage

Montant de l'avenant pour la Société **HAVET**

Montant du marché initial	Montant de l'avenant n° 1	Pourcentage	Nouveau montant
200.928,00 € TTC	- 27.231,44 € TTC	- 13,55 %	173.696,56 € TTC

II - MARCHE COMPLEMENTAIRE

Lot 3 – électricité

Suite à des prestations complémentaires imposées par le contrôleur technique afin de respecter la réglementation en vigueur, les travaux suivants doivent être réalisés :

- Création d'une logette ticket jaune afin de déplacer le compteur E.D.F. initialement situé à l'intérieur du logement de fonction du stade
- Modification de l'éclairage du hall en iodure métallique et augmentation de l'éclairage d'ambiance à 1000 lumens
- Création d'une prise au sol pour le branchement du chronomètre

Montant du marché complémentaire pour la Société **DESIR**

Montant du marché initial	Montant du marché complémentaire	Pourcentage	Nouveau montant
114.002,28 € TTC	29.469,52 € TTC	25,85 %	143.471,80 € TTC

Le montant total des avenants et marché complémentaire est de 11 770.96 € T.T.C.

Afin d'achever les prestations évoquées ci-dessus, après décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 6 avril 2005 s'agissant de l'attribution d'un marché complémentaire et en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 29 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal de :

- AUTORISER Madame le Maire ou son Adjointe déléguée aux Achats et Marchés Publics, à passer ces avenants et marché complémentaire
- IMPUTER la dépense sur l'enveloppe 13570 - chapitre 23 – article 2313 - fonction 411

Réception en Préfecture, le - 1 JUIN 2005

Affiché en Mairie, le 24 MAI 2005

ADOPTEE à l'unanimité

Par délégation du Maire
L'Adjointe déléguée aux Sports,

M. DEMESSINE

Par délégation du Maire
L'Adjointe déléguée aux Sports,

MAIRIE DE LILLE

M. DEMESSINE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/256
OBJET

Convention partenariale entre la Ville de Lille et l'association ANIMAVIA Avenant n°3- Attribution de subvention de fonctionnement 2005

**Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Par délibération n° 03/935 du 17 novembre 2003, le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire, à signer la convention partenariale entre la Ville de Lille et l'association ANIMAVIA et à verser la subvention de fonctionnement à ladite association.

La Ferme pédagogique Marcel DHENIN est un outil de sensibilisation à l'environnement tourné vers un large public citadin.

Elle organise de nombreuses activités pédagogiques pendant le temps scolaire et péri-scolaire en direction des enfants.
La Ferme Marcel DHENIN mène également de multiples activités d'animation grand public en partenariat avec l'Association ANIMAVIA, qui met notamment à disposition un cheptel animal adapté.

L'Association ANIMAVIA est associée à l'animation de la Ferme pédagogique Marcel DHENIN et propose chaque année un programme grand public d'animation aux services municipaux avec une proposition de budget spécifique par action.

Aussi, en accord avec la commission de l'Environnement, de la qualité de la vie et du Développement durable, il est demandé au conseil Municipal de bien vouloir :

- . autoriser le versement de la subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € à l'association ANIMAVIA, pour l'année 2005 ;
- autoriser Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, l'Adjoint au Maire délégué à l'Environnement et aux Espaces Verts- Aménagement des temps, à signer l'avenant à la convention.
- Imputer la dépense sur les crédits inscrits au chapitre 65 – article 6574 – fonction 414 – enveloppe 13625 «Association ANIMAVIA subvention »

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 31 MAI 2005

Par Délégation du Maire
L'adjoint Délégué à l'Environnement

Eric QUIQUET

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire
L'adjoint Délégué à l'Environnement

Eric QUIQUET

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/257
OBJET

Convention entre la Ville de Lille et l'association "Les Amis des Jardins Ouverts et néanmoins Clôturés" - subvention 2005

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille a passé une convention en date du 1er juillet 2002 avec l'association « Les Amis des Jardins Ouverts et néanmoins Clôturés » ou AJONC, dont le siège social est à Lille, 13, rue Montaigne, aux termes de laquelle celle-ci s'engageait à mettre en œuvre un programme d'actions pour le développement de jardins communautaires sur le territoire lillois.

L'association des AJONCs travaille depuis 1997 à la mise en place de jardins communautaires dans différents quartiers de la ville. Ces jardins sont réalisés en concertation avec les habitants jardiniers qui peuvent ainsi profiter d'un coin de terre en ville et proximité de chez eux.

L'objectif de l'association est commun à celui de la Ville : mobilisation et participation des habitants autour de la thématique nature, investissement et partage des terrains non construits de la ville.

C'est pourquoi, la Ville a décidé de valoriser et d'accompagner l'initiative des AJONCs.

La convention précisait que l'administration notifierait, chaque année, à l'association le montant de la subvention sous réserve de fournir à la ville un bilan de ses activités et un programme prévisionnel d'animations.

L'association des AJONC a transmis, conformément aux dispositions précitées les documents sollicités : son bilan de l'année 2004 et ses propositions avec le compte de résultat prévisionnel pour 2005, en annexe, reprenant le bilan des dépenses.

Pour 2004 :

- Concernant le jardin communautaire de Wazemmes, créé en 2004, les aménagements se sont poursuivis, un préau végétalisé est en cours d'élaboration ;
- Concernant les animations et événements de l'année 2004, l'association a organisé la Carte Verte, manifestation d'une semaine autour de la thématique du jardin, de la nature en ville, du lien social ;

Pour 2005 :

- Les AJONC prévoient de poursuivre les aménagements et animations sur les quatre jardins communautaires (jardin des (re)trouvailles à Moulins, jardin communautaire à Wazemmes, jardin des Maguettes à Fives, jardin sans nom à Hellemmes) ;
- Un festival des jardins communautaires sera organisé au mois de juin et d'autres animations, notamment en collaboration avec les maisons folies de la Ville auront lieu cette année ;
- Une expérimentation d'autonomisation du jardin des (re)trouvailles à Moulins consiste à ce que les AJONC interviennent moins sur le site et à ce que les habitants jardiniers se constituent en association avec un partenariat avec les AJONC. Cette autonomie devrait permettre aux AJONC d'impulser la démarche des jardins communautaires sur d'autres quartiers de la ville, pas encore concernés. L'association devrait impulser la création d'un nouveau jardin dans le quartier de Lille sud, l'îlot Baudin (rue Baudin) est en cours d'étude.

A ce titre l'association sollicite la Ville pour obtenir une subvention de 55 000 euros pour un montant prévisionnel des dépenses de 172 982 euros qui lui permettra de prévoir pour chacun des jardins un programme d'aménagements et d'animations et de prendre en charge ses frais de fonctionnement courants (local, informatique, outils divers, matériel de bureau...).

L'association les AJONC a également sollicité d'autres partenaires tels que :

Commune associée d'Hellemmes	7 000 euros
Conseil Régional	60 000 euros
Conseil Général	7 000 euros
Autres financeurs	8 000 euros

Le bilan 2004 et les programmes 2005 correspondent aux attentes de la ville et répondent aux critères fixés par la convention. La ville apprécie particulièrement la volonté de « passer le relais » aux habitants pour le premier jardin créé. Elle est également satisfaite de la dynamique créée autour du jardin communautaire de Wazemmes, reflet de la maturité du savoir-faire des AJONC.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et de Développement Durable, réunie le 3 mai 2005, il est demandé, en conséquence, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur l'Adjoint au Maire, délégué à l'Environnement, aux Espaces Verts et à l'Aménagement des Temps, à signer la nouvelle convention en faveur de l'Association « Les Amis des Jardins Ouverts et néanmoins Clôturés» ;
- autoriser le versement de la subvention de 55 000 € à l'Association « Les Amis des Jardins Ouverts et néanmoins Clôturés » au titre du développement des jardins communautaires qu'elle effectue pour le compte de la Ville de Lille ;
- imputer la dépense en résultant sur la ligne budgétaire intitulée - Animations des Espaces Verts – Subventions à diverses associations - Enveloppe 19912 - Fonction 823 -Article 6574.

ADOPTEE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
L'Adjoint délégué à l'Environnement, aux Espaces Verts et à l'Aménagement des Temps,

MAIRIE DE LILLE

Eric QUIQUET

Réception en Préfecture le 31 MAI 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

DRCL
31 MAI 2005
PRÉFECTURE DU NORD

Par délégation du Maire,
L'Adjoint délégué à l'Environnement,
aux Espaces Verts et à l'Aménagement
des Temps,

Eric QUIQUET

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/258
OBJET

Subvention à l'association « les Animateurs de l'Environnement Urbain » - « Animations à la Réserve Naturelle Volontaire du Vieux Lille »
Avenant n°1

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille a passé une convention en date du 28 août 2003 avec l'association « Les Animateurs de l'Environnement Urbain » - A.E.U., domiciliée à Lille, au 65, avenue de Bretagne -aux termes de laquelle celle-ci s'engageait à réaliser un programme d'animations sur le site de la Réserve Naturelle Volontaire du Vieux-Lille, située rue du Guet.

Support pédagogique majeur dans la Ville, la Réserve Naturelle Volontaire permet aux écoles de découvrir une autre nature en ville. Les animations proposées, à la RNV, par les AEU aux écoles et centres de loisirs viennent en complément des activités en classes et dans la cours de l'école.

La Ville a jugé cette initiative intéressante car complémentaire, elle permet aux enfants de découvrir une autre nature en ville.

En 2004, les programmes ont ciblé les enfants d'écoles primaires et maternelles de la ville et de CLSH (490 enfants au total qui bénéficient de plusieurs séances). Il s'agissait d'animations d'éducation à l'environnement menées grâce au support qu'offre la Réserve Naturelle Volontaire : principes d'éco-citoyenneté, respect de soi et des autres, découverte de la nature en milieu urbain, impact et rôle de l'homme y sont développés.

Pour 2005, les Animateurs de l'Environnement Urbain prévoient 6 séances avec les écoles et 10 avec les centres de loisirs sur les thèmes suivants : la mare, le sol, le paysage, les oiseaux, les arbres, l'eau.

Conformément aux dispositions précitées dans la convention du 28 août 2003, l'Association a transmis les documents sollicités se trouvant en annexe tels que : son bilan de l'année 2004 et ses propositions pour 2005 qui correspondent aux attentes de la ville et répondent aux critères fixés par la convention.

A ce titre elle sollicite la ville pour obtenir une subvention de 4 000 euros tenant compte des animations, du transport des enfants des écoles, de la réalisation d'outils pédagogiques, de la coordination avec les partenaires.

En effet, la ville apprécie particulièrement que soit rendu accessible aux plus jeunes un tel site surtout lors des vacances scolaires.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et de Développement Durable, réunie le 3 mai 2005, il est demandé, en conséquence, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur l'Adjoint au Maire, délégué à l'Environnement, aux Espaces Verts et à l'Aménagement des Temps, à signer l'avenant n° 1 en faveur de l'Association "les Animateurs de l'Environnement Urbain" précisant ces nouvelles dispositions;

- autoriser le versement de la subvention de 4 000 euros à l'Association Les Animateurs de l'Environnement Urbain au titre des animations qu'elle effectue sur le site de la Réserve Naturelle Volontaire du Vieux Lille ;

- imputer la dépense sur la ligne budgétaire intitulée "Animation des Espaces Verts" - Subventions à diverses associations" - Enveloppe 19912 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 823.

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire
L'Adjoint délégué à l'Environnement,
Aux Espaces Verts
Et à l'Aménagement des Temps

Eric QUIQUET

Réception en Préfecture le 31 MAI 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par délégation du Maire,
L'Adjoint délégué à l'Environnement
Aux Espaces Verts
Et à l'Aménagement des Temps

Eric QUIQUET

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/259
OBJET

Convention entre la Ville de Lille et l'association "Les Animateurs de l'Environnement Urbain" - Environnement à tous les Ages - Subvention 2005 - Avenant n° 2

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille a passé une convention en date du 28 août 2003 avec l'association «Les Animateurs de l'Environnement Urbain» – AEU - domiciliée à Lille, 65 avenue de Bretagne, aux termes de laquelle celle-ci s'engageait à réaliser un programme d'animations de sensibilisation à l'environnement en direction des adultes et des enfants de la ville de Lille.

Les principaux objectifs de l'association sont :
- organiser et participer à des manifestations intergénérationnelles autour de l'environnement
- agir pour l'amélioration du cadre de vie
- sensibiliser à l'environnement

L'association est très présente dans les quartiers auprès des habitants et dans les écoles auprès des scolaires.

La Ville a décidé d'accompagner le projet « Environnement à tous les âges » présenté par les AEU car il est en accord avec les objectifs de la Ville en matière d'éducation à l'environnement.

En 2004, les programmes ont ciblé 1300 enfants des écoles primaires et maternelles et de CLSH, et 600 adultes des quartiers Bois-Blancs, Faubourg de Béthune, Moulins, Wazemmes, Fives, Lille-Sud et Centre. Il s'agissait d'animations d'éducation à l'environnement par le biais de la mise en place de projets concrets : création de jardins potagers dans les écoles, organisation de marchés aux fleurs et concours des balcons fleuris, animations sur des jardins partagés, concertations sur des espaces en pieds d'immeubles et fête de l'environnement par exemple.

Pour 2005, « Les AEU » prévoient les animations suivantes :

Quartier Bois-Blancs

Ecole Desbordes Valmore	Aménagement de jardin pédagogique
Ecole Jean Jaurès	Aménagement de jardin pédagogique
Ecole Montessori	Aménagement de jardin pédagogique
Plaine des Aviateurs	Marché aux fleurs, repas de quartier (Festifamille)

Quartier Centre

Ecole Mozart	Aménagement de jardin pédagogique

Quartier Faubourg de Béthune

Ecole Chénier	Aménagement de jardin pédagogique
Jardins en pieds d'immeuble	Concertation / ateliers jardinage / encadrement des jardiniers

Quartier Fives

Ecole Bara	Aménagement de jardin pédagogique
Ecole Descartes Montesquieu	Aménagement de jardin pédagogique
Centre social Mosaïque	Aménagement de l'espace vert
Ecole des Dondaines	Aménagement de jardin pédagogique
CAPE Suzanne Lacore	Aménagement de jardin pédagogique

Quartier Lille-Sud

Ecole Painlevé et centre social Lazare Garreau	Aménagement de jardin pédagogique / Animations Nature à l'extérieur
Ecole Bracke Desrousseaux	Aménagement de jardin pédagogique / Animations Nature à l'extérieur
Futurs jardins partagés	Concertation / encadrement des jardiniers

Quartier Moulins

Ecole Duruy	Aménagement de jardin pédagogique
Ecole Les Moulins	Aménagement de jardin pédagogique
Foyer SARA	Aménagement de jardin pédagogique (familles)
Maison de quartier	Aménagement de l'espace vert
Place Déliot	Organisation du concours des balcons fleuris, marché aux fleurs

Quartier Wazemmes

Ecole Boucher de Perthes	Aménagement de jardin pédagogique
Ecole Gounod	Aménagement de jardin pédagogique
Ecole Desmoulins	Aménagement de jardin pédagogique
Ecole Quinet Rollin	Aménagement de jardin pédagogique

Quartier Saint Maurice Pellevoisin

Ecole Anatole France	Aménagement de jardin pédagogique
Ecole Madame Roland	Aménagement de jardin pédagogique

Le coût de l'opération « Environnement à tous les âges » :

Jardins pédagogiques	50 775, 00 €
Concours des balcons fleuris	3 900, 00 €
Marché aux fleurs	5 600, 00 €
TOTAL	60 275, 00 €

A ce titre elle sollicite la ville pour obtenir une subvention de 46 000 € tenant compte des animations, de la réalisation d'outils pédagogiques, de la coordination avec les partenaires.

Le bilan d'activités 2004, le programme prévisionnel d'animations 2005 et le budget prévisionnel 2005 transmis figurent en annexe.

Ces documents correspondent aux attentes de la ville et répondent aux critères fixés par la convention.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et de Développement Durable, réunie le 3 mai 2005, il est demandé, en conséquence, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur l'Adjoint au Maire, Délégué à l'Environnement, aux Espaces Verts et à l'Aménagement des Temps à signer l'avenant n° 2 à la convention en date du 28 août 2003 concernant le montant de la subvention 2005 et le programme d'éducation à l'environnement ;
- autoriser le versement de la subvention de 46 000 euros à l'association "les AEU" au titre de son programme d'éducation à l'environnement auprès des adultes et des enfants ;
- imputer la dépense sur la ligne budgétaire intitulée : Animations des espaces verts - subventions à diverses associations - Enveloppe 19912 - chapitre 65 - article 6574 - fonction 823.

Réception en Préfecture le 31 MAI 2005

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par délégation du Maire
l'Adjoint délégué à l'Environnement, aux Espaces Verts et à l'Aménagement des Temps

l'Adjoint délégué

Eric QUIQUET

Eric QUIQUET

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/260
OBJET

Convention entre la Ville de Lille et l'association "des Cousins des Bois" dite les Arbronomades Subvention 2005

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille a passé une convention en date du 23 novembre 2002 avec l'association "des Cousins des Bois" dite les Arbronomades, domiciliée au 81, rue de Jemmapes 59800 Lille - aux termes de laquelle celle-ci s'engageait à réaliser un programme d'activités de grimpe dans les arbres des parcs urbains ci-après indiqués :

- Vauban : le parc boisé de la Citadelle, le Jardin Vauban
- Fives : le parc des Dondaines, le square Lardemer
- Moulins : le jardin des Plantes
- Bois Blancs : la plaine des Vachers
- St Maurice Pellevoisin : le parc St Gabriel
- Faubourg de Béthune : la plaine de jeux Chevalier de l'Espinard, le square Verhaeren
- Vieux Lille : le square Grimonprez Jorris
- Lille sud : le jardin de loisirs du sud de la Briqueterie, le cimetière du sud, le HLM faubourg d'Arras et Sylvestre Verhulst Michelet, la plaine André Gide
- Centre : le square Foch- Dutilleul
- Wazemmes : le square Ghesquière, square de l'Arbonnoise

Ces animations de grimpe avec les scolaires ont pour but d'amener les enfants à porter un autre regard sur les arbres de leur quartier, à sensibiliser les petits lillois à la vie de l'arbre, à favoriser l'émergence d'une prise de conscience éco- citoyenne, face à la sensibilité et la fragilité du milieu forestier, à son renouvellement très lent, à la vie qui s'y trouve, à sa gestion.

Ce projet se trouve être dans la droite lignée de la politique de l'arbre de la Ville inscrite dans le schéma de développement des espaces verts. C'est pourquoi, nous souhaitons favoriser cette initiative qui propose aux écoles et centres de loisirs ces activités de grimpe.

En 2004, l'association « les Cousins des Bois » a accueilli 452 personnes, soit 43 journées d'animations principalement dans le bois de la Citadelle avec des publics très divers.

Pour 2005, l'association « les Cousins des Bois » prévoit 50 demies journées d'animations entre mars et octobre 2005 exclusivement avec les scolaires et centres de loisirs de la ville. Les animations se déroulent sur un créneau de découverte de 2 heures, soit au total 1200 enfants.

L'association a transmis, conformément aux dispositions précitées dans la convention initiale, les documents sollicités joints en annexe : son bilan de l'année 2004 et ses propositions et le bilan financier 2005.

Par ailleurs, la nouvelle convention précise dans ses articles 5 et 6 que l'administration notifie chaque année à l'association le montant de la subvention sous réserve de fournir à la ville un bilan de ses activités et un programme prévisionnel d'animations.

A ce titre elle sollicite la ville pour obtenir une subvention de 25 000 euros.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et de Développement Durable, réunie le 3 mai 2005, il est demandé, en conséquence, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur l'Adjoint au Maire, délégué à l'Environnement, aux Espaces Verts et à l'Aménagement des Temps, à signer la nouvelle convention en faveur de l'Association "des Cousins des Bois" concernant le montant de la subvention 2005;
- autoriser le versement de la subvention de 25 000 euros à l'Association « Cousins des Bois » pour les animations de grimpe auprès des scolaires qu'elle effectue dans les parcs de la Ville de Lille;
- imputer la dépense sur la ligne budgétaire intitulée "Animations des Espaces Verts - Subventions à diverses associations" Enveloppe 19912 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 823.

Réception en Préfecture le 31 MAI 2005 ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Environnement
aux Espaces Verts
et à l'Aménagement des Temps

Eric QUIQUET

Par délégation du Maire
l'Adjoint délégué à l'Environnement, aux Espaces
Verts et à l'Aménagement des Temps

Eric QUIQUET

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/261
OBJET

Convention entre la Ville de Lille, Lille Métropole Communauté Urbaine et les riverains – Création du jardin linéaire rue Solférino

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

- Depuis près de 10 ans la Ville de Lille s'est engagée à suivre le fleurissement, l'aménagement et la requalification des espaces publics de la ville. Afin d'atteindre son objectif, la ville a participé avec Lille Métropole Communauté Urbaine à l'opération « verdissons nos murs » dès 1995 qui consiste à planter des grimpantes le long des façades.

Une convention tripartite fixant les droits et les obligations de la Ville de Lille avec Lille Métropole Communauté Urbaine et les riverains est donc établie conformément aux compétences transférées dans le cadre de la création du jardin linéaire le long de la rue Solférino. Elle constitue en elle même l'autorisation d'occupation du domaine public.

Suite à l'étude Plan Vert, il est proposé de faire germer la nature aux pieds des façades et de traiter le vertical avec des plantes grimpantes. Pour créer des liens entre les divers espaces publics ponctuant la rue Solférino et offrir une cohérence des milieux urbains, une trame verte coulant de la Citadelle vers le quartier de Moulins sera réalisée.

La Ville de Lille proposera de réaliser à ses frais pour les riverains et avec l'accord technique de Lille Métropole Communauté Urbaine, Unité Voirie et Infrastructures de Ronchin, les fosses de plantations. Un plan technique sera remis au riverain sur sa demande et un état des lieux sera réalisé avant le commencement des travaux par un agent de la ville. A la fin des travaux, un constat sera établi pour acter la bonne étanchéité de la fosse. L'autorisation de création de l'ouvrage est décliné à titre précaire et révocable. Le riverain peut demander à la ville de Lille et à LMCU la suppression du dispositif dans le cadre de l'intérêt de la voirie.

Les plantations dans les fosses seront assurées en partenariat avec un jardinier de la Ville de Lille et le riverain selon un listing de plantes proposées. Pour la première plantation, la ville s'engage à fournir les plantes sélectionnées par le riverain. Le coût estimatif est de 250 euros T.T.C. en prix unitaire. Un état des lieux annuel sera réalisé par la ville afin d'optimiser la réussite de ce projet.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et de Développement Durable, réunie le 3 mai 2005, il est demandé, en conséquence, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur l'Adjoint au Maire à l'Environnement, aux Espaces Verts et à l'Aménagement des Temps à signer les conventions concernant la création du jardin linéaire rue Solférino ;

- imputer les dépenses sur la ligne budgétaire intitulée « opération verdissons nos murs » - enveloppe 10457 chapitre 23 – article 2318 – fonction 823.

ADOPTEE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
L'Adjoint délégué à l'Environnement
et aux Espaces Verts,

Eric QUIQUET

Réception en Préfecture le 31 MAI 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par délégation du Maire,
L'Adjoint délégué à l'Environnement
Et aux Espaces Verts

Eric QUIQUET

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/262
OBJET

Rapport de Madame le Maire.

Convention entre la Ville de Lille et l'Association Nord Nature Chico Mendès

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille présente une convention avec l'Association Nord Nature Chico Mendès, domiciliée 132, rue d'Artois à Lille - aux termes de laquelle celle-ci s'engage à réaliser un projet de sensibilisation avec les scolaires à la gestion différenciée des espaces verts à Lille.

Nord Nature Chico Mendes est une association qui a pour vocation d'éduquer et d'agir pour l'environnement, à travers des projets associant éducation à l'environnement, citoyenneté et actions de terrain en faveur de la biodiversité.

L'association travaille actuellement sur la mission gestion différenciée à travers des actions de sensibilisation, des formations et des conseils pour les collectivités et les particuliers.

La ville qui s'inscrit aujourd'hui dans une démarche de développement de cette gestion différenciée et de la biodiversité qu'elle encourage, a été sollicitée par l'association qui souhaite intervenir auprès des scolaires à travers des actions de sensibilisation à ce nouveau mode de gestion plus respectueux de l'environnement.

L'association Chico Mendès a transmis le descriptif du projet pédagogique 2005 ainsi que le détail du budget nécessaire.

Le projet s'adresse à trois classes de cycle 3 de 3 quartiers différents de la ville et passe par la découverte des sites suivants :

- La plaine de la Poterne ;
- La plaine Winston Churchill ;
- Le parc Matisse.

L'initiation se déroule en quatre étapes :

- Découverte du milieu à travers différents jeux ;
- Connaissance de la richesse écologique des espaces ;
- Compréhension par les enfants du principe et de l'intérêt de la gestion différenciée ;
- Valorisation du projet par la retransmission sous la forme du choix des élèves.

Les objectifs généraux du projet sont :

- Initier et sensibiliser les jeunes à leur environnement proche :
- Etre réceptif aux manifestations de la nature :
- S'interroger sur la place de la nature en ville de Lille et comprendre ce qu'est la gestion différenciée.

A ce titre l'association sollicite la ville pour obtenir une subvention de 2 850 euros qui comprend la préparation (7 demi journées) et l'animation sur le terrain (12 demi journées).

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et de Développement Durable, réunie le 3 mai 2005, il est demandé, en conséquence, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur l'Adjoint au Maire, délégué à l'Environnement, aux Espaces Verts et à l'Aménagement des Temps, à signer la convention ;

- autoriser le versement de la subvention de 2 850 euros à l'association Nord Nature Chico Mendès au titre du projet pédagogique qu'elle effectue sur les sites de la gestion différenciée avec 3 classes lilloises ;

- imputer la dépense en résultant sur la ligne budgétaire intitulée «animations des - espaces verts, subventions à diverses associations» - enveloppe 19912 - chapitre 65 article 6574 - fonction 823.

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire
L'Adjoint délégué à l'Environnement,
Aux Espaces Verts
Et à l'Aménagement des Temps

MAIRIE DE LILLE

Eric QUIQUET

Réception en Préfecture le

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par délégation du Maire,
L'Adjoint délégué à l'Environnement
Aux Espaces Verts
Et à l'Aménagement des Temps

Eric QUIQUET

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/263
OBJET

Travaux d'aménagement d'espaces verts dans divers quartiers de la Ville

DICOL
31 MAI 2005

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique d'amélioration du cadre de vie, la Ville de Lille doit aménager des petits points verts, des placettes, planter des arbres, aider des projets associatifs sur les parties techniques (apport de terre végétale, création de petites allées...) ; en résumé, intervenir pour divers aménagements d'espaces verts, de faible surface et de budget modeste.

Pour faciliter la mise en œuvre de ces actions, la rédaction d'un cahier des charges pour travaux d'aménagements d'espaces verts a été réalisé en 2002 ainsi que le lancement d'un marché à bon de commande sur appel d'offres ouvert.

Ce marché arrive à échéance le 7 août 2005. Un nouveau marché doit être lancé pour poursuivre la politique d'amélioration du cadre de vie.

Ce marché sera conclu pour une durée de 3 ans résiliable annuellement.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et de Développement Durable, réunie le 3 mai 2005, il est demandé, en conséquence, de bien vouloir :

- décider la poursuite de cette opération, qui donnera lieu au lancement d'un marché public ;

- imputer les dépenses sur les enveloppes 1276 et 1277 - Chapitre 23 - Article 2312 - Fonction 823.

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 31 MAI 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Environnement
aux Espaces Verts et à l'Aménagement
des Temps

Eric QUIQUET

Par délégation du Maire,
L'Adjoint délégué à l'Environnement,
aux Espaces Verts et à
l'Aménagement des Temps,

Eric QUIQUET

Annexe 1 :
Marché de travaux d'aménagement d'espaces verts dans divers quartiers de la ville
Dépenses estimatives annuelles

	Dépenses estimatives annuelles
Plantations d'arbres et installation de grilles	Entre 30.000 et 40.000 euros
Entretien créatif d'espaces verts entretenus par entreprise	Entre 15.000 et 25.000 euros
Requalification d'espaces verts inscrits au PPI (pour des opérations inférieurs à 50.000 euros) Estimation 2006 (Squares Werniers, Jules Guesdes, Ramponneau)	95.000 euros
TOTAL	Entre 140.000 et 160.000 euros

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/264
OBJET

Expérimentation Biobac - système de gestion de déchets agrochimiques - Nouvelle convention avec la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre Les Organismes Nuisibles) modifiant les Conditions ou modalités d'exécution

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La FREDON, Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles dont le siège social est à Lille, 140, boulevard de la Liberté a sollicité la Ville de Lille en 2004 pour expérimenter une démarche nationale d'un système de traitement des déchets agrochimiques appelé biobac. La Ville de Lille est la seule commune du Nord/Pas de Calais à réaliser ce type d'opération et est donc considérée comme site pilote.

La FREDON est un organisme technique agricole et horticole, créé en 1987, agréé par le Ministère de l'Agriculture, spécialisé dans la recherche, le développement et la diffusion de méthodes de protection des plantes. Elle réalise essentiellement des missions de service public.

L'objectif est notamment d'étudier la dégradation des molécules phytosanitaires contenues dans les eaux de rinçage des pulvérisateurs par le biais du Biobac. Il s'agit d'un bac bétonné, étanche, contenant de la terre mélangée à de la paille ou des déchets verts, où seront déversées les eaux de rinçage des pulvérisateurs.

La ville de Lille a adhéré en 2004 à cette démarche d'expérimentation en l'intégrant au Jardin Botanique pour les eaux de rinçage utilisées par ses agents. Pour ce faire, la FREDON a réalisé deux réunions d'information pour rappeler la démarche et le protocole de l'étude, et préciser le rôle important de l'équipe technique au sein de l'expérimentation.

L'expérimentation en 2004 a été décalée en septembre et a eu lieu sur une durée restreinte de 4 mois, au lieu de 12 mois à l'origine, dans l'attente du recrutement d'un responsable de site qui a pris ses fonctions en septembre 2004.

La FREDON a réalisé un 1er prélèvement de terre fin septembre dans le Biobac pour analyse, avant tout épandage des eaux de rinçage, et un second prélèvement en novembre 2004.

Il apparaît primordial, pour la ville de Lille et pour la FREDON, de poursuivre cette expérimentation en 2005, afin d'avoir le recul d'une année complète de traitement, et donc d'épandage des eaux de rinçage des pulvérisateurs dans le Biobac. L'expérimentation permettra de suivre le "fonctionnement" du Biobac, et d'étudier la dégradation des molécules phytosanitaires, sur la période d'une année de traitements.

Cette volonté de poursuivre cette expérimentation s'inscrit dans le cadre de la démarche Gestion Différenciée que la Direction initie depuis septembre 2004. Elle implique une amélioration des modes de gestion des espaces pour un plus grand respect de l'environnement. Elle est d'autant plus d'actualité du fait des demandes croissantes des habitants pour plus de nature en Ville, d'un durcissement de la législation en matière de produits phytosanitaires. Un

groupe thématique sur l'utilisation et la bonne pratique des produits phytosanitaires sera mis en place en 2005. L'expérimentation Biobac et ses conclusions viendront étayer la réflexion menée par ce groupe de travail.

Cette expérimentation permettra également d'étendre par la suite l'utilisation d'un système de gestion des effluents phytosanitaires de ce type aux autres sites et équipes du service espaces verts de la ville (sensibilisation et amélioration des pratiques des autres équipes).

Le Biobac représente un lieu de démonstration et de sensibilisation, pour les autres équipes du service espaces verts, et également pour les communes de la région. Dès lors, la ville serait maître d'ouvrage de l'opération.

La Ville de Lille versera à la FREDON la somme de 7 700.76 euros T.T.C selon le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES PAR POSTE (HT)		FINANCEMENT (HT)	
Ville de Lille Equipement (sonde de lecture des tensiomètres)	euros 208		euros
		- Autofinancement	
- Sous traitance Analyses des molécules phytosanitaires dans les échantillons (multirésidus, pour 2 prélèvements) LDA Drôme (415,38 euros HT pour 1 analyse*)	830,76	**Ville de Lille (20%)**	1 287,75
		- Cofinancements	
		DIREN (80%)	5 151,01
FREDON Nord Pas-de-Calais - Suivi (Réunion d'information, Prélèvements, Suivi technique, Synthèse des résultats) (15j)	5 400		
TOTAL HT	**6 438,76**	**TOTAL HT**	**6 438,76**
TVA (19.6%)	**1262**	**TVA 19.6% (Part Ville)**	**1262**
TOTAL TTC	**7700,76**	**TOTAL TTC**	**7700,76**

Un premier versement sera effectué au cours du premier trimestre 2005, les 50 % restant seront versés au dernier trimestre 2005.

La Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) serait favorable à financer l'expérimentation à hauteur de 80 % du montant H.T. puisqu'il s'agit de la préservation de l'environnement.

Il est demandé en conséquence de bien vouloir :

- Accepter la prolongation en 2005 de l'expérimentation du traitement des déchets agrochimiques suite à la construction du Biobac ;

- Solliciter auprès de la DIREN "Direction Régionale de l'Environnement" une subvention de 5 151,01 euros, couvrant 80 % du montant total de l'expérimentation ;

- Autoriser Madame le Maire à admettre en recettes la subvention attendue et autoriser le réemploi sur les crédits ouverts au Chapitre 65 - Enveloppe 19 912 - Fonction 823 - Article 6574 ;

- Autoriser le paiement de la subvention de 7 700,76 euros sur la ligne intitulée Animation des Espaces Verts - subventions à diverses associations Enveloppe 19 912 - Chapitre 65 - Fonction 823 - Article 6574 selon le plan de financement repris ci-dessus .

- Autoriser Monsieur l'Adjoint au Maire à l'Environnement, aux Espaces Verts et à l'Aménagement des Temps à signer la nouvelle convention en faveur de la FREDON avec son annexe jointe au présent document : le rapport technique 2004 et le schéma du Biobac ;

ADOPTÉE à l'unanimité

Par Délégation du Maire
L'Adjoint délégué à l'Environnement, aux Espaces Verts et à l'Aménagement des Temps

MAIRIE DE LIVRON

Eric QUIQUET

Réception en Préfecture le 31 MAI 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par délégation du Maire,
L'Adjoint délégué à l'Environnement,
aux Espaces Verts et à
l'Aménagement des Temps

Eric QUIQUET

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/265
OBJET

Travaux de rénovation de la voie des Combattants au parc de la Citadelle

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique de rénovation du parc de la Citadelle, la ville de Lille doit refaire la voie des Combattants. Celle-ci circule entre les deux enceintes fortifiées de la citadelle. C'est le lieu de promenade privilégié des usagers du parc.

Cette promenade n'est incluse ni dans le périmètre d'opération du Champ de Mars ni dans le périmètre d'aménagement du futur parvis du stade Grimonprez Jooris.

Cette voie est par endroit fortement dégradée créant des difficultés importantes pour la circulation des piétons, des coureurs et des cyclistes.

La Direction Parcs et Jardins est régulièrement saisie de réclamations formulées pour la réparation de cette allée.

Il est à noter qu'une portion de cette allée (environ ¼ de son linéaire) sert régulièrement d'accès pour les véhicules lourds de l'armée, ce qui est notamment à l'origine des dégradations accélérées du revêtement de la dite voie. Le linéaire de cette voie est de 1800 m environ soit une surface de 7 200 m2 à rénover.

D'autre part, la ville de Lille participe au projet Septentrion : de la ville forte à la ville durable, et à ce titre bénéficie de subventions « Interreg III B » à hauteur de 50 % des dépenses effectuées H.T.

La période couverte pour l'octroi de ces subventions dure jusque avril 2007.

La dépense sera répartie sur les excercices budgétaires 2005, 2006-2007, périodes couvertes par la subvention « Interreg III B ».

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et de Développement Durable, réunie le 3 mai 2005, nous vous demandons, en conséquence, de bien vouloir :

- autoriser le lancement de l'opération sous la forme d'un marché de travaux d'une durée de 3 ans décomposé en une tranche ferme et des tranches conditionnelles. L'enveloppe prévisionnelle de cette opération est de 600 000 euros.

Les dépenses en résultant seront imputées sur l'enveloppe 1388 intitulée « travaux d'aménagement au parc de la Citadelle » - chapitre 23 - article 2312 - fonction 414.

ADOPTÉE à l'unanimité

Par Délégation du Maire
L'Adjoint délégué à l'Environnement,
aux Espaces Verts
et à l'Aménagement des Temps

Eric QUIQUET

Réception en Préfecture le 31 MAI 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par délégation du Maire,
L'Adjoint délégué à l'Environnement
aux Espaces Verts
et à l'Aménagement des Temps

Eric QUIQUET

DRCL
31 MAI 2005
PRÉFECTURE DU NORD

211

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/266
OBJET

Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille – Adhésion de la Ville de Lille

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

L'Association « Agence de développement et d'Urbanisme de Lille Métropole » a souhaité mieux affirmer sa structure partenariale en y intégrant les grands acteurs publics métropolitains. Ses statuts offrent la possibilité d'une adhésion directe à son association pour 5 villes de la Métropole.

L'adhésion de la Ville de Lille a été sollicitée en raison de son rôle dans le dispositif métropolitain.

Ce partenariat, facteur de renforcement des relations avec l'Agence, peut aussi ouvrir sur le développement, par celle-ci, d'études sur des questions intéressant la commune, certaines d'entre-elles étant susceptibles d'être réalisées hors TVA, à condition qu'elles s'inscrivent dans le programme de travail partenarial, suscitant l'intérêt commun des membres de l'association.

Par ailleurs, les adhérents disposant de deux représentants à l'Assemblée Générale (dont un est membre du conseil d'Administration) le Conseil municipal est appelé à désigner en son sein deux représentants de la Ville. Il est proposé la candidature de Mesdames Poliautre, et Staniec-Wavrant, Adjointes au Maire.

Le coût de l'adhésion pour la Ville est de 100 € pour l'année 2005-2006. Ce montant est à payer sur l'enveloppe 25.477 – chapitre 011 – article 6281 – fonction 020.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public qui s'est réunie le 26 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal de :

- décider l'adhésion de la Ville à cette association pour l'année 2005-2006
- autoriser le versement de la cotisation
- désigner Mesdames Poliautre et Staniec-Wavrant pour siéger à l'assemblée générale.

ADOPTEE à l'unanimité

Par délégation du Maire
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme,

A. CACHEUX

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire
L'Adjoint délégué à l'Urbanisme,

A. CACHEUX

MAIRIE DE LILLE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/267
OBJET

Programme d'étude « Plate-forme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines » du Groupement d'intérêt Public « Etude des Projets Architecturaux et Urbains » (G.I.P. E.P.A.U.) – Autorisation de signature de la convention cadre – Autorisation de signature de la convention de financement avec la Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C.)

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

La Ville est sollicitée pour participer à un programme général d'observation des projets et stratégies urbaines dans plusieurs grandes agglomérations françaises (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Toulouse), monté par le Groupement d'intérêt public « Etude des projets architecturaux et urbains » (GIP EPAU) et échelonné sur trois ans (2005-2007).

Le principe de la recherche, à visée comparative, est de mettre en place, dans chaque ville partenaire, une plate-forme d'observation des projets et des stratégies urbaines constituée d'équipes de recherche travaillant en collaboration avec les acteurs de la ville.
Cette plate forme est dirigée au niveau national par une équipe de coordination interne du GIP EPAU et s'appuie sur un comité scientifique d'experts nationaux.

Ce programme fait l'objet dans chaque agglomération d'une convention cadre « Plate-forme d'observation des projets et stratégies urbaines ».
Localement, la contractualisation associe le GIP EPAU, l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole (ADULM), la Ville de Lille et la Ville de Roubaix avec l'Ecole d'architecture de Lille (EAL) et l'Université des Sciences et Technologies de Lille (Lille I). Les trois sociétés d'économie mixte (Euralille, Soréli et Ville Renouvelée) sont également associées à l'équipe locale en tant que partenaires privilégiés dans la mise en œuvre des projets et de la stratégie urbaine des Villes.

Les objectifs, pour chaque équipe locale, consistent à produire de la connaissance sur la pratique du projet urbain (conditions d'émergence des projets, typologie des leviers de développement, modes de faire, etc.), à partager cette connaissance avec les autres villes du programme (à travers des approches thématiques et/ou transversales), à capitaliser ces connaissances (après validation) et à préfigurer l'élargissement du travail comparatif à d'autres villes européennes.

Le programme s'inscrit dans une perspective de recherche – développement, dans le sens où il cherche à construire des échanges entre chercheurs et acteurs de l'urbain.

L'EAL s'engage à faire réaliser le programme d'études. Un rapport intermédiaire synthétique sera fourni six mois après signature de la convention, suivi d'un rapport annuel à la fin de chaque année écoulée. Le contrat se termine à la remise du rapport final.

Le budget global de ce programme d'études s'élève à 90.000 € sur trois ans, répartis également entre les trois partenaires territoriaux (l'ADULM, la Ville de Lille, la Ville de Roubaix).

Chaque année, le montant s'élèvera à 10.000 €, avec 50 % à la remise du rapport intermédiaire et 50 % à la remise du rapport d'étape.
Les participations financières seront versées directement par chacune des parties à l'Ecole d'Architecture de Lille.

La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) a été sollicitée par la Ville pour participer au financement de cette étude. Ce concours financier s'il est accepté, fera l'objet d'une convention de financement entre la Ville et la CDC.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public qui s'est réunie le 26 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement, à signer la Convention Cadre du Programme d'études « Plate-forme d'observation des projets et stratégies urbaines » afin d'engager la Ville dans ce programme de recherche de trois ans ;

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement, à signer la convention avec la Caisse des Dépôts et Consignations afin de permettre la mobilisation de ce financement ;

- **IMPUTER** les dépenses sur l'enveloppe n° 25148 – chapitre 011 – article 617 – fonction 824.

Réception en Préfecture le 1 JUIN 2005

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme,

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

MAIRIE DE LILLE

A. CACHEUX

Par délégation du Maire
L'Adjoint délégué à l'Urbanisme,

A. CACHEUX

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/268
OBJET

Vente au profit de Lille Métropole Communauté Urbaine de l'immeuble sis à Lille, 44, rue du Faubourg des Postes

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 05/121 du Conseil Municipal en date du 7 mars 2005, la Ville de Lille a décidé la vente au profit de Lille Métropole Communauté Urbaine de l'immeuble sis à Lille 44 rue du Faubourg des Postes au prix de 90 000 euros.

Cependant, par courrier du 9 mars 2005, le service des domaines a rectifié son évaluation et a estimé la valeur du bien à 51 900 €.

Il convient donc de décider la vente de l'immeuble au prix rectifié.

En accord avec votre Commission l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public réunie le 26 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal de :

- décider la vente au profit de Lille Métropole Communauté Urbaine de l'immeuble désigné ci-dessus au prix de 51 900 €,

- d'autoriser Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir,

- décider le recouvrement du prix et son imputation budgétaire au chapitre 77 article 775, fonction 01, enveloppe 1651 de nos documents budgétaires.

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 2 6 MAI 2005

Par délégation du Maire,
L'Adjoint délégué à l'Urbanisme,
L'habitat et l'Action Foncière

Alain CACHEUX

Par délégation du Maire,
L'Adjoint délégué à l'Urbanisme,
L'Habitat et l'Action Foncière

A. CACHEUX.

MAIRIE DE LILLE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/269
OBJET

Déclassement et constitution de servitudes.
Ancien Presbytère de l'Eglise Saint Etienne .

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'Association Diocésaine a mis en vente l'ancien presbytère attenant à l'église Saint Etienne.

Depuis 1981, l'accès à ce local se fait par la rue Nationale au moyen d'une servitude de passage consentie par le propriétaire de l'immeuble cadastré NY 61 (portant les N° 79 et 81 rue Nationale) et aujourd'hui exploitée par la Barclays Banque.

Ladite servitude s'exerce par un couloir longeant le côté droit du fonds grevé reliant la rue Nationale à un sas. Ce droit de passage est consenti jusqu'à l'extrémité de la propriété du fonds servant grevé (NY 61) et débouche dans une pièce dénommée «office ».

La difficulté vient du fait que ladite pièce par laquelle il y a un passage obligé pour accéder à l'immeuble vendu, est comprise dans une petite construction attenante édifiée sur une partie de la parcelle cadastrée (NY 69), propriété de la Ville de Lille (Eglise Saint Etienne).

Compte tenu de l'affectation identique de l'Eglise Saint Etienne et du presbytère, les titres de propriété actuels ne révèlent aucune servitude de passage consentie par la commune au profit de l'Association Diocésaine. En effet, le passage était de toute manière affecté au clergé et à l'exercice du culte sans qu'il y ait nécessité absolue de distinguer entre les différents propriétaires.

Aujourd'hui, la vente de l'ancien presbytère étant consentie au profit de particuliers, il est indispensable d'acter cette servitude. Pour ce faire, il convient de déclasser cette emprise puisque, le presbytère étant vendu, il n'y a plus d'intérêt à ce que cette emprise fasse partie du domaine public.

En accord avec votre Commission l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public réunie le 26 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal de :

- prononcer la désaffectation et le déclassement de la partie décrite ci-dessus.

- décider la constitution d'une servitude de passage sur une partie reprise au plan ci-joint de la parcelle NY 69 et ce, au profit de la parcelle NY 60,

- autoriser Madame le Maire à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur l'Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Action Foncière.

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 2 4 MAI 2005

Par délégation du Maire,
L'Adjoint délégué à l'Urbanisme,
L'Habitat et l'Action Foncière

A. CACHEUX.

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
L'Adjoint délégué à l'Urbanisme,
L'habitat et l'Action Foncière

Alain CACHEUX

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/270
OBJET

Terrain situé à Lille, rue du Mal Assis.
Achat par la Ville de Lille auprès de Lille Métropole Communauté Urbaine après Exercice du droit de préemption.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du schéma du quartier du Faubourg de Béthune arrêté en mars 1999 et conformément à la délibération municipale du 4 mai 1999 qui prévoit notamment une réorganisation complète des abords de l'église et l'amélioration des accès aux équipements d'agglomération du quartier, la Ville de Lille a demandé à Lille Métropole Communauté Urbaine d'user de son droit de préemption afin de procéder à l'acquisition d'un terrain situé à Lille rue du Mal Assis cadastré section EL n° 221 pour 3255 m².

Lille Métropole Communauté Urbaine a donc décidé cette préemption au prix de 315 610 €.

Cependant, la SA T.C.B, propriétaire du terrain, souhaitait maintenir son prix de vente à 450 000 euros. Le juge de l'expropriation a donc été saisi en vue de la fixation judiciaire du prix de vente. Par jugement n° 04/28 en date du 19 octobre 2004, il l'a fixé à 341 775 €.

Conformément aux dispositions de la circulaire communautaire du 9 octobre 1998 relative aux préemptions au profit des communes, il convient, dès à présent, de décider le rachat du bien en cause et le versement d'un acompte de 25 % du prix d'acquisition, soit la somme de 85 443,75 €.

En accord avec votre Commission l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public réunie le 26 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal de :

- autoriser la préemption du terrain désigné ci-dessus au prix de 341 775 €, qui sera exercée par Lille Métropole Communauté Urbaine au profit de la Ville,

- décider le versement de l'acompte de 25 % du prix d'achat, soit la somme de 85443,75 €,

- décider le rachat à l'Etablissement public communautaire du terrain à son prix de revient dès que celui-ci en sera devenu propriétaire,

- décider le versement du solde du prix lors de la rétrocession au profit de la ville, majoré des frais notariés acquittés par Lille Métropole Communauté Urbaine,

- décider que la ville assumera les charges et responsabilités du propriétaire ainsi que la gestion du bien en cause en lieu et place de Lille Métropole Communauté Urbaine dès l'entrée en jouissance par celle-ci,

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Action Foncière à signer la convention de rachat et de gestion et à comparaître à l'acte à intervenir,

- décider la dépense évaluée approximativement à 390 000 € et son imputation au chapitre 21, article 21318, enveloppe 2057 de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé « Acquisition de terrain ».

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 2 4 MAI 2005

Par délégation du Maire,
L'Adjoint délégué à l'Urbanisme,
L'habitat et l'Action Foncière

Alain CACHEUX

Par délégation du Maire,
L'Adjoint délégué à l'Urbanisme,
L'Habitat et l'Action Foncière

A. CACHEUX.

220

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/271
OBJET

Programme 2002 « maintien des courées »
Lancement d'un marché public pour
la programmation des travaux.

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 00/718 du 10 juillet 2000, la Ville de Lille et les Communes associées de Lomme et Hellemmes ont retenu un programme annuel de travaux d'assainissement et de requalification des courées dans le cadre d'un partenariat avec l'Etat, la Région et la Communauté Urbaine de Lille.

La délibération n° 01/696 du 21 septembre 2001 complète la précédente en ce qui concerne la première phase du programme 2002 de « maintien des courées » relatif au monitorat social et technique. A l'issue de cette première étape, une convention a été signée avec chacun des propriétaires de la courée concernée, par laquelle celui-ci donne son accord à la réalisation des travaux qui seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lille et sous maîtrise d'œuvre du Cal Pact de Lille, conformément à la convention de maîtrise d'œuvre signé le 12 mai 2003.

Ce programme 2002 « maintien des courées » comprend 11 cours, ce qui correspond à 71 logements. A ce jour, 3 cours soient 14 logements font d'ores et déjà l'objet d'un marché public, et il reste 8 cours à lancer.

En effet il a été décidé, par délibération n°04/367 du 17 mai 2004, de réaliser ce programme « maintien des courées 2002 », sur les années 2004 et 2005, à raison de 6 cours en 2004 (réalisation en 2 tranches) et 5 cours en 2005. A cet effet, deux appels d'offres ont été lancés en 2004, dont l'un est resté infructueux. Il est donc proposé de lancer un marché de travaux portant sur les 5 cours prévues en 2005 ainsi que sur les 3 cours ayant fait l'objet d'un marché infructueux en 2004.

Pour poursuivre le programme de réalisation des travaux la Ville de Lille doit procéder au lancement d'un marché public afin de désigner les entreprises qui réaliseront les travaux pour les 8 cours restantes, à savoir :

LILLE
Centre
Cité Saint Michel, 29 rue de Lens, 6 logements

Faubourg de Béthune
Cour Isbled, 87 rue Destailleurs, 5 logements
Fives
Impasse Sainte Marie, 59 rue Coustou, 5 logements
Vieux Lille
Cour de Pologne, 48 rue Sainte Catherine, 9 logements
Wazemmes
Cour Crombez, 69 bis rue Caumartin, 9 logements
Cour Mignot, 222 rue des Postes, 8 logements

LOMME
Cour de l'Espérance, 69 rue Victor Hugo, 6 logements
HELLEMMES
Cour Vergauwen, 2 rue P. Delmas, 9 logements

La Ville de Lille assure pour sa part le financement de 20 % des travaux de requalification. La participation de l'Etat a été sollicitée pour subventionner à 50 % le montant de ces mêmes travaux de requalification.

Lille Métropole Communauté Urbaine assurera le financement restant après déduction de la participation de la Ville et des subventions de l'Etat.

Lille Métropole Communauté Urbaine assurera également la totalité du financement des travaux d'assainissement, de la mission de monitorat social et technique et de maîtrise d'oeuvre.

Pour la réalisation de ces opérations de réhabilitation, une convention a été signée entre Lille Métropole Communauté Urbaine et la Ville de Lille, dans laquelle figurent les modalités de mise en œuvre dudit programme comprenant la mission de maîtrise d'œuvre et de coordination, qui a été confiée au CAL-PACT de Lille et les travaux attribués selon les dispositions du Code des Marchés Publics par la Ville de Lille .

La présente délibération vise à lancer un appel d'offre pour la réalisation des travaux d'assainissement et de requalification sur les cours suivantes : Cité Saint Michel, Cour Isbled, Cour Sainte Marie, Cour de Pologne, Cour Crombez, Cour Mignot, Cour de l'Espérance, Cour Vergauwen

Le montant de travaux est estimé à 572 000 euros TTC.

En accord avec la commission Urbanisme Habitat réunie le 26 avril 2005, nous vous demandons de bien vouloir :

- La réalisation de cette opération qui donnera lieu au lancement d'un marché public pour la réalisation des travaux en 2005 pour les cours suivantes : Cité Saint Michel, Cour Isbled, Cour Sainte Marie, Cour de Pologne, Cour Crombez, Cour Mignot, Cour de l'Espérance, Cour Vergauwen.

- Autoriser Madame le Maire ou en cas d'empêchement, , Madame l'Adjointe au Maire déléguée aux achats et marchés publics à solliciter toute subvention et financements auprès des partenaires concernés ainsi qu'à signer tous documents et conventions y afférant ;
- Autoriser l'imputation de la dépense sur la ligne budgétaire « programme de requalification des courées» : chapitre 4581, article 4581 , fonction 01 , enveloppe 21697
- Autoriser l'encaissement des subventions et participations financières obtenues et prévoir l'inscription au chapitre 4582, article 4582, fonction 01, enveloppe 22075.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005

Par Délégation du Maire
L'Adjoint délégué à l'Urbanisme

Alain CACHEUX

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

MAIRIE DE LILLE

Par Délégation du Maire
L'Adjoint délégué à l'Urbanisme

Alain CACHEUX

MAIRIE DE LILLE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/272
OBJET

Réactualisation du Programme 2003 « maintien des courées » en Programme 2005 - lancement d'un marché public

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 02/781 du 7 octobre 2002, la Ville de Lille a retenu un programme de travaux d'assainissement et de requalification des courées faisant suite aux précédents programmes, dont le premier remonte à 1993 dans le cadre d'un partenariat avec l'Etat, et la Communauté Urbaine de Lille.

Ces opérations sur les courées sont reconduites chaque année dans le cadre de la politique de réhabilitation des courées poursuivie par Lille Métropole Communauté Urbaine et l'Etat.

Aussi, après consultation des conseils de quartier, des communes associées de Lomme et d'Hellemmes, et à l'issue de la réunion du groupe technique composé des représentants de la Ville, de la Communauté Urbaine et de l'Etat , 15 courées ont été choisies sur ces territoires.

Néanmoins ,le lancement successif de programmes ambitieux et les difficultés de finalisation de certains projets, ont amené la Ville à privilégier le rattrapage des projets lancés sur les années antérieures.

La Ville souhaite se donner les moyens d'une relance du programme de maintien des courées sur la base de modalités opérationnelles adaptées au cadre rénové des Opérations Programmées d'Amélioration de la l'Habitat dites de « renouvellement Urbain ».

Par ailleurs, l'évolution de certaines courées et l'intervention concertée de la Ville et de la Communauté Urbaine dans le cadre de projets d'opérations de restructuration urbaine modifie sensiblement les données des projets de maintien des cours précédemment envisagés dans le cadre du programme 2003.

La présente délibération vous propose donc un programme d'intervention au titre de l'année 2005 pour le maintien et la requalification des courées, reprenant en partie les courées du programme initial 2003. Cette liste ne reprend plus les courées dont le maintien n'est plus envisagé (Cour Gelley), remplacées par les courées nécessitant une intervention au titre de la politique de maintien des cours et jugées prioritaires (Cour Capon).

Deux autres courées ont été retirées du programme d'animation (cité Pessé et Cour Pessé), car elles sont inclues dans un périmètre plus large de réflexion en matière de restructuration urbaine sur l'ensemble de l'ilôt compris entre les rues des Postes et Justice.

Deux courées déjà programmées au titre du programme 1999 de maintien des courées, dont les projets ne sont pas encore réalisés pour des raisons liées à une évolution importante de contexte (aménagement, changement de propriétaire), sont retirées du programme 1999 et réintégrées au programme 2005, et feront l'objet d'un nouveau dossier de financement sur la base des nouveaux projets de requalification (Pavillon Poissonnier, Cour Narcisse). Elles ne font pas parties du programme d'animation sociale et technique décrit ci-dessous.

Sur les cours concernées, il sera mené une mission préparatoire à la réalisation des travaux de réhabilitation, mission qui s'organise autour des deux phases suivantes :

- une phase d'animation sociale visant à mobiliser les habitants et propriétaires de ces courées sur la définition et l'adhésion à un projet global de requalification de l'espace collectif commun intégrant à la fois la mise aux normes des réseaux dont l'assainissement ainsi que l'aménagement de l'espace collectif commun (réfection des sols, entrées, abords). La réalisation du projet sera assortie d'un engagement des propriétaires à la mise en conformité des logements pour l'assainissement et d'une incitation forte à l'amélioration de l'habitat, mais également d'un engagement collectif sur les conditions d'usage et d'entretien de l'espace commun requalifié.
- une phase de définition technique du projet d'équipement et d'aménagement collectif visant à une requalification durable des courées. Cette phase comprend l'élaboration du dossier de subvention de chaque opération comportant les estimatifs et descriptifs nécessaires à l'engagement des marchés de travaux.

La structuration de l'engagement des habitants et propriétaires des cours concernées sera fortement encouragée au travers de création d'associations syndicales libres ou mise en copropriété des courées avec un travail collectif visant l'élaboration de charte ou règlement permettant de garantir le respect et la pérennisation des investissements sur le long terme.

LILLE

Fives
Cité Delecroix, rue de Rivoli, 21 logements
Pavillon Poissonnier, 1 rue Gutenberg, 9 logements (hors mission animation)
Cour Narcisse, 30 rue Brasseur, 6 logements (hors mission animation)
Cour Capon, 2bis rue Bourjembois, 5 logements
Moulins
Cour Gourdin, Bd de Strasbourg, 9 logements
Cour Crombez, 58 rue Jean Jaurès, 14 logements
Cour Longpas, 29 rue de Valenciennes, 8 logements

Vieux Lille
Cour du Cygne, rue Ste Catherine, 5 logements

Wazemmes
Impasse Convain, 13 rue Meurein, 10 logements
Pavillon Degoul, 13 rue Meurein, 6 logements

Saint Maurice
Cour Franckomme, 57 rue du Buisson, 13 logements
Bois-Blancs
Cour Ste Anne, 9 rue Laventie, 5 logements
Impasse Championnet, rue Championnet, 7 logements

Vauban
Cour Buisine, 18 rue de Canteleu, 14 logements

HELLEMMES
Cour Derwez, 22 rue Pasteur, 6 logements
Cour Pasbecq, pavé du Moulin, 4 logements

La Ville de Lille engagera cette mission selon les dispositions relevant du Code des Marchés Publics et pourra disposer d'un crédit de l'ordre de 89000 euros H.T correspondant à 100% de la dépense totale accordée par la Communauté Urbaine, au titre de la phase d'animation sociale et de définition technique. Ce financement sera assuré dans le cadre d'une convention de fonds de concours signée entre Lille Métropole Communauté Urbaine et la Ville de Lille, dont le projet est annexé à la présente délibération.

La dépense est d'ores et déjà inscrite au budget primitif 2005, en recette et en dépense, les dépenses étant rigoureusement compensées par les recettes provenant de la subvention communautaire.

La présente délibération vise à valider le programme de maintien des courées retenu au titre de l'année 2005 et la réalisation de la mission d'animation sociale et technique pour un montant estimé à 89000 euros HT. Cette opération donnera lieu au lancement d'un marché public.

A l'issue de la mission d'animation sociale et technique, sera proposée une délibération visant la validation du programme de travaux et des modalités de leur financement.

En accord avec la commission de l'Urbanisme de l'Aménagement et du Domaine Public réunie le 26 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Adopter le programme 2005 de « maintien des courées », en lieu et place du programme 2003 ;
- Autoriser Madame le Maire ou en cas d'empêchement, l'Adjoint délégué à l'Urbanisme, l'Habitat et l'Action Foncière à solliciter les financements auprès de Lille Métropole Communauté Urbaine ainsi qu'à signer la convention de fonds de concours, et avenants à passer avec L.M.C.U ;

- Autoriser l'imputation de la dépense sur la ligne budgétaire « monitorat courées programme 2005» : chapitre 65, article 6572, fonction 12, enveloppe 25153 ;
- Autoriser l'encaissement des subventions et participations financières obtenues et prévoir l'inscription sur l'enveloppe suivante « monitorat courées programme 2005» .

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005

Par Délégation du Maire
L'Adjoint délégué à l'Urbanisme

Alain CACHEUX

Affiché en Mairie le 2 4 MAI 2005

Par Délégation du Maire
L'Adjoint délégué à l'Urbanisme

Alain CACHEUX

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/273
OBJET

Démolition de logements locatifs sociaux
- Moulins Porte de Valenciennes -
- 2 à 8 rue de la Marne et 2 à 12 rue de la Somme

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

La Ville de Lille soutient depuis plusieurs années, la volonté de requalification de l'offre de logements locatifs sociaux affirmée par Lille Métropole Habitat. C'est dans cet objectif d'apporter un meilleur confort aux locataires et de résorber le parc de logements obsolète issu de la période de reconstruction, que Lille Métropole Habitat s'est engagé dans une démarche de démolition / reconstruction de ses immeubles les plus vétustes. C'est ainsi qu'ont été démolis, récemment, les immeubles Asie Pacifique Océanie et le PSR de la rue de Cannes à Lille Sud.

Aujourd'hui, LMH envisage de continuer cette démarche notamment en poursuivant la restructuration profonde, engagée depuis de nombreuses années, de la « résidence Belfort », située au Nord Est du quartier de Moulins, qui comptait plus de 1000 logements sociaux en 1958-1959 :

- Démolition de la « barre grise » au Sud (200 logements démolis en 2003).
- Restructuration de la résidence Belfort située sur la frange Nord/Est du quartier. Cette résidence comptait plus de 1000 logements sociaux lors de sa mise en service en 1958-59. Après deux opérations PALULOS depuis 1985, cet ensemble a fait l'objet d'une démarche globale de restructuration lancée en 1990 sur la partie Sud de la résidence qui a abouti à :
- La démolition de 2 bâtiments (immeubles Mandel de 60 logements et « 18 ponts » de 80 logements),
- La reconstruction des résidences « Carrel » (29 logements en PLA et PLA-LM) et des « Hauts de Moulins » (91 logements en PLUS-CD),
- La réhabilitation de la tour Clémenceau (64 logements), de la résidence Hérriot (réaffectation d'une partie de l'immeuble au siège de LMH, avec 40 logements), de la barre Naquet (39 logements), de la barre Gorki (39 logements), de la barre Delessale (80 logements), et de la barre A. Briand (50 logements). Des actions fortes d'aménagement des espaces extérieurs autour des bâtiments ont accompagné cette opération,
- La création du jardin des 18 Ponts.

Ce secteur, encore constitué d'immeubles construits dans les années 50 nécessite des démolitions supplémentaires eu égard à la vétusté et l'obsolescence technique des bâtiments. A ce titre, Lille Métropole Habitat se doit de procéder à la démolition courant 2006 des barres Marne et Somme.

De la même manière et avec les mêmes exigences que cet organisme a pu le faire dans le cadre de la démolition de la « barre grise », Lille Métropole Habitat s'engage à mettre en œuvre un plan de relogement pour les familles locataires, permettant d'accompagner au mieux leur trajectoire résidentielle ainsi que leur inscription dans une démarche d'insertion sociale. Il anime, aux côtés de la Ville de Lille, un comité de pilotage visant à organiser le relogement et l'accompagnement social des habitants, réunissant de nombreux partenaires.

Lille Métropole Habitat sollicite l'avis de la Ville de Lille sur la démolition des immeubles situés du 2 au 8 rue de la Marne et du 2 au 12 rue de la Somme.

En accord avec la commission de l'Urbanisme de l'aménagement et du domaine public réunie le 26 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Au regard de l'obsolescence technique avérée des immeubles concernés, de l'inopportunité de sa réhabilitation et du mal vivre de ses occupants, donner un avis favorable à la démolition des immeubles situés du 2 au 8 rue de la Marne et du 2 au 12 rue de la Somme appartenant à Lille Métropole Habitat
- Attirer l'attention de Lille Métropole Habitat sur la qualité du plan de relogement conformément aux objectifs définis avec la Ville au sein du comité de pilotage visant à organiser le relogement et l'accompagnement social des habitants et lui demander d'associer la Ville à sa définition ainsi qu'à sa mise en œuvre.
- Attirer l'attention de Lille Métropole Habitat sur son souhait de voir mettre en œuvre une démarche « chantier propre » dans le cadre de la démolition des immeubles.

ADOPTEE à l'unanimité

Par Délégation du Maire
L'Adjoint délégué à l'Urbanisme

Alain CACHEUX

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 2 4 MAI 2005

Par Délégation du Maire
L'Adjoint délégué à l'Urbanisme

Alain CACHEUX

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/274
OBJET

Lutte contre le logement insalubre – Conditions d'attribution et de paiement des primes de travaux de sortie d'insalubrité

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille s'est engagée dans une politique volontaire de lutte contre l'insalubrité. par une action coordonnée de repérage et de traitement des situations (veille foncière, centralisation de signalements, contrôles d'hygiène, procédures coercitives insalubrité, cellules opérationnelles de quartier), adhésion en 2002 à l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) communautaire de"lutte contre l'insalubrité".

En application des engagements pris, la Ville a créé une prime à l'amélioration de l'habitat à destination :

- des propriétaires-occupants et des accédants à la propriété sur les communes de Lille, Hellemmes et Lomme,
- des propriétaires-bailleurs réhabilitant un immeuble situé sur les communes de Lille, Hellemmes et Lomme, dans le cadre d'un loyer encadré.

En février 2005, 96 logements sont engagés dans une démarche de sortie d'insalubrité, et 68 dossiers identifiés sont à l'étude.
La Ville de Lille a subventionné la sortie d'insalubrité de 45 de ces logements, permettant à terme la remise sur le marché de 35 logements réhabilités. Ces opérations ont engendré la réalisation de 1 501 478 euros de travaux pour une participation de la Ville à hauteur de 194 945 euros.

Compte tenu de la réussite observée en 2004 et du nombre croissant d'immeubles insalubres repérés, la Ville de Lille souhaite poursuivre la dynamique engagée en maintenant son effort financier sur les travaux de sortie d'insalubrité tant pour les propriétaires occupants que pour les propriétaires bailleurs, selon les conditions suivantes :

Bénéficiaires :

La prime complémentaire aux travaux de sortie d'insalubrité est accordée aux :

1 - propriétaires-occupants et accédants à la propriété résidant sur le territoire des communes de Lille, Hellemmes et Lomme et ayant un revenu fiscal de référence inférieur aux plafonds suivants :

Nombre de personnes occupant le logement subventionné	Montant plafond des ressources pour les propriétaires modestes (revenu annuel imposable)	Montant plafond des ressources pour les propriétaires très modestes (revenu annuel imposable)
1 personne	12 798 euros	6 399 euros
2 personnes	18 718 euros	9 359 euros
3 personnes	22 511 euros	11 256 euros
4 personnes	26 299 euros	13 150 euros
5 personnes	30 104 euros	15 052 euros
Par personne supplémentaire	3 791 euros	1 896 euros

En cas de baisse importante des revenus, l'attribution de la subvention pourra être faite au regard des ressources de l'année n-1 ou n.

2 - propriétaires-bailleurs privés ou associatifs réalisant un projet global de sortie d'insalubrité sur les communes de Lille, Hellemmes et Lomme sur un logement faisant l'objet d'une convention avec l'Etat en application de l'article L. 351-2 du Code de la Construction.

Elle est attribuée pour des immeubles d'habitation considérés comme insalubres ou présentant des causes d'indécence accentuée, d'insalubrité ou de dangerosité avérée (par exemple une accessibilité au plomb porteuse de risque avéré de saturnisme ou du monoxyde de carbone porteur d'un risque d'intoxication), dûment constatées par arrêté préfectoral ou par un inspecteur de salubrité de la Ville.
La priorité est donnée aux immeubles ayant des logements occupés. Cependant, des subventions peuvent âtre accordées pour des immeubles ayant des logements vacants dégradés, à condition que :

- l'état de vétusté ou de dégradation peuvent être classés après cotation en insalubrité soit avéré,
- les logements subventionnés sont inclus dans une opération comprenant au moins 75 % de logements à loyers encadrés,
- le programme de travaux prévus par le propriétaire est qualitatif et permet une véritable mise aux normes de l'immeuble

Au delà de ces conditions restrictives, les projets devront être cohérents avec la politique municipale de l'habitat (lutte contre les surdivisions d'immeubles, recherche de diversité sociale dans les quartiers, priorité donnée au logement familial notamment).

En ce qui concerne les propriétaires occupants et accédants, la prime est accordée sous réserve de la capacité de l'occupant à se réapproprier son logement après réalisation des travaux (capacité d'entretien, capacité à assumer financièrement son reste à charge, etc.) ou, à défaut, qu'un accompagnement social lié au logement soit mis en place lorsque c'est nécessaire.

Désignation des travaux subventionnables :

Sont subventionnables tous les travaux réalisés par entreprise et subventionnables par l'ANAH cités en annexe, qui s'inscrivent dans un projet global de sortie d'insalubrité, de péril ou

Désignation des travaux subventionnables :

Sont subventionnables tous les travaux réalisés par entreprise et subventionnables par l'ANAH cités en annexe, qui s'inscrivent dans un projet global de sortie d'insalubrité, de péril ou d'indécence grave, sur la base d'un rapport transmis par le service communal d'hygiène et de santé ou de la commission de sécurité et d'un rapport transmis par l'équipe de réhabilitation.
Par ailleurs, dans la mesure où la Ville souhaite favoriser le développement durable dans l'habitat, les travaux spécifiques entraînant un surcoût souvent élevé (équipements ou aménagements plus économes en énergie ou favorisant les économies d'eau, solutions techniques favorisant l'énergie passive ou l'utilisation des énergies renouvelables, matériaux plus respectueux de l'environnement ou de la santé des occupants...) pourront faire l'objet d'un déplafonnement.

Les travaux réalisés en autoréhabilitation ne sont subventionnables que dans les conditions suivantes :

- travaux n'exigeant pas une haute technicité et n'exigeant pas le respect de consignes de sécurité particulières, sauf dans le cas d'un monitorat technique ;
- assurance de la capacité des propriétaires-occupants ou accédants à réaliser les travaux par eux-mêmes, sous le contrôle de l'équipe porteuse du projet de travaux.

La Ville accordera un financement à la maîtrise d'œuvre dans les mêmes conditions que l'ANAH au prorata des travaux subventionnés.

L'octroi de la subvention reste soumise à l'obtention des accords d'urbanisme nécessaires et au respect des réglementations sanitaires et de construction, ainsi qu'aux prescriptions administratives.

Montant de la prime :

Pour les propriétaires occupants et accédants, le montant de la prime s'élève à :
- 20 % du montant des travaux hors taxes, plafonnés à 26 000 euros par logement auxquels s'ajoute la maîtrise d'œuvre dans les limites énoncées ci-dessus, pour les propriétaires très modestes,
- 10 % du montant des travaux hors taxes, plafonnés à 26 000 euros par logement auxquels s'ajoute la maîtrise d'œuvre dans les limites énoncées ci-dessus, pour les propriétaires modestes.

Cette prime intervient en complément des aides octroyées par d'autres organismes et sera mobilisée pour assurer le bouclage financier de l'opération. Il pourra donc être décidé de minorer la subvention accordée, si le montant total de subvention dépasse 100% du montant des travaux.
Cette prime peut être accordée pour toute opération de sortie d'insalubrité ou de lutte contre le saturnisme à venir ou en cours, dès lors que le bouclage financier de l'opération n'est pas assuré.

Pour les propriétaires-bailleurs privés et associatifs, la prime de la Ville s'élève à :

- 10% du montant HT des travaux et maîtrise d'œuvre subventionnés par l'ANAH, éventuellement augmenté des travaux déplafonnés au titre du développement durable, dans le cadre du financement de logements faisant l'objet d'un conventionnement avec l'Etat

Pour les propriétaires-bailleurs privés et associatifs, la prime de la Ville s'élève à :

- 10% du montant HT des travaux et maîtrise d'œuvre subventionnés par l'ANAH. éventuellement augmenté des travaux déplafonnés au titre du développement durable, dans le cadre du financement de logements faisant l'objet d'un conventionnement avec l'Etat permettant d'encadrer le niveau de loyer de relocation et de réserver l'accès de ces logements à des familles modestes.

Montage et instruction du dossier de prime :

Les équipes chargées de la réhabilitation ou la Direction de l'Habitat de la Ville constituent les dossiers. Ils doivent contenir :

- Une demande de subvention signée par le(s) propriétaire(s)
- L'identité des propriétaires : photocopie du livret de famille, la copie de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties, une attestation de propriété, un relevé d'identité bancaire, la copie du dernier avis d'imposition (pour les propriétaires occupants ou accédants uniquement),
- Le descriptif de l'immeuble : plan de situation, plan de l'immeuble et des logements avant et après travaux, le rapport d'insalubrité ou de péril,
- Le descriptif du projet : programme de travaux, devis, plan de financement,

La Direction de l'Habitat est chargée pour la Ville de l'instruction technique et du suivi administratif des demandes.

Les dossiers reçus en mairie sont examinés régulièrement par une commission d'attribution composée des Adjoints Délégués à l'Urbanisme – Habitat – Action Foncière et à l'Action Sociale Liée au Logement. Cette commission examine la recevabilité des demandes, consulte les Présidents de Conseil de Quartier concernés, recueille l'avis de l'Adjoint délégué au Développement Durable et du Conseiller Municipal Délégué aux Economies d'Energie si des travaux spécifiques sont prévus, décide de l'attribution de la prime, fixe son montant, notifie le montant de la prime au demandeur et assure le suivi de l'enveloppe budgétaire, dans le cadre des conditions énoncées ci-dessus.
Le montant global de la prime est arrondi à l'euro supérieur.

Paiement de la prime :

La prime accordée sera réglée par la Ville, suivant avis de la commission d'attribution des primes à condition :

1 – que le projet réalisé soit conforme au projet validé par la commission d'attribution,
2 – que le projet soit conforme aux règles d'urbanisme, de construction et de santé publique, et aux prescriptions architecturales et sanitaires.
3 – que le porteur du projet (équipe réhabilitation, service communal d'hygiène et de santé ou commission de sécurité) atteste l'achèvement et la bonne réalisation des travaux,
4 - qu'ils aient été exécutés dans un délai de ***un an*** à compter de la notification écrite d'octroi de la prime par la commission. Passé ce délai, sauf décision motivée de la commission d'attribution, la prime sera annulée.
5 - que le propriétaire présente ses factures.

Au vu de ces éléments, le montant de la prime accordée par la Ville sera validé et, si nécessaire, réajusté par la commission d'attribution dans la limite maximale attribuée initialement, sachant que les montants des primes seront arrondis à l'euro supérieur.

En accord avec la commission de l'Urbanisme de l'Aménagement et du Domaine Public réunie le 26 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- déléguer au Maire le pouvoir d'accorder des primes aux travaux de sortie d'insalubrité selon les modalités énoncées dans la présente délibération; et après avis conforme de la commission d'attribution des primes, présidée par les adjoints délégués à l'Habitat et à l'Action Sociale Liée au Logement.
- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Habitat à solliciter toute subvention, auprès des partenaires concernés (Conseil Régional, Lille Métropole communauté Urbaine...) ainsi qu'à signer tous documents et conventions y afférent ;
- imputer les dépenses correspondantes sur le crédit ouvert au budget primitif : chapitre 67, article 6713, fonction 72, enveloppe 12137.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 1 JUIN 2005

Par Délégation du Maire
L'Adjoint délégué à l'Urbanisme

Alain CACHEUX

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

MAIRIE DE LILLE

Par Délégation du Maire
L'Adjoint délégué à l'Urbanisme

Alain CACHEUX

TRAVAUX SUBVENTIONNABLES

Sous réserve des conditions définies au §D

Travaux destinés à l'amélioration de l'habitat en matière de sécurité, de salubrité ou d'équipement des immeubles

Raccordements et branchements	• Raccordement de l'immeuble aux réseaux gaz, électricité, eau, chauffage urbain, EU et EV, création ou mise en conformité des réseaux d'immeubles (conduits, colonnes montantes de gaz, d'électricité, d'eau ou colonnes de chute et de rejets, gaines techniques) ainsi que le branchement des logements. • Dispositif d'assainissement individuel (quand il est recevable d'un point de vue réglementaire). • Travaux de réfection des réseaux eau, électricité et gaz pour mise aux normes.
Gros-œuvre	• Travaux de renforcement du gros œuvre : fondations (reprises en sous-œuvre,...), murs, cheminées, planchers, escaliers. • Travaux de lutte contre l'humidité (crases étanches, vides sanitaires, drainage des sols, des maçonneries,...).
Charpente	• Travaux de remplacement et de renforcement des charpentes y compris traitement des matériaux.
Couverture	• Travaux de réfection générale ou de grosses reprises de couverture (y compris toit-terrasse) rendus nécessaires par des défauts d'étanchéité compromettant l'usage et la pérennité de l'immeuble, inclus les ouvrages annexes (zinguerie,...).
Ravalement de façade	• Travaux de ravalement et de traitement des façades, y compris les ouvrages annexes (descentes, zinguerie, ferronnerie,...), en cas d'intervention sur le gros œuvre en OPAH, PST, LiP, immeubles en Plan de sauvegarde ou insalubres ou faisant l'objet d'un arrêté de péril.
Ouvertures	• Travaux de création d'ouvertures pour baies ou portes y compris menuiseries.
Menuiseries	• Pose de menuiseries nouvelles ou en remplacement qui respectent l'un des critères suivants ou sont d'un niveau équivalent dûment attesté. Ce tableau traduit un objectif qui vise à fixer un seuil de recevabilité au niveau du « garde-fou » de la RT2000, soit Uw ≤ à 2,9 W/m².K. Il utilise les équivalences validées dans le cadre des « solutions techniques Maison Individuelle ». Tous systèmes d'évaluation permettant de faire la preuve que le produit respecte ce niveau de performance peut être accepté.

Critères d'évaluation — Exemples	Niveaux de performance — Fenêtre simple	Fenêtre avec fermeture intégrée
QUALITE THERMIQUE		
TOUS MATERIAUX		
Label ACOTHERM	Th5	Th7
Marque NF CSTBat	Uw ≤ 2,6 W/m².K	Ujn ≤ 2,1 W/m².K
BOIS		
Menuiserie 2		
PVC		
Conformité à un Avis Technique et vitrage CEKAL	Uw ≤ 2,4 W/m².K	Ujn ≤ 2,0 W/m².K
ALUMINIUM		
Conformité à un Avis Technique ou une Homologation et vitrage CEKAL		
BOIS équipé de vitrage à couche peu émissive		
Vitrage CEKAL marque TR	Uw ≤ 2,0 W/m².K	Ujn ≤ 1,6 W/m².K

Le renouvellement d'air doit être impérativement traité dans le logement, une ventilation mal faite pouvant générer des désordres sur le bâtiment et nuire à la santé des occupants.
Dans les secteurs faisant l'objet de protections particulières au titre du patrimoine (PSMV, ZPPAUP, sites inscrits ou classés, édifices MH et leurs abords), il peut être dérogé aux obligations de certification décrites ci-dessus si les menuiseries anciennes sont conservées, et sous réserve d'une amélioration thermique acceptable.

Création d'ascenseur et d'escaliers	• Installation ou travaux de mise aux normes d'un ascenseur. • Mise en place d'un escalier, notamment pour rétablir un accès aux étages.
Travaux d'aménagement et d'équipement relatifs à la sécurité des biens et des personnes	• Travaux d'aménagement et d'équipement en parties communes destinés au renforcement de la sécurité des biens et des personnes.
Travaux de peinture	• Travaux de peinture consécutifs à une réfection globale.

PROPRIÉTAIRES BAILLEURS OU OCCUPANTS

Saturnisme	• Travaux d'élimination ou d'isolation des peintures et revêtements contenant des sels de plomb y compris finitions.
Sols	• Revêtements de sol y compris travaux préparatoires (chapes, isolations,...), à l'exception des sols souples (moquettes, lino,...) et dans le cadre d'une réfection globale.
Amiante Radon	• Travaux d'élimination ou d'isolation des matériaux contenant de l'amiante. • Travaux nécessaires pour traiter les immeubles soumis à la présence de radon (ventilation,...).
Lutte contre les parasites xylophages	• Traitement préventif ou curatif de l'immeuble contre les termites et autres parasites xylophages sous réserve qu'il soit suffisant.
Cours, passages communs	• Curetage lié à des travaux d'amélioration avec les reprises induites. • Réfection de cour ou de passage dans un projet de restructuration ou de curetage en zone urbaine dense (sols, éclairages,...).
Travaux de réhabilitation lourde d'immeubles transformés en logements	• Création ou réaménagement de planchers pour obtenir dans l'enveloppe bâtie existante des hauteurs sous plafonds compatibles avec un usage de logement.
Chauffage collectif	• Création d'une installation complète collective de chauffage ou d'eau chaude ou complément d'une installation partielle existante, ou mise aux normes/remplacement d'une installation sous réserve de chaudières RT2000 ainsi que de l'existence ou de la réalisation d'une régulation et d'une isolation suffisante du bâtiment.
Diagnostics	• Les diagnostics techniques (saturnisme, amiante, acoustique, thermique...) sont subventionnables dès lors qu'ils sont suivis des travaux qu'ils préconisent.
Travaux d'entretien d'ouvrages existants	• Ces travaux ne sont pas subventionnables à l'exception de ceux nécessaires à la conservation d'ouvrages existants de qualité, sur prescriptions réglementaires en Secteurs sauvegardés ou PRI (réparation/remise en état de revêtements de sols, de revêtements muraux, de décors,...) dès lors que cette action de préservation est faite tout en apportant les améliorations nécessaires en termes techniques, notamment de sécurité et de salubrité.

Travaux destinés à l'amélioration de l'habitat en matière de sécurité, de salubrité ou d'équipement des logements

Equipements sanitaires	• Création d'équipements sanitaires (évier, lavabo, douche, baignoire, WC, siphon de sol) et de production d'eau chaude sanitaire ainsi que les travaux induits (carrelage, réfection de sols, plâtrerie...). • Remplacement des équipements sanitaires s'ils sont manifestement vétustes.
Etanchéité des pièces humides	• Réalisation ou réfection de l'étanchéité des pièces humides y compris revêtements.
Ventilation	• Création d'une ventilation à tirage mécanique ou naturel complète débouchant sur l'extérieur du bâtiment pour pièce aveugle (WC, salle de bains, cuisine). • Tous travaux permettant d'améliorer et d'assurer le renouvellement d'air correct des logements.
Chauffage	• Création d'une installation complète individuelle de chauffage ou d'eau chaude ou complément d'une installation partielle existante ou remise au normes/remplacement d'une installation existante sous réserve de chaudières RT2000 ainsi que de l'existence ou de la réalisation d'une régulation et d'une isolation suffisante du logement ou convecteurs ou radiateurs NF Electricité Performance catégorie C, avec thermostat 6 ordres (confort, éco, hors-gel, arrêt, tempo, programme).
Electricité Gaz	• Création ou mise en conformité avec la réglementation en vigueur d'une installation électrique ou de gaz.
Cloisonnement	• Création, suppression ou modification de cloisons de distribution et cloisons séparatives entre logements.
Escaliers	• Réfection / mise en place d'escalier.
Sols	• Revêtements de sol y compris travaux préparatoires (chapes, isolations, ...), à l'exception des sols souples (moquettes, lino,...) dans le cadre d'une réfection globale.

<table>
<tr><td>Ouverture pour baies ou portes</td><td>• Création d'ouvertures pour baies et portes, y compris menuiseries.</td></tr>
<tr><td>Menuiseries</td><td>• Pose de menuiseries nouvelles ou en remplacement qui respectent l'un des critères suivants ou sont d'un niveau équivalent dûment attesté.
Ce tableau traduit un objectif qui vise à fixer un seuil de recevabilité au niveau du « garde-fou » de la RT2000, soit Uw ≤ à 2,9 W/m².K. Il utilise les équivalences validées dans le cadre des « solutions techniques Maison Individuelle ». Tous systèmes d'évaluation permettant de faire la preuve que le produit respecte ce niveau de performance peut être accepté.
<table>
<tr><th>Critères d'évaluation
Exemples</th><th colspan="2">Niveaux de performance
Fenêtre simple</th><th>Fenêtre avec fermeture intégrée</th></tr>
<tr><td colspan="4">QUALITE THERMIQUE</td></tr>
<tr><td colspan="4">TOUS MATÉRIAUX</td></tr>
<tr><td>Label ACOTHERM</td><td colspan="2">Th5</td><td>Th7</td></tr>
<tr><td>Marque NF-CSTBat</td><td colspan="2">Uw ≤ 2,6 W/m².K</td><td>Uin ≤ 2,1 W/m².K</td></tr>
<tr><td>BOIS</td><td colspan="2" rowspan="4">Uw ≤ 2,4 W/m².K</td><td rowspan="4">Uin ≤ 2,0 W/m².K</td></tr>
<tr><td>Menuiserie 21</td></tr>
<tr><td>PVC</td></tr>
<tr><td>Conformité à un Avis Technique et vitrage CEKAL</td></tr>
<tr><td>ALUMINIUM</td><td colspan="2">Conformité à un Avis Technique ou une Homologation et vitrage CEKAL</td></tr>
<tr><td colspan="4">BOIS équipé de vitrage à couche peu émissive</td></tr>
<tr><td>Vitrage CEKAL marque TR</td><td colspan="2">Uw ≤ 2,0 W/m².K</td><td>Uin ≤ 1,6 W/m².K</td></tr>
</table>
Le renouvellement d'air doit être impérativement traité dans le logement, une ventilation mal faite pouvant générer des désordres sur le bâtiment et nuire à la santé des occupants.
Dans les secteurs faisant l'objet de protections particulières au titre du patrimoine (PSMV, ZPPAUP, sites inscrits ou classés, édifices MH et leurs abords), il peut être dérogé aux obligations de certification décrites ci-dessus si les menuiseries anciennes sont conservées, et sous réserve d'une amélioration thermique acceptable.</td></tr>
<tr><td>Travaux d'aménagement et d'équipement relatifs à la sécurité des biens et des personnes</td><td>• Travaux d'aménagement et d'équipement des logements destinés au renforcement de la sécurité des biens et des personnes.</td></tr>
<tr><td>Peinture</td><td>• Travaux de peinture consécutifs à une réfection globale.</td></tr>
<tr><td>Saturnisme</td><td>• Travaux d'élimination ou d'isolation des peintures et revêtements contenant des sels de plomb y compris finitions.</td></tr>
<tr><td>Amiante Radon</td><td>• Travaux d'élimination ou d'isolation des matériaux contenant de l'amiante.
• Travaux nécessaires pour traiter les immeubles soumis à la présence de radon (ventilation,...).</td></tr>
<tr><td>Termites et autres parasites xylophages</td><td>• Traitement préventif ou curatif du logement contre les termites et autres parasites xylophages sous réserve qu'il soit complet.</td></tr>
<tr><td>Diagnostics</td><td>• Les diagnostics techniques (saturnisme, amiante, acoustique, thermique, ...) sont subventionnables dès lors qu'ils sont suivis des travaux qu'ils préconisent.</td></tr>
<tr><td>Travaux d'entretien d'ouvrages existants</td><td>• Ces travaux ne sont pas subventionnables à l'exception de ceux nécessaires à la conservation d'ouvrages existants de qualité, notamment sur prescriptions réglementaires en Secteurs sauvegardés ou PRI (réparation de revêtements de sols, de revêtements muraux, de décors, ...) dès lors que cette action de préservation est faite tout en apportant les améliorations nécessaires en termes techniques, notamment de sécurité et de salubrité.</td></tr>
</table>

Travaux d'accessibilité ou d'adaptation de l'immeuble et du logement aux personnes en situation de handicap

<table>
<tr><td>Travaux d'accessibilité de l'immeuble</td><td>Cheminement extérieur :
• élargissement du cheminement et du portail d'entrée ;
• construction d'une rampe (plan incliné) pour doubler ou remplacer un emmarchement ;
• aménagement de bateaux pour franchir des trottoirs ;
• suppression de murs, murets, portes ou portails, de marches, seuils, ressauts ou de tout autre obstacle ;
• amélioration du revêtement de sol ou du sol lui même en vue d'obtenir un sol ferme et non glissant ;
• installation de mains courantes ;
• élargissement ou aménagement de place de parking.</td></tr>
</table>

PROPRIÉTAIRES BAILLEURS OU OCCUPANTS

Travaux d'accessibilité de l'immeuble	Parties communes : › élargissement de la porte d'entrée et des portes d'accès des parties communes conduisant aux logements et aux divers locaux collectifs (ex : local vide-ordure, local à vélo, caves, parkings,...) ; élargissement des couloirs ; › construction d'une rampe (plan incliné) pour doubler ou remplacer un emmarchement ; • suppression de murs, cloisons, portes, marches, seuils, ressauts ou autres obstacles ; › amélioration de revêtement de sol ; • installation ou adaptation de mains courantes ; • installation ou adaptation d'un ascenseur ou autres appareils permettant le transport de personnes à mobilité réduite (monte-personne, plate-forme élévatrice, ...) ; • modification des boites aux lettres ; • installation ou modification des divers systèmes de commande (interphone, signalisation, alerte, interrupteurs, ...) notamment pour les handicaps sensoriels.
Travaux d'accessibilité et d'adaptation du logement	• Élargissement de la porte d'entrée, des portes intérieures du logement, des portes d'accès aux balcons, terrasses, loggias et jardins. • Suppression de marches, seuils et ressauts ou de tout autre obstacle. • Construction d'une rampe (plan incliné) pour doubler ou remplacer un emmarchement. • Mise en place d'un monte-personne ou autre. • Suppression ou modification de murs, cloisons, et placards. • Modification de l'aménagement et de l'équipement des pièces d'eau (cuisine, WC, salle de bains, buanderie...) : évier, lavabo, baignoire, douche, WC, placards... • Amélioration de revêtements de sol ou du sol lui même en vue d'obtenir un sol ferme et non glissant. • Installation de mains-courantes, barres d'appui, poignées de rappel de porte, protection de murs et de portes. • Modification de la robinetterie. • Adaptation des systèmes de fermeture et d'ouverture : portes, fenêtres et volets. • Installation ou adaptation des systèmes de commande (ex : installations électriques, d'eau, de gaz et de chauffage interphone, signalisation, alerte, interrupteurs) notamment pour les handicaps sensoriels. • Aménagement d'alléges vitrées sous les fenêtres. • Alerte à distance (équipement et branchement).

La liste relative aux travaux d'accessibilité ou d'adaptation aux handicaps est limitative. Cependant, la Commission d'amélioration de l'habitat est habilitée à retenir au cas par cas des travaux qui ne figurent pas dans la liste et qui s'avèrent nécessaires pour répondre aux besoins spécifiques d'une situation particulière de handicap.

Travaux favorisant le développement durable

Economies d'énergie Economies d'eau	• Amélioration de l'isolation thermique : isolation des parois opaques donnant sur l'extérieur ou sur des locaux non chauffés, isolation des parois vitrées (double vitrage ou doubles fenêtres). • Calorifugeage, équilibrage et régulation des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire. • Installation de système utilisant les énergies nouvelles ou renouvelables (géothermie, énergie solaire,...), les énergies insuffisamment exploitées (rejets thermiques, bois, déchets...). • Mise en place de matériels permettant le contrôle des dépenses d'eau (compteurs individuels, robinetterie spéciale,...).
Isolation acoustique	• Amélioration de l'isolation acoustique des sols, plafonds et parois opaques donnant sur l'extérieur ou séparatives entre logements ou entre logements et parties communes. • Amélioration de l'isolation des parois vitrées (double vitrage ou doubles fenêtres). • Amélioration de l'isolation acoustique des matériels bruyants. • Installation de climatisation ou rafraîchissement (notamment matériels mixtes chauffage - climatisation) permettant d'améliorer le confort acoustique pour des immeubles très exposés à la chaleur et au bruit.

Nota : les travaux recevables, quels qu'ils soient, ne sont subventionnables que dans la mesure où le logement concerné est décent après travaux pour l'ANAH Propriétaires bailleurs.

PROPRIÉTAIRES BAILLEURS OU OCCUPANTS

Résumé des travaux lourds recevables :

- travaux liés à la transformation d'immeubles non destinés initialement au logement (création ou réaménagement de planchers et de circulations verticales pour obtenir des hauteurs compatibles avec un usage de logements) ;
- travaux de réhabilitation lourde liés à la sortie d'insalubrité ou de péril ;
- extension de logement dans les limites de 14 m² de surface habitable dans les conditions actuelles ; la limite de 14 m² peut faire l'objet d'aménagement pour les logements adaptés aux personnes en situation de handicap. Dans ce cas la surface peut être portée à 20 m², la Commission d'amélioration de l'habitat pouvant exceptionnellement adapter à la marge ce plafond de surface lorsque la structure du bâti l'exige ;
- création de locaux annexes liés aux parties communes tels que locaux vélos/poussettes, local de chaufferie collective, local poubelles ou tri sélectif, ... dans les limites de 14m².

PROPRIÉTAIRES BAILLEURS OU OCCUPANTS

Les plafonds de travaux subventionnables en € pour les propriétaires bailleurs :

Pour les parties privatives :
(3 200 € x nombre de logements) + (210 € x surface habitable cumulée des logements subventionnables, dans la limite de 150 m² par logement) x i (indice géographique destiné à prendre en compte la différence de coût des travaux selon les situations géographiques*).

Pour les parties communes :
(150 € x surface habitable cumulée des logements subventionnables, dans la limite de 150 m² par logement) x i (indice géographique*)

* Coefficients géographiques
Pour le calcul des plafonds, l'indice de zone géographique est fixé à compter du 15 novembre 2003 comme suit :

- 1,5 en zone A ;
- 1,2 en zone B ;
- 1,0 en zone C.

Les zones A, B et C sont les zones du dispositif d'amortissement "de Robien" défini par l'article 91 de la loi du 2 juillet 2003.

Ces plafonds peuvent être majorés dans certains cas : sortie d'insalubrité, Travaux d'Intérêt Architectural (TIA), ...

Le montant cumulé des aides de l'ANAH et d'autres aides publiques est limité à 80 % de la dépense subventionnable. Il peut être porté à 100 % dans certains cas (zones prioritaires, sortie d'insalubrité, PST, LIP, travaux d'accessibilité et d'adaptation pour les personnes en situation de handicap, ...).

240

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/275
OBJET

Projet de Rénovation Urbaine à Lille Sud – secteur Arras Europe – Subvention exceptionnelle au MAJT – foyer Atrium

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

La Ville engage avec Lille Métropole Communauté Urbaine, Lille Métropole Habitat et le groupe CMH – SLE, une opération urbaine importante qui impliquera la relocalisation du foyer Atrium – Maison d'Accueil du Jeune Travailleur (MAJT).

Afin de mener à bien sa relocalisation rendue nécessaire par le projet urbain voulu par la Ville de Lille, la MAJT doit recourir à une mission d'accompagnement pour la redéfinition du projet associatif et pédagogique de la MAJT – Atrium, afin de définir son projet socio-éducatif ainsi que son programme pour le foyer à construire.

L'objectif de cette démarche lancée par la MAJT – Atrium est de redéfinir son projet associatif de façon à s'intégrer dans le projet de rénovation urbaine envisagé à Lille Sud, de mener une réflexion stratégique sur l'adaptation et la redéfinition de l'offre de logements d'insertion pour les jeunes et de définir un schéma de redéploiement de l'offre, d'établir le projet socio-éducatif, de définir le programme de reconstruction du foyer de jeunes travailleurs en établissant les ressources nécessaires.

Pour mener à bien cette démarche tout en s'inscrivant dans le calendrier opérationnel envisagé, l'association MAJT interpelle la Ville pour bénéficier d'une subvention de 20 000 euros correspondant à 30% du coût total du projet.

En accord avec la commission de l'Urbanisme de l'Aménagement et du Domaine Public réunie le 26 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser le principe du versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 20 000 euros à l'association loi 1901 « Maison d'Accueil du Jeune Travailleur » (17 et 40 rue de Thumesnil à Lille), gestionnaire du foyer de jeune travailleur Atrium situé dans le quartier de Lille Sud,
- Autoriser Mme le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Habitat à signer une convention avec l'association sus citée ;
- Imputer les dépenses correspondantes à hauteur de 20 000 euros sur le chapitre 67, article 6745, fonction 523.

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005

Par Délégation du Maire
L'Adjoint délégué à l'Urbanisme

Alain CACHEUX

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

DRCL
1 - 1 JUIN 2005 1
PRÉFECTURE DU NORD

Par Délégation du Maire
L'Adjoint délégué à l'Urbanisme

Alain CACHEUX

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/276
OBJET

Agenda 21 Lillois - Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Lille à Adopta

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

- . Adopta. Association Douaisienne pour la Promotion de Techniques Alternatives au niveau national. regroupe l'ensemble des intervenants dans l'art de construire : maîtres d'ouvrage. maîtres d'œuvre publics ou privés. aménageurs. architectes. entreprises de travaux publics et de bâtiments...

Association Loi 1901, elle a pour objectif de promouvoir des techniques différentes de gestion des eaux pluviales. afin de lutter contre l'imperméabilisation des sols par les constructions et de s'inscrire dans une démarche de développement durable.

A cet effet, elle organise des commissions de travail qui permettent de réfléchir sur la nécessité d'entretien des ouvrages. de comparer les coûts d'investissement de techniques alternatives par rapport à une solution classique. d'élaborer des documents d'information et de privilégier le respect de la réglementation.

La Ville de Lille a adhéré à cette association suite à une délibération du Conseil Municipal n° 01/380 du 15 juin 2001. Depuis 2002 , la Ville de Lille a renouvelé son adhésion.

A la lecture du bilan d'activité 2004 correspondant aux attentes de la Ville de Lille. celle-ci souhaite renouveler son adhésion pour la cinquième année consécutive. l'association propose de poursuivre son action en 2005 de la façon suivante :

- ⇨ poursuite de la tenue des commissions portant sur les aspects réglementaires et juridiques des techniques alternatives.
- ⇨ mettre en place un service de contrôle et d'aide à l'entretien. l'information et le conseil sur les aspects techniques de cette démarche
- ⇨ poursuivre la diffusion d'information grâce aux divers outils de communication (publications et site internet)
- ⇨ organiser des visites et des formations

Parmi les actions planifiées pour l'année 2005. la Ville de Lille est particulièrement attentive à :

- ⇨ l'organisation d'une ou deux autres visites de sites au printemps et à l'automne 2005. ainsi que des visites individuelles
- ⇨ la production continue de fiches techniques sur les techniques alternatives
- ⇨ l'organisation de formation. d'intervention ou de visites. notamment pour le Conseil Régional Nord Pas-de-Calais. afin de promouvoir plus largement. au niveau national et surtout régional. l'utilisation des techniques alternatives

= le suivi plus spécifiquement de certains projets de chantier prévus pour 2005

Le coût annuel d'adhésion pour l'année 2005 est de 310 €.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable réunie le 3 mai 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

= d'accepter le renouvellement de cette adhésion
= d'imputer les crédits correspondants au BP 2005, Actions transversales et de fonctionnement - Adhésions, enveloppe 19975, chapitre 011, article 6281, fonction 823.

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 2 4 MAI 2005

Par Délégation du Maire
L'Adjointe au Maire déléguée
à la Qualité de Vie et au Développement
Durable

Danielle POLIAUTRE

Par Délégation du Maire
L'Adjointe au Maire déléguée
à la Qualité de Vie et au Développement
Durable

Danielle POLIAUTRE

DRCL
1 - 1 JUIN 2005 1
PRÉFECTURE DU NORD

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/277
OBJET

Agenda 21 Lillois - Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Lille au Comité 21

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Créé en 1994 pour concrétiser les engagements français au Sommet de la Terre à Rio, le Comité 21 a pour ambition, au niveau national, de présenter des solutions budgétaires à des problèmes environnementaux auprès du secteur privé et de présenter des agendas 21 regroupant différentes stratégies de développement durable auprès des collectivités locales.

Au niveau européen et international, l'association fait entendre son jugement juridique, technique et économique auprès de la Commission Européenne pour guider l'action du FEDER et met en réseau des acteurs multiples afin de poursuivre les réflexions entamées au Sommet de Johannesburg de 2002.

Domiciliée 132 rue de Rivoli - 75001 Paris, cette structure dispose de trois champs d'action pour assurer concrètement ses missions :

⇨ expertise : l'association identifie, accompagne et valorise les bonnes pratiques des entreprises, associations et collectivités dans le domaine du développement durable

⇨ communication : tous les adhérents sont régulièrement informés des expériences exemplaires par le biais d'une lettre électronique

⇨ information et groupes de réflexion : des rencontres/débats et groupes de réflexion sont organisés afin de permettre aux acteurs du développement durable d'évoquer une thématique spécifique

Le Conseil Municipal du 12 mai 2001 (01/853) a autorisé la Ville de Lille à adhérer à cette association compte tenu de l'enrichissement de son savoir faire vis à vis de la politique lilloise de développement durable. Un renouvellement a été accepté par le Conseil Municipal du 12 mai 2003 (03/394) et du 17 mai 2004 (04/368).

Au vu du bilan d'activités 2004 répondant aux attentes de la Ville de Lille, le Comité 21 sollicite le renouvellement de l'adhésion afin de poursuivre son action en lien avec l'agenda 21 local. Il propose notamment de :

⇨ mettre à disposition de la Ville des informations complètes et pertinentes de bonnes pratiques développées par des collectivités locales et des entreprises afin de susciter le renouvellement de ce type d'initiatives (par exemple : organisation d'une journée de sensibilisation des agents de la Poste à l'éco-conception et les impacts environnementaux des produits postaux en février 2005, expérimentation du Pédibus dans les écoles primaires de la Ville de Versailles en janvier 2005...)

.../...

⇨ poursuivre l'organisation de conférences/débats sur divers thèmes par des personnalités (par exemple : Henri PROGLIO, Président du Directoire de Védia Environnement, Jean Marie FOLZ, Président Directeur Général de PSA Peugeot Citroën…)

⇨ développer une coopération euro-méditerranéenne en mettant en réseau les agendas 21 locaux du Sud avec ceux développés au Nord et en créant des comités 21 en méditerranée (par exemple : lien entre la France (Lille) et le Maroc (Oujda), organisation d'une signature de la charte de coopération décentralisée…)

⇨ décliner la conduite d'agenda 21 dans les établissements scolaires afin de promouvoir l'éducation au développement durable et la participation des jeunes au sein des agendas 21 locaux (par exemple : démarche venant enrichir le travail mené avec le Projet Educatif Global…)

Le coût annuel d'adhésion pour l'année 2005 est de 3 049 €.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable réunie le 3 mai 2005, il est demandé :

⇨ d'accepter le renouvellement de cette adhésion
⇨ d'imputer la dépense correspondante au budget primitif 2005 ligne Actions transversales et de fonctionnement – Adhésions, enveloppe 19 975, article 6281, chapitre 011, fonction 823

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire
L'Adjointe au Maire déléguée
à la Qualité de Vie et au Développement
Durable

Danielle POLIAUTRE

MAIRIE DE LILLE

Par Délégation du Maire
L'Adjointe au Maire déléguée
à la Qualité de Vie et au Développement
Durable

Danielle POLIAUTRE

DRCL
1 - 1 JUIN 2005 1
PRÉFECTURE DU NORD

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/278
OBJET

Agenda 21 Lillois - Analyse des Flux de Matière et d'Energie (AFME) - Convention cadre entre la Ville de Lille - Gaz de France et Auxilia

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

L'impact écologique de la population urbaine croissante et des activités qui en découlent, endommagent de plus en plus la biosphère de notre planète. En 1900, seulement 15 % de l'humanité vivaient en ville, 50 % le font aujourd'hui et 65 % le feront d'ici 2025. L'observation que notre civilisation urbaine n'est pas écologiquement durable pour le moment est un constat scientifique et non un jugement de valeurs. Actuellement confrontés à la limite des ressources disponibles au niveau de la planète et à l'accroissement des inégalités sociales, la transformation de notre territoire en ville durable est une priorité.

De ce fait, de nouvelles pratiques urbaines peuvent permettre une nouvelle appréhension de la Ville et aboutir ainsi à "un nouvel art de ville". C'est cette orientation qui a été prise par la Ville de Lille en signant son Agenda 21 local et en mettant en œuvre un nouveau projet urbain ambitieux. Néanmoins, afin de faire évoluer de façon pertinente la politique de développement durable mise en œuvre concrètement depuis 2001, la Ville de Lille se doit d'établir une analyse précise de ses ressources et des flux qui en découlent afin d'aboutir à une gestion intégrée de ceux-ci. Cette méthodologie a déjà eu l'occasion d'être appliquée à Genève et les villes d'Angers et de Paris envisagent également de se lancer dans une démarche similaire.

L'enjeu de cette analyse est :

- ⇨ d'une part, la prise de conscience que notre territoire est un écosystème au sein duquel il y a une interaction évidente entre les ressources disponibles et leurs consommations, ainsi que les impacts qu'ils génèrent sur le bien-être de l'homme et de l'environnement,
- ⇨ d'autre part, la réorientation possible de l'Agenda 21 local au vu des résultats de l'analyse et à partir de divers outils d'aide à la décision spécialement mis en place (outils d'évaluation/indicateurs).

La Ville de Lille s'est donc rapprochée de deux structures :

- ⇨ la cellule de recherche et développement de Gaz de France, signataire de l'agenda 21 lillois
- ⇨ l'Association Auxilia dont la mission est d'ancrer le développement durable sur un territoire donné et de mener une activité de recherche et d'expérimentation au profit des collectivités

Chacun s'engage volontairement dans une démarche d'écologie territoriale. Cette volonté peut se concrétiser de la façon suivante :

- la conduite partenariale d'une méthodologie permettant l'analyse du métabolisme urbain lillois, hellemmois et lommois. Appelée Analyse des Flux de Matière et d'Energie (AFME), celle-ci consiste en un inventaire des principaux flux de production et de consommation de la Ville sur une période donnée
- la définition de divers outils pour agir tels que des indicateurs et des tableaux de bord

Cette analyse et les outils de gestion qui en découlent, doivent s'appuyer sur les dynamiques déjà engagées en interne et externe par la Ville pour aboutir à un changement de pratiques et une prise de décision plus efficace quant à la future planification territoriale durable.

La Ville de Lille étant désireuse d'expérimenter de façon pragmatique la mise en place de cette AFME sur son territoire, Gaz de France, et Auxilia lui proposent la signature d'une convention cadre de partenariat concrétisant cette volonté commune de faire de Lille, Hellemmes et Lomme des villes durables.

De part cette convention, les partenaires s'engagent à :

1ère partie : définition d'un cadre strict à l'AFME

Il s'agit, par le biais d'un comité de pilotage multipartenarial, de définir le périmètre de l'étude, de valider la méthode de travail employée, de sélectionner les types d'activité et les flux étudiés et de s'assurer le succès de ce projet par la recherche de financements européens complémentaires.

2ème partie : mise en œuvre opérationnelle du projet

Après la phase de cadrage, cinq autres phases peuvent se succéder comme suit :

1. le lancement opérationnel du projet (collecte et traitement des informations, sensibilisation des parties prenantes)
2. l'analyse des données des flux matières (vérification des informations, réalisation d'enquêtes et première interprétation des résultats)
3. l'élaboration d'indicateurs et de tableaux de bord pratiques permettant à la collectivité de les intégrer dans ces futurs choix stratégiques
4. le partage et la valorisation des résultats de l'analyse
5. l'évaluation auprès des parties prenantes quant à l'utilisation des indicateurs et tableaux de bord et de l'impact dans les décisions prises après

La présente convention est établie pour la période 2005-2006 et constitue le cadre du travail partenarial. A ce jour, la Ville s'engage sur la 1ère partie, un avenant à cette convention venant préciser ultérieurement les modalités de fonctionnement et de financement pour la deuxième partie.

Pour la réalisation de la première partie estimée à 17 952 € hors taxes, la Ville de Lille propose de mobiliser fortement la Direction Développement Durable et de l'Environnement et de financer ce projet à hauteur de 3 500 € hors taxes.

Le partenariat technique et financier se présente actuellement comme suit :

- ⇨ Ville de Lille : 3 500 € hors taxes
- ⇨ Gaz de France : 7 452 € hors taxes
- ⇨ Auxilia : 7 000 € hors taxes

Une recherche de partenaires (financiers et techniques) complémentaires aux signataires de la convention cadre sera assurée, notamment auprès du Conseil Général du Nord, du Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais et de l'Ademe.

Il est demandé :

- ⇨ d'accepter de mener cette opération dénommée "AFME"
- ⇨ d'autoriser Madame l'Adjointe au Maire déléguée à la Qualité de Vie et au Développement Durable à signer la convention cadre à intervenir entre la Ville de Lille, Gaz de France et Auxilia (document en pièce jointe)
- ⇨ d'autoriser la participation financière de la Ville à hauteur de 3 500 € hors taxes pour la 1ère partie à destination de Gaz de France à hauteur de 1 750 € hors taxes et de Auxilia à hauteur de 1 750 € hors taxes
- ⇨ d'imputer la dépense correspondante au BP 2005, Actions transversales et de fonctionnement - Prestations intellectuelles, enveloppe 15603, chapitre 011, article 617, fonction 823
- ⇨ d'autoriser la Ville de Lille à rechercher des financements européens

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire
L'Adjointe au Maire déléguée
à la Qualité de Vie et au Développement
Durable

Danielle POLIAUTRE

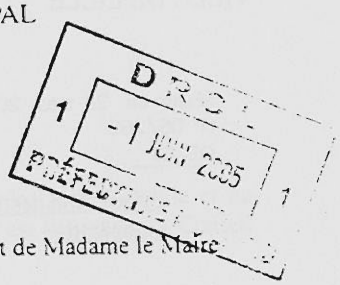
Par Délégation du Maire
L'Adjointe au Maire déléguée
à la Qualité de Vie et au Développement
Durable

Danielle POLIAUTRE

DRCL
1 - 1 JUIN 2005 1
PRÉFECTURE DU NORD

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 23 mai 2005
N° 05/279
OBJET

Création et aménagement de la place du quartier de Fives
Plantations, Eclairage Public
Mobilier Urbain et Bornes électriques
Coût d'opération

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 03/24 du 23 juin 2000, Lille Métropole Communauté Urbaine a décidé dans le cadre de son Grand Projet de Ville, la création et l'aménagement de la place du quartier de Fives.

La Ville de Lille a, de par ses compétences, la charge de l'éclairage public, des espaces verts, du mobilier urbain, des illuminations de fin d'année et des bornes électriques.

Le coût de l'opération, de compétence Ville, est estimé à 515 000 € H.T. soit 615 940 € T.T.C. travaux et honoraires compris. Il est rappelé que par délibération N° 04/182 du 29 mars 2004, le Conseil Municipal a autorisé le principe d'une maîtrise d'ouvrage mandatée dont le montant a été estimé à 43 000 € H.T. soit 51 428 € T.T.C.

Afin de pouvoir engager les travaux d'aménagement de la place du quartier de Fives, en accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le - 3 MAI 2005, il est demandé au Conseil Municipal de :

- APPROUVER le principe de l'opération d'un montant estimé à 615 940 € T.T.C.
- IMPUTER les dépenses correspondantes sur l'enveloppe 24 056 - chapitre 23 – Fonction 238 article 824 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture, le - 1 JUIN 2005

Affiché en Mairie, le 2 4 MAI 2005

Par délégation du Maire
L'Adjointe déléguée à
L'Eclairage Public

D. POLIAUTRE

Par délégation du Maire
L'Adjointe déléguée à
l'Eclairage Public,

D. POLIAUTRE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/280
OBJET

Subvention destinée à l'Association Lianes Coopération

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les Assises Régionales puis Nationales de la Coopération internationale de l'automne 1997 initièrent un vaste mouvement d'échanges et de réflexion collective sur les pratiques de coopération des divers acteurs de développement (associations, collectivités territoriales, institutions d'Etat...).
C'est dans le souci de prolonger ces temps de rencontres, de répondre aux besoins des acteurs du Nord – Pas de Calais impliqués dans des projets de coopération internationale, et d'accompagner l'évolution des pratiques gouvernementales et non gouvernementales de la coopération, qu'est né le réseau Lianes coopération – Liaison, Information et Appui à la Coopération Nord - Est – Sud, avec l'aide du Conseil régional Nord – Pas de Calais et du Ministère français des Affaires étrangères.

Lianes coopération, dont le siège social est situé 23 rue Gosselet à Lille, s'adresse ainsi à tous les acteurs de la région Nord – Pas de Calais qui désirent nouer ou approfondir des relations de partenariat avec les pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et d'Europe orientale : associations, collectivités territoriales, institutions d'Etat (Rectorat de l'Académie de Lille, Direction régionale de la Jeunesse et des Sports, cliniques et hôpitaux), organisations socioprofessionnelles et consulaires...

Les années 1999 et 2000 ont consisté à mettre en place cet espace régional, porté par le Centre régional de Documentation Tiers Monde, avec une majorité des actions concernant le public associatif. Les années 2001 et 2002 furent consacrées à la structuration des activités et à l'élargissement des partenariats avec les collectivités et les institutions d'État de la région, ainsi qu'avec des réseaux nationaux.
Toujours dans l'objectif de créer du lien entre les acteurs, les années 2003 et 2004 ont été riches de rencontres, d'ateliers et formations. Elles ont permis de consolider les partenariats et les activités menées avec et par les acteurs du Nord-Pas de Calais, notamment les collectivités.

2005 sera consacrée à la poursuite, au renforcement et au développement des activités de Lianes coopération, et notamment à la mise en place du maillage de structures d'appui aux porteurs de projets décentralisées dans la région et au renforcement de la veille informative et de la communication pour l'échange, la qualification et la réflexion sur la coopération internationale.

La Ville de Lille souhaite apporter son soutien financier à cette association à hauteur de 7.600 € sur un budget total de 152 000 € afin de lui permettre de mener à bien ses activités.
Les principaux financeurs de Lianes Coopération sont le Conseil Régional et le Ministère des Affaires Étrangères, dans le cadre du Contrat de Plan État / Région.

A cette fin et en accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de vie et du Développement Durable, qui s'est réunie le - 3 MAI 2005 , il est demandé au Conseil Municipal de :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 7.600 euros à l'association Lianes coopération
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits prévus au chapitre 67, article 6745, fonction 04, enveloppe 23720 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
La Conseillère Municipale
Déléguée à la Solidarité Internationale

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 2 4 MAI 2005

Ginette VERBRUGGHE

Par délégation du Maire,
La Conseillère Municipale
Déléguée à la Solidarité Internationale

Ginette VERBRUGGHE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/281
OBJET

Subvention destinée au Centre Régional de Documentation Tiers Monde

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Le Centre Régional de Documentation Tiers Monde (CRDTM), basé au sein de la Maison de la Nature et de l'Environnement, rue Gosselet à Lille, regroupe des associations et des personnes physiques qui mènent une action en faveur du tiers monde, dans les domaines de la solidarité internationale, des droits de l'homme, la citoyenneté, l'éducation, la culture ou l'intégration.

L'objectif du CRDTM est d'aider ces dernières à informer le plus largement possible la population de la région Nord-Pas de Calais sur les peuples du tiers monde, les relations et la coopération "Nord-Sud", la solidarité internationale et le développement durable.
Pour cela, il dispose d'un fonds important d'ouvrages, de documents audio visuels, malles pédagogiques, jeux, expositions... et organise régulièrement des forums, expositions, conférences, animations à l'école. Il accueille le public en permanence.

Le CRDTM sollicite une subvention de la Ville de Lille au titre de l'année 2005 pour ses activités lilloises d'éducation au développement :

- Renforcement du pôle documentaire et valorisation de la documentation (cybercentre, mallette documentaire sur le Brésil, réflexion autour du prêt de documents, tables documentaires...)
- Éducation au développement (réflexions et échanges, forum des outils pédagogiques, semaine de la lecture, formation de formateurs sur le thème "les migrations", semaine de la solidarité internationale, jeux pédagogiques)
- Formation et information du public (conférences débats, films, théâtre, expositions, visite culturelle, campagnes d'opinion)
- Réseau inter-associatif (travail avec les associations membres, réflexion sur les statuts du CRDTM et sur les interrelations entre les structures; garantie d'un bon fonctionnement en réseau)

Pour lui permettre de mener à bien ces projets, le CRDTM sollicite une subvention de 6.000 €, sur un budget prévisionnel de 106.251 €. Les principaux partenaires financiers du CRDTM sont le Conseil Général du Nord, celui du Pas de Calais et le Conseil Régional Nord-Pas de Calais. Une partie des recettes est constituée des ressources directes du centre : cotisations, dons, abonnements et prestations.

A cette fin, et en accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de vie et du Développement Durable qui s'est réunie le - 3 MAI 2005 , il est demandé au Conseil Municipal de :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 6.000 euros au CRDTM
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits prévus au chapitre 67, article 6745, fonction 04, enveloppe 23720 de nos documents budgétaires

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
La Conseillère Municipale
Déléguée à la Solidarité Internationale

MAIRIE DE LILLE

Ginette VERBRUGGHE

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 2 4 MAI 2005

DRCL
1 - 1 JUIN 2005 1
PRÉFECTURE

Par délégation du Maire,
La Conseillère Municipale
Déléguée à la Solidarité Internationale

Ginette VERBRUGGHE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/282
OBJET

Subvention destinée à la Fondation de Lille

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Fondation de Lille a pour objet l'aide à toutes les œuvres scientifiques, culturelles ou artistiques dès lors qu'elles revêtent un caractère désintéressé et la participation à toutes œuvres d'assistance et de bienveillance.

Elle a une double vocation :
➢ gérer des fonds dans les domaines de la solidarité locale, nationale et internationale; soutenir financièrement des associations sociales locales par l'obtention de fonds
➢ soutenir directement des projets associatifs ou individuels dans les domaines sociaux, culturels et patrimoniaux

Au titre de l'année 2005, la Fondation de Lille sollicite l'aide financière de la Ville de Lille sous forme de subvention afin de lui permettre la mise en place de diverses actions :

➢ **Développement du capital de la Fondation de Lille**
La Fondation de Lille a été créée le 8 août 1997 par décret du Conseil d'État. Le capital exigé par le Conseil d'État a été atteint en 2004. Malgré cela, la faiblesse actuelle des taux d'intérêts bancaires ne lui permet pas d'assurer un équilibre d'exploitation. La recherche d'une aide temporaire est aussi une priorité dans la politique de la Fondation afin qu'elle puisse jouer pleinement son rôle : permettre le financement d'actions d'intérêt général par des fonds privés.

➢ **Actions sociales**
- **Fonds social** : en 2005, la Fondation de Lille va reconstituer le fonds social qui permet d'apporter des aides ponctuelles individuelles à des personnes se trouvant dans des situations de grande détresse social. Elle travaille en partenariat avec des associations à vocation sociale.
- **Comité d'Orientation** : la Fondation a créé un comité réunissant les banques mécènes ayant participé à la constitution du capital afin de mettre en place un projet commun et rassembleur autour de la cohésion sociale :
  - en permettant la réinsertion des personnes en situation de fragilité sociale
  - en conjuguant les savoirs faire des différents acteurs sociaux
- **Aide à la réalisation d'un livre de recettes** pour les personnes fréquentant le libre-service alimentaire du Comité de Lille du Secours Populaire, en partenariat avec l'association la CLE et le Secours Populaire Français : recherche de financement, participation financière de la Fondation, édition du livre

➢ **Actions culturelles et patrimoniales**
- Organisation de la 3e édition du Prix littéraire « Alain Decaux » de la Francophonie
- Réalisation et édition d'un livre sur l'Histoire de la Porte de Paris
- Réalisation d'une exposition : "il était une fois les hôpitaux de Lille ..." dans le cadre des Journées du Patrimoine

➢ **Humanitaire**
Organisation de la 13e Exposition Vente Solidaire "Objets du Monde".

➢ **Au service des associations lilloises**
Prêt de la salle du Pavillon Saint-Sauveur aux associations lilloises à vocation humanitaire, sociale et patrimoniale pour : des conférences, expositions, Assemblées Générales, réunions diverses.

A cette fin, et en accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de vie et du Développement Durable qui s'est réunie le 3 mai 2005, il est demandé au Conseil Municipal de :
- **AUTORISER** la Conseillère Municipale déléguée à la Solidarité Internationale à signer l'avenant à la convention ci-joint
- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 22.867 euros à Fondation de Lille
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits prévus à l'Enveloppe 9915 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 524 du budget primitif 2005 : "Subvention à la Fondation de Lille"

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
La Conseillère Municipale
Déléguée à la Solidarité Internationale

MAIRIE DE LILLE

Ginette VERBRUGGHE

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 2 4 MAI 2005

DRCL
1 - 1 JUIN 2005 1

Par délégation du Maire,
La Conseillère Municipale
Déléguée à la Solidarité Internationale

Ginette VERBRUGGHE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/283
OBJET

Les Amis de la Fondation de Lille : Adhésion de la Ville

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Le Président des Amis de la Fondation de Lille a adressé à Madame le Maire une proposition d'adhésion de la Ville de Lille à cette association.

Les Amis de la Fondation de Lille, dont le siège se situe 99 rue Saint Sauveur à Lille, a pour objet de contribuer, par tous moyens légaux, à la réalisation des buts poursuivis par la Fondation de Lille, reconnue, d'utilité publique, et notamment de :

- ✓ favoriser la renommée et la notoriété de la Fondation de Lille
- ✓ s'associer aux actions menées sous l'égide de la Fondation de Lille
- ✓ proposer des actions à la Fondation de Lille

Ses objectifs pour 2005 sont de :

- **Favoriser la notoriété de la Fondation de Lille :** soutien des projets initiés dans les domaines humanitaire, social, culturel et patrimonial; développement de la communication sur le fonctionnement de la Fondation et ses actions; relais des souscriptions publiques lancées par la Fondation; participation à la recherche de mécénat

- **Mettre en place un programme de conférences - témoignages et d'excursions :** les Amis de la Fondation de Lille proposent chaque année un cycle de conférences sur le thème de la "passion du Métier", ouvertes au public. Des artisans, chefs d'entreprises, écrivains, artistes, hommes ou femmes politiques expriment à travers ces rencontres, l'origine de leur vocation, ce que furent leurs études, l'apprentissage et les complexités de leur discipline. Ils évoquent leur parcours, leurs rencontres et leur passion. ("Accusés, victimes : la défense pour tous" par Blandine Lejeune, Avocate, en mars. "De la passion de l'Histoire à la Présidence d'Universités et d'Associations" par Alain Lottin, Historien, Enseignant, Chercheur, Président de l'Université Populaire en avril)

  Des excursions dans le Nord de la France et la proche Belgique sont proposées aux adhérents. Elles permettent de faire découvrir le riche patrimoine et les traditions de notre région : visite d'entreprises nouvelles et anciennes, de châteaux, de monuments historiques etc. ("Pierres et Architecture" : ballade en Wallonie, en mars, "Belles Demeures et Grands ouvrages en Belgique" en mai)

- **Proposer des animations dans les maisons de retraite :** l'association propose gratuitement des animations musicales et culturelles aux pensionnaires des maisons de retraite lilloises publiques et privées : spectacles d'accordéon, de claquettes, initiation à l'aquarelle, Loto, contes africains, chorale, magicien. Des spectacles inter-quartiers sont également proposés dans le cadre de la « fête du Printemps des Amis » et de la Semaine Bleue.

La cotisation aux Amis de la Fondation pour 2005 s'élève à 15.000 euros.

A cette fin, et en accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de vie et du Développement Durable qui s'est réunie le 3 mai 2005, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **ACCEPTER** le principe de cette adhésion
- **AUTORISER** le versement de la cotisation de 15.000 euros à l'association Les Amis de la Fondation de Lille
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits prévus au chapitre 011, article 6281, fonction 025, enveloppe 23740 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
La Conseillère Municipale
Déléguée à la Solidarité Internationale

MAIRIE DE LILLE

Ginette VERBRUGGHE

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005

Affiché en Mairie le
2 4 MAI 2005

Par délégation du Maire,
La Conseillère Municipale
Déléguée à la Solidarité Internationale

Ginette VERBRUGGHE

DRCL
1 - 1 JUIN 2005 1
PRÉFECTURE DU NORD

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/284
OBJET

Droits de l'Homme
Congrès National de la Ligue des Droits de l'Homme
Subvention exceptionnelle de la Ville

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subvention exceptionnelle par la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) afin de lui apporter son soutien pour l'organisation à Lille Grand Palais les 3,4 et 5 juin 2005 de son Congrès National.

La LDH confie l'organisation de ce congrès à sa Délégation Régionale Nord Pas de Calais, dont le siège est situé à la Maison de la Nature et de l'Environnement (M.N.E.) 3, rue Gosselet à 59000 Lille.

Cet événement rassemblera environ 600 délégués venus des 350 sections de France ainsi que les membres du Comité Central, les représentants de la Fédération Internationale des Ligues des droits de l'Homme ainsi que les personnalités et représentants d'associations invitées.

Les responsables de toutes les grandes organisations politiques, syndicales, de toutes les associations de défense des droits de l'Homme seront invités et représentés et contribueront à faire de Lille la capitale des Droits de l'Homme.

Ce congrès de la LDH sera le lieu et l'occasion de rencontres nombreuses qui contribueront à donner une lecture humaniste à la vie politique, économique et sociale.

Les membres de la LDH feront le point sur l'état des droits dans la France de 2005 et entendront un rapport sur le thème spécifique du congrès : le travail.

La citoyenneté et la vie politique, la laïcité, les libertés publiques, les discriminations, les droits sociaux, les droits des étrangers, la liberté d'expression seront abordés dans le cadre français.

A l'échelon international, le problème de l'Union Européenne, de la mondialisation, de la situation au Proche Orient, des forums sociaux seront à l'ordre du jour et donneront lieu à des communications et interventions des responsables nationaux.

Une place particulière sera également accordée à la situation des droits des gens du voyage.

Le budget prévisionnel de l'organisation de ce congrès s'élève à 263 500 € et l'aide sollicitée auprès de la Délégation aux Droits de l'Homme est de 30 000 €.

En application de la loi n° 2000 - 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, cette subvention sera reprise dans une convention conclue et signée entre la Ville de Lille et l'association.

En accord avec la Commission de l'Environnement réunie le 3 mai 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'attribuer la subvention sollicitée, soit 30.000 € ;
- d'imputer la dépense sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2005, intitulé " Congrès Ligue des Droits de l'Homme juin 2005", chapitre 67, article 6745, fonction 524, enveloppe 25480
- d'autoriser Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, la Conseillère Municipale Déléguée aux Droits de l'Homme à signer la convention d'attribution de subvention à l'association.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en préfecture le - 1 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire,
La Conseillère Municipale
Déléguée aux Droits de l'Homme

Ginette VERBRUGGHE

Par Délégation du Maire,
La Conseillère Municipale
Déléguée aux Droits de l'Homme

Ginette VERBRUGGHE

DRCL
1 - 1 JUIN 2005 1
PRÉFECTURE DU NORD

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23mai 2005
N° 05/285
OBJET

Droits de l'Homme
Subventions de la Ville à deux associations

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subvention par deux associations, en fonction d'un projet particulier identifié au sein de leurs activités propres dans le domaine des Droits de l'Homme :

PARCOURS DE FEMMES,

AMNESTY INTERNATIONAL (GROUPE N°88 DE LILLE CENTRE).

PARCOURS DE FEMMES

Cette association a son siège social au 18 *bis,* rue de Trévise, B.P. 211, 59018 Lille cedex. Elle a pour objet :

- d'être un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation pour les femmes sortant de prison,
- d'aider les femmes incarcérées à préparer leur sortie de prison,
- d'agir pour que les femmes sorties de prison puissent accéder au plein exercice de leur liberté,
- d'agir pour éviter les risques de récidive,
- de sensibiliser les différentes institutions et le grand public.

Au cours de l'année 2004, 126 femmes ont bénéficié de l'aide de cette association. Le projet 2005 s'intitule « ETRE LIBRE...ET APRES ». Il a pour objet l'aide aux femmes incarcérées ou libérées. Les actions se dérouleront à la fois pendant la détention et après la détention. Des développements des actions existantes sont prévus en particulier :

- pendant la détention : la correspondance, les visites au parloir et les permissions de sortie ;
- après la détention : l'accueil et l'accompagnement à la réinsertion à travers des entretiens d'aide,l'hébergement et la recherche de logement, aide à la recherche de formation et d'emploi, ainsi que l'aide à la constitution de dossiers administratifs.

Le budget prévisionnel 2005 de l'action s'élève à 97 284 € et l'aide sollicitée auprès de la Délégation aux Droits de l'Homme est de 3 000 €.

Deux autres délégations de la Ville ont été également sollicitées sur ce projet :

- Le C.L.S.P.D- DIV à hauteur de 7 623 €
- La Délégation aux Droits des Femmes à hauteur de 1 570 €

Par ailleurs l'Etat est sollicité à hauteur de 7 623 € et le Conseil Régional pour 9 000 €.

AMNESTY INTERNATIONAL
(GROUPE N°88 DE LILLE CENTRE)

Cette association, dont le siège social est situé au 2, rue Edouard Delesalle 59000 Lille, a pour but la défense et la promotion des Droits de l'Homme.

Elle se propose d'organiser sur la Grand Place le 25 juin 2005 une grande manifestation relative à la défense des Droits de l'Homme en Tchétchénie sur le thème « TCHETCHENIE, SILENCE ON TUE ».

Le budget prévisionnel 2005 de l'action s'élève à 4 150 € et l'aide sollicitée auprès de la Délégation aux Droits de l'Homme est de 2 050 €.

En accord avec la Commission de l'Environnement réunie 3 mai 2005, il est demandé au Conseil Municipal de :

- autoriser, pour un montant total de 5 050 €, le versement des subventions aux deux associations selon la répartition proposée ci-dessus,
- imputer la dépense sur les crédits inscrits sur la ligne intitulée « Subventions Droits de l'Homme - Relations Interculturelles - Intégration » chapitre 65, article 6574, fonction 524, enveloppe 6568 du Budget Primitif de 2005.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en préfecture le - 1 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire,
La Conseillère Municipale
Déléguée aux Droits de l'Homme

Ginette VERBRUGGHE

MAIRIE DE LILLE

Par Délégation du Maire,
La Conseillère Municipale
Déléguée aux Droits de l'Homme

Ginette VERBRUGGHE

DRCL
1 - 1 JUIN 2005 1

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/286
OBJET

Droits de l'Homme
Subvention de la Ville à l'Association Immigration et Droit des Migrants (I.D.M.)

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Au début de l'année 2000, à l'initiative de la Ligue des Droits de l'Homme (L.D.H.) et du Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP) et avec le concours de différents partenaires, une association intitulée « Intégration et Droits des Migrants » (I.D.M.) a été créée le 3 février 2000. Son siège social se situe au 57, rue des Meuniers à Lille.

Cette association a pour objet de soutenir le droit à l'expression des migrants.

L'I.D.M. organise des séances d'information sur les textes de lois relatifs à l'entrée et au séjour des étrangers en France ainsi qu'au droit d'asile. L'association assure également un suivi individualisé des dossiers de demande de régularisation.

La Ville s'est engagée par la délibération n°02/1182 du 16 décembre 2002, auprès de l'association sur le versement d'une subvention annuelle de 11 700 €. Une convention annexée à la délibération précitée et conclue pour une durée de 3 ans, soit du 1er janvier 2003 au 31 décembre 2005, est établie par les deux parties.

Aussi, afin de confirmer les engagements pris par la Ville, il convient, en application de la convention précitée, d'allouer à l'Association I.D.M. une subvention de 23 400 € correspondant à :

- 11 700 € pour l'exercice 2004
- 11 700 € pour l'exercice 2005

En accord avec la Commission de l'Environnement réunie le 3 mai 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser, pour un montant total de 23 400 €, le versement de la subvention à l'association,
- d'autoriser la signature de la convention par Madame le Maire ou, en cas d'empêchement par l'Adjoint Délégué à la Solidarité,
- d'imputer la dépense sur les crédits inscrits au chapitre 65- article 6574 – fonction 523 – enveloppe 25521 de nos documents budgétaires, la somme de 23 400 euros étant prélevée par virement de crédit sur le chapitre 66 – article 6611 – fonction 01 du budget primitif 2005.

Réception en préfecture le - 1 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire,
La Conseillère Municipale
Déléguée aux Droits de l'Homme

Ginette VERBRUGGHE

Par Délégation du Maire,
La Conseillère Municipale
Déléguée aux Droits de l'Homme

Ginette VERBRUGGHE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/287
OBJET

Agenda 21 - Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Lille à l'Association Amorce

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Amorce est une association créée selon les dispositions de la Loi 1901, qui regroupe 213 collectivités et 101 professionnels.

Elle agit dans plusieurs domaines d'activité :

⇒ les réseaux de chaleur
⇒ la gestion des déchets
⇒ la gestion de l'énergie par les collectivités (production, distribution, consommation, conséquences des choix d'urbanisme et de transport)

Cette association a pour objectif de favoriser l'échange d'expériences entre professionnels sur les problèmes techniques, économiques, juridiques ou fiscaux.

Son rôle est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'Etat et aux diverses autorités et partenaires, afin d'améliorer les conditions réglementaires et économiques de la gestion de l'énergie par les collectivités locales et de promouvoir les réseaux de chaleur.

Quels que soient le mode de gestion et le procédé utilisés, un contact permanent entre les collectivités responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de son propre équipement. Une action concertée de l'ensemble des collectivités permettra ainsi de mieux défendre ces solutions au niveau national et européen.

La Ville de Lille a adhéré à cette association suite à une délibération du Conseil Municipal n° 04/44 le 9 février 2004 et souhaite renouveler son adhésion pour l'année 2005.

Le bilan d'activités 2004 correspondant aux attentes de la municipalité et à l'occasion du renouvellement de l'adhésion, l'association propose de poursuivre son action dans les domaines suivants :

⇒ informations rapides et utiles (lettre mensuelle, journées d'études, notes de synthèses, formations, site internet) et des réponses personnelles à nos questions
⇒ participation à des propositions et des démarches collectives sur les thèmes de l'énergie, des déchets et du réseau de chaleur

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable réunie le 3 mai 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

⇒ d'accepter le renouvellement de cette adhésion dont le coût annuel pour l'année 2005 s'élève à 3 659.09 €

⇒ d'imputer la dépense correspondante au budget primitif 2005 : ligne Maîtrise de l'énergie - adhésions aux associations enveloppe 22334, article 6281, chapitre 011, fonction 833

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire
Le Conseiller Municipal délégué
aux Economies d'énergie

MAIRIE DE LILLE

Philippe TOSTAIN

Par Délégation du Maire
Le Conseiller Municipal délégué
aux Economies d'énergie

Philippe TOSTAIN

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/288
OBJET

Agenda 21 Lillois - Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Lille à l'Association Energie Cités

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

La gestion des ressources énergétiques est un enjeu essentiel compte tenu de l'accroissement des consommations d'énergie, de la pollution et des nuisances urbaines, des émissions de gaz à effet de serre, de la production croissante de déchets...

Des solutions techniques existent et les municipalités ont plus que jamais un rôle stratégique à jouer.

Pour les y aider, l'association Energie Cités apporte à ses membres des informations sur la mise en place de politiques énergétiques locales durables. Le réseau s'étend sur 20 pays européens et compte près de 1 000 municipalités entre 100 000 et 300 000 habitants.

Les objectifs majeurs de cette association née en 1990 et domiciliée 2 chemin de Palente - 25 000 Besançon, sont les suivants :

- renforcer le rôle, le pouvoir et les compétences des villes dans le domaine de l'efficacité énergétique
- organiser le débat sur la politique et les propositions des institutions de l'Union Européenne dans le domaine de l'énergie, l'environnement et de la politique urbaine
- développer les initiatives des villes pour les échanges d'expériences, les transferts de savoir-faire et le montage de projets communs

La Ville de Lille a adhéré à cette association suite à une délibération du Conseil Municipal n° 02/368 le 13 mai 2002. Un renouvellement a été accepté à deux reprises suite au Conseil Municipal du 12 mai 2003 (n° 03/395) et du 17 mai 2004 (n° 04/369).

Le bilan d'activités 2004 correspondant aux attentes de la municipalité et à l'occasion du renouvellement de l'adhésion, l'association propose de poursuivre son action dans les domaines suivants :

- réduire l'écart de performance énergétique entre les nouveaux Etats membres et pays candidats
- renforcer les objectifs de l'UE dans tous les domaines liés à leur domaine d'activité
- admettre que la politique énergétique de demain sera une politique partagée avec tous les acteurs de la société
- intégrer le concept d'Energie intelligente dans l'ensemble des politiques sectorielles communautaires
- généraliser les bonnes pratiques qui ont fait leurs preuves

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable réunie le 3 mai 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

- ⇨ d'accepter le renouvellement de cette adhésion dont le coût annuel pour l'année 2005, s'élève à 2 000 € TTC
- ⇨ d'imputer les crédits correspondants au budget primitif 2004 : ligne Adhésions aux associations, enveloppe 22334, article 6281, chapitre 011, fonction 833.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 31 MAI 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire
Le Conseil Municipal délégué
aux Economies d'Energie

Philippe TOSTAIN

Par Délégation du Maire
Le Conseil Municipal délégué
aux Economies d'Energie

Philippe TOSTAIN

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/289
OBJET

Aide à l'installation de chauffe eau solaires, d'installations photovoltaïques à destination des lillois

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

L'énergie est une nécessité quotidienne, un bien précieux indispensable à nos sociétés pour se déplacer, se chauffer, s'éclairer, conserver les aliments, s'informer.... Cependant, les conséquences de son utilisation sur l'environnement, sur l'appauvrissement des ressources d'énergies fossiles et sur le budget des citoyens sont considérables. Désormais la relation entre la production d'énergie, la pollution atmosphérique et l'émission de gaz à effet de serre est évidente.

En particulier, l'augmentation de la température due aux émissions de CO_2 liées à la consommation de l'énergie est 100 fois plus rapide que celle due aux variations naturelles. La stabilisation de ces émissions au niveau mondial exige une réduction de 75 % des émissions des pays développés d'ici 50 ans.

Pour ce faire, la France s'est engagée en 1997 dans le protocole de Kyoto visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. A l'échelle du mandat municipal de 6 ans, la Ville de Lille s'est engagée lors du Conseil Municipal du 15 novembre 2004 à réduire de 15 % ses émissions de gaz à effet de serre, correspondant à une diminution de 2,5 % par an de ses consommations énergétiques non renouvelables.

De même, conformément à son Agenda 21, la Collectivité considère la consommation d'énergies renouvelables comme un enjeu majeur d'un développement durable.

En effet, d'après les données disponibles, les réserves connues à ce jour en énergie fossile s'élèvent à environ 60 ans pour le pétrole et le gaz et 260 ans + pour le charbon.

Or, sur la base de la consommation mondiale de 2002, et dans l'état actuel des connaissances en gisement d'énergie fossile, celui-ci ne saura répondre à l'augmentation de la consommation mondiale. La pénurie d'énergie d'origine fossile aurait pour conséquence une flambée des prix d'accès à l'énergie. Seules les énergies renouvelables sont inépuisables.

A ce titre leur production et leur utilisation offrent une réponse efficace et durable aux problématiques environnementales et sociales d'accès à l'énergie et constituent un enjeu pour la Ville de Lille, ses habitants et ses entreprises.

En conséquence, la Ville de Lille met en place un programme d'orientation pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables. Présenté lors du Conseil Municipal précité ce programme comporte un axe spécifique sur la promotion du solaire thermique et photovoltaïque dans la municipalité et pour le grand public, particuliers ou professionnels.

Actuellement, il existe deux utilisations du soleil comme source d'énergie:

- le solaire thermique : production de chaleur (si l'énergie est utilisée pour l'eau chaude et le chauffage, le système est appelé système solaire combiné)
- le solaire photovoltaïque : production d'électricité

Dans le cadre de ce programme, et à l'image d'une soixantaine d'autres collectivités en France la Ville souhaite apporter un soutien financier supplémentaire à tous les Lillois, personnes morales ou physiques, qui désirent installer un équipement solaire afin de produire de l'énergie.

En s'ajoutant à celles mises en œuvre par l'Etat (crédit d'impôt), l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et la Région Nord Pas de Calais, et en offrant une promotion de proximité, cette prime à l'installation d'équipements solaires permettra de maintenir les perspectives d'investissement en la matière.

En totalité, la municipalité prévoit de consacrer un budget de 25000 euros à cet effet pour l'année 2005. Ce budget peut permettre d'augmenter la surface de capteurs solaires de 250m² (soit 60 à 80 installations), soit une multiplication par 10 du nombre d'installations, et créer ainsi un effet d'entraînement pour ce marché.

Ainsi lancée à titre expérimental pour l'année 2005, cette opération permettra d'obtenir une meilleure lisibilité sur les besoins, l'offre et la demande en énergie solaire et d'en assurer une promotion locale efficace. Ces installations peuvent notamment contribuer à une réduction des charges dans les logements collectifs. Une évaluation annuelle permettra d'en ajuster les modalités et de mesurer les partenariats techniques ou financiers potentiels.

Les primes à l'installation d'équipements solaires apportées sont de deux catégories :

- pour le solaire thermique et le système solaire combiné : 100 euros TTC/m² de panneau solaire, plafonné à 10000 euros par opération
- pour le solaire photovoltaïque : 1.20 euro TTC par Watt crête installé, plafonné à 3000 euros par opération

Elle sera attribuée aux installations répondant aux critères retenus par l'ADEME, sera versée sur présentation de justificatifs de dépenses (factures acquittées), du versement de la prime de l'ADEME et du contrôle de conformité de l'installation. Le matériel installé devra être agréé par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) et l'installateur devra avoir souscrit à la charte QUALISOL.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable réunie le 3 mai 2005, il est demandé au Conseil Municipal de :

- autoriser la mise en place des dispositifs de primes à l'installation d'équipements solaires suivants :
  - pour le solaire thermique et le système solaire combiné : 100 euros TTC/m² de panneau solaire, plafonné à 10000 euros par opération
  - pour le solaire photovoltaïque : 1.20 euro TTC par Watt crête installé, plafonné à 3000 euros par opération
- imputer les dépenses sur la ligne budgétaire "Maîtrise de l'énergie - subvention équipement pour les particuliers" enveloppe à créer, chapitre 65, article 6572, fonction 830

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 31 MAI 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire
Le Conseiller Municipal délégué
Economie d'Energie

Philippe TOSTAIN

Par Délégation du Maire
Le Conseiller Municipal délégué
Economie d'Energie

Philippe TOSTAIN

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/290
OBJET

Associations liées à l'enfance
Avenants

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal du 7 mars 2005 a adopté des conventions liant la Ville de Lille et les associations LES FRANCAS DE LILLE, FILOFIL et LES FRANCAS DU NORD. Elles déterminent les conditions de ces partenariats dans le cadre d'activités subventionnées par le biais de différents contrats.

Des délibérations lors de la séance du présent Conseil Municipal proposent le versement de subventions à ces associations, pour soutenir les projets suivants :

- « Centres de Loisirs Sans Hébergement Maternels » opération portée par les FRANCAS DE LILLE et soutenue par la Direction Petite Enfance dans le cadre de la programmation 2005 du Contrat Enfance.

- « Action sur le Livre » opération portée par l'association FILOFIL et soutenue par la Direction Petite Enfance dans le cadre de la programmation 2005 du Contrat Enfance.

- « La Folie des Fêtes » opération portée par les FRANCAS DU NORD et soutenue par la Direction de la Politique de la Ville dans le cadre de la programmation 2005 de « Nos quartiers d'été »

Ces subventions n'ayant pu être intégrées aux conventions initiales entre la Ville et les associations, il convient donc de les modifier par des avenants.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif Global réunie le 2 mai 2005, il est demandé au Conseil Municipal de :

- Autoriser Madame la maire à signer les avenants aux conventions avec les associations LES FRANCAS DE LILLE, FILOFIL et LES FRANCAS DU NORD ou, en cas d'absence ou d'empêchement, l'adjoint délégué à la Solidarité et au Projet Educatif Global.

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005
Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire
L'Adjoint délégué à la Solidarité
et au Projet Educatif Global

Patrick KANNER

Par Délégation du Maire
L'Adjoint délégué à la Solidarité
et au Projet Educatif Global

Patrick KANNER

D.R.C.L
- 1 JUIN 2005

TABLEAU RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS PREVUES
AU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2005
A INTEGRER DANS LES AVENANTS AVEC LES ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS	DELEGATION	PROJET	DISPOSITIF	MONTANT	IMPUTATION BUDGETAIRE		
					CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION
FRANCAS DE LILLE	Petite Enfance	Centres de Loisirs Maternels	Contrat Enfance	24472	65	6574	64
FILOFIL	Petite Enfance	Action sur le Livre	Contrat Enfance	7714	65	6574	64
FRANCAS DU NORD	Politique de la Ville	La Folie des Fêtes	Nos Quartiers d'été	4500	65	6574	824

- 1 JUIN 2005
ORCT

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/291
OBJET

Subventions 2005 destinées
aux organismes à caractère Social Santé
Contrat Territorial de Santé (C.T.S.) de Lille

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°03/951 du 17 novembre 2003, le Conseil Municipal validait le Contrat Territorial de Santé (C.T.S) de Lille, Lomme et Hellemmes et autorisait le Maire ou l'Elu délégué à signer les conventions entre la Ville de Lille et les organismes.

Dans ce cadre, l'aide financière de la Ville a été sollicitée en 2005, sous forme de subventions par plusieurs associations dont les actions, présentées dans les tableaux ci-après, s'inscrivent dans le C.T.S.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 2 mai 2005, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **autoriser** le versement des subventions reprises ci-dessous : .

Centre de Soins du Faubourg D'Arras « Plein de Santé »	8 385 €
« Action Communautaire Familiale »	6 403 €
« Ecole de la Santé à Lille-Sud »	6 908 €
Association Santé Culture	5 336 €
Centre de Soins Laennec	775 €
Collège Matisse	2 930 €

- **autoriser** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, le Conseiller Municipal délégué à la Santé à signer les conventions.

- **imputer** la dépense correspondante sur le chapitre 65 - article 6574 - Fonction 512 –Enveloppe 16 211.

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 31 MAI 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI

Par Délégation du Maire
Le Conseiller Municipal délégué
à la Santé

Charles SULMAN

Par Délégation du Maire
Le Conseiller Municipal délégué
à la Santé

Charles SULMAN

Nom et adresse de l'association	Activités générales de l'association	Action à financer	Coût de l'action	Subvention sollicitée	Part du Département	Part de la Ville de Lille Proposition de l'ELU	Etat des Crédits 191 147 €	Avis de la commission
Centre de Soins 462 rue du Fg d'Arras 59000 Lille	- Gestion et administration du Centre de Soins Infirmiers. - Participation à des actions de formation et de recherche. - Participation à des actions de prévention et d'éducation sanitaire individuelles et collectives.	**Action reconduite CTS** **Action « Plein de santé »** Objectifs : - Améliorer la réussite scolaire en luttant contre les poux et la malpropreté ; - Aider à faire des choix dans le domaine de la santé : être bien dans son corps pour être bien dans sa tête ; - Associer les parents à la démarche de soins et d'animation ; - Créer des relais de parents acteurs dans l'action, développer des solidarités de voisinage. Opération Tue-Poux : de janvier à décembre 2005 dans 4 écoles de Lille Sud pour 720 enfants de 2 à 11 ans et 100 personnes dans les permanences de soins. Rencontre des partenaires institutionnels (directeurs et enseignants), recherche et formation des parents bénévoles. Actions dans 4 écoles (maternelles et primaires) avec utilisation du peigne électronique, suivi des familles dont les enfants sont porteurs de poux, évaluation des différents partenaires. Etre bien dans son corps pour être bien dans sa tête : de janvier à juin 2005. Rencontre des partenaires, action dans 4 écoles (2 maternelles et 2 primaires soit 8 classes). Présentation de l'action aux parents, réalisation de 32 ateliers santé, évaluation des actions avec parents, enseignants, enfants et soignants. Suivi éventuel des familles.	18 538 €	17 000 € CTS auto financement 1 538 €	6 860 €	8 385 €	182 762 €	8 385 €

Centre de Soins 462 rue du Fg d'Arras 59000 Lille		**Action reconduite CTS** **Action « Action communautaire familiale »** - « Un voyage à l'intérieur de mon corps » 7-8 ans du 1er au 15 février 2005, invitations du 16 février au 2 mars : 3 rencontres collectives : 2 mars : fêtes de fin d'action, évaluation avec les parents. - « Mélia découvre le produit alcool » 8 -10 ans du 28 février au 8 mars – invitation du 9 au 30 mars : 4 rencontres collectives. Le 30 mars fête de fin d'action avec les parents. - « les méfaits de l'alcool sur notre organisme » 10-12 ans – du 3 janvier au 11 janvier invitations – du 12 janvier au 2 février 4 rencontres collectives, le 2 février fête de fin d'actions avec les parents. - « La relation amoureuse, la sexualité, comment les vivre dans le respect des uns et des autres » 13-16 ans, du 27 janvier au 4 février invitations, du 7 au 10 février rencontres collectives le 11 février au planning familial. Action adultes du 1er au 17 septembre, invitation le 19 septembre action collective et suivi. **Action reconduite CTS** **Action « Une école de la Santé à Lille Sud** 1. Programme « les amis de mon jardin » 9 rencontres 72 h rencontre à domicile préparation de l'action, 30 h temps pour les 9 rencontres 2. Ecole de la santé : accueil des habitants 5hx 43 sem : 215 – accueil des professionnels 2hx 43 sem : 86 heures / Formation et rencontre groupe de pilotage : 12h – suivi et accueil du groupe « les parents se parlent » : 45h évaluation, courrier et préparation du rapport, bulletin de liaison : 73h – préparation et nettoyage des rencontres. 3. Les parents se parlent : 8h	19 227 € 22 738 €	CTS/PRS 12 900 € auto financement 1 527 € autres 4 800 € CTS 14 100 € auto financement 1 588 € PRS 7050 €	6 908 €	6 403 € 6 908 €	176 359 € 169 451 €	6 403 € 6 908 €

Association Santé et Culture 87 rue Saint Gabriel 59 800 Lille	Centre de Soins Infirmiers ayant pour mission de favoriser une meilleure connaissance des questions de santé auprès de la population, en liaison avec l'animation sociale et culturelle du quartier de Fives.	**Action Reconduite CTS** **Accompagnement des personnes en difficulté de santé** - Aider et encourager les familles et les publics en précarité, (personnes fragilisées par une hospitalisation, accident de vie courante, marginalisation ou problème ethnique) à assurer la continuité des soins, par une coordination des différents intervenants auprès des patients. - Favoriser le maintien des personnes à domicile, et faciliter leur guérison.	17 212 €	17 212 € CTS	5 336 €	5 336 €	164 115 €	5 336 €

Collège Matisse 16 rue Vantroyen 59 000 Lille	Collège - Quartier St Maurice Pellevoisin - Fives	**Action Reconduite CTS** **Voyage en Pays d'adolescence** Développer des aptitudes positives à un savoir, savoir – être, savoir faire dans la relation affective et sexuelle des jeunes du collège. Développer avec les élèves une capacité à s'exprimer au sujet de la sexualité (relation filles-garçons, respect et estime de soi, responsabilité, analyse des représentations...)	9 590 €	5 860 € CTS 3 730 € auto financement	2 930 €	2 930 €	161 185 €	2 930 €
Centre de soins LAENNEC 202 rue du Bois 59 000 Lille	Centre de soins infirmiers réalisant des activités de soins et de prévention santé	**Action Reconduite CTS** Janvier : mal de dos 2 h préparation, 2 h rencontre, ½ évaluation Février/mars : Ostéoporose, arthrose, ménopause : 2 h préparation, 4 heures rencontre, 1h évaluation Mai/Juin : alimentation, le mouvement (intervenant : maison du diabète) 2 h préparation, 4 heures rencontre, 1h évaluation Septembre : bilan et rencontres après les vacances : 2 heures rencontre, ½ heure d'évaluation Octobre/novembre : relation Parents/Enfants, le stress : 4h rencontre, 10 heures préparations, 2heures évaluation Décembre : réunion, rencontres. 2 heures rencontres	4 610 €	2 500 € CTS auto financement 1 210 € FIH 750 € Voix du nord 150 €	775 €	775 €	160 410 €	775 €

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/292
OBJET

Diagnostic experts et réseaux de santé dans les quartiers.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les infirmièr(e)s des centres de soins du territoire lillois et hellemmois, au-delà des actes de soins, exercent un accompagnement « social – santé » auprès des patients suivis. Les centres de soins infirmiers jouent une fonction de veille sur des problématiques de santé publique au sein de leur territoire d'actions. Ils se proposent de poursuivre le diagnostic « experts » à partir duquel des réponses seront apportées collectivement afin d'harmoniser la prise en charge, l'accompagnement des personnes en matière de santé, de favoriser l'accès aux soins et leur continuité et d'améliorer les actions de prévention. Ce dernier point se concrétisera par la mise en place courant 2005 de réseaux de santé dans les quartiers.

C'est pourquoi, l'aide financière de la Ville a été sollicitée en 2005, sous forme de subventions par ces structures.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 2 mai 2005, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **autoriser** le versement des subventions aux associations reprises ci-dessous :

Centre de soins infirmiers Décarnin	3 449 €
Centre de soins infirmiers Eugènie Smet	3 449 €
Centre de soins infirmiers de Wazemmes	3 449 €
Centre de soins infirmiers du Faubourg d'Arras	3 449 €
Centre de soins infirmiers Laennec	3 449 €
Centre de soins infirmiers Paul Clermont	3 449 €
Centre de soins infirmiers Saint Maurice des Champs	3 449 €
Centre de soins infirmiers Saint Vincent de Paul	6 898 €

.../...

- **autoriser** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, le Conseiller Municipal délégué à la Santé à signer les conventions.

- **imputer** les dépenses correspondantes sur le chapitre 65 - article 6574 Fonction 512 –Enveloppe 16 211.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 31 MAI 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par délégation du Maire
le Conseiller Municipal délégué
à la Santé

Charles SULMAN

Par délégation du Maire
le Conseiller Municipal délégué
à la Santé

Charles SULMAN

Nom et adresse de l'association	Activités générales	Action à financer	Coût de l'action	Subvention sollicitée	Subvention accordée précédemment	Propositions de l'Elu	Etat des crédits 160 410 €	Avis de la Commission
Centre de Soins infirmiers Décarnin 5 rue Décarnin 59 000 Lille	- Gestion et administration du Centre de Soins Infirmiers. - Participation à des actions de formation et de recherche. - Participation à des actions de prévention et d'éducation sanitaire individuelles et collectives.	**« Diagnostic experts et réseaux de santé dans les quartiers »** *Collecte des informations* *Oct. 2004 – mars 2005 :* remplissage de la fiche socio-sanitaire par patient avec détermination de 4 priorités : 83 heures dont 43 heures en 2005. *Analyse des situations individuelles et collectives* : octobre 2004 - septembre 2005 : 3 étapes conjointes ou successives / 100 heures dont 70 heures en 2005. - Mises en commun inter centres / ville - Travail dans le centre. Préparation de réunions de quartier. Travail dans le quartier avec les acteurs concernés autour de la thématique retenue. Nécessité de réunions régulières pour dégager les priorités de prévention et les plans d'actions. *Analyse des perspectives et suivi – amorce et estimation – dernier trimestre 2005 – début 2006 : soit 25 heures.* -Démarche individuelle des usagers, - Inscription dans les actions collectives, montage de projets. - Mise en réseau de coordinations d'acteurs autour de situations individuelles. Temps médico-social, mise en réseau. Analyse à partir d'une évaluation, du rôle du Centre de Soins Infirmier dans le quartier, fonctions référent et catalyseur.	3 449 €	3 449 €	0 €	3 449 €	156 961 €	3 449 €

Centre de Soins Infirmiers Eugènie Smet 220 rue des Bois Blancs 59 000 Lille	- Gestion et administration du Centre de Soins Infirmiers. - Participation à des actions de formation et de recherche. - Participation à des actions de prévention et d'éducation sanitaire individuelles et collectives.	*Collecte des informations* *Oct. 2004 – mars 2005 :* remplissage de la fiche socio-sanitaire par patient avec détermination de 4 priorités : 83 heures dont 43 heures en 2005. *Analyse des situations individuelles et collectives* : octobre 2004 - septembre 2005 : 3 étapes conjointes ou successives / 100 heures dont 70 heures en 2005. - Mises en commun inter centres / ville - Travail dans le centre. Préparation de réunions de quartier. Travail dans le quartier avec les acteurs concernés autour de la thématique retenue. Nécessité de réunions régulières pour dégager les priorités de prévention et les plans d'actions. *Analyse des perspectives et suivi – amorce et estimation – dernier trimestre 2005 – début 2006 : soit 25 heures.* -Démarche individuelle des usagers, - Inscription dans les actions collectives, montage de projets. - Mise en réseau de coordinations d'acteurs autour de situations individuelles. Temps médico-social, mise en réseau. Analyse à partir d'une évaluation, du rôle du Centre de Soins Infirmier dans le quartier, fonctions référent et catalyseur.	3 449 €	3 449 €	0 €	3 449 €	153 512 €	3 449 €

Centre de Soins Infirmiers De Wazemmes 28 rue d'Iena 59 000 Lille	- Gestion et administration du Centre de Soins Infirmiers. - Participation à des actions de formation et de recherche. - Participation à des actions de prévention et d'éducation sanitaire individuelles et collectives.	*Collecte des informations* *Oct. 2004 – mars 2005 :* remplissage de la fiche socio-sanitaire par patient avec détermination de 4 priorités : 83 heures dont 43 heures en 2005. *Analyse des situations individuelles et collectives* : octobre 2004 - septembre 2005 : 3 étapes conjointes ou successives / 100 heures dont 70 heures en 2005. - Mises en commun inter centres / ville - Travail dans le centre. Préparation de réunions de quartier. Travail dans le quartier avec les acteurs concernés autour de la thématique retenue. Nécessité de réunions régulières pour dégager les priorités de prévention et les plans d'actions. *Analyse des perspectives et suivi – amorce et estimation – dernier trimestre 2005 – début 2006 : soit 25 heures.* -démarche individuelle des usagers, - inscription dans les actions collectives, montage de projets. - Mise en réseau de coordinations d'acteurs autour de situations individuelles. Temps médico-social, mise en réseau. Analyse à partir d'une évaluation, du rôle du Centre de Soins Infirmier dans le quartier, fonctions référent et catalyseur.	3 449 €	3 449 €	0 €	3 449 €	150 063 €	3 449 €

PRÉFECTURE DU NORD
2
31 MAI 2005
DRCL

Centre de Soins Infirmiers Du Faubourg d'Arras 462 rue du Faubourg d'Arras 59 000 Lille	- Gestion et administration du Centre de Soins Infirmiers. - Participation à des actions de formation et de recherche. - Participation à des actions de prévention et d'éducation sanitaire individuelles et collectives.	*Collecte des informations* *Oct. 2004 – mars 2005 :* remplissage de la fiche socio-sanitaire par patient avec détermination de 4 priorités : 83 heures dont 43 heures en 2005. *Analyse des situations individuelles et collectives* : octobre 2004 - septembre 2005 : 3 étapes conjointes ou successives / 100 heures dont 70 heures en 2005. - Mises en commun inter centres / ville - Travail dans le centre. Préparation de réunions de quartier. Travail dans le quartier avec les acteurs concernés autour de la thématique retenue. Nécessité de réunions régulières pour dégager les priorités de prévention et les plans d'actions. *Analyse des perspectives et suivi – amorce et estimation – dernier trimestre 2005 – début 2006 : soit 25 heures.* -démarche individuelle des usagers, - inscription dans les actions collectives, montage de projets. - Mise en réseau de coordinations d'acteurs autour de situations individuelles. Temps médico-social, mise en réseau. Analyse à partir d'une évaluation, du rôle du Centre de Soins Infirmier dans le quartier, fonctions référent et catalyseur.	3 449 €	3 449 €	0 €	3 449 €	146 614 €	3 449 €

Centre de Soins Infirmiers René Laennec 202 rue du Bois 59 000 Lille	- Gestion et administration du Centre de Soins Infirmiers. - Participation à des actions de formation et de recherche. - Participation à des actions de prévention et d'éducation sanitaire individuelles et collectives.	*Collecte des informations* *Oct. 2004 – mars 2005 :* remplissage de la fiche socio-sanitaire par patient avec détermination de 4 priorités : 83 heures dont 43 heures en 2005. *Analyse des situations individuelles et collectives* : octobre 2004 - septembre 2005 : 3 étapes conjointes ou successives / 100 heures dont 70 heures en 2005. - Mises en commun inter centres / ville - Travail dans le centre. Préparation de réunions de quartier. Travail dans le quartier avec les acteurs concernés autour de la thématique retenue. Nécessité de réunions régulières pour dégager les priorités de prévention et les plans d'actions. *Analyse des perspectives et suivi – amorce et estimation – dernier trimestre 2005 – début 2006 : soit 25 heures.* -démarche individuelle des usagers, - inscription dans les actions collectives, montage de projets. - Mise en réseau de coordinations d'acteurs autour de situations individuelles. Temps médico-social, mise en réseau. Analyse à partir d'une évaluation, du rôle du Centre de Soins Infirmier dans le quartier, fonctions référent et catalyseur.	3 449 €	3 449 €	0 €	3 449 €	143 165 €	3 449 €

Centre de Soins Infirmiers Paul Clermont 58 rue Faidherbe 59 260 Hellemmes	- Gestion et administration du Centre de Soins Infirmiers. - Participation à des actions de formation et de recherche. - Participation à des actions de prévention et d'éducation sanitaire individuelles et collectives.	*Collecte des informations Oct. 2004 – mars 2005 :* remplissage de la fiche socio-sanitaire par patient avec détermination de 4 priorités : 83 heures dont 43 heures en 2005. *Analyse des situations individuelles et collectives* : octobre 2004 - septembre 2005 : 3 étapes conjointes ou successives / 100 heures dont 70 heures en 2005. - Mises en commun inter centres / ville - Travail dans le centre. Préparation de réunions de quartier. Travail dans le quartier avec les acteurs concernés autour de la thématique retenue. Nécessité de réunions régulières pour dégager les priorités de prévention et les plans d'actions. *Analyse des perspectives et suivi – amorce et estimation – dernier trimestre 2005 – début 2006 : soit 25 heures.* -démarche individuelle des usagers, - inscription dans les actions collectives, montage de projets. - Mise en réseau de coordinations d'acteurs autour de situations individuelles. Temps médico-social, mise en réseau. Analyse à partir d'une évaluation, du rôle du Centre de Soins Infirmier dans le quartier, fonctions référent et catalyseur.	3 449 €	3 449 €	0 €	3 449 €	139 716 €	3 449 €

Centre de Soins Infirmiers Saint Maurice des Champs 87 rue Saint Gabriel 59 000 Lille	- Gestion et administration du Centre de Soins Infirmiers. - Participation à des actions de formation et de recherche. - Participation à des actions de prévention et d'éducation sanitaire individuelles et collectives.	*Collecte des informations* *Oct. 2004 – mars 2005 :* remplissage de la fiche socio-sanitaire par patient avec détermination de 4 priorités : 83 heures dont 43 heures en 2005. *Analyse des situations individuelles et collectives* : octobre 2004 - septembre 2005 : 3 étapes conjointes ou successives / 100 heures dont 70 heures en 2005. - Mises en commun inter centres / ville - Travail dans le centre. Préparation de réunions de quartier. Travail dans le quartier avec les acteurs concernés autour de la thématique retenue. Nécessité de réunions régulières pour dégager les priorités de prévention et les plans d'actions. *Analyse des perspectives et suivi – amorce et estimation – dernier trimestre 2005 – début 2006 : soit 25 heures.* -Démarche individuelle des usagers, - Inscription dans les actions collectives, montage de projets. - Mise en réseau de coordinations d'acteurs autour de situations individuelles. Temps médico-social, mise en réseau. Analyse à partir d'une évaluation, du rôle du Centre de Soins Infirmier dans le quartier, fonctions référent et catalyseur.	3 449 €	3 449 €	0 €	3 449 €	136 267 €	3 449 €

Centre de Soins Infirmiers Saint Vincent de Paul 18 rue Paul Ramadier 59 000 Lille	- Gestion et administration du Centre de Soins Infirmiers. - Participation à des actions de formation et de recherche. - Participation à des actions de prévention et d'éducation sanitaire individuelles et collectives.	*Collecte des informations* *Oct. 2004 – mars 2005 :* remplissage de la fiche socio-sanitaire par patient avec détermination de 4 priorités : 83 heures dont 43 heures en 2005. *Analyse des situations individuelles et collectives* : octobre 2004 - septembre 2005 : 3 étapes conjointes ou successives / 100 heures dont 70 heures en 2005. - Mises en commun inter centres / ville - Travail dans le centre. Préparation de réunions de quartier. Travail dans le quartier avec les acteurs concernés autour de la thématique retenue. Nécessité de réunions régulières pour dégager les priorités de prévention et les plans d'actions. *Analyse des perspectives et suivi – amorce et estimation – dernier trimestre 2005 – début 2006 : soit 25 heures.* -Démarche individuelle des usagers, - Inscription dans les actions collectives, montage de projets. - Mise en réseau de coordinations d'acteurs autour de situations individuelles. Temps médico-social, mise en réseau. Analyse à partir d'une évaluation, du rôle du Centre de Soins Infirmier dans le quartier, fonctions référent et catalyseur.	3 449 €	6 898 €	0 €	6 898 €	129 369 €	6 898 €

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/293
OBJET

Solde de subvention attribuée à
une association à caractère social santé

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs

L'aide financière de la Ville a été sollicitée en 2005, sous forme de subvention par l'association ADNSEA, dont l'action est présentée dans le tableau ci-après.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 2 mai 2005, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **Autoriser** le versement de la subvention d'un montant de 8 004 € à l'association ADNSEA.
- **Autoriser** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, le Conseiller Municipal délégué à la Santé à signer l'avenant.
- **Imputer** la dépense correspondante sur le chapitre 65 - article 6574 - Fonction 512 –Enveloppe 16 211.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 31 MAI 2005
Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire
Le Conseiller Municipal délégué à la Santé

Charles SULMAN

Par Délégation du Maire
Le Conseiller Municipal délégué à la Santé

Charles SULMAN

Délégation Santé - Docteur Charles SULMAN – mai 2005

Nom et adresse de l'association	Activités générales	Action à financer	Coût de l'action	Subvention sollicitée	Subvention accordée précédemment	Propositions de l'Elu	Etat des Crédits 199 151 €	Avis de la Commission
ADNSEA 199 – 201 rue Colbert	Accueil et réduction des risques pour personnes toxicomanes actives.	Réduction des risques VIH et VHC : Animation du nouveau dispositif «échangeurs/ récupérateurs de seringues» de la Ville de Lille. - Réaliser un travail de prévention et d'orientation directement auprès des usagers de drogues, les informer de l'existence et du fonctionnement des échangeurs de seringues et de la nécessité de contribuer à la collecte des seringues via l'utilisation des échangeurs. - Alimenter 2 fois par semaine, les appareils en KITS. - Fournir tous les mois au service Solidarité Santé, le nombre mensuel de KITS distribués et de seringues récupérées par les échangeurs.	13 143 €	13 143 €	Acompte de subvention 3 430 € CM déc 2004	8 004 €	191 147 €	8 004 €

DRCL
31 MAI 2005

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/294
OBJET

Subvention 2005 destinée
à un organisme à caractère Social – Santé.

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

L'aide financière de la Ville a été sollicitée en 2005, sous forme de subvention par l'association ADNSEA, dont l'action est présentée dans le tableau ci-après.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 2 mai 2005, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **Autoriser** le versement de la subvention de 170 133 € à l'association ADNSEA.
- **Autoriser** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, le Conseiller Municipal délégué à la Santé à signer l'avenant.
- **Imputer** la dépense correspondante sur le chapitre 65 - article 6574 - Fonction 512 –Enveloppe 16 211.

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 31 MAI 2005
Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire
Le Conseiller Municipal délégué à la Santé

Charles SULMAN

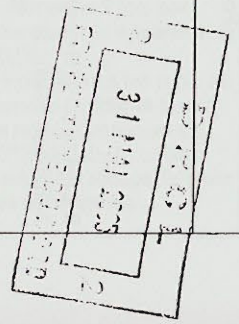
MAIRIE DE LILLE

Par Délégation du Maire
Le Conseiller Municipal délégué à la Santé

Charles SULMAN

Délégation Santé - Docteur Charles SULMAN - CM du 23 mai 2005

Nom et adresse de l'association	Activités générales	Action à financer	Coût de l'action	Subvention sollicitée	Subvention accordée précédemment	Propositions de l'Elu	Etat des crédits 369 284 €	Avis de la Commission
ADNSEA 199 – 201 rue Colbert 59000 Lille	Accueil et réduction des risques pour personnes toxicomanes actives.	**ADNSEA – dispositif Ellipse** Permettre à des personnes toxicomanes ne pouvant pas ou ne souhaitant pas, s'engager dans une démarche d'arrêt de leur consommation de drogues de ne pas être dans l'isolement. Mettre ce public en contact avec une structure dont les objectifs sont de prévenir l'infection par le VIH et l'Hépatite C par une action de réduction des risques, mais aussi de faciliter l'accès aux soins et à l'insertion de ces personnes.	411 630 € Division Sida 240 956 €	170 674 €	3 430 € CM de décembre 2004	170 133 €	199 151 €	170 133 €



291

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/295
OBJET

Association Point Famille
Versement d'une subvention

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs

L'association Point Famille sise 19 place Sébastopol, a présenté une demande de subvention auprès de la Ville de Lille.

Cette association a pour objet :

- La création d'un ou plusieurs lieux d'accueil en vue de permettre aux personnes ou familles ayant rencontré ou rencontrant des difficultés liées à la maltraitance d'enfants et n'ayant pas accès aux consultations de thérapie familiale ou individuelle de type classique, de trouver une écoute et un accompagnement adéquat.
- La promotion de toute action menée dans cette perspective par l'ensemble des partenaires oeuvrant contre la maltraitance des enfants, quel que soit leur domaine d'action (justice, santé, action sociale, éducation etc)

Un lieu d'accueil fonctionne 23, rue Malus; il est ouvert tous les mardis et jeudis de 17 h 30 à 19 h 30. Ce lieu a pour objectif de faciliter le travail social à visée thérapeutique des professionnels impliqués dans la protection de l'enfance et confrontés à la maltraitance et permet également aux familles de faire un pas vers la sortie de la maltraitance.

Les rencontres avec l'intervenant social et les familles se font en présence d'un thérapeute familial afin d'élaborer un protocole en concertation avec les partenaires présents.

L'association Point Famille vise au mieux-être psychique de l'enfant et de sa famille.

C'est pourquoi, il est proposé de verser à cette association une subvention d'un montant de 3 000 € pour le fonctionnement de ce lieu d'accueil soit 1,2 % du budget total qui s'élève à 25 923 €.

En accord avec la commission de la solidarité et du projet éducatif, réunie le 2 Mai 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le versement de cette subvention
- d'imputer la dépense correspondante au chapitre 65 – fonction 64 – article 6574 – enveloppe 12570 « Actions de prévention de la maltraitance – Subventions de fonctionnement ».

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Par Délégation du Maire
La Conseillère Municipale
Déléguée à l'Enfance Maltraitée

Yveline REDLICH

Réception en Préfecture le - 8 JUIN 2005
Affiché en Mairie le 24 MAI 2005
Par Délégation du Maire
La Conseillère Municipale
Déléguée à l'Enfance Maltraitée

Yveline REDLICH

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 MAI 2005
N° 05/296
OBJET

Centre Français de Protection de l'Enfance
Versement d'une subvention

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs

L'association dénommée « Centre Français de Protection de l'Enfance » a pour but de venir en aide aux enfants dans la détresse, d'améliorer les conditions de la protection de l'enfance et de contribuer au développement tant moral que physique de l'enfant.

L'association dont le siège social est à Kremlin Bicêtre (94), a ouvert quatre antennes :
- En Ile de France (deux antennes)
- En Picardie (une antenne sur Amiens)
- Dans le Nord (une antenne à Lille)

Au travers de cette délocalisation, la structure met en place des actions de parrainage sur notre territoire à partir de l'antenne de Lille située 6 rue Jean Roisin. Elle propose aux familles en difficultés sociales et familiales, un soutien par la mise en place d'un parrainage pour leur enfant. Ce soutien, affectif et éducatif, est apporté par des personnes bénévoles qui s'engagent auprès de l'enfant en complémentarité de sa famille.

Cet accompagnent durable et individualisé s'exerce toujours en partenariat avec les parents – enfants – parrains et travailleurs sociaux du quartier. Cela permet à l'enfant de s'investir dans cette nouvelle relation sans avoir le sentiment de « trahir » ses parents.

Cette action de parrainage par le biais d'un accompagnement et d'un soutien aux parents et à l'enfant, permet d'agir en prévention des carences éducatives, de la maltraitance et du mal être de l'enfant dans ses relations avec l'adulte.

Ce projet, qui reçoit le soutien de la Ville de Lille depuis 2003, a permis de mettre en place plus de soixante deux parrainages sur le territoire lillois. C'est pourquoi, il est proposé de soutenir de nouveau cette association par le versement d'une subvention d'un montant de 5 000 € pour le fonctionnement de l'antenne de Lille (informations, accueil et étude des demandes, réunions, suivi des parrains, intervention régulière d'un psychologue). Cette aide financière représente 1,8 % du budget global de l'antenne Nord qui s'élève à 269 267 €.

En accord avec la commission de la solidarité et du projet éducatif, réunie le 2 Mai 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le versement de cette subvention
- d'imputer la dépense correspondante au chapitre 65 – fonction 64 – article 6574 – enveloppe 12570 « Actions de prévention de la maltraitance – Subventions de fonctionnement ».

ADOPTÉE à l'unanimité

Par Délégation du Maire
La Conseillère Municipale
Déléguée à l'Enfance Maltraitée

Yveline REDLICH

Réception en Préfecture le - 8 JUIN 2005
Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire
La Conseillère Municipale
Déléguée à l'Enfance Maltraitée

Yveline REDLICH

293

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/297
OBJET

Association Point Rencontre Nord
Versement d'une subvention

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs

L'association Point Rencontre Nord, dont le siège social est situé 69 rue Négrier à Lille, a été créée en novembre 1992 et régie par la loi 1901. L'activité de cette association au sein d'un lieu d'accueil a pour objectif d'assurer le maintien de la relation et la prise ou la reprise de contact entre l'enfant et le parent dont il est séparé pour l'exercice du droit de visite, après une séparation du couple lorsqu'il n'existe pas d'autres solutions.

Point Rencontre Nord est un lieu de transition qui protège l'enfant et aide les parents à respecter la loi et ce qu'elle implique : le droit fondamental qu'a tout enfant d'être le fils ou la fille de son père comme de sa mère.

L'activité se déroule dans les locaux de la Maison de l'enfant et de la famille 2, rue de la Loire – quartier Lille Sud, et l'accueil se fait tous les samedi après midi et deux samedis matin par mois.

En 2004, 107 familles sont venues en droit de visite et 173 enfants ont été accueillis.

Afin de soutenir cette association dans son fonctionnement, il est proposé de verser une subvention d'un montant total de 11 983 € soit 6 % du budget global de l'activité qui s'élève à 194 665 €. Cette subvention se répartit comme suit :

- 6 483 € sur la délégation de l'Enfance Maltraitée
- 5 500 € sur la délégation de la Famille

En accord avec la commission de la solidarité et du projet éducatif, réunie le 2 Mai 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le versement de cette subvention
- d'imputer la dépense pour 6 483 € au chapitre 65 – article 6574 – fonction 63 sur enveloppe 12570 « Protection de l'enfance maltraitée » et 5 500 € – enveloppe 1056 « Actions destinées à la famille ».

ADOPTEE à l'unanimité

Par Délégation du Maire
La Conseillère Municipale
Déléguée à l'Enfance Maltraitée

Yveline REDLICH

Réception en Préfecture le - 8 JUIN 2005
Affiché en Mairie le 24 MAI 2005
Par Délégation du Maire
La Conseillère Municipale
Déléguée à l'Enfance Maltraitée

Yveline REDLICH

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/298
OBJET

Association « Café de paroles pour parents et enseignants »
Versement d'une subvention

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs

L'association « Café de Paroles pour Parents et Enseignants » située au 15 rue de Bourgogne à Lille, a pour but de créer et de développer des lieux d'échanges au sein des écoles.

Ces lieux d'écoute ont pour objectifs de revaloriser les parents dans leur rôle, leur redonner confiance en échangeant des conseils pour répondre à leurs questionnements dans leur vécu quotidien car ils sont souvent désarçonnés face aux difficultés rencontrées. Il faut qu'ils reprennent l'envie d'être acteurs dans l'éducation de leurs enfants, en co-responsabilité avec l'école.

D'autre part, ces lieux de paroles permettent aussi aux parents de se sentir moins isolés dans leur rôle d'éducateur et ils prennent conscience que les petites difficultés qu'ils peuvent avoir sont souvent identiques dans d'autres familles. Il est aussi important que ces lieux d'écoute soient des lieux de rapprochement parents-enseignants, et qu'il y ait un réel partenariat avec les divers acteurs éducatifs, dans le but d'être au service d'une éducation globale.

L'association « Café de Paroles » est présente dans cinq écoles du quartier de Moulins : Ecoles Launey - Kergomard, Léon Frappié et Ségur- Saint Exupéry (maternelle et primaire). Les permanences ont lieu tous les matins dans une de ces cinq écoles de 8 h à 12 h, elles sont ouvertes à tous. Les sujets abordés sont très variés, ils ne sont en aucun cas imposés et viennent de façon ponctuelle à la demande des parents présents (l'alimentation, le sommeil, la violence, l'agressivité... ...). En 2004, 123 séances ont eu lieu, 620 mamans sont passées au Café de paroles, dont 230 de façon régulière.

Devant l'intérêt de ce projet, la Ville de Lille souhaite apporter un soutien financier par le versement d'une subvention d'un montant de 9 024 € soit 41 % du budget total de l'action qui s'élève à 21 910 €. Cette subvention se répartit comme suit :

- 4 524 € délégation Famille
- 4 500 € délégation C.L.S.P.D

.../...

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif et le Conseil de quartier de Moulins réunis respectivement les 2 et 9 mai 2005, il est demandé au Conseil Municipal de :

- AUTORISER le versement de cette subvention
- IMPUTER la dépense au chapitre 65 – article 6574 – fonction 63 – enveloppe 1056 « Actions destinées à la Famille ».

ADOPTEE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
la Conseillère Municipale
déléguée à la Famille

Thérèse DANGREAUX VARLEZ

Réception en Préfecture le 31 MAI 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par délégation du Maire,
la Conseillère Municipale déléguée
à la Famille

Thérèse DANGREAUX VARLEZ

296

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/299
OBJET

Travaux de vidange, curage et Débouchage de canalisations Lancement d'un appel d'offres

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

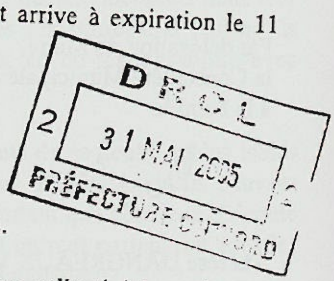
Par délibération n° 02/825 du 7 octobre 2002, un appel d'offres a été lancé visant à disposer d'un marché pour les travaux de vidange, curage de fosses et débouchage de canalisations pour la Ville de Lille et ses communes associées de Lomme et d'Hellemmes.

Le marché n° 30153 a été notifié le 12 septembre 2003 et arrive à expiration le 11 septembre 2006.

Il convient de procéder au renouvellement de ce marché.

Son coût estimatif annuel T.T.C. est de 150.000 €.

La durée prévisionnelle du nouveau marché est de quatre ans.



L'imputation des dépenses sera faite sur les budgets de chaque collectivité au chapitre 011 - Nature 61522 - Fonction 020.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 25 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le principe des travaux de vidange, curage et débouchage de canalisations, qui donnera lieu au lancement de marchés publics.

ADOPTEE à l'unanimité

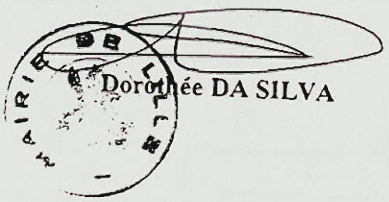
Par délégation du Maire,
L'Adjointe déléguée aux Achats
Et Marchés Publics

Réception en Préfecture le 31 MAI 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par délégation du Maire,
L'Adjointe déléguée aux Achats
Et Marchés Publics

Dorothée DA SILVA



Dorothée DA SILVA

297

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/300
OBJET

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Fourniture de produits pour la construction et de produits industriels
Lot 2 : Menuiseries et matériaux de construction
Avenant n° 1

Le marché n° 22073 - Lot 2 : Menuiseries et matériaux de construction a été notifié à la société DUBOIS MATERIAUX, rue de la Haie Plouvier - BP 325 - 59813 LESQUIN CEDEX, le 21 mars 2003.

Cette société a cédé son activité dans le cadre d'une location gérance à la société DOCKS de l'Oise, 12 rue Adrien Lhomme - 60400 NOYON depuis le 1er janvier 2005.

Les dispositions prises dans le cadre du marché n° 22073 sont désormais exécutées par la société DOCKS DE L'OISE.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 25 avril 2005 , il est demandé d'autoriser Madame le Maire ou Madame l'Adjointe déléguée aux Achats et Marchés Publics à signer l'avenant prenant en compte ce changement de dénomination sociale.

ADOPTEE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
L'Adjointe déléguée aux Achats
Et Marchés Publics

Réception en Préfecture le 31 MAI 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

MAIRIE DE LILLE

Dorothée DA SILVA

Par délégation du Maire,
L'Adjointe déléguée aux Achats
Et Marchés Publics

Dorothée DA SILVA

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/301
OBJET

Avenant au marché n° 21993 -
Produits d'entretien -
Lot n° 5 : Sols et surfaces -
Lot n° 7 : Hygiène linge

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

La Société OXALIS NORD PAS-DE-CALAIS a été désignée jusqu'au 31 décembre 2005 comme titulaire du marché n° 21993 relatif à la fourniture des produits d'entretien pour l'ensemble des services municipaux de Lille et des Communes Associées de Lomme et Hellemmes, lot n° 5 : Sols et surfaces et lot n° 7 : Hygiène du linge.

Cette société nous a informés que son fonds de commerce d'achat, location, vente de tous produits et matériels d'hygiène, d'entretien, de nettoyage domestique, industriel et collectif exploité à titre principal à la Longueville (59570) 21 rue des Chasseurs à Pied, a été donné en **location-gérance** à la Société **Groupe Pierre Le Goff Est SAS** (RCS Metz 414 124 719) Zone d'Activité Sud Saint Jean à Jouy aux Arches (57130) pour une durée d'**une année** à compter du **1er janvier 2005**, renouvelable par période d'une année.

Il convient donc de transférer les lots n°s 5 et 7 à la dite société.

Il faut noter que ce changement de titulaire n'entraînera aucune modification dans l'exécution du marché que ce soit sur les prix, la durée et nature des prestations.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 25 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal de :

- autoriser Madame le Maire ou en cas d'empêchement l'Adjoint délégué, à signer l'avenant n° 1, lots n°s 5 et 7 – Marché n° 21933 précisant ces nouvelles dispositions.

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 31 MAI 2005

Affiché en Mairie le 31 MAI 2005

Par délégation du Maire
L'Adjointe déléguée aux Achats

Dorothée DA SILVA

Par délégation du Maire
L'Adjointe déléguée aux Achats

Dorothée DA SILVA

299

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/302
OBJET

Autorisation de signer les marchés engagés selon une procédure formalisée

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs

La réglementation en matière de marchés publics prévoit désormais que, pour les marchés engagés selon une procédure formalisée (appel d'offres, marchés négociés, dialogue compétitif...), une délibération expresse du Conseil Municipal doit autoriser le Maire ou son délégataire à signer l'acte d'engagement, au regard des éléments caractéristiques du marché.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le Maire ou son délégataire à signer les marchés identifiés sur le tableau ci-joint.

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
L'Adjointe déléguée aux Achats
Et Marchés Publics

MAIRIE DE LILLE

Dorothée DA SILVA

Réception en Préfecture le 31 MAI 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par délégation du Maire,
L'Adjointe déléguée aux Achats
Et Marchés Publics,

MAIRIE DE LILLE

Dorothée DA SILVA

DRCL
1 31 MAI 2005 1
PRÉFECTURE DU NORD

Objet détaillé du marché	Mode de passation	Lots / Définition du besoin	Durée / Délai d'exécution	Attribution en commission d'appel d'offres	Entreprise attributaire	Montants
Travaux de rénovation des menuiseries extérieures dans les écoles Daudet, Lalo Clément, Berthelot Jules Verne	**Appel d'offres ouvert**	**Lot 1** : Rénovation des menuiseries de l'école Daudet	2 mois	Commission d'appel d'offres du 23 Mars 2005	*Société MAPP* 8 TER, Chemin Saint Roch 62710 COURRIERES	62 679,97 € TTC
		Lot 2 : Rénovation des menuiseries de l'école Lalo Clément	Tranche ferme : 2 mois Tranche conditionnelle : 2 mois 1/2	Commission d'appel d'offres du 23 Mars 2005	*Société MAPP* 8 TER, Chemin Saint Roch 62710 COURRIERES	Tranche ferme : 111 384,68 € TTC Tranche conditionnelle : 113 257,61 € TTC
Palais des Beaux Arts , Place de la République à LILLE – Exposition « Le Maître au feuillage brodé » du 13 mai au 24 juillet 2005	**Appel d'offres ouvert**	**Lot 1** – Emballage et transport des oeuvres	6 mois	Commission d'Appel d'Offres du 6 Avril 2005	*LP ARTS S.A.* 19, Bd Ney 75018 PARIS	129 214,48 € TTC

Objet détaillé du marché	Mode de passation	Lots / Définition du besoin	Durée / Délai d'exécution	Attribution en commission d'appel d'offres	Entreprise attributaire	Montants
Fourniture de mobilier de bureau pour les services municipaux de la Ville de Lille et des Communes Associées de Lomme et d'Hellemmes	**Appel d'offres ouvert**	**Lot 1** – Sièges et fauteuils	4 ans	Commission d'Appel d'Offres du 6 Avril 2005	*S.A.R.L. KYRIEL* 30, Route de Lille 59113 SECLIN	Prix unitaires Marché à bons de commande : Minimum : 20 000 € H.T. Maximum : 80 000 € H.T.
		Lot 2 – Armoires et mobiliers de rangement	4 ans	Commission d'Appel d'Offres du 6 Avril 2005	*Société ARC DISTRIBUTION* Cour de la Gare 59175 TEMPLEMARS	Prix unitaires Marché à bons de commande : Minimum : 50 000 € H.T. Maximum : 200 000 € H.T.
		Lot 3 – Bureaux et caissons	4 ans	Commission d'Appel d'Offres du 6 Avril 2005	*Société ENTER* 1, rue des Saules 95280 JOUY LE MOUTIER	Prix unitaires Marché à bons de commande : Minimum : 50 000 € H.T. Maximum : 200 000 € H.T.
		Lot 4 - mobilier de direction	4 ans	Commission d'Appel d'Offres du 6 Avril 2005	*S.A.R.L. KYRIEL* 30, Route de Lille 59113 SECLIN	Prix unitaires Marché à bons de commande : Minimum : 20 000 € H.T. Maximum : 80 000 € H.T

Objet détaillé du marché	Mode de passation	Lots / Définition du besoin	Durée / Délai d'exécution	Attribution en commission d'appel d'offres	Entreprise attributaire	Montants
Maintenance et vérification périodique du parc d'extincteurs, RIA, trappes de désenfumage, blocs autonomes de sécurité et fournitures et installation d'extincteurs pour la Ville de Lille et ses communes associées de Lomme et d'Hellemmes	**Appel d'offres ouvert**	**Lot unique**	3 ans	Commission d'Appel d'Offres du 6 Avril 2005	*Société SECURITE INCENDIE EUROPEENNE* 72, avenue Jean Jaurès 94100 SAINT MAUR	Prix unitaires Marché à bons de commande : Minimum : 45 000 € TTC Maximum : 180 000 € TTC

Objet détaillé du marché	Mode de passation	Lots / Définition du besoin	Durée / Délai d'exécution	Attribution en commission d'appel d'offres	Entreprise attributaire	Montants
Mise à disposition et maintenance d'un parc de photocopieurs pour les services municipaux	Appel d'offres ouvert	**Lot 1** – Services municipaux de Lille	4 ans	Commission d'Appel d'Offres du 27 Avril 2005	*REPROX 3 SA.* 211, rue de la Convention – BP 182 59654 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX	Prix unitaires Marché à bons de commande : Minimum : 90 000 € H.T. Maximum : 180 000 € H.T.
		Lot 2 – Ecoles de Lille	4 ans	Commission d'Appel d'Offres du 27 Avril 2005	*REPROX 3 SA.* 211, rue de la Convention – BP 182 59654 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX	Prix unitaires Marché à bons de commande : Minimum : 16 000 € H.T. Maximum : 64 000 € H.T.
		Lot 3 – Commune Associée de Lomme	4 ans	Commission d'Appel d'Offres du 27 Avril 2005	*REPROX 3 SA.* 211, rue de la Convention – BP 182 59654 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX	Prix unitaires Marché à bons de commande : Minimum : 10 000 € H.T. Maximum : 40 000 € H.T.
		Lot 4 – Commune Associée d'Hellemmes	4 ans	Commission d'Appel d'Offres du 27 Avril 2005	*REPROX 3 SA.* 211, rue de la Convention – BP 182 59654 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX	Prix unitaires Marché à bons de commande : Minimum : 10 000 € H.T. Maximum : 20 000 € H.T.

Objet détaillé du marché	Mode de passation	Lots / Définition du besoin	Durée / Délai d'exécution	Attribution en commission d'appel d'offres	Entreprise attributaire	Montants
Câblage électrique et informatique de 7 des 8 bibliothèques municipales de la Ville de Lille	**Appel d'offres ouvert**	**Lot unique**	3ans	Commission d'Appel d'Offres du 11 Mai 2005	*S.A.R.L. A.V.S.* 9, rue du Champ aux Prêtres BP 95362 21053 DIJON CEDEX	Tranche ferme : 67 952,04 € TTC Tranches conditionnelles TTC : Bois Blancs 6.638,18 € Fives 6 346,53 € Lille Sud 8 344,50 € Moulins 13 691,29 € Vieux Lille 9 438,53 € Wazemmes 5 671,43 €
Maintenance du parc informatique et prestations associées pour la Ville de Lille et les communes Associées de Lomme et d'Hellemmes	**Appel d'offres ouvert**	**Lot 1** – maintenance des imprimantes et des écrans	4 ans	Commission d'Appel d'Offres du 11 Mai 2005	*SA. S.C.C.* 96, rue des Trois Fontanot 92744 NANTERRE CEDEX	Prix unitaires Marché à bons de commande : Minimum : 160 000 € H.T. Maximum : 640 000 € H.T.
		Lot 2 – maintenance des micro-ordinateurs compatibles PC	4 ans	Commission d'Appel d'Offres du 11 Mai 2005	*SA. S.C.C.* 96, rue des Trois Fontanot 92744 NANTERRE CEDEX	Prix unitaires Marché à bons de commande : Minimum : 20 000 € H.T. Maximum : 80 000 € H.T.
		Lot 3 – maintenance des micro-ordinateurs de type macintosh	4 ans	Commission d'Appel d'Offres du 11 Mai 2005	*SA. S.C.C.* 96, rue des Trois Fontanot 92744 NANTERRE CEDEX	Prix unitaires Marché à bons de commande : Minimum : 10 000 € H.T. Maximum : 40 000 € H.T.

Objet détaillé du marché	Mode de passation	Lots / Définition du besoin	Durée / Délai d'exécution	Attribution en commission d'appel d'offres	Entreprise attributaire	Montants
Hôtel de Ville Place Augustin Laurent Modernisation des ascenseurs et mise aux normes	**Appel d'offres ouvert**	**Lot unique**	4 ans	Commission d'Appel d'Offres du 11 Mai 2005	*THYSSENKRUPP ASCENSEURS* .Agence Nord Z.I. de la Pilaterie 1, rue des Châteaux 59700 MARCQ EN BAROEUL	423 384,00 € TTC (Tranche ferme + Tranche conditionnelle + Option)
Musée des Beaux Arts Exploitation, entretien et garantie totale des installations techniques	**Appel d'offres ouvert**	**Lot unique**	5 ans	Commission d'Appel d'Offres du 11 Mai 2005	*AXIMA MAINTENANCE* 40, rue du Moulin des Bruyères 92400 COURBEVOIE	Montant annuel : 441 563,20 € TTC Montant durée du marché : 2 207 816,00 € TTC Pour information, le montant des travaux en régie s'élèvent en € par heure : 45,45 TTC (prestations techniques) 25,12 TTC (prestations de nettoyage)
Maison Folie de Lille-Moulins Contrats des prestations artistiques	**Marché négocié**	**Lot unique** – Accueil du groupe « FASO KOMBAT » pour une rencontre avec le groupe lillois MAP	3 jours	Commission d'Appel d'Offres du 11 Mai 2005	*Association UMANE CULTURE* 01 BP 5072 Ouagadougou 01 Burkina Faso	500,00 €
		Lot unique – Accueil du groupe malien « MORIBA KOITA » dans le cadre d'un vernissage de l'exposition « Au dela du seuil de ma porte »	2 jours	Commission d'Appel d'Offres du 11 Mai 2005	*Association ACCENT AIGU* 2, Cité des Ecoles 75020 PARIS	1 500,00 €

		Lot unique - En lien avec la carte blanche aux "Cahiers du cinéma", accueil d'une association pour la mise en place d'un centre de documentation sur les techniques de productions cinématographiques et d'un espace de convivialité. Par ailleurs, La Maison Folie s'associe à cette association pour la projection dans le cinéma l'Univers d'un film de Takeshi Kitano le jeudi 12 mai.	9 jours	Commission d'Appel d'Offres du 11 Mai 2005	*Association SEANCE TENANTE* 52, rue de Thumesnil 59000 LILLE MOULINS	1 500,00 €
		Lot unique – Accueil du groupe "JULIEN JACOB" pour une rencontre avec des groupes lillois autour du "langage inventé" de Julien Jacobs et un concert le Dimanche 22 Mai dans le cadre du vernissage de l'exposition "Les Cloporteurs".	3 jours	Commission d'Appel d'Offres du 11 Mai 2005	*Société DAKTARI MUSIC* 4, rue Georges Sand 29200 BREST	1 055,00

		Lot unique - exposition appelée « Le Bestival des Cloporteurs » et qui regroupe les travaux de 15 artistes de la métropole lilloise autour de l'idée d'insecte.	15 jours	Commission d'Appel d'Offres du 11 Mai 2005	*Association CLOPORTEURS* 161, rue d'Artois 59000 LILLE	800,00 €
		Lot unique - Mise en place du projet "Une visite au cœur du Brésil" orchestrée par la compagnie brésilienne "Le Carroça de Mamulengos" décliné en ateliers divers : fabrication de décors, fabrication de marionnettes, fabrication et pratique des échasses, cuisine brésilienne et décliné également en spectacles de rue et de marionnettes et en expositions de photos et d'objets traditionnels du Nordeste du Brésil.	17 jours	Commission d'Appel d'Offres du 11 Mai 2005	*Association Brésilienne « Le carroça de Mamulengos »* Rua Senhor do Bonfim, 796 – João Cabral – Juazeiro do Norte – Ceara – BRESIL	13 000,00 €
		Lot unique - Ateliers et spectacles sur les cultures indigénes du Brésil par la brésilienne Daniele Ramalho	17 jours	Commission d'Appel d'Offres du 11 Mai 2005	*Association Brésilienne « Sociedade de Arte Dramatica »* Estrada do Otaviano, 491 c 3 Rio de Janeiro RJ	2 000,00 €

		Lot unique - Groupe brésilien "Siba", pour une résidence de création musicale, des master class avec des groupes musicaux lillois et des temps de concerts.	5 jours	Commission d'Appel d'Offres du 11 Mai 2005	*Société « VO Music »* 40, rue de la Folie Régnault 75011 PARIS	2 638,00 €
		Lot unique - Groupe brésilien "DJ Dolores" pour un concert le 23/06/05	2 jours	Commission d'Appel d'Offres du 11 Mai 2005	*Société « VO Music »* 40, rue de la Folie Régnault 75011 PARIS	1 500,00 €
		Lot unique - Groupe brésilien "Renata Rosa", pour une résidence de création musicale, des master class avec des groupes musicaux lillois, une création avec l'artiste français André Minvielle, des cours de danse du Pernambuco et des temps de concerts.	6 jours	Commission d'Appel d'Offres du 11 Mai 2005	*Association Loi 1901 « Outro Brasil »* 22, rue Cail 75010 PARIS	3 693,00 €
		Lot unique - Groupe français "André Minvielle", pour une résidence de création musicale avec le groupe brésilien "Renata Rosa", et des temps de concerts.	4 jours	Commission d'Appel d'Offres du 11 Mai 2005	*Association Loi 1901 « Les Chaudrons »* 6, rue Pierre Brossolette 82300 CAUSSADE	1 100,00 €

		Lot unique - Accueil du groupe musical "Voltair" pour une résidence et un concert le Samedi 18 juin au soir pendant l'événement "Baile Funk Party"	3 jours	Commission d'Appel d'Offres du 11 Mai 2005	***Association Loi 1901 « Living Large »*** 3, Passage Basfour 75002 PARIS	1 000,00 €
		Lot unique – Accueil pour la réalisation d'un reportage sur la thématique "Da Favela ate a Praia"	31 jours	Commission d'Appel d'Offres du 11 Mai 2005	***Association Loi 1901 Montévidéo*** 36, rue d'Eylau 59000 LILLE	6 000,00 €
		Lot unique - Accueil d'un artiste pour une performance musicale sous le nom de « Gringo da Parada » le Samedi 18 au soir pendant l'événement « Baile Funk Festa »	3 jours	Commission d'Appel d'Offres du 11 Mai 2005	***Artiste « Jérôme Pigeon »*** 48, rue de la Fontaine au Roi 75011 PARIS	1 000,00 €
		Lot unique - Accueil d'un artiste pour la mise en place d'une exposition photo appelé "Funk ! ". Le vernissage aura lieu le Samedi 18 au soir pendant l'événement "Baile Funk Festa"	10 jours	Commission d'Appel d'Offres du 11 Mai 2005	***Artiste « Daniela Hallack Darcorso »*** Praça Radial Sul 53 403 Botafogo Rio de Janeiro RJ	2 000,00 €
		Lot unique - Groupe brésilien "DJ Patife featuring Vocals from Cleveland Watkiss", concert le vendredi 24 Juin.	2 jours	Commission d'Appel d'Offres du 11 Mai 2005	***Société « Tchakhaman »*** 4, rue de la Libaude 59134 HERLIES	2 000,00 €

		Lot unique – Accueil de l'artiste "ELISA DO BRASIL", pour un concert le Vendredi 24 juin.	2 jours	Commission d'Appel d'Offres du 11 Mai 2005	*Société « UWE »* 33, rue d'Hauteville 75010 PARIS	550,00 €
		Lot unique - Accueil du groupe lillois "Dubians pour un concert le Jeudi 23 juin.	2 jours	Commission d'Appel d'Offres du 11 Mai 2005	*Association Loi 1901 « Wuga Wuga Recording »* 28, rue Jules Guesde 59000 LILLE	1 000,00 €
		Lot unique – Accueil du groupe musical « Z'Africa Brasil » pour une résidence et un concert pendant l'événement « Baile Funk Party »	3 jours	Commission d'Appel d'Offres du 11 Mai 2005	*Association Brésilienne « Z'Africa Brasil »*	1 000,00 €
Maintenance du progiciel KOLOK	**Marché négocié**	**Lot unique**	3 ans	Commission d'Appel d'Offres du 11 Mai 2005	*Société ARAWAK* 26, rue Louis Guérin 69100 VILLEURBANNE	Montant annuel : 1 458,77 € H.T. Montant Durée du marché : 4 376,31 € TTC

DRCL
31 MAI 2005
PRÉFECTURE DU NORD

Objet détaillé du marché	Mode de passation	Lots / Définition du besoin	Durée / Délai d'exécution	Attribution en commission d'appel d'offres	Entreprise attributaire	Montants
Maintenance du progiciel d'action sociale IMPLICIT	**Marché négocié**	**Lot unique**	4 ans	Commission d'Appel d'Offres du 11 Mai 2005	*JVS IMPLICIT* Agence de Suresnes 40, Boulevard Henri Sellier 92156 SURESNES Cédex	Montants révisables : Montant annuel : 5 608,62 € H.T. Montant Durée du marché : 22 434,48 € HT
Commune associée D'Hellemmes **Travaux d'aménagement de la salle Léo LAGRANGE**	**Appel d'offres ouvert**	Lot 4 - Serrurerie	7 mois	Commission d'Appel D'Offres du 2 Mars 2005	**S.A.R.L. CLAUDE KOSADIA « SECA »* Z.A.L. du n°3 75, rue Bernard Palissy 62700 BRUAY LA BUISSIERE	7 272,04 € TTC

*Remarque : Le Conseil Municipal avait décidé, lors de sa séance en date du 2 mars 2005, d'autoriser la signature du marché « Travaux d'aménagement de la salle Leo Lagrange à Hellemmes – Lot 4 : serrurerie» avec l'entreprise DECOR METAL (59242 TEMPLEUVE). Conformément à l'article 46 du Code des Marches Publics, le marché ne peut être attribué au candidat retenu que si celui-ci produit les certificats et attestations sociales et fiscales. L'entreprise DECOR METAL n'ayant pu repondre à cette contrainte réglementaire, l'entreprise classée en seconde position est proposée comme attributaire.

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/303
OBJET

Travaux de réfection de la cour de l'école Léon Jouhaux, avenue Léon Jouhaux à Lille
Convention de financement des travaux avec Lille Métropole Habitat

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

La Ville de Lille doit procéder à la réfection de la cour de l'école Léon Jouhaux située avenue Léon Jouhaux à Lille compte tenu de son état de dégradation avancée et des risques encourus par les usagers.

Un parking souterrain existe au niveau de la cour de l'école Léon Jouhaux dont la propriété relève de Lille Métropole Habitat.

Dans le cadre de la réfection de la cour d'école, il s'avère nécessaire que des travaux d'étanchéité soient entrepris afin de garantir le parking souterrain contre tous risques d'infiltrations. Lille Métropole Habitat accepte de prendre en charge le financement de ces travaux spécifiques.

En accord avec la Commission des Finances, du personnel et des Affaires Générales réunie le 25 AVR. 2005, il est demandé d'autoriser Madame le Maire à signer la convention ci-jointe précisant les conditions formalisant cet accord.

ADOPTEE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
L'Adjointe déléguée aux Achats
Et Marchés Publics

Réception en Préfecture le 31 MAI 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par délégation du Maire,
L'Adjointe déléguée aux Achats
Et Marchés Publics

Dorothée DA SILVA

MAIRIE DE LILLE

Dorothée DA SILVA

CONSEIL
31 MAI 2005
RÉCEPTION DU

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/304
OBJET

Association pour la promotion de Lille Grand Palais
Clôture des opérations de liquidation

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs

L'Association pour la Promotion de Lille Grand Palais a décidé de sa dissolution lors de son Assemblée Générale extraordinaire du 6 juillet 1998.

Cette association a géré Lille Grand Palais dans la période de démarrage de l'activité de cet équipement et avant l'attribution de la délégation de cette gestion à la Société d'Economie Mixte Lille Grand Palais.

La liquidation de cette association a nécessité plusieurs années, du fait de la complexité de la mise en route de l'équipement et aux soldes de ses divers comptes clients et fournisseurs.

Tous les litiges sont aujourd'hui levés et il revient, conformément à la décision du mandataire liquidateur en date du 27 avril 2005 et à la loi de juillet 1901 régissant les associations, de remettre le solde de la trésorerie à la Ville de Lille, solde qui s'inscrit bien dans la limite de ses apports.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 25 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter, en recettes, le solde s'élevant à 758,99 Euros.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture, le 31 MAI 2005

par délégation du Maire
L'Adjointe déléguée à Lille Grand Palais

Dorothée DA SILVA

Affiché en Mairie, le 24 MAI 2005

Par délégation du Maire,
L'Adjointe déléguée à Lille Grand Palais

Dorothée DA SILVA

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/305
OBJET

Convention de mise à disposition
de locaux communaux

Rapport de Madame le Maire
Mesdames et Messieurs

Le Conseil Régional du Culte Musulman de la Région Nord-Pas de Calais doit procéder à l'élection de son représentant. A cet effet, il a été demandé à la Ville de Lille la mise à disposition de locaux à titre gratuit du 2 Mai au 30 Juin 2005.

La Ville propose les locaux situés 39 Boulevard Vauban – Annexe Palais Rameau à Lille comprenant une salle de réunion de 36 m² - 2 locaux de 18 m².

Ces espaces seront mis à disposition pour l'organisation exclusive des élections désignant le représentant régional du Culte Musulman.

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- **Autoriser** la mise à disposition à titre gratuit des locaux situés 39, Bd Vauban à Lille à l'Association, et la signature par le Maire ou l'Adjoint Délégué aux Prêts de Salles et de matériel de la convention jointe à la présente délibération.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 31 MAI 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire
L'Adjoint Délégué aux Prêts de Salles

Dorothée DA SILVA

Par Délégation du Maire
L'Adjoint Délégué aux Prêts de Salles

Dorothée DA SILVA

315

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/306
OBJET

Subvention à une association culturelle dans le cadre de Lille 2004

Rapport de Madame Le Maire
Mesdames, Messieurs

Au titre de Lille 2004, Capitale Européenne de la Culture, les associations culturelles des dix quartiers de Lille ont fait parvenir de très nombreux projets. Dans ce cadre précis, la Ville de Lille en a sélectionné un certain nombre pour permettre à ces associations de participer à cette année exceptionnelle.

Ces subventions sont attribuées aux associations culturelles réalisant un projet culturel dans le cadre de Lille 2004 en accord avec la politique culturelle de la Ville de Lille.

"L'Amicale des Ecoles des Bois Blancs", sis 4 rue Guillaume Tell 59000 Lille, a mis en place une action d'arts plastiques à destination des enfants, en partenariat avec le Zoo, dans le cadre du Monde Parallèle de l'Eau Bleue.
Le budget global de la manifestation s'élève à 3000 €. La subvention sollicitée au titre de projet de quartier dans le cadre de Lille 2004 est de 550 €.

En accord avec la Commission Culture réunie le 26 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal de:

- autoriser le versement de cette subvention.
- imputer la dépense sur les crédits inscrits au chapitre 65 - article 6574 - enveloppe 22262 - fonction30.

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 2 JUIN 2005

Affiché en en Mairie le 2 4 MAI 2005

Par délégation du Maire
l'Adjointe au Maire déléguée à la Culture

Catherine CULLEN

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

PREFECTURE DU NORD
12 - 2. JUIN 2005 12
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/307

Subventions aux associations culturelles - Conventions.

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs

Au titre de l'année 2005, et dans le cadre du développement de sa politique artistique et culturelle, la Ville de Lille attribue des subventions aux associations et structures à caractère culturel compte tenu de leur activité et de leurs ressources, de l'intérêt et de la qualité du projet de programmation et de son rayonnement.

Un certain nombre d'associations bénéficient de subventions supérieures à 23 000€, et sont de ce fait liées à la Ville de Lille par convention. Certaines conventions signées en 2002 arrivent à échéance et nécessitent d'être renouvelées.

Les conventions établies compte tenu du montant de la subvention que la Ville de Lille propose d'accorder à ces structures, conformément à la législation en vigueur, sont présentées en annexe.

Les associations et structures concernées sont :

Le Théâtre du Grand Bleu.

Le Grand Bleu, établissement national de production et de diffusion artistique a une mission de développement artistique d'intérêt public orientée vers les jeunes et plus particulièrement vers les adolescents. Cette mission s'organise autour d'activités de productions de spectacles pluridisciplinaires et de diffusion régionale, nationale et internationale de ces productions. Cette mission inclut la recherche d'un vaste public et la conquête de nouveaux spectateurs.
Le Grand Bleu est un lieu de référence national et international de la création contemporaine en direction des jeunes publics, un acteur et un témoin de son évolution, de son élargissement disciplinaire, de son exigence artistique croissante et un lieu d'attraction pour les artistes à travailler pour les jeunes publics.

Le montant de la subvention attribuée par la Ville au Théâtre du Grand Bleu est de 216 136€

- dont 152 205€ pour permettre le financement de la mission artistique du Grand Bleu. Cette somme sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574 fonction 313 enveloppe 15268, et au chapitre 65, article 6574, fonction 30, enveloppe 843,
- 53 357€ pour permettre au Grand Bleu d'accomplir la mission d'accompagnement des jeunes compagnies de théâtre et de danse. Cette somme sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574 fonction 313 enveloppe 21816,
- 10 574 € pour deux actions développées sur la quartier des Bois Blancs : "Métropole hip hop" (stages de formation pour une vingtaine de jeunes, encadrés par le collectif 6ème sens, aboutissant à la création d'un spectacle de danse hip hop) et "Développement des pratiques culturelles" (atelier hebdomadaire de pratique du hip hop pour un groupe d'adolescent(e)s, en lien avec la maison de quartier). Cette somme sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 30, enveloppe 843.
-

La subvention sera versée selon le calendrier précisé à l'article 4 de la convention à :
Le Grand Bleu , SARL
dont le siège social est situé 36 avenue Marx Dormoy.

PREFECTURE DU NORD
12 - 2. JUIN 2005 12
ARRIVÉE

PRÉFECTURE DU NORD

Les activités de l'association s'adressent à toute la population et visent en particulier les enfants et la famille. L'association présente au Jardin Vauban ,au lieu dit "le Chalet aux chèvres" des spectacles de marionnettes en s'appuyant sur une tradition locale et régionale qu'elle souhaite développer en proposant des spectacles divertissants à un large public.
L'association s'engage à réaliser une saison de représentations qui débute aux vacances de Pâques et se termine aux vacances d'octobre. Elle complète son activité par l'étude, la recherche et la mise en œuvre des moyens propres à favoriser l'activité artistique et culturelle sous toutes ses formes dans l'enceinte du jardin Vauban.

Le montant de la subvention attribuée par la Ville à l'association pour la Promotion et l'Animation du Jardin Vauban est de 34301€

Dont 33 539€ pour la mission artistique de l'association . Cette somme sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 313 enveloppe 13636.

Et 762 € pour la prise en charge des dépenses dues à l'utilisation du théâtre mis à disposition de l'association. Cette somme sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574 fonction 313 enveloppe 17853.

La subvention sera versée selon le calendrier précisé à l'article 4 de la convention à l'association pour la Promotion du jardin Vauban
Dont le siège social est situé 1 avenue Léon Jouhaux 59000 Lille.

Orchestre National de Lille

Depuis sa création en 1976, l'Orchestre National de Lille développe une politique de productions musicales ambitieuse à Lille, qui participe à l'image culturelle de la Ville et à l'action artistique de ses habitants. L'Orchestre National de Lille s'est ainsi doté d'un projet en direction de tous les publics : diffusion du répertoire, création contemporaine, promotion des jeunes talents, activités culturelles et actions jeune public.

L'Orchestre National de Lille mène chaque année des actions de sensibilisation en direction du jeune public qui est invité à des parcours ludiques, interactifs et participatifs innovants.

Il investit régulièrement les lycées de la région pour des concerts hors les murs, ainsi que le campus universitaire.

Le montant de la subvention attribuée par la Ville à l'Orchestre National de Lille pour mener sa mission est de 589 216€. Cette somme sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65 article 6574 fonction 311 enveloppe 13633.

La subvention sera versée selon le calendrier précisé à l'article 4 de la convention, à:
Orchestre National de Lille
Dont le siège social est situé 30 place Mendès France 59000 Lille.

Philolille

L'association Philolille organise la manifestation Citéphilo – Semaines Européennes de la Philosophie qui se déroule chaque mois de novembre à Lille et en région Nord Pas de Calais, manifestation populaire d'expression publique de la philosophie qui s'adresse à des publics de non

Le Théâtre du Prato

Le Prato, en tant que scène conventionnée accomplit un certain nombre de missions. Il crée au moins deux spectacles par an.

Il propose dans sa salle ou dans d'autres lieux de la Ville ou de la Métropole des séries de représentations, ainsi que des découvertes et coups de cœur. Il présente également des démarches artistiques complètes. Il s'engage à pratiquer une politique tarifaire simple, cohérente et attractive afin de faciliter l'accès du public le plus large possible.

Le Prato accueille chaque année deux compagnies en résidence et coproduit deux spectacles. La formation et la sensibilisation font également partie de la démarche du Prato.

Le montant de la subvention attribuée par la Ville au Théâtre du Prato, pour accomplir sa mission, est de 102 141€.
Cette somme sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574 fonction 313 enveloppe 15266.

La subvention sera versée selon le calendrier précisé à l'article 4 de la convention à :
Le Prato /Théâtre
Dont le siège social est situé 6 allée de la Filature 59000 Lille.

Théâtre de la Découverte

Le Théâtre de la Découverte à la Verrière, autour du projet artistique de la compagnie, continue de promouvoir les écritures contemporaines, de chercher à ouvrir son lieu à des publics divers par des actions de sensibilisation et de formation (collèges, lycées, universités, associations d'insertion...), d'accueillir les productions des compagnies de la Région et hors Région pour promouvoir leur travail sur la métropole, et d'ouvrir le lieu au travail avec les amateurs.

Le montant de la subvention attribuée par la Ville au Théâtre de la Découverte pour accomplir sa mission, est de 45 735€.
Cette somme sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574 fonction 313 enveloppe 15267.

La subvention sera versée selon le calendrier précisé à l'article 4 de la convention au :
Théâtre de la Découverte
Dont le siège social est situé à la Verrière, 28 rue Alphonse Mercier, 59000 Lille.

Association pour l'Animation et la Promotion du Jardin Vauban.

La participation financière de la Ville de Lille permet au "P'tit Jacques" Théâtre de Marionnettes du Jardin Vauban , d'équilibrer son budget général. Dans le cadre de cet équilibre, le théâtre de marionnettes s'engage à réaliser les missions suivantes :

spécialistes et dont les principaux objectifs sont de contribuer à la formation de l'esprit public et de promouvoir la lecture des livres de philosophie.

Le montant de la subvention attribuée par la Ville à l'association Philolille pour mener sa mission est de 23 000€ Cette somme sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65 article 6574 fonction 30 enveloppe 23 411.

La subvention sera versée selon le calendrier précisé à l'article 4 de la convention, à:

L'association Philolille

Dont le siège social est situé 296 rue Gambetta, 59000 Lille

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 26 avril 05, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'accepter le versement des subventions à ces associations
- d'autoriser l'Adjointe au Maire déléguée à la Culture à signer les conventions correspondantes.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Par Délégation du Maire

Réception en préfecture le - 2 JUIN 2005 L'Adjointe déléguée à la Culture

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Catherine CULLEN

Par Délégation du Maire
L'Adjointe déléguée à la Culture

Catherine CULLEN

PREFECTURE DU NORD
12 - 2. JUIN 2005 12
ARRIVÉE

320

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/308
OBJET

Règlement des cotisations aux Associations Culturelles -

Rapport de Madame le maire
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille adhère aux associations suivantes qui ont augmenté le montant de leur cotisation pour 2005 comme prévu dans leurs statuts et selon décision de leur Assemblée Générale :

- La Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture dont le siège est à Saint Etienne et qui a pour objectif la mise en réseau des communes et régions ainsi que l'organisation de rencontres, séminaires et sessions de formation . Elle édite également une revue bimestrielle et a créé un site Internet.. Pour 2005, le montant de la cotisation est de 1000 Euros.(elle était de 950 euros en 2004)

- L'Association pour la mise en valeur des Espaces Fortifiés de la Région Nord Pas de Calais dont le siège est à Lille 98 rue des Stations. Pour 2005, le montant de la cotisation est de 2041,18 Euros.(elle était de 1994,04 euros en 2004)

En accord avec la commission de la Culture réunie le 26 avril 2005, il est demandé d'autoriser le règlement de ces cotisations.
d'imputer la dépense sur les crédits inscrits au chapitre 011, article 628-1, enveloppe 2606, fonction 30.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 2 JUIN 2005

Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire délégué à la Culture

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Catherine CULLEN

Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire délégué à la Culture

Catherine CULLEN

PREFECTURE DU NORD
12 - 2. JUIN 2005 12
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

PREFECTURE DU NORD
12 - 2. JUIN 2005 12
ARRIVÉE

Séance du 23 mai 2005
N° 05/309
OBJET

Subventions aux associations culturelles
Conventions financières et avenants

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs.

En complément des délibérations n°05/31 et 05/138, dans le cadre de la politique culturelle de la Ville de Lille, et afin de permettre aux associations culturelles de mener à bien leurs projets en 2005, il est demandé au Conseil Municipal, en accord avec la Commission de la Culture réunie le 26 avril 2005 :

1. d'autoriser le versement de subventions aux associations reprises dans le tableau ci-joint, pour un montant de :

- 90 000,00 € à Attacafa, 24 rue de la Barre à Lille ; l'association poursuit la mise en place de nombreux projets, tels que le Festival de la Louche d'Or en avril-mai 2005 sur le quartier de Wazemmes, ses activités en direction des habitants de Lille-Sud, le Festival Pluriel, avec une programmation pluridisciplinaire autour des cultures du monde ; afin de mener à bien l'ensemble de ses projets, l'association procède également à la consolidation de son personnel salarié ;
- 19 000,00 € à Latitudes Contemporaines, 28 rue des Archives à Lille,
- 17 000,00 € à Clef de soleil, 14 rue Georges Lampin à Houplin-Ancoisne (59263),
- 6 600,00 € à Aventure Accordéon, 32/2 rue de l'hôpital St Roch à Lille,
- 23 650,00 € au Théâtre de la Licorne, 16 rue Colson à Lille,
- 15 000,00 € à Eolie Songe, 11/2 allée des Jardins à Lille,
- 10 250,00 € au Théâtre Massenet, rue Massenet à Lille,
- 14 000,00 € au Biplan – Vol de Nuit, 19 rue Colbert à Lille,
- 45 735,00 € à l'Univers-Cité, 16 rue Danton à Lille, pour l'ensemble des activités du collectif au sein de l'Univers,
- 17 000,00 € aux Jeunesses Musicales de France - -Région Nord Pas de Calais, 31 rue des Fossés à Lille,
- 3 000,00 € à Abreaction, 1 rue Frémy à Lille,
- 15 000,00 € à Rock In Fâches (RIF) à Lille, pour l'organisation, dans le cadre du Festival des Dix Vagues 2005, d'une manifestation intitulée « Cultures Equitables » à Lille-Moulins. Cette subvention est attribuée en lien avec l'adhésion de la Ville de Lille à l'Agenda 21 de la Culture. Cette adhésion a été soumise au Conseil Municipal du 31 janvier 2005, au sein de la délibération n°05/30.
La manifestation se déroulera le 25 juin 2005, et comprendra un marché solidaire, la création de spectacles, des ateliers, en partenariat avec les associations du quartier travaillant autour de cette thématique des cultures équitables.

En application de la loi n° 2000 – 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001 – 495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000 – 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, des conventions ont été conclues entre la Ville de Lille et les associations subventionnées à plus de 23 000,00 €.

Ainsi il est demandé au Conseil Municipal, en accord avec la Commission de la Culture réunie le 26 avril 2005, d'autoriser Madame le Maire ou son représentant, l'Adjointe

au Maire déléguée à la Culture, à signer les conventions et avenants aux conventions financières des associations ci-dessus, joints à la présente délibération.

2. d'autoriser Madame le Maire ou son représentant, l'Adjointe au Maire déléguée à la Culture, à signer la convention financière de l'Aéronef – Les Spectacles sans gravité et l'avenant à la convention financière de l'Atelier Photo.

La convention financière de l'Aéronef – Les Spectacles sans gravité est établie afin de permettre le versement d'une subvention de 23 250,00 € attribuée par la délégation de la Politique de la Ville, pour le festival « Tous au Sud », mis en place avec les associations et les habitants du quartier de Lille-Sud.

L'avenant à la convention financière de l'Atelier Photo est établi afin de permettre le versement d'une subvention de 3 000,00 € à l'Atelier Photo, attribuée par la délégation des Relations Internationales, pour un reportage sur la ville d'Oujda.

3. d'autoriser le versement de subventions aux associations reprises dans le tableau ci-joint, pour un montant de :

- 3 100,00 € à la Compagnie Générale d'Imaginaire, 2 rue de la Liberté à Lomme (59160),
- 1 500,00 € à la Compagnie de marionnettes Baba Yaga, 2 cour Brunswick, 60 rue de Lannoy à Lille,
- 15 000,00 € à No Man's Langues, 20 rue Faidherbe à Lille,
- 4 000,00 € aux Rencontres Audiovisuelles, 19 rue du Plouick à Phalempin (59133),
- 9 000,00 € à la compagnie Les Caryatides, 71 rue Jenner à Lille,
- 4 000,00 € à la compagnie Farid'O, 36 rue Louis Bergot à Lille,
- 6 000,00 € à A.V.E.N.I.R. Enfance, 4 rue du Faubourg des Postes à Lille,
- 5 000,00 € à Berkem Label, 66 rue du Pré Catelan à la Madeleine (59110),
- 4 000,00 € au Crime, 96, rue Chanzy à Hellemmes (59 260),
- 1 000,00 € à l'Harmonie de Chéreng, Mairie de Chérend, Chéreng (59152),
- 4 000,00 € aux Amis de l'Art Lyrique, 151 rue Solférino à Lille,
- 7 000,00 € au Cirque du Bout du Monde, 16/40 rue Van Den Heede à Lille,
- 1 000,00 € à Lille aux échecs, Ecole Centrale de Lille, à Villeneuve d'Ascq (59650)

Les subventions attribuées à ces associations, dont le montant total s'élève à 344 831,00 €, seront imputées sur les crédits ouverts au :

- chapitre 65, article 6574, fonction 30, enveloppe 843,
- chapitre 65, article 6574, fonction 33, enveloppe 21818,
- chapitre 65, article 6574, fonction 313, enveloppe 10585.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 2 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire
L'Adjointe déléguée à la Culture

Catherine CULLEN

MAIRIE DE LILLE

PREFECTURE DU NORD
12 - 2. JUIN 2005 12
ARRIVÉE

Par Délégation du Maire
L'Adjointe déléguée à la Culture

Catherine CULLEN

ASSOCIATION ET SIEGE SOCIAL	PRESIDENT, CONTACTS	OBJET DU PROJET	Budget Prévisionnel 2005	Budget Prévisionnel du projet	Attribution Délégation de la Culture
ATTACAFA 24, rue de la Barre 59000 LILLE	PIGACHE Bernard Président MIFTAH Bouchaïb Directeur	L'association poursuit ses différentes actions autour des cultures du monde, dont : - la 5ème édition du Festival international de la soupe La louche d'or, du 22 avril au 1er mai 2005 à la maison Folie de Wazemmes, - le Festival pluridisciplinaire Pluriel (musique, expositions, spectacle vivant,...) programmé sur la métropole d'octobre à décembre depuis 18 ans, - différents projets sur le quartier de Lille-Sud en direction des habitants : Semaine de la Femme, actions avec la dessinatrice de BD Marjane Satrapi, le projet « Paysages de vie » (collecte auprès des habitants d'objets personnels aboutissant à un travail de création de plusieurs artistes, - "A la poursuite des Découvertes", actions artistiques de petite forme, programmées en amont et en aval des projets phare de l'association, etc...	329 745,00 €	La Louche d'or : 91 745,00 € Pluriel : 110 080,00 € Lille-Sud : 83 209,00 € Les Découvertes : 44 711,00 €	**90 000,00 €**
LATITUDES CONTEMPO-RAINES 28, rue des Archives La Halle aux sucres 59000 LILLE	François FRIMAT Président	L'association réalise la troisième édition de "Latitudes Contemporaines", festival international de danse contemporaine, à la maison Folie de Wazemmes et au Fresnoy – studio des arts contemporains à Tourcoing, du 17 au 26 juin 2005, sous la direction artistique de Maria Carmela Mini.	183 310,00 €	189 310,00 €	**19 000,00 €** rappel : acompte de 48 000,00 € aux cm de janvier et mars 2005
CLEF DE SOLEIL 14, rue Georges Lampin 59263 HOUPLIN ANCOISNE	Loïc SERRURIER Président	La Ville de Lille propose le "Festival Lille Clef de soleil musique et patrimoine", en partenariat avec l'association Clef de soleil. Tous les jeudis du 7 juillet au 25 août 2005, des concerts de musique de chambre sur le thème de l'Italie musicale se dérouleront au sein de monuments historiques de la ville tels que l'Hospice Comtesse, la Chambre de Commerce, le Musée Charles de Gaulle, etc... Le festival débutera avec un week-end de festivités les 2 et 3 juillet dans le quartier de St Maurice. Ce week end est inscrit dans le cadre du festival des Dix Vagues.	80 500,00 €	80 500,00 €	**17 000,00 €**
AVENTURE ACCORDEON 32/2, rue de l'hôpital St Roch 59000 LILLE	Denis CACHEUX Président Claude VADASZ	Une subvention a été attribuée à l'association Aventure Accordéon lors du Conseil Municipal du 7 mars 2005 dans le cadre de la programmation du Festival des 10 Vagues, pour la 7ème édition du Festival Wazemmes l'Accordéon 2005, à hauteur de 120 000,00 €. Il s'agit donc ici d'un complément de subvention pour le festival Wazemmes l'accordéon.	384 000,00 €	307 000,00 €	**6 600,00 €**

ASSOCIATION ET SIEGE SOCIAL	PRESIDENT, CONTACTS	OBJET DU PROJET	Budget Prévisionnel 2005	Budget Prévisionnel du projet	Attribution Délégation de la Culture
THEATRE DE LA LICORNE 16, rue Colson 59000 Lille	Natalie Martin Présidente Claire Dancoisne Directrice artistique	La Licorne poursuit son projet artistique et culturel, sous la direction artistique de Claire Dancoisne, autour de sa prochaine création « Lysistrata », de la diffusion (« Les Miniatures de la Licorne – Chère Famille ! », « Macbêtes – les Nuits tragiques », notamment à la maison Folie de Moulins en mars 2005) et des ses activités de formation et de sensibilisation au théâtre d'objets et au masque. Elle accueille également des compagnies pour des résidences.	713 443,00 €	713 443,00 €	**23 650,00 €** rappel : acompte de 16 350 € au cm du 31 janvier 2005
EOLIE SONGE 11/2 allée des Jardins 59000 Lille	Martine Devynck Présidente Thierry Poquet Directeur artistique	La Compagnie poursuit son travail autour de la création "Ogre, expérience eïdolique", mise en scène par Thierry Poquet, avec notamment des présentations publiques d'étapes de création à la maison Folie de Wazemmes. Elle finalise également le projet du Géant de Lille-Sud, initié en 2003, par la réalisation d'un conte musical et d'un CD audio avec les habitants et structures du quartier.	346 615,00 €	«Ogre» : 171 564,00 € Géant : 175 051,00 €	**15 000,00 €** rappel : acompte de 15 000 € au cm du 31 janvier 2005
THEATRE MASSENET Rue Massenet 59000 Lille	Claude Goldman Présidente Jean-Pierre Piat Directeur	Le Théâtre poursuit ses différentes activités, avec le soutien à la création autour du théâtre contemporain de petite forme, par la diffusion de spectacles de jeunes compagnies ou de compagnies plus reconnues ; le choix des équipes artistiques s'effectue sur des projets de recherche interdisciplinaire, avec une possibilité de résidences. La structure propose au sein du théâtre, basé dans le quartier de Fives, une programmation musiques actuelles, avec la découverte d'auteurs/compositeurs, axée essentiellement sur la jeune chanson française, ainsi qu'une programmation théâtre pour jeune et tous publics.	274 107,00 €	274 107,00 €	**10 250,00 €** rappel, acompte de 10 250,00 € au cm de janvier 2005
BIPLAN - VOL DE NUIT 19, rue Colbert 59000 Lille	Xavier Cauchy, Président	Lieu de création et de diffusion, le Biplan propose une programmation musicale, théâtrale, mais aussi autour du conte, du court-métrage, de la chanson française, et vers le jeune public. La structure travaille également autour de l'accompagnement, artistique et technique, de jeunes compagnies théâtrales par le dispositif "Premières planches".	282 800,00 €	282 800,00 €	**14 000,00 €** rappel : acompte de 7 000 € au cm de janvier 2005
L'UNIVERS-CITE 16, rue Danton 59000 Lille	Jean-Albert Ducreu Président Jean-Louis Pellé Administrateur	L'Univers, Centre de l'Image, basé dans le quartier de Moulins, met en place des activités liées à l'image, par la sensibilisation, la formation, la création et la diffusion. Il propose une programmation par le biais d'un collectif d'associations, avec des projections cinéma et vidéo (ciné-club, cinéma de création, projections-rencontres, projections thématiques), des expositions (peinture, photographie, installations sonores et visuelles), des ateliers, des manifestations liées au spectacle vivant (théâtre, spoken word, ...).	79 800,00 €	79 800,00 €	**45 735,00 €**

ASSOCIATION ET SIEGE SOCIAL	PRESIDENT, CONTACTS	OBJET DU PROJET	Budget Prévisionnel 2005	Budget Prévisionnel du projet	Attribution Délégation de la Culture
JEUNESSES MUSICALES DE France Région Nord Pas de Calais 31, rue des Fossés 59000 Lille	Monique Berthe Vice-Présidente Fanny Legros Directrice	Les Jeunesses Musicales de France assurent une programmation intitulée "Toutes les musiques au plus près de tous les publics". Différents spectacles de musique et de danse sont ainsi proposés sur Lille (les 22 février, 22 mars et 10 mai 2005 au Théâtre Sébastopol, au Conservatoire National de Région, etc...) destinés au jeune public en temps scolaire et les mercredis, ainsi qu'au tout public en soirée.	459 700,00 €		**17 000,00 €**
ABREACTION 1 rue Frémy 59000 Lille	Jérôme Hutain Président	Une animation autour de la réouverture de la piétonnisation de la rue de Gand, initiée par le Comité d'Animation du Vieux Lille sera assurée par l'association Abreaction avec une ambiance musique électro. Cette animation a lieu dans le cadre de la Vague du Vieux Lille du festival des Dix Vagues, qui se déroule les 10 et 11 juin 2005.		3 000,00 €	**3 000,00 €**
ROCK IN FACHES (RIF) 79, rue Gantois 59000 Lille	Patrick de Laguérie Président	Dans le cadre du Festival des Dix Vagues 2205, RIF organisera une manifestation intitulée « Cultures Equitables » sur le quartier de Moulins. Le soutien à ce projet est en lien avec l'adhésion de la Ville de Lille en début d'année 2005 à l'Agenda 21 de la Culture. La manifestation, qui aura lieu le 25 juin 2005, comprendra un marché solidaire, la création de spectacles et des ateliers, en partenariat avec les associations du quartier travaillant autour de la thématique des cultures équitables.		52 556,00 €	**15 000,00 €**
COMPAGNIE GENERALE D'IMAGINAIRE 2, rue de la Liberté 59160 Lomme	Stéphane Gornikowski Président	La Compagnie Générale d'Imaginaire réalisera ces prochains mois le projet "La Gaieté mobile", avec une dizaine d'ateliers de création textile ouverts à un public d'adolescent et de jeunes adultes de la région. Deux ateliers seront proposés à Lille, sur les quartiers de Lille-Sud et de Wazemmes, à la maison Folie. Les participants procéderont à la re-création de leurs propres vêtements lors d'ateliers de sensibilisation artistique, ainsi qu'à la création de "vêtements illustrés" (ateliers "Vi"), présentés lors de l'exposition finale « La Gaieté mobile » en décembre 2005. Ce projet possède une dimension de sensibilisation artistique et citoyenne et de création artistique collective.	60 500,00 €	28 500,00 €	**3 100,00 €**
Cie de marionnettes BABA YAGA 2, cour Brunswick 60 rue de Lannoy 59000 Lille	Christine Verkindere Présidente	La Compagnie poursuit sa programmation marionnettes pour le jeune public au Biplan rue Colbert à Lille pendant l'hiver.	7 390,00 €	7 390,00 €	**1 500,00 €**
NO MAN'S LANGUES 20, rue Faidherbe 59000 Lille	Môn Jugie Présidente	L'association a présenté la première édition du Festival des langues "In v.o. veritas", les 1er, 2 et 3 avril 2005 à la salle du Gymnase, abordant les différents aspects de l'apprentissage et de la pratique des langues étrangères, avec la présence de traducteurs et interprètes, de libraires spécialisés, d'instituts culturels étrangers, d'organisateurs de séjours linguistiques, d'universités, de villes jumelées, etc... L'approche du festival, ouvert aux professionnels et au grand public, est à la fois économique et culturelle, avec des axes didactiques (initiation aux langues, matériaux éducatifs, ...), culturels (tables, rondes, conférences, ...) et ludiques (animations, jeux, théâtre, ...).		53 042,00 €	**15 000,00 €**

ASSOCIATION ET SIEGE SOCIAL	PRESIDENT, CONTACTS	OBJET DU PROJET	Budget Prévisionnel 2005	Budget Prévisionnel du projet	Attribution Délégation de la Culture
LES RENCONTRES AUDIOVISUELLES 19 rue du Plouick 59133 Phalempin	Jean-Pierre Ruh Président Antoine Manier Directeur	L'association présente la 5ème édition du Festival international du court-métrage, à la maison Folie de Wazemmes et au Cinéma Le Duplexe de Roubaix, du 27 mars au 2 avril 2005. Le Festival comprend une thématique « Les arts à l'écran, le 7ème art à la rencontre de la peinture, la musique, la danse et l'opéra", une compétition internationale (fiction, animation, expérimental, les très courts), des ateliers d'initiation/création, des programmes spéciaux (soirée cinéma asiatique, jeune public, etc...), une programmation sur plusieurs nuits (films de femmes, cinéma décalé, Visiosonik, ...).		161 450,00 €	**4 000,00 €**
Compagnie LES CARYATIDES 71, rue Jenner 59000 LILLE tel : 03 20 74 41 31	Valérie Valentin Présidente Cyril Viallon, Directeur artistique	La compagnie travaille cette année sur le projet de création "Et six Gisèle(s) ?", ré-interprétation contemporaine du ballet classique « Gisèle », adapté du livret de Théophile Gautier. « Et six Gisèle(s) » sera créé en coproduction avec la Compagnie Caryatides et la Compagnie de l'Oiseau Mouche. Interprété par six comédiens de la Compagnie de l'Oiseau Mouche, « Et six Gisèle(s) » sera présenté en octobre 2005 au Garage à Roubaix. Les Caryatides sont par ailleurs compagnie associée au Théâtre du Grand Bleu.	148 765,00 €	79 314,00 €	**9 000,00 €**
COMPAGNIE FARID'O 36, rue Louis Bergot 59000 Lille	Farid Ounchiouene Directeur artistique Maylen Villaverde Présidente	Farid'O poursuit son travail sur la troisième création de la Compagnie, intitulée "Mr Deschwytner", articulée autour de la danse, de textes et de vidéo. Ce nouveau volet d'exploration sur la recherche identitaire, menée par le chorégraphe Farid Ounchiouene, s'appuie sur le patrimoine et l'héritage du Nord. Une tournée du spectacle est en prévision sur les saisons 2005/06 et 2006/07, en région, en France et à l'étranger. Une préfiguration de la création est en cours depuis novembre 2004, avec des ateliers de danse sur la mémoire du quartier de Moulins au lycée Gaston Berger. Une décentralisation à la maison Folie de Moulins et une collaboration avec le groupe Mémoire du quartier sont par ailleurs en cours.	223 334,00 €	26 260,00 €	**4 000,00 €**
A.V.E.N.I.R. ENFANCE 4, rue du Faubourg des Postes 59000 Lille	Christine Boubet Présidente Marisette Comblez Directrice	L'association poursuit le projet « Atelier Galerie Bleu – L'Art à venir », au sein d'un lieu mis à disposition par LMH – OPAC. Ce lieu de proximité dédié aux arts plastiques, comprendra des ateliers de pratique artistique ouverts à tous (parents-enfants, en temps périscolaire, adultes, ...), mais aussi des espaces de création et d'exposition pour les artistes.	391 197,00 €	52 733,00 €	**6 000,00 €**

ASSOCIATION ET SIEGE SOCIAL	PRESIDENT, CONTACTS	OBJET DU PROJET	Budget Prévisionnel 2005	Budget Prévisionnel du projet	Attribution Délégation de la Culture
BERKEM LABEL 66, rue du Pré Catelan 59110 La Madeleine	Daniel Torrez Président Béatrice Auxent Vice-Présidente	Le collectif d'associations d'habitants Reso Asso Metro a organisé sur la métropole lilloise, et plus particulièrement sur Lille dans les quartiers de Fives, Moulins et Wazemmes, l'opération « Les fenêtres qui parlent ». Cette manifestation, dont l'édition 2005 est la 4ème édition, est une collaboration entre artistes qui exposent leurs créations et habitants, qui prêtent leurs fenêtres. L'édition 2005 s'est déroulée du 18 mars au 3 avril, et fut l'occasion de manifestations parallèles telles que portes ouvertes, vernissages, repas. L'association Berkem Label est le porteur financier de l'action « Les fenêtres qui parlent » pour le collectif Reso Asso Metro.		49 500,00 €	**5 000,00 €**
LE CRIME 96, rue Chanzy 59260 HELLEMMES	Gérard ROUY Gérard Président Yanik MIOSSEC Administrateur	Le Crime, hébergé au sein des locaux de la Malterie, renouvelle ses actions telles que le Festival Muzzix (jazz, improvisation et musiques expérimentales), programmé à la Malterie, au Grand Mix de Tourcoing et à l'Espace Culture de l'université de Lille 1 en janvier 2005, mais aussi les Rencontres (invitation d'un musicien par le Crime pour un travail commun de création/diffusion). L'association s'attache également aux projets des musiciens du collectif. L'orchestre La Pieuvre travaille ainsi sur des compositions, des rencontres (avec le Circum Grand Orchestra, avec J-L Caramelle autour de la danse), l'orchestre Electropus réalise l'enregistrement d'un CD, et des résidences pour plusieurs formations du Crime sont programmées à la Malterie.	99 290,00 €	99 290,00 €	**4 000,00 €**
HARMONIE DE CHERENG Mairie de Chéreng 59152 Chéreng	Jean-Claude Duplouy Président Alexandre Tanguy, Etudiant à l'ISEN et au CNR	Dans le cadre de l'année de la physique, quatre étudiants de l'Institut Supérieur d'Electronique et du Numérique de Lille, également musiciens, ont travaillé avec quatre classes de l'école Diderot, située dans le Vieux Lille, sur l'enregistrement d'un CD audio, accompagné d'un livret. Les chansons, sur le thème de la physique et des phénomènes naturels, ont été enregistrées par les élèves de l'école Diderot, l'accompagnement musical étant assuré par des étudiants du Conservatoire National de Région. L'harmonie municipale de Chéreng intervient sur ce projet en tant que porteur financier.		5 954,00 €	**1 000,00 €**
LES AMIS DE L'ART LYRIQUE DE LILLE 151, rue de Solférino 59000 LILLE	DHAENENS Jean-Marie Président	L'association organise en avril 2005 la 36ème journée de l'Art Lyrique", avec un concert lyrique organisé pour les adhérents et sympathisants de l'association au Théâtre Sébastopol. Elle fête également le 40ème anniversaire de l'association le 5 juin 2005 à l'Opéra de Lille.		14 500,00 €	**4000,00 €**

ASSOCIATION ET SIEGE SOCIAL	PRESIDENT, CONTACTS	OBJET DU PROJET	Budget Prévisionnel 2005	Budget Prévisionnel du projet	Attribution Délégation de la Culture
LE CIRQUE DU BOUT DU MONDE 16/40, rue Van Den Heede 59000 Lille	Antoine Bailloeul Président Samuel Rieubernet Responsable de structure	L'association est une école de cirque et de pratiques artistiques, basée au sein de la salle La Fabrique, rue Courmont à Lille Moulins. Elle propose des cours autour de la pratique des arts du cirque et des disciplines rattachées, ouverts aux enfants, adolescents et adultes, sous forme de découverte et perfectionnement, mais aussi de stages et des rencontres avec des artistes circassiens. Elle accueille également des compagnies avec des résidences et des scènes ouvertes.	328 167,00 €	44 461,00 €	**7 000,00 €**
LILLE AUX ECHECS Ecole Centrale de Lille 59650 Villeneuve d'Ascq	Baptiste Breton Président	L'association organise la18^{ème} édition de Lille aux Echecs, les 29, 30 avril et 1er mai 2005 sur la place du Théâtre, à la Vieille Bourse et dans la station de métro Rihour, avec des jeux de réflexion et de stratégie en libre accès sous chapiteau, une partie d'échecs vivante avec les enfants des écoles primaires de la métropole, et une simultanée avec un grand joueur d'échecs.	5 700,00	5 700,00	**1 000,00 €**

329

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/310
OBJET

PREFECTURE DU NORD
12 - 2. JUIN 2005
ARRIVÉE

Association "Lille 2006 - 2008" - Signature de la Convention Ville de Lille/"Lille 2006 - 2008" - Versement d'une subvention

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs

Lille 2004, Capitale Européenne de la Culture a mis en évidence le fabuleux potentiel de la Ville et d'une Métropole résolument tournées vers l'avenir. Aussi, la Ville de Lille souhaite t elle poursuivre et amplifier cette expérience culturelle en organisant tous les deux ans un événement fort auquel sont invitées les collectivités qui voudront la rejoindre et travailler sur ces propositions.

Pour ce faire, une association intitulée "Lille 2006 - 2008" régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège se situe au 105 centre Euralille, a été créée.

Cette association aura pour objectifs :

- d'organiser de nouveaux grands Rendez Vous autour d'un pays, d'une culture, d'une civilisation : l'Inde en 2006, l'Europe Centrale en 2008.
- de faire de Lille la ville de l'innovation et de la création en se plaçant au cœur de sa stratégie de développement et en proposant des perspectives face aux interrogations sur les nouvelles technologies, la construction de la ville de demain et de manière plus générale sur les questions de société et de civilisation. : seront abordés à partir de 2006 les thèmes de la confrontation des nouveaux textiles aux mondes artistique, du design et de l'art de vivre; de la santé et du cadre de vie; des évolutions technologiques dans la création et la diffusion; des questions de religion et de société.

Le budget prévisionnel pour 2005 a été estimé à 1.108.300 euros. Un partenariat financier a été trouvé auprès de sociétés privées à hauteur de 508.300 euros; Aussi, l'association sollicite-t-elle auprès de la Ville de lille une subvention de 600.000 euros.

Afin de soutenir la réalisation des objectifs de cette association, et en accord avec la Commission de la Culture réunie le 26 avril 2005, il est demandé :

- d'accepter le principe de la passation d'une convention liant la Ville de Lille à l'Association "Lille 2006 - 2008" et d'autoriser l'Adjointe au Maire déléguée à la Culture à signer cette convention
- d'accepter le versement d'une subvention de 600.000 euros dont la moitié soit 300.000 euros au premier semestre 2005.et le solde avant la fin du premier trimestre 2006. La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, , fonction 30 enveloppe 25510.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Réception en Préfecture le - 2 JUIN 2005

Par délégation du Maire
L'Adjointe déléguée à la Culture

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Catherine CULLEN

Catherine CULLEN

330

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/311
OBJET

Musée d'Histoire Naturelle
Prestation proposée dans le
Cadre de la « Nuit des Musées »

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Le Musée d'Histoire Naturelle souhaite participer à l'opération « Nuit des Musées » mise en place, le samedi 14 mai 2005, à l'initiative du Ministère de la Culture et de la Communication.

A cette occasion, le Musée d'Histoire Naturelle sera ouvert de façon exceptionnelle et gratuite de 19h à 23 h, le 14 mai 2005.

Le thème « lumière(s) dans la nuit » a été retenu pour cette première édition

Pour faire écho au thème suggéré par le Ministère de la Culture et de la Communication, il est proposé, chaque heure, une visite guidée des collections conçue et animée par un comédien. Cette prestation, à l'intention du public jeune et familial, sera organisée à partir d'une visite guidée traditionnelle et d'un travail de mise en scène réalisé par le comédien.

Le budget prévisionnel repris dans le tableau ci dessous a été estimé à 2200 euros.

Recettes		Dépenses	
Ville de Lille :	1100 euros	Personnel de sécurité	100 euros
DRAC :	1100 euros	Frais de secrétariat et de gardiennage	500 euros
		Prestation du comédien :	1000 euros
		Impression des documents :	600 euros
TOTAL	2200 euros	TOTAL	2200 euros

Cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits sur l'enveloppe 2181 article 6288.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 26 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la réalisation de ce projet
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 1100 euros auprès du Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles ,
- de prévoir l'encaissement de cette recette au chapitre 74, article 74718, fonction 322 et l'inscription d'une dépense d'un même montant au chapitre 11 article 6288, fonction 322, enveloppe2181 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 2 JUIN 2005
Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture

Catherine CULLEN

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée
à la Culture

Catherine CULLEN

PREFECTURE DU NORD
12 - 2. JUIN 2005 12
ARRIVÉE

331

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

PREFECTURE DU NORD
12 - 2. JUIN 2005 12
ARRIVÉE

Séance du 23 mai 2005
N° 05/312
OBJET

Musée d'Histoire Naturelle projet d'acquisition d'une partie de collection ancienne d'oiseaux et de mammifères exotiques.

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs,

Une collection ancienne, composée de 750 oiseaux et de 50 mammifères exotiques, est mise en vente suite à la fermeture d'un musée privé des Pays -Bas, au prix de 80.000 euros

Cette collection est d'un très grand intérêt :

- Elle est composée, à 90 %, d'échantillons qui n'existent pas dans les collections actuelles du Musée d'Histoire Naturelle, dont certains sont rarissimes (coq de roche du Pérou, kiwis néo zélandais, pigeons Nicobar…), en voie d' extinction.
- En raison des lois sur la protection de la nature, il serait impossible aujourd'hui de reconstituer un tel ensemble,
- Cette collection serait présentée au public au niveau de la grande galerie du Musée,
- Plusieurs échantillons seraient utilisés, dès cette année, dans le cadre de l'exposition temporaire du Musée ayant pour thème "l'Art de la plume en Amazonie",
- Le prix proposé correspondant au simple coût de naturalisation des animaux est très raisonnable.

Cette opportunité est donc exceptionnelle à tous points de vue, et est renforcée par la qualité esthétique des échantillons, magnifiques et parfaitement conservés.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 26 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'autoriser, dans un premier temps, l'achat d'une partie (50%) de cette collection pour un montant de 40.000 euros
- D'imputer la dépense de cette première partie d'acquisition sur les crédits inscrits sur l'enveloppe 12893 article 2168 fonction 322,
- De prendre acte que la Ville de Lille se porte acquéreur de la seconde partie de la collection dès que les crédits d'acquisition de collections au Musée d'Histoire Naturelle le permettront.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 2 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par délégation du Maire
L'Adjointe déléguée à la Culture

Catherine CULLEN

Par délégation du Maire
L'adjointe déléguée à la Culture

Catherine CULLEN

332

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/313
OBJET

Musée d'Histoire Naturelle
Edition du Catalogue "Felice Beato "
Rectificatif

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°04/1024 du 13 décembre 2004, la Ville de Lille fixait les conditions de réalisation et de vente du catalogue « Felice Beato », présentant une partie du fonds archéophotographique intégré aux collections du Musée d'Histoire Naturelle.

Il convient d'apporter, dans la colonne recettes *, la modification suivante :

Dépenses		Recettes
‣ Campagne photos	2 166 €	‣ 16 166 € : Part Ville (dotations BP du musée)
‣ Collaborateur scientifique	4 000 €	‣ **10 000 € : *DRAC. au lieu de FRAM**
‣ Maquette - scans des images gravage du CD prêt à imprimer	4 500 €	
‣ Frais de missions des intervenants scientifiques	500 €	
‣ Pré-achat de 1000 catalogues à l'éditeur :	15 000 €	
Total :	26 166 €	26 166 €

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 26 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire à solliciter une aide de 10 000 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles au lieu du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées.

Les autres dispositions de la délibération 04/1024 du 13 décembre 2004 ne changent pas.

ADOPTÉE à l'unanimité

Par Délégation du Maire
L'Adjointe Déléguée à la Culture

Catherine CULLEN

Réception en Préfecture le - 2 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire
L'Adjointe déléguée à la Culture

Catherine CULLEN

PREFECTURE DU NORD
12 - 2. JUIN 2005 12
ARRIVÉE

333

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/314
OBJET

Centre d'Arts Plastiques et Visuels
Demande de subvention auprès du Centre National du Livre.
Admission en recettes.

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du développement du fonds thématique de son Centre de documentation / Bibliothèque, le Centre d'Arts Plastiques et Visuels, met en œuvre annuellement une action d'achats d'ouvrages sur le budget de l'établissement, autour du thème des arts plastiques et de l'image. Le projet global d'achats pour 2005 est de 7000 euros TTC. et est susceptible d'être subventionné à hauteur de 3000 euros par le Centre National du Livre.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 26 avril 2005 , il est demandé au Conseil Municipal de :

- solliciter le Centre National du Livre à hauteur de 3000 euros pour ces achats d'ouvrages en 2005.
- admettre en recettes la subvention encaissée
- prévoir le réemploi de cette recette au chapitre 011, article 6068, fonction 312, enveloppe 705 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 2 JUIN 2005

Par délégation du Maire
l'Adjointe déléguée à la Culture

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Catherine CULLEN

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

PREFECTURE DU NORD
12 - 2. JUIN 2005 12
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/315
OBJET
Conservatoire National de Région
Grille des tarifs des droits de scolarité
– Modifications

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Il a été décidé par délibération n° 01/1028 du 14 décembre 2001 de faire apparaître les montants de la grille des tarifs des droits de scolarité du Conservatoire en euros. Aujourd'hui, pour une question de facilité d'encaissement de ces droits, il est décidé de supprimer les virgules et d'arrondir ces montants à l'euro supérieur.

Le « DEM » (Diplôme d'Etude Musicale) devient « cycle spécialisé » par décision du Ministère de la Culture.

En page 7 de la grille des tarifs des droits de scolarité du Conservatoire, de nouvelles disciplines ont été ajoutées, soit « violoncelle baroque », « alto supérieur » et « contrebasse supérieur » en plus du « violon baroque » déjà existant. Un tarif unique leur est appliqué, soit 90,00 € et les élèves du Conservatoire de Lille qui acquittent un droit d'inscription et de scolarité peuvent participer à ces disciplines sans redevance supplémentaire. Le « violon baroque » passe ainsi de 56,00 € à 90,00 €, cette augmentation se justifiant par le coût de l'enseignement et la spécificité de la discipline.

Le tarif réduit a été supprimé pour le « violon baroque », « l'atelier d'initiation à la direction choral » et « l'atelier choral » car celui-ci est peu utilisé pour ces disciplines.

Le tarif normal de « l'atelier choral » passe à 45 € au lieu de 41 € étant donné que celui-ci n'a jamais été augmenté.

Le tarif hors communauté urbaine a été supprimé pour « la chorale seule » car très peu de personnes domiciliées hors LMCU y participent.

La rubrique « Pratique collective en dehors de tout cursus » a également été créée. Elle concerne les ensembles qui se constituent et qui jouent en pratique collective en dehors de tout cursus. Pour cette pratique, seul le droit d'inscription est réclamé soit 12,20 €.

Enfin, le paragraphe concernant l'exonération du droit de scolarité en page 10 est modifié comme suit :

« Peuvent être exonérés du droit de scolarité (mais pas du droit d'inscription) :
- les élèves majeurs (en situation régulière au conservatoire) chômeurs **ou dont les revenus sont inférieurs ou égaux au RMI,**
- les enfants (majeurs ou mineurs) dont les deux parents sont chômeurs **ou dont les revenus sont inférieurs ou égaux au RMI**

sur présentation des pièces justificatives émanant des administrations concernées. »

Ceci a pour but d'englober les situations des personnes qui ne bénéficient pas du RMI et celles ne pouvant accéder à un emploi (handicapés adultes, demandeurs d'asile politique, etc) et dont les revenus restent inférieurs ou égaux au RMI.
Le second paragraphe n'est pas modifié.

PREFECTURE DU NORD
12 - 2. JUIN 2005 12
ARRIVÉE

En accord avec la Commission Culture réunie le 26 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'autoriser** les modifications apportées à la grille des tarifs des droits de scolarité du Conservatoire National de Région de Lille.

Ces tarifs constituent des limites et seront pris en compte par arrêté municipal en vertu de la délégation de compétence.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 2 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire,
L'adjointe déléguée à la Culture

Catherine CULLEN

Par Délégation du Maire,
L'Adjointe déléguée à la Culture

Catherine CULLEN

PREFECTURE DU NORD
12 - 2. JUIN 2005 12
ARRIVÉE

CONSERVATOIRE - TARIFS APPLICABLES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2005/2006

DROIT D'INSCRIPTION **Le droit d'inscription est de 12,20 €. Il n'est pas remboursable.**

DROIT DE SCOLARITÉ	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	NORD PAS DE CALAIS	AUTRES
ORCHESTRE SEUL	26,00 €	26,00 €	Pas d'élève
CLASSE D'EVEIL	49,00 €	102,00 €	Pas d'élève
CLASSE D'INITIATION 1 CLASSE DE DEBUTANT	56,00 €	117,00 €	Pas d'élève
CURSUS INSTRUMENT			
Cursus un instrument en 1er cycle		148,00 €	193,00 €
Cursus un instrument en 2ème cycle		178,00 €	224,00 €
Cursus un instrument en 3ème Cycle		216,00 €	254,00 €
Cursus un instrument en Cycle Spécialisé		239,00 €	315,00 €
Cursus un instrument en Perfectionnement		285,00 €	361,00 €
Un instrument hors cursus (après le Certificat de fin d'Etudes)		239,00 €	315,00 €

DROIT DE SCOLARITÉ	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	NORD PAS DE CALAIS	AUTRES
CURSUS CHANT (pour les élèves qui ne suivent pas un cursus instrument, danse, art dramatique, jazz, direction de chœur, préparation au D.E.			
1er cycle et 2ème cycle 1ère année	102,00 €	178,00 €	224,00 €
2ème cycle 2ème ou 3ème année et 3ème cycle	125,00 €	216,00 €	254,00 €
Cycle Spécialisé	148,00 €	239,00 €	315,00 €
Perfectionnement	193,00 €	285,00 €	361,00 €
CURSUS DANSE			
Initiation	56,00 €	117,00 €	Pas d'élève
CO1	71,00 €	132,00 €	Pas d'élève
CO2 – CO3	79,00 €	148,00 €	Pas d'élève
Elémentaire 1, 2, 3 Cursus B (Trad)	102,00 €	178,00 €	224,00 €
Elémentaire 1, 2, 3 Cursus A (HA)	125,00 €	216,00 €	254,00 €
Préparatoire Supérieur cursus B	148,00 €	239,00 €	315,00 €
Préparatoire Supérieur cursus A	193,00 €	285,00 €	361,00 €
Hors Cursus	193,00 €	285,00 €	361,00 €

337

DROIT DE SCOLARITÉ	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	NORD PAS DE CALAIS	AUTRES
CURSUS JAZZ			
1er Cycle	102,00 €	178,00 €	224,00 €
2ème cycle (Certificat de fin d'études) et cycle spécialisé	148,00 €	239,00 €	315,00 €
Atelier Jazz seul (sans cursus jazz)	56,00 €	102,00 €	125,00 €
CURSUS ART DRAMATIQUE			
Techniques vocale, respiratoire et corporelle	87,00 €	148,00 €	193,00 €
1ère Année Art Dramatique	125,00 €	216,00 €	254,00 €
2ème et 3ème Années Art Dramatique	148,00 €	239,00 €	315,00 €
CURSUS DIRECTION DE CHŒUR	148,00 €	239,00 €	315,00 €
CURSUS PREPARATION AU DIPLOME D'ETAT DE FORMATION MUSICALE • Ce cursus inclut les cours spécifiques d'analyse, pédagogie, accompagnement et déchiffrage, préparation des textes pédagogiques. • Il n'inclut pas de cours d'instrument, de cours d'écriture, de cours d'histoire de la musique, ni de cours de chant ou technique vocale.	148,00 €	239,00 €	315,00 €

DROIT DE SCOLARITÉ	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	NORD PAS DE CALAIS	AUTRES
DEUXIÈME INSTRUMENT **Le deuxième instrument est parmi les deux instruments celui dont le niveau est le moins élevé.** **Le deuxième instrument est :**			
• en 1er cycle	49,00 €	64,00 €	Pas d'élève
• en 2ème cycle	64,00 €	79,00 €	Pas d'élève
• en 3ème cycle	79,00 €	94,00 €	132,00 €
• en Cycle Spécialisé	94,00 €	110,00 €	163,00 €
• en Perfectionnement	132,00 €	155,00 €	193,00 €

DROIT DE SCOLARITÉ	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	NORD PAS DE CALAIS	AUTRES
ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES **Enseignements qui ne sont pas inclus dans un cursus)** **Ces tarifs s'appliquent aux élèves suivant un cursus instrument, chant, danse, jazz, direction de chœurs, préparation au D.E., art dramatique et s'ajoutent au tarif du cursus de la dominante.** • SOLFEGE SUPERIEUR	33,00 €	49,00 €	56,00 €
• ACCOMPAGNEMENT PIANO les étudiants en cycle de perfectionnement de piano ne sont redevables de ce tarif qu'à compter de la deuxième année du cycle de perfectionnement.	41,00 €	56,00 €	71,00 €
• PIANO COMPLEMENTAIRE	41,00 €	56,00 €	71,00 €
• TECHNIQUE VOCALE Tarif applicable aux étudiants de Direction de choeur	33,00 €	49,00 €	56,00 €
• CLASSE DE CHANT 1er cycle et 2ème cycle 1ère année 2ème cycle 2ème ou 3ème année et 3ème cycle Cycle Spécialisé Perfectionnement	 41,00 € 56,00 € 71,00 € 87,00 €	 56,00 € 71,00 € 87,00 € 102,00 €	 71,00 € 87,00 € 102,00 € 117,00 €
• ANALYSE MUSICALE-ECRITURE HISTOIRE DE LA MUSIQUE Pour 1 de ces 3 enseignements Pour 2 de ces 3 enseignements Pour 3 de ces 3 enseignements	 26,00 € 33,00 € 41,00 €	 41,00 € 49,00 € 56,00 €	 49,00 € 56,00 € 64,00 €
• ORCHESTRATION	56,00 €	71,00 €	87,00 €

DROIT DE SCOLARITÉ	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	NORD PAS DE CALAIS	AUTRES
AUTRES ENSEIGNEMENTS : **Ces tarifs s'appliquent aux élèves qui ne suivent pas un cursus d'instrument, de chant, de jazz, de danse, de direction de chœur, de préparation au D.E., la classe d'art dramatique**			
SOLFEGE SUPERIEUR	71,00 €	125,00 €	148,00 €
ACCOMPAGNEMENT AU PIANO	102,00 €	148,00 €	193,00 €
ANALYSE MUSICALE – CULTURE MUSICALE ECRITURE – HISTOIRE DE LA MUSIQUE Pour 1 de ces 4 enseignements Pour 2 de ces 4 enseignements Pour 3 de ces 4 enseignements Pour les 4 enseignements	 49,00 € 71,00 € 94,00 € 117,00 €	 87,00 € 110,00 € 132,00 € 155,00 €	 117,00 € 140,00 € 163,00 € 186,00 €
ORCHESTRATION	71,00 €	125,00 €	148,00 €
MUSIQUE DE CHAMBRE OU D'ENSEMBLE OU MUSIQUE ANCIENNE	56,00 €	102,00 €	125,00 €
PIANO COMPLEMENTAIRE **Ce tarif s'applique aux élèves qui ne sont pas dans un cursus instrument, chant, danse, direction de chœurs, préparation au D.E., et qui suivent la classe d'écriture et-ou la classe de solfège supérieur**	71,00 €	102,00 €	125,00 €
TECHNIQUE VOCALE Membres du chœur de chambre	49,00 €	87,00 €	117,00 €
FORMATION MUSICALE SEULE	64,00 €	117,00 €	148,00 €

DROIT DE SCOLARITE	TARIF NORMAL
<u>AUTRES DISCIPLINES</u> **Les disciplines suivantes sont suivies en dehors des disciplines traditionnelles par une population différente composée d'adultes, d'étudiants, d'enseignants de l'Education Nationale et de salariés.**	
• ATELIER D'INITIATION A LA DIRECTION CHORALE **Les élèves du Conservatoire de Lille qui acquittent un droit d'inscription et de scolarité peuvent participer sans redevance supplémentaire**	56,00 €
• ATELIER CHORAL **Les élèves du Conservatoire de Lille qui acquittent un droit d'inscription et de scolarité peuvent participer sans redevance supplémentaire**	45,00 €
• VIOLON BAROQUE • VIOLONCELLE BAROQUE • ALTO SUPERIEUR • CONTREBASSE SUPERIEUR **Les élèves du Conservatoire de Lille qui acquittent un droit d'inscription et de scolarité peuvent participer sans redevance supplémentaire**	90,00 €
• ATELIER D'INITIATION A LA DIRECTION D'ORCHESTRE **Tarif réduit applicable aux étudiants déjà inscrits au CNR dans un cursus instrumental ou jazz en cycle spécialisé, ou en classe d'écriture en cycle spécialisé, ou en cursus de direction de chœurs ou en classe de préparation au Diplôme d'Etat.**	315 ,00 € Tarif normal 239 ,00 € Tarif étudiant
PRATIQUES COLLECTIVES en dehors de tout cursus	Seul le droit d'inscription de 12,20 € sera réclamé
CHORALE SEULE	18,00 €

342

CONSERVATOIRE
MODALITÉS D'APPLICATION DES TARIFS ET DES REDUCTIONS ET EXONERATIONS

DROITS D'INSCRIPTION

- Le droit d'inscription représente une participation aux frais de constitution du dossier ou de renouvellement de celui-ci (réinscription). Il est payable au moment de l'inscription ou de la réinscription.
- Le droit d'inscription n'est pas remboursable.
- Le droit d'inscription doit être acquitté par tous les élèves inscrits et réinscrits, y compris ceux qui ayant renouvelé leur inscription ne reprennent pas les cours ou démissionnent avant le 15 octobre de l'année scolaire en cours. De même, les élèves qui sollicitent un congé ou une disponibilité pour toute la durée de l'année scolaire doivent acquitter le droit d'inscription.

DROIT DE SCOLARITE

- Le droit de scolarité doit être acquitté dans le mois qui suit l'envoi du décompte des droits.
- Si un élève démissionne ou sollicite un congé de scolarité avant le 15 octobre, le droit de scolarité n'est pas réclamé.
- Si un élève démissionne ou sollicite un congé de scolarité entre le 16 octobre et la fin du premier trimestre, il doit acquitter une redevance correspondant au demi-tarif du droit de scolarité, quel que soit le nombre de cours suivis ou non. Toute démission ou tout congé après le 1er janvier de l'année scolaire n'entraîne pas de réduction du montant du droit de scolarité.
- Lorsqu'un élève « admis à l'essai » pendant une période ne dépassant pas la durée du premier trimestre de l'année scolaire n'est pas admis définitivement, il doit acquitter une redevance correspondant au demi-tarif du droit de scolarité. Dans le cas où la période d'essai est supérieure à la durée du premier trimestre, l'élève doit acquitter le montant total du droit de scolarité.
- Lorsqu'un élève en scolarité est admis en cours d'année dans une nouvelle discipline (nouvel enseignement), ou un autre cursus, faisant l'objet d'une redevance complémentaire, il doit acquitter le montant total du tarif de cette discipline.
- Lorsqu'un élève change de niveau dans un cursus en cours d'année, le montant de la redevance est calculé sur la base du nouveau tarif. Si cet élève avait déjà acquitté le montant du cursus précédent, il lui est réclamé uniquement la différence.

JUSTIFICATIF POUR LE TARIF COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE: Le domicile considéré est le domicile fiscal de l'élève considéré par l'Etat au titre de l'impôt sur le revenu.

- **Parents ou représentants légaux dont les enfants sont mineurs et élèves majeurs domiciliés chez leurs parents :** pour justifier du domicile de l'élève, il faut fournir deux documents : avis d'imposition sur le revenu **et** dernière quittance. Les adresses figurant sur ces deux documents doivent correspondre au domicile de l'élève.

- **Elèves qui n'habitent pas chez leurs parents ou représentants légaux** (élèves ayant soit un domicile personnel, ou habitant en résidence universitaire ou logement privatif ou tout autre type de logement) : le domicile fiscal considéré est celui des parents dans la mesure où ils sont encore à la charge fiscale des parents ou représentants légaux au titre de l'impôt sur le revenu (avis d'imposition).

  Les élèves indépendants sur le plan fiscal (avec pièces justificatives émanant de l'administration fiscale indiquant qu'ils sont fiscalement indépendants (avis d'imposition) et domiciliés dans la Communauté Urbaine de Lille peuvent prétendre au tarif Communauté Urbaine de Lille. Ils doivent alors fournir les pièces fiscales et administratives (avis d'imposition sur le revenu + quittance à leur nom et prénom) avant le 15 octobre de l'année scolaire en cours.

REDUCTION – DEMI/TARIF

- **Le demi-tarif est appliqué à compter du 3ème enfant, inscrit ou réinscrit, de la même famille : le demi-tarif s'applique au plus jeune des trois enfants et aux suivants.**

- **Le demi-tarif est appliqué aux étudiants boursiers du Ministère de la Culture.**

- **Le demi-tarif est appliqué aux étudiants du département d'études musicales de l'Université de Lille III qui ne suivent au conservatoire que la seule classe d'écriture.**

- **Lorsqu'un élève de JAZZ pratique, en sus du jazz, l'instrument dans une classe d'instrument « classique », le demi-tarif DEUXIEME INSTRUMENT s'ajoute au tarif JAZZ.**

- **Lorsqu'un élève en cursus INSTRUMENT pratique la DANSE au conservatoire, le demi-tarif du cursus DANSE s'ajoute au tarif du cursus INSTRUMENT.**

- **Lorsque, à titre exceptionnel, un élève est autorisé à pratiquer un troisième instrument, il doit acquitter : le tarif cursus instrument + un tarif instrument complémentaire pour le deuxième instrument + un demi-tarif pour le troisième instrument.**

- **Lorsqu'un élève en cursus Direction de Chœurs pratique en plus un cursus instrument, le demi-tarif du cursus instrument s'ajoute au tarif cursus Direction de Chœurs.**

- **Lorsqu'un élève en cursus de Préparation au Diplôme d'Etat de Formation Musicale pratique en plus un cursus instrument, le demi-tarif du cursus instrument s'ajoute au tarif cursus Préparation au Diplôme d'Etat de Formation Musicale.**

EXONERATION DU DROIT DE SCOLARITE

- **Peuvent être exonérés du droit de scolarité (mais pas du droit d'inscription) : les élèves majeurs (en situation régulière au conservatoire) chômeurs ou dont les revenus sont inférieurs ou égaux au RMI, les enfants (majeurs ou mineurs) dont les deux parents sont chômeurs ou dont les revenus sont inférieurs ou égaux au RMI, sur présentation des pièces justificatives émanant des administrations concernées.**

- **Le droit de scolarité n'est pas réclamé aux anciens et nouveaux élèves qui démissionnent ou sollicitent un congé avant le 15 octobre de l'année scolaire en cours.**

345

346

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/316
OBJET

Palais des Beaux-Arts – Exposition "Primitifs flamands.secrets d'ateliers: Le Maître au feuillage brodé"-Organisation du colloque des 23 et 24 juin 2005

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 04/1136 du 13 décembre 2004, le Conseil Municipal a autorisé l'organisation, par le Palais des Beaux-Arts, du 13 mai au 24 juillet 2005 d'une exposition intitulée « Primitifs flamands, secrets d'ateliers : Le Maître au Feuillage Brodé », pour un budget global de 461 400 euros .

Un colloque intitulé « Secrets d'ateliers : démarches d'artistes et méthodes d'attribution d'œuvres à un primitif flamand anonyme » réunirait au Palais des Beaux Arts, les 23 et 24 juin 2005, de nombreux intervenants scientifiques venant du monde entier.

Né d'une collaboration entre les musées français et américains, sous les auspices du FRAME (French Regional Americain Museum Exchange), il s'articule autour d'une exposition conçue en deux volets. A Williamstown et Minneapolis, quatre tableaux de Vierge à l'Enfant de schéma semblable mais peints dans différents décors seront étudiés et analysés par infrarouges, radiographies et dendrochronologie. A Lille, l'exposition doit rassembler l'essentiel des oeuvres attribuées au Maître. Leurs confrontations devraient soulever de nombreuses questions relatives aux méthodes d'attribution et aux démarches des peintres dans les ateliers bruxellois de la fin du XVe siècle. Les deux journées d'études organisées pendant l'exposition permettront d'en fixer les termes, de définir de nouveaux axes de recherches, de publier les premières réponses.

Dans le cadre du budget précité, Le Palais des Beaux Arts prendrait en charge, pour un montant total de 15 000 euros, l 'ensemble des frais afférents à l'organisation de cet événement : transport, hébergement et repas des participants lors de leur déplacement à Lille frais d'accueil.

Ces dépenses seront imputées sur la ligne budgétaire « Exposition Temporaire « Le Maître au Feuillage brodé » - chap 011 – Article 623.3 – Fonction 322 – Enveloppe 25155.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 26 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'organisation de ce colloque aux conditions fixées ci-dessus.

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 2 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture

Catherine CULLEN

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée
à la Culture

Catherine CULLEN

PREFECTURE DU NORD
12 - 2. JUIN 2005 12
ARRIVÉE

347

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/317
OBJET

Palais des Beaux-Arts – Gratuité accordée aux abonnés jusqu'au 30 septembre 2005 sur les activités culturelles du musée

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 99/996 du 13 décembre 1999, le Conseil municipal a adopté la mise en place d'un système d'adhésion annuelle aux activités du Musée qui concerne plus particulièrement l'accès aux visites des collections permanentes et à la programmation culturelle.

L'achat d'une carte d'abonnement (solo, duo, famille, jeune public, multi et argent) donne libre accès aux collections permanentes du musée et un tarif réduit sur les activités figurant dans la programmation culturelle (conférences, soirs au musée, visites guidées).

L'accès aux collections permanentes ayant été gratuit du 12 mai au 31 décembre 2004, les détenteurs d'une carte d'abonnement se sont vus privés de leur principal avantage qui est la gratuité d'accès aux collections permanentes.

Afin que les détenteurs de la carte d'abonnement délivrée au cours de l'année 2004 ne soient pas pénalisés par cette situation, il est proposé de leur accorder l'accès gratuit aux activités culturelles du musée inscrites dans le programme culturel (visites guidées, soirs au musée, conférences) jusqu'au 30 septembre 2005.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 26 avril 2005, il est demandé d'autoriser l'application de la gratuité ci-dessus énoncée aux détenteurs d'une carte d'abonnement délivrée au cours de l'année 2004.

ADOPTEE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée
à la Culture

Catherine CULLEN

Réception en Préfecture le - 2 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture

Catherine CULLEN

PREFECTURE DU NORD
12 - 2. JUIN 2005 12
ARRIVÉE

348

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/318
OBJET

Palais des Beaux-Arts – Convention liant la Ville de Lille et la Banque Populaire du Nord

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de son partenariat avec le Palais des Beaux-Arts de Lille mené depuis plusieurs années, la Banque Populaire du Nord souhaite renouveler son engagement en proposant un soutien financier à hauteur de 10 000 €

La Banque Populaire souhaite contribuer au développement du musée en participant à l'acquisition de matériel d'éclairage ou d'éléments muséographiques afin d'améliorer la présentation des œuvres dans les salles Renaissance - Moyen âge.

La convention ci-jointe détermine les modalités financières, la durée du partenariat ainsi que les contreparties offertes par le Musée au Mécène (manifestation privée). Les dépenses du Palais des Beaux Arts sont évaluées à 1 013.92 € et correspondent aux frais de fluides, de mise à disposition du personnel de surveillance, et de guides.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 26 avril 2005, il est demandé

d'autoriser la signature de la convention de mécénat
d'inscrire une somme correspondante dès l'encaissement de la recette sur l'enveloppe n° 10404 « acquisition de matériel» article 2188 – chapitre 21 – fonction 322.

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 2 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire
L'Adjointe déléguée à la Culture

Catherine CULLEN

Par Délégation du Maire
L'Adjointe déléguée à la Culture

Catherine CULLEN

PREFECTURE DU NORD
12 - 2. JUIN 2005 12
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/319
OBJET

Palais des Beaux-Arts – Exposition "Le Maître au Feuillage Brodé" Convention liant la Ville de Lille et le Collège du Bourgmestre et des Echevins de la Ville Bruges

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Le Palais des Beaux-Arts, le Corpus Brugge 05 et le Musée Groeninge ont décidé de mettre en place un partenariat destiné à favoriser les échanges entre les deux institutions et de mettre en œuvre des actions de communication communes autour des expositions suivantes :

- *Memling et le portrait*, Groeninge Museum – Bruges (du 8 juin au 5 septembre 2005)
- *Le Maître au feuillage brodé, primitifs flamands : secrets d'ateliers*, Palais des Beaux-Arts – Lille (du 13 mai au 24 juillet 2005).

Mises en résonance, les deux expositions permettront d'appréhender deux aspects importants de la peinture du XVe siècle : celui de la représentation de l'homme par un grand maître et celui des recherches sur le rendu du paysage par des peintres anonymes.

La convention ci-jointe détermine les modalités de ce partenariat : mise à disposition mutuelle de supports de communication, annonce, dans toute la mesure du possible, des 2 expositions sur les sites Internet de chaque établissement, insertion d'éléments d'information dans les dossiers de presse de chaque musée.

Par ailleurs, des modulations tarifaires sont prévues dans les deux musées par application du tarif réduit d'accès à l'exposition au porteur d'un billet d'entrée à l'exposition de Bruges pour Lille et inversement : soit, à Bruges tarif réduit à 5 euros pour un tarif plein à 8 euros et pour Lille tarif réduit à 3 euros pour un tarif plein à 4 euros.

Ces dispositions n'entraînent aucune dépense pour la Ville de Lille ni pour la Ville de Bruges, qui a donné son accord pour la signature de cette convention.

Ces tarifs constituent des limites et seront définitivement arrêtés par décision du Maire selon délégation de compétence en vigueur.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 26 avril 2005, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser la signature de la convention et d'adopter la disposition tarifaire y afférant.

ADOPTÉE à !

Par Délégation du Maire
L'Adjointe déléguée à la Culture

Catherine CULLEN

Réception en Préfecture le - 2 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 3 1 MAI 2005

Par Délégation du Maire
L'Adjointe déléguée à la Culture

Catherine CULLEN

PREFECTURE DU NORD
12 - 2. JUIN 2005 12
ARRIVÉE

350

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/320
OBJET

Maison Folie de Moulins
Maison Folie de Wazemmes
Licences d'entrepreneur de spectacles de 1ère, 2ème et 3ème catégories

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

PREFECTURE DU NORD
12 - 2. JUIN 2005 12
ARRIVÉE

Le décret du 29 juin 2000 relatif aux spectacles vivants soumet l'ensemble du secteur public aux dispositions de l'ordonnance du 13 octobre 1945 modifiée par la loi du 18 mars 1999 qui définit et réglemente la profession d'entrepreneur de spectacles.

La notion d'entrepreneur de spectacles s'articule autour de trois métiers qui ne sont pas incompatibles entre eux : exploitant de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques, producteurs de spectacles ou entrepreneur de tournées, diffuseur de spectacles, ce qui se traduit par trois types de licences.

Les collectivités locales, jusqu'alors exclues du champ d'application de ce texte doivent donc à présent solliciter une ou des licences pour exercer leurs activités artistiques, dès lors qu'elles organisent plus de six spectacles par an.

C'est le cas de la Ville de Lille, depuis que les maisons Folie de Wazemmes et de Moulins développent leur propre programmation. Fortement sollicitées par les artistes, les compagnies, les associations et les habitants depuis leur ouverture, elles suscitent et initient une abondance de projets.

Compte tenu de la richesse de leur programmation, elles ne peuvent pas, en effet, être considérées comme des organisateurs occasionnels de spectacles ce qui oblige donc la Ville de Lille à demander, pour chacun des deux équipements, la délivrance des licences de 1ère, 2ème et 3ème catégories, c'est à dire d'exploitant de lieux, de producteur et de diffuseur de spectacles.

L'article 5 de l'ordonnance du 13 octobre 1945 modifiée stipulant que , dans le cas des salles de spectacles exploitées en régie directe par les collectivités publiques, la licence est accordée à la personne physique désignée par l'autorité compétente, il est demandé au Conseil Municipal, en accord avec la commission de la culture réunie le 26 avril 2005, :

- d'autoriser le Maire ou son représentant, l'Adjointe au Maire déléguée à la Culture à solliciter la délivrance de ces licences, au nom de Monsieur Laurent Dréano, Directeur Général Adjoint de la Culture.

Cette licence pourrait être étendue le cas échéant à d'autres équipements gérés en régie directe par la Ville de Lille

Réception en Préfecture le 2 JUIN 2005
Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

ADOPTEE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture

Catherine CULLEN

Catherine CULLEN

351

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/321
OBJET

Maison Folie de Lille-Moulins
- Exposition temporaire « au delà de ma porte »
- Vente de produits dérivés
- Tarification – Admission en recettes

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Une exposition carnet de voyage sur le quartier de Lille-Moulins réalisée par M. Pascal GOUDET et Mlle Fanny CHIARELLO, appelée « Au delà du seuil de ma porte » a été présentée à la Maison Folie de Moulins du 15 au 24 Avril 2005.

Pour cette occasion, 1000 portfolios de 15 cartes postales reprenant les illustrations de Pascal GOUDET et les textes de Fanny CHIARELLO seront édités.

- 200 exemplaires de ce portfolio seront remis à Pascal GOUDET et Fanny CHIARELLO, qui pourront en faire usage à des fins de promotion ou de vente.
- 200 exemplaires seront destinés à la Maison Folie de Moulins afin de les diffuser auprès des mécènes et des prêteurs.
- 600 exemplaires seront mis en vente au prix de 5 € l'unité par des librairies et lieux spécialisés à savoir la FNAC de Lille, le Furet de Lille, l'Office de tourisme de Lille, les Lisières à Roubaix. Dans le cadre de conventions de mandat, une remise de 35% sur le prix TTC, soit 1,75 € pourra être consentie par la Ville de Lille à ces lieux qui mettront en vente ledit portfolio au tarif de 5 €.

La ville de Lille percevra les sommes des ventes par l'émission d'un titre de recettes.

Il est demandé au Conseil Municipal, en accord avec la Commission de la Culture, réunie le 26 Avril 2005, de bien vouloir :

- **ADOPTER** ces dispositions
- **ADMETTRE** en recettes le produit de cette vente
- **ACCEPTER** le principe de cette remise sur le prix de vente du portfolio
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant, l'Adjointe au Maire déléguée à la Culture à signer les contrats de prestations artistiques.

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 2 JUIN 2005

Par Délégation du Maire
L'Adjointe déléguée à la Culture

Affiché en Mairie le 2 3 MAI 2005

Catherine CULLEN

Par Délégation du Maire
L'Adjointe déléguée à la Culture

Catherine CULLEN

PREFECTURE DU NORD
12 - 2. JUIN 2005 12
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/322
OBJET

Tri Postal
Programmation 2005

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

PREFECTURE DU NORD
12 - 2. JUIN 2005 12
ARRIVÉE

L'association Lille 2004 a rouvert au public les portes du Tri Postal, ce bâtiment de quelque 5500 m² qui avait été libéré par les postiers, et en a fait l'un des symboles forts de la capitale européenne de la culture.

Le succès de ce lieu qui a accueilli expositions et nuits clubbing, ne s'est pas démenti tout au long de l'année 2004. Il a incité la Ville de Lille à négocier avec le Réseau Ferré de France qui en est le propriétaire, pour qu'il soit, pendant 10 ans encore, un lieu ouvert aux innovations culturelles.

Des travaux, en particulier l'équipement en escaliers de secours provisoires, avaient rendu possible l'accueil du public, l'année dernière. Des travaux de pérennisation seront réalisés, cette année, et consisteront en la reconstruction d'un escalier de secours, le raccordement du bâtiment au réseau de chaleur de Résonord et la modernisation du monte-charge.

Estimés à 201.505 euros HT, ils feront l'objet du lancement d'un marché à procédure adaptée.

Dès la passation d'une convention de mise à disposition du Tri Postal à la Ville par le Réseau Ferré de France, une programmation sera mise en place.

Cependant, le Tri Postal accueillera à titre provisoire du 25 mai au 26 juin 2005 l'exposition des Transphotographiques. Cette occupation sera formalisée par deux conventions de mise à disposition du lieu, d'une part du Réseau Ferré de France à la Ville de Lille, d'autre part de la Ville de Lille à l'Atelier Photo.

Il est demandé
de se prononcer sur la réalisation des travaux qui feront l'objet d'une procédure de passation de marché
d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la Culture à signer la convention de mise à disposition du Tri Postal par le Réseau Ferré de France à la Ville de Lille et la convention de mise à disposition du Tri Postal par la Ville de Lille à l'Atelier Photo.

Réception en Préfecture le - 2 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture

Catherine CULLEN

ADOPTEE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée
à la Culture

Catherine CULLEN

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/323
OBJET

DRCL
2 31 MAI 2005 3
PREFECTURE DU NORD

Subventions patrimoniales - complément et subventions spécifiques "Journées du Patrimoine"

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille travaille régulièrement avec les associations patrimoniales lilloises qui oeuvrent pour la promotion et le développement du patrimoine architectural et urbanistique de Lille. Il est proposé de leur octroyer les aides financières suivantes :

Demandes de subventions en aide au projet et en fonctionnement :

- L'institution du Bataillon des Canonniers Sédentaires de Lille (44 rue des Canonniers - Lille) dont le but est de maintenir les traditions historiques des canonniers, veiller à son rayonnement et à la gestion de son patrimoine. Il est proposé de leur verser au titre du fonctionnement une subvention d'un montant de 1 600 euros sur un budget global de 83 461,29 euros.

- L'Université Populaire de Lille (Pavillon St Sauveur - 99 rue St Sauveur - Lille) dont le but est d'assurer dans le cadre de la laïcité un complément d'instruction et d'éducation par les moyens de conférences culturelles, historiques, scientifiques. Il est proposé de leur verser au titre du fonctionnement une subvention de 5 340 euros sur un budget global de 23 350 euros.

- Le Denier des Ecoles Laïques de Lille (4 rue F. Mottez - Lille) dont le but est d'apporter aux élèves de l'enseignement public une aide par diverses actions de civisme, de citoyenneté et de connaissance du patrimoine. Il est proposé de leur octroyer au titre du fonctionnement une aide d'un montant de 7 500 euros sur un budget total de 10 580 euros.

- L'association Solid'art Saint Maurice (19 parvis Saint Maurice - Lille) dont le but est de favoriser, développer et promouvoir des projets culturels et solidaires. Cette association met en place un projet intitulé "Deserts" et notamment une installation artistique "Passage, chemin de sable, de verre et de lumière" par Gil Dara, architecte d'intérieur et Alexandra Gies, maître verrier. Il est proposé d'accorder à l'association une subvention d'un montant de 7 500 euros au titre de l'aide au projet sur un budget total de 56 750 euros.

- L'association des amis de l'église Sainte Catherine (10 rue Masurel - Lille) dont le but est la restauration et la mise en valeur du patrimoine culturel de l'église Sainte Catherine et de son environnement. Il est proposé de lui octroyer une aide d'un montant de 1 000 euros sur un budget global de 3 500 euros.

- L'association "La Ronde des Géants" (10 rue de l'église - Beaucamps Ligny) dont le but est l'étude, la sauvegarde et la promotion des géants processionnels et de cortège. Cette association propose l'édition d'un document sur le géant du quartier de Lille-Centre "Narcisse, le P'tit quinquin". Il est proposé d'octroyer au titre de l'aide au projet une subvention d'un montant de 2 000 euros sur un budget total de 4 850 euros.

Demande de subvention au titre des "Associations des Amis des Eglises"

- L'Association Saint André/Vieux-Lille (123 rue Royale - Lille) dont le but est la mise en valeur du patrimoine de l'église Saint André. Cet édifice comme l'église Sainte Catherine souhaite ouvrir régulièrement pour permettre aux nombreux touristes d'admirer ses richesses. Afin de permettre à l'église Saint André et à l'église Sainte Catherine d'ouvrir leurs portes quotidiennement, il est proposé d'octroyer à l'association une aide d'un montant de 20 000 euros pour l'embauche spécifique d'un intérim pour permettre l'ouverture des édifices dans de bonnes conditions (sur un budget total de 22 867,13 euros).

Subventions spécifiques "Journées du Patrimoine"

- l'association "Sous les Marronniers" (10 rue Négrier - Lille) souhaite organiser un bal tango à l'occasion des Journées du Patrimoine le dimanche 18 septembre au soir dans la cour intérieure de la Vieille Bourse. Il est proposé de lui octroyer une subvention d'un montant de 1 900 euros, budget permettant l'organisation de cette manifestation.

- l'association pour la Promotion et l'animation du Jardin Vauban souhaite organiser des manifestations spécifiques dans le cadre des Journées du Patrimoine et notamment un spectacle samedi soir en nocturne . Il est proposé de verser à l'association une subvention d'un montant de 1 100 euros pour permettre l'organisation de ces spectacles.

- En accord avec la commission de la Culture réunie le mardi 26 avril 2005, il est demandé d'autoriser le versement des subventions aux associations reprises ci-dessus.

Les subventions de fonctionnement et d'aide au projets seront imputés sur l'enveloppe 3252 intitulée "Aide aux projets culturels patrimoniaux" - chapitre 65 - article 6574 - fonction 30.

La subvention versée au titre des associations des Amis des Eglises sera imputée sur l'enveloppe 22336, chapitre 67, article 6745, fonction 025.

Les subventions spécifiques "Journées du Patrimoine" seront imputés sur l'enveloppe 23867 intitulée "Journées du Patrimoine - subventions aux associations" chapitre 67, article 6745, fonction 33.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 31 MAI 2005

Par Délégation du Maire
Le Conseiller Municipal
délégué au Patrimoine

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Dominique PLANCKE

Par Délégation du Maire
Le Conseiller Municipal
Délégué au Patrimoine

Dominique PLANCKE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DRCL
31 MAI 2005
PRÉFECTURE DU

Séance du 23 mai 2005
N° 05/324
OBJET
Eglise du Sacré Cœur -
Travaux de mise en sécurité du clocher
Lancement d'un appel d'offres

Rapport de Madame le Maire
Mesdame, Messieurs,

Le clocher de l'église du Sacré Cœur situé à l'angle de la rue Nationale et de la rue Solférino est constitué à la base d'un porche monumental à trois entrées, d'une tour carrée constituée de deux étages, d'un beffroi à base octogonale et d'un clocher pyramidal à base octogonale comportant deux planchers intermédiaires.

Toutes les façades jusqu'au niveau du beffroi présentent des éléments de décoration de type colonnettes, chapiteaux, statues, frise en pierre sculptée qui se fissurent et risquent de se désolidariser. De même, les gardes corps ajourés en pierre des quatre balcons du beffroi présentent des éléments fissurés qui se déposent à la main.

Le clocher pyramidal à base octogonale de 30 mètres de hauteur et culminant à 82 mètres au-dessus du niveau du sol est entièrement construit en béton de ciment armé et présente des désordres plus importants.

Les bétons se fissurent, s'éclatent et laissent apparaître les armatures métalliques sur les colonnettes, lucarnes, escalier d'accès aux étages supérieurs, etc... Les huit anciennes lucarnes à colonnettes et les huit faces percées sur la paroi supérieure du clocher sont démunies de toute protection et ont aggravé le phénomène de détérioration générale.

Un dispositif de sécurité provisoire a été mis en place afin d'assurer la protection des piétons.

Les travaux de réparation des ouvrages sont estimés à 617.000 euros T.T.C.

Par ailleurs, une mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé doit être déployée sur ce chantier. Cette mission est estimée à 4.500 euros T.T.C. De même, des missions de contrôle technique doivent être assurées durant le chantier afin de contrôler les matériaux utilisés et de réceptionner les différents travaux exécutés. Ces missions sont estimées à 20 jours pour la durée du chantier, soit la somme de 8.600 euros T.T.C.

En accord avec la commission de la culture réunie le 26 avril 2005, il est demandé :

- de se prononcer sur les travaux de mise en sécurité du clocher de l'église du Sacré Cœur qui donneront lieu au lancement de Marchés Publics.
- de prévoir les dépenses sur l'imputation budgétaire : Chapitre 23 - Nature 2313 - Fonction 020.

Réception en Préfecture le : 31 MAI 2005

Affiché en Mairie le : 24 MAI 2005

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire
Le Conseiller Municipal
Délégué au Patrimoine

Dominique PLANCKE

Par délégation du Maire
Le Conseiller Municipal
Délégué au Patrimoine

Dominique PLANCKE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/325
OBJET

lecture publique -
subventions - complément

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la délégation "lecture publique", la Ville de Lille souhaite apporter son soutien financier à des associations qui oeuvrent pour la promotion et le développement du livre et de la lecture à Lille.

Dans ce cadre, il est proposé d'apporter une aide aux associations suivantes :

- association "Ici Là-bas" (25 rue de Valmy - Lille) dont le but est la promotion et la valorisation de la librairie indépendante et de proximité. La Ville souhaite lui octroyer une subvention d'un montant de 2 000 euros au titre de l'aide au projet sur un budget global de 13 000 euros.

- L'association "Libraire à Lille" (36 rue de la Clef - Lille) qui organise notamment le festival du livre "Passions d'Avril". Il est proposé au titre de l'aide au projet de ce festival de lui octroyer une aide financière de 3 000 euros sur un budget total de 65 000 euros.

- l'association "Littorales" (3/6 rue Saint Just - Lille) qui œuvre dans le domaine de la recherche et l'organisation de nouvelles démarches d'animations autour du livre et de la lecture dans une perspective transdisciplinaire. Cette association organise également des bals littéraires dans ce cadre. Il est proposé d'une part de lui verser une subvention de fonctionnement de 4 000 euros sur un budget global de 53 050 euros et d'autre part une subvention au titre de l'aide au projet de 2 000 euros pour l'organisation d'un bal littéraire sur un budget global de 23 080 euros, soit une subvention totale de 6 000 euros.

- L'association "Conte sur tes doigts" (20/4 boulevard Bigo Danel - Lille) dont le but est de réunir des sourds et des entendants autour de la création de projets culturels et artistiques. Dans ce cadre, il est proposé de lui verser au titre de l'aide au projet, en l'occurrence le projet "Légende d'Akabar" une subvention d'un montant de 3 000 euros sur un budget total de 75 422 euros.

- L'association "Escale des lettres" (11 rue de la Taillerie - Arras) dont le but est la rencontre d'un écrivain et d'un lecteur au travers de cafés littéraires. Il est proposé de lui octroyer une subvention d'un montant de 1 000 euros au titre des cafés littéraires organisés sur Lille sur un budget global de 150 000 euros.

- L'association "Arts et Médias d'Afrique" (rue de l'Alma - Lille) organise chaque année un grand festival avec des auteurs africains "Fest'Africa" . Ce festival permet la rencontre de la littérature africaine avec des lectures, des conférences, des spectacles... Il est proposé de lui octroyer au titre de l'aide au projet une subvention de 10 000 euros sur un budget global de 178 000 euros.

- L'association "P'tit Poète" (6 rue Sébastopol - Lille) dont le but est de mettre en place des interventions et animations pédagogiques et musicales autour de la poésie. Il est proposé de lui verser une subvention de 400 euros au titre du fonctionnement sur un budget total de 1 288 euros.

- L'association "Les Mille et une vies" (8bis rue Gantois - Lille) dont le but est la création, la diffusion et la sensibilisation au Théâtre de Marionnettes. Il est proposé au titre du fonctionnement de lui verser une subvention de 2 000 euros sur un budget global de 53 276 euros.

- L'association "Le Collectif Animalivre" (Médiathèque de Roubaix - 2 rue Pierre Motte - Roubaix) explore différents modes d'animations autour du livre à travers des actions de formations, de créations de jeux autour du livre et l'organisation du salon "Lire pour jouer, jouer pour lire" les 24, 25 et 26 novembre 2005 au Nouveau Siècle à Lille. Cette association permet une approche de la lecture de manière ludique. Il est proposé de lui verser pour cette action spécifique une subvention d'aide au projet d'un montant de 1 000 euros sur un budget global de 44 290 euros.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 26 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions aux associations reprises ci-dessus.

Les sommes correspondantes seront imputées sur l'enveloppe 25186 "associations de lecture - subventions" chapitre 65 - article 6574 - fonction 321.

ADOPTÉE à l'unanimité
Par Délégation du Maire
La Conseillère Municipale déléguée
A la lecture publique et aux
Bibliothèques

Sarah PHEULPIN-COQUEL

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire
La Conseillère Municipale
Déléguée à la lecture publique
Et aux bibliothèques

Sarah PHEULPIN-COQUEL

DRCL
1 - 1 JUIN 2005 1
PRÉFECTURE DU NORD

VILLE DE LILLE

358

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/326
OBJET
Bibliothèque Municipale
Don de cassettes audio-musicales
à l'association ACAUPED

Rapport de Madame le Maire

1 - 1 JUIN 2005 1
PRÉFECTURE DU NORD

Mesdames, Messieurs

La Bibliothèque municipale dispose d'un fonds de 6.983 cassettes-audio musicales, réparties jusqu'ici dans les différents services de prêt de livres. Les genres couverts vont de la musique classique au jazz, en passant par la chanson française et le rock.

Compte-tenu de l'usure de ces cassettes-audio, de l'augmentation des problèmes liés à leur détérioration progressive, de l'absence de budget de renouvellement, de la disparition progressive de ce support et surtout de l'existence de trois services discothèques proposant désormais des cd-audio, il n'apparaît plus pertinent de maintenir ces documents en rayon, ni de les proposer encore aux lecteurs de la Bibliothèque municipale.

Ces cassettes initialement destinées à être pilonnées peuvent néanmoins encore servir. C'est pourquoi il est envisagé de faire don de l'ensemble de ces cassettes à l'association ACAUPED.

Reconnue organisme de bienfaisance depuis 1993, *l'Association pour la Coordination d'Actions Utiles aux Pays En Développement*, qui oeuvre principalement en faveur de l'autonomie des systèmes de santé dans les pays concernés, est associée au Conseil Général du Nord dans le cadre du projet de jumelage-coopération avec la ville de Mamou (République de Guinée). L'association y a notamment implanté l'échographie.

L'ACAUPED se propose de fournir le lot de cassettes-audio à la nouvelle bibliothèque-médiathèque préfectorale de cette ville d'Afrique occidentale, certaine que cela viendra consolider les efforts déjà entrepris pour mettre en place cet équipement.

La Bibliothèque municipale tient à disposition la liste d'inventaire du lot de cassettes-audio.

Avec l'accord de la Commission de la Culture réunie le 26 avril 2005, il est demandé de procéder au déclassement de ces cassettes des biens du domaine public et de faire don de l'ensemble du lot à l'association ACAUPED.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire
La Conseillère municipale
déléguée à la Lecture publique

S. PHEULPIN-COCQUEL

MAIRIE DE LILLE

Par Délégation du Maire
La Conseillère municipale
déléguée à la Lecture publique

S. PHEULPIN-COCQUEL

359

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/327
OBJET Bibliothèque municipale - Edition de cartes postales - Signature d'une convention

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

La Bibliothèque Municipale de Lille conserve un fonds important d'étiquettes chromolithographiques qui ornaient les boîtes de bobines de fil produites à Lille et dans la région au XIXe siècle. Editer des cartes postales de qualité et proposer ainsi des reproductions de ces cartes est un moyen de faire connaître ce patrimoine régional au plus grand public et de le valoriser.

En 1993, cette collection a fait l'objet d'une description analytique par le personnel scientifique de la bibliothèque et a donné lieu à la bibliothèque municipale de Lille à une exposition intitulée « Au fil de la mémoire : étiquettes chromolithographiques » dans le cadre de la manifestation nationale « Mois du Patrimoine écrit » et à un catalogue.

La Bibliothèque Municipale de Lille et l'entreprise S.A.R.L. Floriscope éditeur et diffuseur de cartes postales spécialisé sur la région Nord-Pas-de-Calais, se sont rapprochées pour éditer 18 cartes postales à partir de ce fonds d'étiquettes de fil conservé dans les fonds de la bibliothèque municipale.

La convention ci-jointe détermine les modalités d'édition de ces cartes postales. Le tarif de vente est établi dans la limite de 2 euros la carte et 15 euros la série complète de 18 cartes : ces tarifs seront pris en compte par arrêté municipal en vertu de la délégation de compétence.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 26 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou en cas d'empêchement Madame la Conseillère Municipale Déléguée à la Lecture Publique à signer la convention.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire
La Conseillère municipale
Déléguée à la Lecture publique

Sarah PHEULPIN-COQUEL

MAIRIE DE LILLE

DRCL
1 - 1 JUIN 2005 1
PRÉFECTURE DU NORD

Par Délégation du Maire
La Conseillère municipale
Déléguée à la Lecture publique

Sarah PHEULPIN-COCQUEL

360

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/328
OBJET

Renouvellement de la convention avec le Théâtre du Nord

**Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs**

Au titre de l'année 2005, et dans le cadre du développement de sa politique artistique et culturelle, la Ville de Lille attribue des subventions aux associations et structures à caractère culturel compte tenu de leur activité et de leurs ressources, de l'intérêt et de la qualité du projet de programmation et de son rayonnement.

Le Théâtre du Nord bénéficie de subventions supérieures à 23 000€, et est, de ce fait, lié à La Ville de Lille par convention. La précédente convention signée en 2002 arrive à échéance et nécessite d'être renouvelée.

Ces subventions permettront

- de financer la mission de création théâtrale dramatique d'intérêt public et de mise en place d'un projet artistique, mission que le théâtre a reçue de l'Etat dans le cadre d'un contrat de décentralisation dramatique signé avec le Ministère de la Culture.
  Ce financement s'élève à 228 674€ et sera imputé sur les crédits inscrits au chapitre 65 article 6574, fonction 313 enveloppe 15265.

- de financer les dépenses dues aux charges du bâtiment mis à disposition par la Ville. Ce financement s'élève à 211 295€.
  Il sera imputé sur les crédits inscrits au chapitre 65 article 6574 fonction 313 enveloppe 15270.

- d'attribuer une aide à l'équipement pour un montant de 7 622€ imputé sur les crédits inscrits au chapitre 65 article 6572 fonction 313 enveloppe 16540.

Les subventions seront à verser, selon le calendrier précisé à l'article 4 de la convention au : Théâtre du Nord, Théâtre National Lille Tourcoing Région Nord Pas de Calais, SARL dont le siège social est situé 19 rue des Champs 59200 Tourcoing

la convention établie en raison du montant de la subvention que la Ville de Lille propose d'accorder à cette structure, et conformément à la législation en vigueur, est annexée au rapport.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 26 avril, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'accepter le versement des subventions à cette structure
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant délégué à la Culture, à signer la convention correspondante.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en préfecture le - 1 JUIN 2005

Par délégation du Maire
La Conseillère Municipale déléguée

Betty GLEIZER

MAIRIE DE LILLE

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par délégation du Maire
La Conseillère Municipale déléguée

Betty GLEIZER

DRCL
1 - 1 JUIN 2005 1
PRÉFECTURE DU NORD

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/329
OBJET

Relogement des Centres Régional et Départemental de Documentation Pédagogique (CRDP – CDDP) Evolution du projet

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Par délibérations 01/531 et 03/246, le Conseil Municipal a approuvé le projet de relogement des CRDP et CDDP dans les locaux sis 3 et 5 rue Jules de Vicq à Fives, le choix de la Maîtrise d'œuvre ainsi que le complément de programme qui s'est imposé après les études techniques et des avant-projets.

Le coût total de l'opération a alors été arrêté à 3.649.615 € TTC ; le coût des acquisitions étaient, notamment de 1.265.326€ et le coût travaux était de 1.776.052 € H.T (soit 2.214.712 €T.TC.), au mois de janvier 2002.

Dans l'attente des confirmations des participations de l'Etat et du Conseil Général du Nord en particulier, le coût travaux a subi une évolution importante liée :

- Aux modifications du programme fonctionnel du CRDP et CDDP imposant des nouvelles cloisons et donc des travaux d'électricité et de chauffage.
- A la nécessité de revoir toute l'étanchéité de toiture qui s'est fortement dégradée depuis janvier 2002 et donc non prévue initialement.
- A la dégradation importante du bâtiment due au vandalisme, qui conduit à devoir procéder au remplacement des huisseries extérieures et intérieures, de l'ensemble du câblage électrique, des appareils de chauffage et d'éclairage.
- A la forte augmentation des prix du secteur du bâtiment ; cette évolution correspond à 15% du montant initial des travaux, pour la période de janvier 2002 à Juin 2005.

Le nouveau coût travaux est aujourd'hui estimé à 3.124.618€ T.T.C. (soit : 2.612.556 € H.T.). Cette augmentation conduit donc à solliciter un complément de financement auprès de la Région Nord Pas de Calais compte tenu des financements acquis à ce jour.

Il convient alors de proposer un projet fonctionnel comprenant une tranche ferme contenue à 2.142.000 € TTC et une tranche conditionnelle qui sera déclenchée avec les confirmations de financements attendues.

Le nouveau plan de financement de l'opération relogement du CRDP-CDDP s'établit donc comme suit :

Dépenses		Recettes	
		Participations sollicitées :	
*coût des travaux :	2.612.556 €		
*honoraires et BE :	259.076 €	- Conseil Général du Nord :	1.280.000 €
		- Ville de Lille : Travaux	176.368 €
Total HT :	2.871.633 €	- Ville de Lille : acquisition	1.265.326 €
Total TTC :	3.434.473 €	- FCTVA :	475.000 €
		- Etat :	953.105 €
Acquisition et indemnités	1.265.326 €	- Conseil Régional Nord-Pas de Calais:	550.000 €
Total TTC : 4.699.799 €		**Total TTC : 4.699.799 €**	

En accord avec votre Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 2 Mai 2005, et du Conseil de Quartier de Fives, il est demandé au Conseil Municipal de :

- adopter ce nouveau plan de financement, sachant que cette opération donnera lieu au lancement d'un appel d'offre ouvert avec une tranche ferme et une tranche conditionnelle sur le nouveau coût de travaux
- autoriser Madame le Maire à solliciter la subvention complémentaire attendue de la Région Nord Pas de Calais à hauteur de 550.000 €.
- Imputer les dépenses correspondantes au chapitre 23/2313 enveloppe 13673 de nos documents budgétaires

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en préfecture le - 1 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par délégation du Maire

L'adjoint délégué à l'enseignement supérieur

Pascal LENGLET

Par délégation du Maire

L'adjoint délégué à l'enseignement supérieur

Pascal LENGLET

DRCL
1 - 1 JUIN 2005 1
PRÉFECTURE DU NORD

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/330
OBJET

Contrat Enfance – Subventions 2005
Versements

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs

En 1993, la Ville de Lille et la Caisse d'Allocations Familiales de Lille ont conclu un premier Contrat Enfance applicable pour une période de 5 années. Prolongé d'une année supplémentaire par avenant, le Contrat Enfance a pris fin le 31 décembre 1998.

Après évaluation du premier dispositif et de son application, la Ville de Lille et la Caisse d'Allocations Familiales de Lille ont souhaité poursuivre leur politique volontariste de développement et d'amélioration du service public en direction des enfants de moins de 6 ans et de leur famille par la conclusion, lors de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 1999 d'un second Contrat Enfance pour la période 1999 – 2003 ainsi que la validation de la liste des projets retenus.

Prolongé également d'une année supplémentaire, ce second Contrat Enfance est arrivé à échéance le 31 décembre 2004. L'évaluation de ce second dispositif est en cours et fera suite à l'élaboration d'un 3ème Contrat Enfance qui pérennisera les actions en place et inscrira de nouvelles actions. Néanmoins, dans l'attente de la mise en place de ce nouveau dispositif, il est proposé de verser aux associations inscrites dans le schéma de développement du 2ème Contrat Enfance et ce, afin de ne pas mettre en péril le fonctionnement de ces actions, le solde de la subvention 2005 pour les actions existantes ; sachant qu'un premier versement représentant 30 % de cette subvention a déjà été validé lors du Conseil Municipal du 13 décembre 2004, il s'agit de :

LA GAMINERIE	40 311 €
BOULES DE GOMMES	57 634 €
SERVICE ACCUEIL	6 412€
A.D.N.S.E.A	10 831 €
HALTE GARDERIE DU FAUBOURG DE BETHUNE	53 991 €
AUX BABELUTTES	25 721 €
LES FRANCAS DE LILLE	24 472 €
ASSOCIATION FILOFIL	7 714 €
ASSOCIATION LES PETITES CANAILLES	28 297 €

A.R.P.E	12 751 €
ASS PERISCOPE	5 706 €
COLLINE	1 933 €
CLUB DES MAMANS	34 268 €
ASSOCIATION PETRONILLE	68 159 €
ASSOCIATION BABIBULLE	58 899 €
ASSOCIATION INNOV'ENFANCE	140 723 €
HALTE GARDERIE LES ACACIAS *(sous réserve de l'accord du Conseil Communal d'hellemmes)*	49 083 €
EDOUARD ET CELESTIN VONT EN BATEAU *(sous réserve de l'accord du Conseil Communal d'hellemmes)*	7 305 €
PAIERIE DEPARTEMENTALE DU NORD *(E.P.D.S.A.E - Maison de l'Enfance et de la Famille)* *(sous réserve de l'accord du Conseil Communal d'hellemmes)*	12 024 €
ASSOCIATION PREMIERS PAS *(sous réserve de l'accord du Conseil Communal d'hellemmes)*	55 548 €
ASSOCIATION PREMIERS PAS	40 118 €
POINT RENCONTRE NORD	3 486 €
LUC	76 402 €

En application de la loi n° 2000 - 321 du 12 avril 2000 et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatifs aux relations entre les collectivités locales et les associations, il est fait obligation à la Ville de Lille de conclure une convention avec toute association à laquelle elle attribue, tous crédits confondus, une ou plusieurs subventions d'un montant total supérieur à 23 000 €, c'est pourquoi des conventions ou des avenants aux conventions avec les associations la Gaminerie, Boules de Gomme, Halte garderie du Fb de Béthune, les Babeluttes, les Petites Canailles, le Club des Mamans, Pétronille, Babibulle ; Innov'Enfance, les acacias, Premiers Pas sont annexées à la présente délibération service pilote Direction Petite Enfance et Famille, en ce qui concerne les francas de Lille, Filofil, ADNSEA et le LUC, les avenants feront l'objet de délibérations prises par ailleurs (services pilotes Direction Enfance, CLSPD et Direction des sports).

.../...

En accord avec la commission de la solidarité et du projet éducatif, réunie le 2 Mai 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la signature des conventions ou avenants ci-joints.
- d'autoriser le versement de ces subventions
- d'imputer les dépenses correspondantes au chapitre 65 - article 6574 - enveloppe budgétaire 9984 - fonction 64 sous l'intitulé "Contrat Enfance – Subventions ».

ADOPTÉE à l'unanimité

Par Délégation du Maire
L'Adjointe déléguée à la Petite Enfance

Stéphanie BOCQUET

Réception en Préfecture le 1 JUIN 2005
Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire
L'Adjointe déléguée à la Petite Enfance

Stéphanie BOCQUET

Contrat Enfance
Délégation de Madame Stéphanie BOCQUET
1er Versement

NOM et ADRESSE DE L'ASSOCIATION	ACTIVITES GENERALES DE L'ASSOCIATION	ACTIONS A FINANCER	SUBVENTIONS ALLOUEES EN 2004	SUBVENTIONS PREVUES EN 2005	AVANCE DEJA VERSEE	FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE
La Gaminerie 7/2, rue Henri Dunant LILLE	Mini-crèche	15 places de crèche	48 135,00 €	49 095,00 €	14 441,00 €	34 654,00 €
		Fonctionnement	7 858,00 €	8 015,00 €	2 358,00 €	5 657,00 €
Boules de Gommes 2, rue Jean Bart LILLE	Mini-crèche	17 places de crèche	54 553,00 €	55 641,00 €	16 366,00 €	39 275,00 €
		Fonctionnement	7 715,00 €	7 869,00 €	2 315,00 €	5 554,00 €
		Projet transversal autour de l'éveil musical	18 294,00 €	18 294,00 €	5 489,00 €	12 805,00 €
Association Service Accueil groupe scolaire Aicard Samain 15 avenue Verhaeren		CLSH et Accueil périscolaire 32 places	9 161,00 €	9 161,00 €	2 749,00 €	6 412,00 €
A.D.N.S.E.A 199/201 rue Colbert LILLE	Innovation, promotion et gestion d'actions en vue de l'épanouissement d'enfants et d'adultes	Maison Arc en Ciel 16, Bd de Metz Lieu d'accueil parents-enfants	15 043,00 €	15 344,00 €	4 513,00 €	10 831,00 €
Halte Garderie du Faubourg de Béthune 6 bis Boulevard de Metz LILLE	Halte-garderie	20 places de halte-garderie	75 009,00 €	76 494,00 €	22 503,00 €	53 991,00 €

Contrat Enfance
Délégation de Madame Stéphanie BOCQUET
1er Versement

NOM et ADRESSE DE L'ASSOCIATION	ACTIVITES GENERALES DE L'ASSOCIATION	ACTIONS A FINANCER	SUBVENTIONS ALLOUEES EN 2004	SUBVENTIONS PREVUES EN 2005	AVANCE DEJA VERSEE	FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE
Les Babeluttes 48, rue de Philadelphie	Crèche parentale	14 places de crèche	25 004,00 €	25 505,00 €	7 502,00 €	18 003,00 €
		Fonctionnement	10 721,00 €	10 935,00 €	3 217,00 €	7 718,00 €
Pour le quartier de Fives **Les Francas** 24, rue Malsence LILLE	Centre Georges Sand	CLSH (20 places)	11 217,00 €	20 140,00 €	3 366,00 €	16 774,00 €
Pour le quartier St Maurice **Les Francas** 24, rue Malsence LILLE	Centre Jean Zay	CLSH (20 places)	7 139,00 €	9 840,00 €	2 142,00 €	7 698,00 €
Filofil 3, rue Cabanis LILLE	Promotion de la lecture chez les tout petits	Actions sur le livre	10 715,00 €	10 929,00 €	3 215,00 €	7 714,00 €
Les Petites Canailles 3/5, rue Jacques Febvrier LILLE	Crèche parentale	16 places de crèche	28 576,00 €	29 152,00 €	8 573,00 €	20 579,00 €
		Fonctionnement	10 720,00 €	10 934,00 €	3 216,00 €	7 718,00 €
A.R.P.E **Accueil Rencontre Parents Enfants** 11 bis rue Edouard Herriot LILLE	Gestion du lieu d'accueil "La Petite Maison". Favoriser toutes les actions et réflexions dans le secteur de la Petite Enfance	Lieu d'accueil parents-enfants "La Petite Maison"	17 711,00 €	18 065,00 €	5 314,00 €	12 751,00 €
Association Périscope 1, rue Hippolyte Lefebvre	Accueil périscolaire	50 places	6 480,00 €	7 650,00 €	1 944,00 €	5 706,00 €

368

Contrat Enfance
Délégation de Madame Stéphanie BOCQUET
1er Versement

NOM et ADRESSE DE L'ASSOCIATION	ACTIVITES GENERALES DE L'ASSOCIATION	ACTIONS A FINANCER	SUBVENTIONS ALLOUEES EN 2004	SUBVENTIONS PREVUES EN 2005	AVANCE DEJA VERSEE	FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE
Colline 18 bis rue de Trévise		Coordination inter crèches	1 895,00 €	1 933,00 €	- €	1 933,00 €
Club des Mamans 15/2, résidence Breteuil LILLE	Mini-crèche Halte-garderie	12 places de crèche et 4 places de halte-garderie	47 600,00 €	48 548,00 €	14 280,00 €	34 268,00 €
Association Pétronille 22/24 rue Hyppolite Lefebvre Lille		20 places de crèche	42 893,00 €	65 460,00 €	19 254,00 €	46 206,00 €
		Projet transversal St Maurice / Pellevoisin "Etre bien dans son corps"		21 953,00 €	- €	21 953,00 €
Association Babibulle 213 bis rue du Fb de Roubaix Lille		20 places de halte garderie 36 h/sem	34 776,00 €	83 448,00 €	24 549,00 €	58 899,00 €

Contrat Enfance
Délégation de Madame Stéphanie BOCQUET
1er Versement

NOM et ADRESSE DE L'ASSOCIATION	ACTIVITES GENERALES DE L'ASSOCIATION	ACTIONS A FINANCER	SUBVENTIONS ALLOUEES EN 2004	SUBVENTIONS PREVUES EN 2005	AVANCE DEJA VERSEE	FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE
Association INNOV'ENFANCE 81, bis rue Gantois	Halte-garderie "Les Lutins" 28 square d'Espagne	10 places à tps plein	45 460,00 €	46 360,00 €	14 538,00 €	31 822,00 €
	Fonctionnement		6 220,00 €	6 344,00 €	1 866,00 €	4 478,00 €
	Crèche "La Luciole" 2 rue Ducourouble	8 places de halte-garderie et 12 places de crèche	56 692,00 €	83 318,00 €	17 008,00 €	66 310,00 €
	Fonctionnement		3 732,00 €	3 807,00 €	1 120,00 €	2 687,00 €
	Domicil'Enfance		49 204,00 €	50 188,00 €	14 762,00 €	35 426,00 €
Les Acacias 155, rue Roger Salengro LILLE *(sous réserve de l'accord du Conseil Communal d'Hellemmes)*	Halte-garderie	22 places	68 190,00 €	69 540,00 €	20 457,00 €	49 083,00 €
Edouard et Célestin vont en Bateau **100, rue du Pavé du Moulin** *(sous réserve de l'accord du Conseil Communal d'Hellemmes)*		Accueil Périscolaire - 40 places	10 436,00 €	10 436,00 €	3 131,00 €	7 305,00 €

Contrat Enfance
Délégation de Madame Stéphanie BOCQUET
1er Versement

NOM et ADRESSE DE L'ASSOCIATION	ACTIVITES GENERALES DE L'ASSOCIATION	ACTIONS A FINANCER	SUBVENTIONS ALLOUEES EN 2004	SUBVENTIONS PREVUES EN 2005	AVANCE DEJA VERSEE	FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE
Etablissement Public Départemental de Soins, d'Adaptation et d'Education E.P.D.S.A.E 21 rue Delemazure 59260 Hellemmes *(sous réserve de l'accord du Conseil Communal d'Hellemmes)*	Accueil spécialisé des familles de la commune associée d'Hellemmes	Financement d'une psychologue à mi-temps	16 701,00 €	17 035,00 €	5 011,00 €	12 024,00 €
Association Premiers Pas 8/2 rue de l'Avenir Hellemmes	(sous réserve de l'accord du Conseil Communal d'Hellemmes)	Relais d'Assistantes Maternelles Indépendantes R.A.M.I	61 143,00 €	62 366,00 €	18 343,00 €	44 023,00 €
		Projet transversal autour du bien être du jeune enfant	16 465,00 €	16 465,00 €	4 940,00 €	11 525,00 €
Association Premiers Pas 8/2 rue de l'Avenir Hellemmes		Création d'un 2ème Relais d'Assistantes Maternelles Indépendantes R.A.M.I Siège CPE Fb de Béthune	49 221,00 €	50 205,00 €	14 767,00 €	35 438,00 €
		formation intitulée "Au cœur des émotions du Jeune Enfant" à destination des assistantes maternelles indépendantes	4 680,00 €	4 680,00 €	- €	4 680,00 €
Association Point Rencontre Nord 3 square Rameau		Développement du lieu d'accueil	4 842,00 €	4 939,00 €	1 453,00 €	3 486,00 €

Contrat Enfance
Délégation de Madame Stéphanie BOCQUET
1er Versement

NOM et ADRESSE DE L'ASSOCIATION	ACTIVITES GENERALES DE L'ASSOCIATION	ACTIONS A FINANCER	SUBVENTIONS ALLOUEES EN 2004	SUBVENTIONS PREVUES EN 2005	AVANCE DEJA VERSEE	FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE
Lille Université Club - LUC **Structure Spor'tiluc** rue Abélard Lille		Halte garderie Prise en charge de 27 places lilloises fonctionnant 40 h /sem	103 842,00 €	105 894,00 €	31 153,00 €	74 741,00 €
		Atelier de parentalité Fonctionnant le samedi matin	1 628,00 €	1 661,00 €	- €	1 661,00 €
			989 671,00 €	**1137 643,00 €**	**315 855,00 €**	**821 788,00 €**

372

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/331
OBJET

Versement de subventions à l'OCCE du Nord
Avenant à la convention.

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs

Le Conseil Municipal a autorisé, par la délibération n°03/1117 du 15 décembre 2003, la passation d'une Convention avec l'association « Office central de coopération de l'Ecole du Nord »(OCCE du Nord). Cette délibération détermine les relations financières entre la Ville de Lille et l'OCCE du Nord.

Les Conseils de Quartier de Centre, Vieux-Lille, Wazemmes et Moulins se sont prononcés favorablement pour une aide à allouer à des coopératives OCCE, affiliées à l'OCCE du Nord. Ces aides sont détaillées dans le tableau ci-joint.

De plus, le Conseil Communal d'Hellemmes du 3 mars 2005 a accordé des subventions à des coopératives OCCE dont le détail est joint en annexe.

Il convient d'intégrer ces aides par avenant à la convention existante.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 2 mai 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le versement des subventions reprises dans le tableau ci-joint,
- d'autoriser l'imputation des dépenses correspondantes, soit **911 euros** sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 255, enveloppe 4347
- d'autoriser l'imputation de la dépense correspondante, soit **143 euros** sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 422, enveloppe 4308
- d'autoriser l'imputation de la dépense correspondante, soit **350 euros** sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 255, enveloppe 9085
- d'autoriser l'imputation de la dépense correspondante, soit **620 euros** sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 311, enveloppe 1409
- d'autoriser l'imputation de la dépense correspondante, soit **6050 euros** sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 255, enveloppe 16492
- d'autoriser Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, Madame l'Adjointe déléguée aux Ecoles, à signer cet avenant.

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 14 MAI 2005

Par Délégation du Maire
L'Adjointe déléguée aux écoles

Ariane CAPON

Par Délégation du Maire
L'Adjointe déléguée aux écoles

Ariane CAPON

DRCL
1 - 1 JUIN 2005 1
PRÉFECTURE DU NORD

AIDES ATTRIBUÉES AU TITRE DES CRÉDITS DÉCENTRALISÉS

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BENEFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
CENTRE	Achats de palets et de crosses de hockey Pratique d'un sport collectif (hockey), propice au développement de la solidarité de groupe et intérêt pédagogique pour évaluer les possibilités d'action et maîtriser l'équilibre	727, 50 €	OCCE 1812 ECOLE MATERNELLE LES P'TITS POUCHINS 3 RUE DES DÉPORTÉS 59 000 LILLE	311 €	Chap 65, art 6574, fonc 255, envel 4347
	Projet « Théâtre de rue » et expression artistique Susciter l'intérêt pour les arts, éveiller aux questions d'environnement (thème de l'eau), apprendre à bien communiquer , apprendre l'histoire du Moyen-Âge et l'éducation musicale. Achat de matériel et de matériaux Date : 4 juin 2005	680 €	OCCE 818 ECOLE PRIMAIRE LOUIS PASTEUR 246 RUE SOLFÉRINO 59 000 LILLE	250 €	Chap 65, art 6574, fonc 255, envel 4347
	Renouvellement de la BCD Constitution d'une documentation et d'un fond littéraire en rapport avec le projet d'école. Alimentation des ateliers de « lecture plaisir ».	786, 05 €	OCCE 1086 ECOLE PRIMAIRE LALO CLÉMENT 3 RUE DES DÉPORTÉS 59 000 LILLE	350 €	Chap 65, art 6574, fonc 255, envel 4347

AIDES ATTRIBUÉES AU TITRE DES CRÉDITS DÉCENTRALISÉS (SUITE 1)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BENEFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
VIEUX-LILLE	Défi lecture ou jeu concours Jeu concours entre les enfants de CP de l'école Diderot et trois autres écoles ayant pour thème la lecture, avec des temps d'échanges et de rencontres organisés entre les classes – remise d'un livre récompense aux participants en juin.	143 €	OCCE 934 ECOLE PRIMAIRE DENIS DIDEROT 4 RUE DU BÉGUINAGE 59 000 LILLE	143 €	Chap 65, art 6574, fonc 422, envel 4308
WAZEMMES	Défi lecture Dans le cadre du « défi lecture », jeu concours ayant pour thème la lecture, des échanges et rencontres sont organisés entre cinq classes de cours préparatoire de trois écoles lilloises.	350 € (pour le quartier)	OCCE 1791 ECOLE PRIMAIRE BOUCHER DE PERTHES 85 BD MONTEBELLO 59 000 LILLE	350 €	Chap 65, art 6574, fonc 255, envel 9085
MOULINS	Projet Arts plastiques Poursuite d'un travail de réalisation de céramiques et de toiles démarré en 2004 : extension de ce travail à d'autres classes de l'école. Participation des parents aux ateliers. Objectif : favoriser la découverte et l'expression artistique des enfants des maternelles.	1440 €	OCCE 1788 ECOLE MATERNELLE PAULINE KERGOMARD 35 BD DE BELFORT 59 000 LILLE	620 €	Chap 65, art 6574, fonc 311, envel 1409

AIDES ATTRIBUÉES AU TITRE DU CONSEIL COMMUNAL D'HELLEMMES

Délégation	Projet	Bénéficiaire	Coût total du projet	Montant alloué	Imputation
Conseil Communal d'Hellemmes	Aide au projet d'école Mise en œuvre de projets complémentaires aux activités fondamentales d'enseignement, participation aux sorties pédagogiques, participation des élèves à des manifestations culturelles	OCCE n°1441 – école Herriot Pavé du Moulin 59 260 Hellemmes Lille	570 €	570 €	chap 65, art 6574 fonc 255, envel 16492
	Aide au projet d'école Mise en œuvre de projets complémentaires aux activités fondamentales d'enseignement, participation aux sorties pédagogiques, participation des élèves à des manifestations culturelles	OCCE n°405 – école Jenner Plateau Jenner – rue des Ecoles 59 260 Hellemmes Lille	855 €	855 €	chap 65, art 6574 fonc 255, envel 16492
	Aide au projet d'école Mise en œuvre de projets complémentaires aux activités fondamentales d'enseignement, participation aux sorties pédagogiques, participation des élèves à des manifestations culturelles	OCCE n°1509 – école Rostand Rue de la Ville de Naumburg 59 260 Hellemmes Lille	405 €	405 €	chap 65, art 6574 fonc 255, envel 16492
	Aide au projet d'école Mise en œuvre de projets complémentaires aux activités fondamentales d'enseignement, participation aux sorties pédagogiques, participation des élèves à des manifestations culturelles	OCCE n°1721 – école Salengro Rue Anatole France 59 260 Hellemmes Lille	565 €	565 €	chap 65, art 6574 fonc 255, envel 16492
	Aide au projet d'école Mise en œuvre de projets complémentaires aux activités fondamentales d'enseignement, participation aux sorties pédagogiques, participation des élèves à des manifestations culturelles	OCCE n°2149 – école Berthelot Rue Maurice Berteaux 59 260 Hellemmes Lille	890 €	890 €	chap 65, art 6574 fonc 255, envel 16492

AIDES ATTRIBUÉES AU TITRE DU CONSEIL COMMUNAL D'HELLEMMES (SUITE)

Délégation	Projet	Bénéficiaire	Coût total du projet	Montant alloué	Imputation
Conseil Communal d'Hellemmes	Aide au projet d'école Mise en œuvre de projets complémentaires aux activités fondamentales d'enseignement, participation aux sorties pédagogiques, participation des élèves à des manifestations culturelles	OCCE n°527 – école Sévigné Rue des Ecoles 59 260 Hellemmes Lille	690 €	690 €	chap 65, art 6574 fonc 255, envel 16492
	Aide au projet d'école Mise en œuvre de projets complémentaires aux activités fondamentales d'enseignement, participation aux sorties pédagogiques, participation des élèves à des manifestations culturelles	OCCE n°2123– école Jean-Jaurès Rue Anatole France 59 260 Hellemmes Lille	1470 €	1470 €	chap 65, art 6574 fonc 255, envel 16492
	Aide au projet d'école Mise en œuvre de projets complémentaires aux activités fondamentales d'enseignement, participation aux sorties pédagogiques, participation des élèves à des manifestations culturelles	OCCE n°2038 – école Dombrowski Place Dombrowski 59 260 Hellemmes Lille	605 €	605 €	chap 65, art 6574 fonc 255, envel 16492

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/332
OBJET

Restructuration du Pôle Educatif de l'école Turgot – Lancement de la procédure du marché des travaux.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°02/410 du 13 mai 2002, vous avez approuvé le lancement du projet de remise à niveau de l'école Turgot sur la base d'une estimation de 1.524.500 Euros Hors Taxe à partir de laquelle, la Région Nord -Pas de Calais a accepté de participer à raison de 810.067 Euros au titre des Grands Projets de Ville, dans le cadre de la Convention Territoriale d'Application du Contrat Ville.

Cette estimation devait être confirmée suite à l'étude architecturale, l'opération étant confiée en maîtrise d'œuvre à un concepteur privé, le cabinet HORY suivant délibération 03/457 du 12 mai 2003.

Après études et réflexions sur le site, il s'est avéré judicieux d'aller au-delà de la simple remise à niveau des bâtiments et de procéder à une restructuration complète en modifiant et en amplifiant le projet initial :

1°) La façade a été réaffinée de façon à maintenir une ouverture sur le quartier en préservant l'idée de transparence opaque traitée de manière sécurisée avec porche couvert et valorisation des pignons existants.

2°) L'école a été rendue accessible aux handicapés avec création de coursive, ascenseur, mise en conformité des escaliers et des emmarchements. Les circulations du rez-de-chaussée côté rue du Général de Wett, ont été protégées par la réalisation d'une marquise.

3°) La réfection totale des éléments de chauffage et de l'électricité dans une version neuve, ainsi que les menuiseries a été décidée sur une surface de planchers de 2.850 M².

4°) La toiture non prévue initialement sera rénovée pour une bonne partie.

5°) Une véritable salle polyvalente pour l'école, le périscolaire et le quartier avec extension sur 100 M². , création de locaux (sanitaires, vestiaires réserves, avec accès sécurisé et en partie couvert), va être réalisée.

Compte tenu de ces évolutions de programme et de la réactualisation des coûts de travaux depuis trois ans, le montant de l'opération s'élève aujourd'hui à 2.850.000 Euros Hors Taxe (dont honoraires et frais divers).

Aussi, il vous est demandé en accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 2 Mai 2005 de bien vouloir :

- **APPROUVER** ce projet dans sa forme modifiée qui donnera lieu au lancement de marchés publics.
- **IMPUTER** la dépense au Chapitre 23- Article 2313 – Fonction 213 – Enveloppe 21745.

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005

Par Délégation du Maire
L'adjoint Délégué aux Ecoles

Ariane CAPON

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire
L'adjoint Délégué aux Ecoles

Ariane CAPON

DRCL
1 - 1 JUIN 2005 1
PREFECTURE DU NORD

380

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/333
OBJET

Désaffectation du garage du logement de fonction de l'école Bichat, sis à Lille, 3,rue Fulton.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'extension et la rénovation de la salle de sport utilisée par les élèves des écoles Littré et Bichat, la Ville de Lille souhaite récupérer le garage du logement de fonction, sis à Lille 3 rue Fulton, contigu à ladite salle.

Cette extension permettra d'une part de réaliser des sanitaires répondant ainsi au souhait d'améliorer le confort et la sécurité des enfants et d'autre part de favoriser l'ouverture de cet équipement à la population de proximité et en particulier les associations de quartier.

Aussi, en application des dispositions contenues dans la circulaire interministérielle du 25 août 1995, relative à la désaffectation des biens des écoles maternelles et élémentaires publiques ainsi que des logements d'instituteurs qui s'y rattachent l'avis de Monsieur le Préfet a été requis.

En accord avec la Commission de la solidarité et du Projet Educatif réunie le 2 Mai 2005, il est demandé au Conseil Municipal de :

-DECIDER la désaffectation du garage de ce logement de fonction.

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005

Par Délégation du Maire
L'adjoint Délégué aux Ecoles

Ariane CAPON

MAIRIE DE LILLE

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire
L'adjoint Délégué aux Ecoles

Ariane CAPON

DRCL
1 - 1 JUIN 2005 1
PRÉFECTURE DU NORD

381

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/334
OBJET

Désaffectation d'un logement de fonction
Sis à Lille, 135, Boulevard Victor Hugo

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Pour les besoins de l'école ARAGO qui ne dispose pas suffisamment de locaux, il s'avère indispensable de récupérer l'ensemble du rez-de-chaussée du logement de fonction sis à Lille 135 Boulevard Victor Hugo pour l'implantation d'une bibliothèque, d'une salle des maîtres et d'une salle spécialisée pour le Titulaire Mobile du Réseau d'aide fonctionnant par petits groupes d'enfants.

L'étage, dont une autre destination sera vraisemblablement donnée à terme, sera dans un premier temps condamné.

Cette opération permettrait ainsi de récupérer deux salles de classes en primaire et de répondre aux ouvertures potentielles prévues à la fois en maternelle à l'école Victor HUGO et en primaire à l'école ARAGO à la rentrée scolaire 2005.

Ce logement est actuellement libre d'occupation.

Aussi, en application des dispositions contenues dans la circulaire interministérielle du 25 août 1995, relative à la désaffectation des biens des écoles maternelles et élémentaires publiques ainsi que des logements d'instituteurs qui s'y rattachent l'avis de Monsieur le Préfet a été requis et rendu favorable.

En accord avec la Commission de la solidarité et du Projet Educatif réunie le 2 mai 2005, il est demandé au Conseil Municipal de :

-**DECIDER** la désaffectation de ce logement de fonction.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005

Par Délégation du Maire
L'adjoint Délégué aux Ecoles

Ariane CAPON

Affiché en Mairie le - 1 JUIN 2005

Par Délégation du Maire
L'adjoint Délégué aux Ecoles

Ariane CAPON

DRCL
1 - 1 JUIN 2005 1
PRÉFECTURE DU NORD

382

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/335
OBJET

Soirée festive en l'honneur des enseignants lillois. Jeudi 16 juin 2005. Gratuité pour les enseignants et participation aux frais de restauration des conjoints

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

La traditionnelle soirée festive organisée par la Municipalité en l'honneur des enseignants lillois, se déroulera cette année le jeudi 16 juin 2005 dans le hall de l'Hôtel de Ville.

Comme les années précédentes il est demandé, en accord avec la commission de la solidarité réunie le 2 mai 2005 de bien vouloir :

- **AUTORISER** la gratuité pour les enseignants des écoles publiques lilloises ;
- **ADOPTER** le tarif de 20 Euros pour les conjoints et inscrire les recettes au budget de la Ville de Lille.

Chapitre : 70 - Article 7067 – Fonction 255 – Enveloppe 20508.

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire
L'adjoint Délégué aux Ecoles.

Ariane CAPON

MAIRIE DE LILLE

DRCL
1 - 1 JUIN 2005 1
PRÉFECTURE DU NORD

Par Délégation du Maire
L'adjoint Délégué aux Ecoles

Ariane CAPON

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/336
OBJET

Balades de l'Eté
Modalités d'organisation 2005

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les Balades de l'Eté consistent à organiser 64 sorties (6 par quartier et 4 pour Hellemmes) pour un public familial.

Elles se déroulent pendant les mois de juillet et août pour des destinations diverses (mer, parcs de loisirs, visites culturelles). En 2004, elles ont permis à 2 535 Lillois et 200 Hellemmois de participer à ce dispositif (cf. Bilan 2004).

Les Mairies de Quartier et la Commune Associée d'Hellemmes sont chargées de l'organisation de cette opération.

Une participation des usagers aux frais d'organisation est envisagée et sera acquittée auprès des régies de recettes des Mairies de Quartiers.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 29 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal de :

- confirmer le montant des contributions afférentes à chaque sortie « Balades de l'Eté » soit 2 € par personne (gratuité pour les enfants de moins de 2 ans), une somme identique sera inscrite aux comptes référencés ci-après.

Un arrêté sera pris ultérieurement pour déterminer, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, les tarifs des sorties.

.../...

Balades de l'Eté

QUARTIER	IMPUTATION	INTITULE
Bois-Blancs	Chapitre 011, Article 6068, Fonction 422, Enveloppe 8967	Animation Urbaine
Centre	Chapitre 011, Article 6288, Fonction 90, Enveloppe 6644	Autres prestations de services
Faubourg de Béthune	Chapitre 011, Article 6068, Fonction 024, Enveloppe 9437	Animation Urbaine – Autres fournitures
Fives	Chapitre 011, , Article 60623, Fonction 422, Enveloppe 20499	Animation Urbaine – Les balades de l'été
Lille-Sud	Chapitre 011, Article 60623, Fonction 020, Enveloppe 11940	Administration Générale, Alimentation
Moulins	Chapitre 011, Article 60623, Fonction 024, Enveloppe 8961	Relations Publiques Fêtes et Cérémonies
Saint Maurice Pellevoisin	Chapitre 011, Article 60623, Fonction 024, Enveloppe 18338	Alimentation
Vauban	Chapitre 011, Article 6232, Fonction 024, Enveloppe 4616	Fêtes et Cérémonies
Vieux-Lille	Chapitre 011, Article 60623, Fonction 024, Enveloppe 8959	Relations publiques-Alimentation
Wazemmes	Chapitre 011, Article 60623, Fonction 024, Enveloppe 9414	Administration Générale Alimentation

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en préfecture le - 8 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire,
L'Adjoint délégué à la Fête, l'Animation, la Jeunesse et l'Intégration

Frédéric MARCHAND

Par Délégation du Maire,
L'Adjoint délégué à la Fête, l'Animation, la Jeunesse et l'Intégration

Frédéric MARCHAND

BILAN BALADES ETE 2004

DESTINATIONS	Fives	St-Maurice	Vx-Lille	B-Blancs	Centre	Lille-Sud	Fg-Béthune	Moulins	Vauban	Wazemmes	*TOTAL*
Boulogne		45					22				67
Bray-Dunes	33	26		50	29	51		50	34	29	302
La Panne	44	46	46	50	43	51	47		48	36	411
Malo	42		34	50	48	28	32	50	50	48	382
Wissant	30	42	35	50	50	34	38	49	50	30	408
Ambleteuse			36	49	48						133
Le Fleury									50		50
Prés- du Hem											0
Aubigny au bac								43			43
Bruges	38	34	39			44	44	42	37	50	328
Bavay											0
Han sur lesse		40					36				76
Nausicaa	50		50	50	50	49		45		41	335
Musée Matisse											0
Planétarium											0
Total	237	233	240	299	268	257	219	279	269	234	2535

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/337
OBJET

Projets Jeunesse des Equipements de Proximité Programme 2005
Secondes actions retenues au titre de l'appel à Projets d'animation socio-éducative

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 03/1124 du 15 décembre 2003, la Ville de Lille s'est engagée à accompagner financièrement les Équipements de proximité dans le développement de projets socio-éducatifs à destination du public jeune âgé de 16 à 25 ans.

En 2004, un premier appel à projets est intervenu en suivant et a permis la conduite par les Centres sociaux et Maisons de Quartier d'actions de qualité s'inscrivant bien dans les objectifs ainsi définis.

Dans le courant du mois de décembre 2004, un second appel à projets a été lancé, pour 2005. Tous les équipements de proximité y ont répondu et ont donc remis des dossiers comportant l'évaluation des actions menées en 2004 et la présentation de celles envisagées pour 2005.

Une première série de projets a été validée et subventionnée par délibération n° 05/173 du 7 mars 2005. Depuis, de nouveaux projets ont été présentés et instruits, à savoir :

- Centre social de l'Arbrisseau : création et animation d'un conseil de jeunes ;
- Centre social Marcel Bertrand : actions éducatives, culturelles, sociales, sportives et ludiques de prévention générale et d'insertion sociale à destination des 16-25 ans ;
- Maison de Quartier de Saint-Maurice-Pellevoisin : organisation et animation d'ateliers de cultures urbaines (initiation à la Musique Assistée par ordinateur et à l'écriture) ;
- Maison de Quartier de Fives : Développement du Secteur Jeunesse (activités socio-éducatives et ludiques diverses ; camps autonomes ; sorties ; prévention santé et toxicomanie...) ;
- Centre social Lazare-Garreau (Association Grandir ensemble avec le Centre social Lazare-Garreau) : développement du Secteur Jeunesse (accompagnement à l'insertion socio-professionnelle ; animations socio-éducatives et ludiques intergénérationnelles ; accueil loisirs ; sorties... ...).

L'instruction des dossiers présentés, fait apparaître que la mise en œuvre de ces projets nécessite des subventions à hauteur des montants indiqués ci-après :

- Centre social de l'Arbrisseau : 15 000 € sur un budget de 25 010,00 €
- Centre social Marcel Bertrand : 20 000 € sur un budget de 117 080,00 €
- Maison de Quartier de Saint-Maurice-Pellevoisin : 15 000 € sur un budget de 26 522,00 €
- Maison de Quartier de Fives : 15 395 € sur un budget de 136 861,45 €
- Centre social Lazare-Garreau : 17 000 € sur un budget de 41 869,20 €

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 29 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal de :

- autoriser le versement de ces subventions.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au Budget primitif 2005, chapitre 65, article 6574, fonction 422, enveloppe 10584 intitulée "Projet Jeunesse Équipements de Proximité".

En application de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, ces subventions seront reprises, par voie d'avenants, dans les contrats pluriannuels d'objectifs conclus et signés entre la Ville de Lille et les associations concernées, lesdits avenants devant faire l'objet d'une délibération à venir.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en préfecture le - 8 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire,
L'Adjoint délégué à la Fête, l'Animation, la Jeunesse et l'Intégration

Frédéric MARCHAND

Par Délégation du Maire,
L'Adjoint délégué à la Fête, l'Animation, la Jeunesse et l'Intégration

Frédéric MARCHAND

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/338
OBJET

Programme d'Animation Jeunesse 2005
Loisirs des Jeunes dans le Nord
Opération Ville-Vie-Vacances
Attribution de subventions

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs.

L'Etat et le Département initient un programme intitulé « Opération Ville-Vie-Vacances » et « Loisirs des Jeunes dans le Nord ».

Les objectifs sont de développer des activités à caractère exceptionnel et attractif en direction des jeunes et de redonner une cohérence aux actions menées sur l'année par des associations.

La Ville soutient ce programme pour un cofinancement complémentaire aux associations lilloises qui s'inscrivent dans cette démarche.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 29 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal de :

- autoriser l'attribution des subventions explicitées dans le tableau ci dessous,
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2005, chapitre 65, article 6574, fonction 422, enveloppe 10584 intitulée « Projets Jeunesse-Equipements de proximité »

Associations et Nature du Projet	Coût Total du Projet	Subvention Proposée Délégation Jeunesse
Boxing Club Lille-Moulins 26/13, rue Saint Quentin 59000 Lille		
- Activités sportives Boxe, musculation, Football, Piscine.... - Travail de rue avec les jeunes les plus en difficulté, relais parents- jeunes et suivi individuel - Actions culturelles : pérenniser les actions dans le cadre de Lille 2004 en construisant un partenariat avec la Maison Folie de Moulins • Pendant les vacances scolaires - Organisation de tournois sportifs Boxe et Football interquartiers - Aide aux jeunes pour la réalisation de leurs projets - Organisation de séjours : à VALMENIER aux vacances de Pâques pour 9 jeunes de 14-16 ans ; à Marseille en juin 2005 pour 16 jeunes de 14-18 ans nombre de jeunes touchés : 183 de 8 –20 ans	17440 €	3 000€

Au Gant d'Argent du Sud 5, rue Racine 59000 Lille		
• <u>Accueil toute l'année de 17-21h pour les jeunes de 11-18 ans</u> - Pratique de l'activité Boxe Française de l'initiation au perfectionnement et à la compétition, gymnastique Volontaire - Travail avec toutes les structures du quartier pour créer le lien à travers les diverses activités nombre de jeunes touchés : 150 de 11 à 18 ans	106 830 €	2000 €

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en préfecture le - 8 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire,
L'Adjoint délégué à la Fête, l'Animation, la Jeunesse et l'Intégration

Frédéric MARCHAND

Par Délégation du Maire,
L'Adjoint délégué à la Fête, l'Animation, la Jeunesse et l'Intégration

Frédéric MARCHAND

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/339
OBJET

Jeunesse
Culture scientifique : Subventions aux associations

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subvention par diverses associations, en fonction d'un projet particulier dans le domaine de la Culture scientifique en direction de la jeunesse.

Dans le cadre de la Délégation Jeunesse, nous vous proposons de participer à la mise en œuvre des projets ci-dessous détaillés :

- Club Robotique I.S.E.N.
- Association des Elèves ingénieurs Gadz'Arts de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers de Lille (A.E.G. E.N.S.A.M.)

Club Robotique I.S.E.N.

Cette association a son siège social domicilié à l'I.S.E.N. 41, boulevard Vauban à 59046 Lille. Elle a pour objet de développer la robotique auprès des jeunes.

Elle envisage de participer, avec les membres du club robotique, à la Coupe de France de Robotique « E=M6 » qui rassemble plus de 200 équipes et se déroule du 4 au 7 mai 2005 à La Ferté Bernard (Sarthe). L'an passé l'association s'est classée 17 ème sur 202 participants.

Le Budget Prévisionnel de l'action s'élève à 9 500 €. La subvention proposée par la Délégation Jeunesse est d'un montant de 800 €.

Association des Elèves ingénieurs Gadz'Arts
de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers de Lille
(A.E.G. E.N.S.A.M.)

Cette association a son siège social domicilié 8, boulevard Louis XIV à 59046 Lille Cedex. Elle a pour objet de développer et promouvoir l'utilisation de la robotique en particulier chez les jeunes.

Elle envisage de participer à la Coupe de France de Robotique « E=M6 » qui rassemble plus de 200 équipes et se déroule du 4 au 7 mai 2005 à La Ferté Bernard (Sarthe).

Le Budget Prévisionnel de l'action s'élève à 1 861 €. La subvention proposée par la Délégation Jeunesse est d'un montant de 800 €.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 29 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le versement des subvention aux deux associations selon la répartition proposée ci-dessus
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2005, intitulé « Subventions à diverses associations de jeunesse » au chapitre 65, article 6574, fonction 422, enveloppe 764

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en préfecture le

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire,
L'Adjoint délégué à la Fête, l'Animation, la Jeunesse et l'Intégration

Frédéric MARCHAND

Par Délégation du Maire,
L'Adjoint délégué à la Fête, l'Animation, la Jeunesse et l'Intégration

Frédéric MARCHAND

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/340
OBJET

Délégation Animation :
Subvention à l'association CHTI -RANDOS

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subvention par l'association CHTI -RANDOS en fonction d'un projet particulier dans le domaine de l'animation.

Cette association a son siège social domicilié 6, place du Maréchal Leclerc à 59000 Lille. Elle a fait l'objet d'une déclaration en préfecture du Nord le 26 mars 1999. Elle a pour objet de développer et de motiver à la pratique de la randonnée sous toutes ses formes et principalement pédestre et cyclotouristique. Elle regroupe une centaine d'adhérents.

Elle organise tous les quinze jours des sorties pédestres ainsi que plus ponctuellement des sorties patrimoine (visite du Vieux Lille)

Elle a organisé également des week-end en gîte et des sorties en Angleterre, à Paris et à Bruxelles.

Elle a de nombreux projets nouveaux de sorties pour 2005 et souhaite également se doter du CD ROM de l'Institut Géographique National (IGN)

Le Budget Prévisionnel de l'action s'élève à 6 170 €. La subvention proposée par la Délégation Animation est d'un montant de 890 €.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme, réunie le 29 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal de :

- autoriser le versement de la subvention à l'association,
- imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2005 intitulé "Projets Jeunesse – équipements de proximité", enveloppe 10584, chapitre 65, article 6574, fonction 422.

ADOPTEE à l'unanimité

Par Délégation du Maire,
L'Adjoint délégué à le Fête, l'Animation,
La Jeunesse et l'Intégration

Frédéric MARCHAND

Réception en préfecture le - 8 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire,
L'Adjoint délégué à le Fête, l'Animation,
La Jeunesse et l'Intégration

Frédéric MARCHAND

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/341
OBJET

Annulation de la délibération N° 04/899 du 15 novembre 2004

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 04/899 du 15 novembre 2004, le Conseil municipal a accordé une subvention de 5 000 € à l'association Tintin et Miloud afin de lui permettre de continuer de développer des activités de loisirs et d'éducation populaire à l'attention des adolescents du secteur de la rue des Meuniers.

Cette dépense avait été imputée sur les crédits inscrits au Budget primitif 2004, Chapitre 65, Article 6574, Fonction 422, Enveloppe 766.

Or, cette association ayant déposé le bilan postérieurement à la séance du Conseil municipal dont il s'agit, le Tribunal de Grande Instance de Lille a prononcé sa dissolution judiciaire le 3 décembre 2004 alors même que la subvention précitée n'avait pas pu être mise en payement.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 29 avril 2005,il est demandé au Conseil Municipal de :

- rapporter la délibération n° 04/899 du 15 novembre 2004 dès lors qu'elle ne peut pas être exécutée et que la subvention attribuée est désormais sans objet.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en préfecture le 8 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire,
L'Adjoint délégué à le Fête, l'Animation,
La Jeunesse et l'Intégration

Frédéric MARCHAND

Par Délégation du Maire,
L'Adjoint délégué à le Fête, l'Animation,
La Jeunesse et l'Intégration

Frédéric MARCHAND

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/342
OBJET

Projets d'associations de Jeunesse
Attribution de Subventions
Délégation Jeunesse

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville est sollicitée sous forme de subventions par des associations de Jeunesse lilloises à l'occasion de diverses activités ou manifestations qu'elles organisent.

Compte tenu de l'impact de ces manifestations auprès de la population jeune, la Délégation Jeunesse de la Ville de Lille entend apporter son concours à ces initiatives en participant à leur fonctionnement :

- Association **Rallye MCC** 104, avenue du Peuple Belge 59000 Lille

Intitulé du Projet : « **A La recherche de Lille Perdue** »

L'association Rallye MCC a été créée en 2000 par les étudiants de la Formation MST de Marketing et Communication de l'IAE.

Le but de l'association est d'organiser un événement sportif, culturel et ludique dans la Ville dont la cible sont les étudiants et familles de la Métropole lilloise. En 2003, l'opération intitulée « A la recherche de Lille Perdue » a rassemblé 218 personnes sur la place Rihour, et plus de 380 en 2004.

Pour la mise en place de cette cinquième édition, l'association Rallye MCC sollicite l'aide financière de la Ville

- Budget Total de l'opération ..... **20500 €**
  - Fonds Propres ..... 2500 €
  - Droits de Participations ..... 1500 €
  - Partenariats (financiers et/ou matériels) ..... 15000 €
  - Ville de Lille ..... 1500 €
- **Subvention proposée par la Délégation Jeunesse ..... 1500 €**

- Association **Tir Crew Paix** 21, rue Stappaert 59000 Lille

Intitulé du Projet : « **Stages d'été pour les Jeunes** »

L'association « Tir Crew Paix » a été créée en 2001 par un groupe de jeunes rappeurs de la Métropole Lilloise. Ils se sont spécialisés également dans l'écriture, le graff et l'infographie. Outre la prestation sur scène qu'il peut fournir, ce groupe est en capacité de mettre en œuvre des ateliers permettant ainsi à d'autres jeunes de s'initier à ces pratiques.

L'objectif du projet est de mettre en place ces stages l'été afin de toucher des jeunes de 16 à 25 ans qui, généralement, ne partent pas en vacances, de les inscrire dans un processus de projets valorisants et de concrétiser le fruit de leurs productions et créations lors de temps forts dans le cadre des manifestations se déroulant l'été sur les quartiers lillois.

- Budget Total de l'opération **3950 €**
  - Fonds Propres 1500 €
  - Droits de Participations 450 €
  - Ville de Lille 2000 €
- **Subvention proposée par la Délégation Jeunesse..... 2000 €**

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 29 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal de :

- autoriser l'attribution des subventions explicitées ci dessus.
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2005, chapitre 65, article 6574, fonction 422, enveloppe 764 intitulée «Subventions à diverses Associations de Jeunesse».

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en préfecture le - 8 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire,
L'Adjoint délégué à la Fête, l'Animation, la Jeunesse et l'Intégration

Frédéric MARCHAND

Par Délégation du Maire,
L'Adjoint délégué à la Fête, l'Animation, la Jeunesse et l'Intégration

Frédéric MARCHAND

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/343
OBJET

Projets Jeunesse - Cultures Urbaines
Subvention de la Ville à diverses associations de Jeunesse

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Association METALU - A CHAHUTER

Cette association a son siège social 4, rue Jules Ferry 59120 LOOS. Déclaration en préfecture en cours.

Objet : favoriser la recherche, la création et l'expression artistique, accompagner sur les plans artistiques, administratifs et financiers les projets de création, leur valorisation et leur diffusion, mettre à disposition de manière temporaire aux artistes et à leurs collectifs des espaces de travail et accessoirement de représentations, favoriser les échanges et les rencontres entre les artistes, leurs créations et les publics par la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de formation, concevoir, organiser et diffuser des événements à caractère artistique, culturel et festif en direction d'un large public.

Le Projet : "Accueil en résidence de création du TRAIN PHANTOME DU PHUN à la gare d'eau"

Née de la fusion de METALU et du collectif A CHAHUTER, l'association METALU-A CHAHUTER voit aujourd'hui cohabiter en son sein une trentaine d'artistes et de techniciens. Elle porte, à ce jour, une douzaine de projets dans le cadre d'un Pôle mutualisé de la création et des arts de la rue qui se déclinent en trois axes.

1. L'accompagnement de la création issue d'artistes membres de l'association ou des projets artistiques accueillis accompagnement administratif, suivi de production, accueil en résidence dans un lieu de fabrique (gare d'eau ou Métalu, préachats, coproductions...) ;

2. La diffusion des créations (réseau de diffusion au plan régional, national et international ou création d'événements à caractère artistique, culturel et festif)

3. La sensibilisation des publics à la création dans un souci d'accessibilité par des publics les plus divers de la création contemporaine, de l'ouverture des lieux de créations artistiques et par l'appréhension des processus de création.

C'est dans ce cadre que l'association Métalu-A Chahuter accueille en résidence de création, la compagnie toulousaine "Le Phun" qui a été créée en 1985 et compte à son actif plus de quinze créations qui ont bénéficié d'une large diffusion et d'un accueil enthousiaste par le public. Dirigée par le metteur en scène Feraille, la Cie "Le Phun" travaille à la création d'un nouveau spectacle intitulé "Le train Phantome". Metalu-A Chahuter se propose d'accueillir en résidence le manège qui est dans sa phase finale de construction à la gare d'eau et d'offrir au public lillois la possibilité de découvrir cette attraction-spectacle au jardin Vauban les 17-18-19 juin 2005.

Le budget prévisionnel de l'action s'élève à 25 050 €. La subvention proposée par la Délégation Jeunesse est d'un montant de 8 000€

En application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour

l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, cette subvention sera reprise dans un avenant à la convention d'attribution de subvention conclue et signée entre la Ville de Lille et l'association en conformité avec la délibération 05/162 du 7 mars 2005.

Association ART-HOME COLLECTIF

Cette association a son siège social 77, rue de l'Hôpital-Militaire 59000 Lille. Numéro de déclaration en préfecture : 20030016 du 19/04/03.

Objet : Valoriser la création artistique des gens du Nord, s'ouvrir aux échanges artistiques nationaux et internationaux, permettre l'accès à l'art de tous.

Le projet : "DELIT DE FRICHE"

L'association fivoise"Fête le Mur", créée le 17 février 2005 s'est donnée pour objet de valoriser le quartier de Fives à travers la participation des habitants à des projets culturels, artistiques et de loisirs. Dans ce cadre, cette association s'est intéressée à la valorisation du mur de la rue Bolboduc, actuellement laissé en jachère, longeant l'usine désaffectée de Fives-Cail.

L'association souhaite réaliser en lien avec des collectifs d'associations d'artistes-graphistes des fresques murales sur ce mur long de plus de 200 mètres. L'accord de la Communauté Urbaine, propriétaire du mur, a été donné à l'association.

Dans le cadre de la vague littéraire "Les Noms Dits" qui se tiendra les 2 et 3 juin prochains, une première fresque murale sera ainsi déclinée sur ce thème pour remettre en lumière ce mur ainsi délaissé.

Pour ce faire, l'association "Fête le Mur" a fait appel à l'association "Art-Home Collectif" dénommée aussi Mercurocrom Collectif pour la réalisation de cette fresque au travers d'une jam-session graphique qui associera 15 graphistes.

Le budget prévisionnel de l'action s'élève à 3 000 €. La subvention proposée par la Délégation Jeunesse est d'un montant de 1 800 €.

Association HORS CADRE

Cette association a son siège social 18/33, résidence Catinat, rue Charles de Muyssart 59000 Lille. Numéro de déclaration en préfecture : 19970038 du 26/08/97.

Objet : promouvoir les actions de développement culturel ou social par l'élaboration de projets et par le suivi de leurs mises en œuvre en partenariat avec toutes personnes morales ou physiques désireuses de collaborer aux buts de l'association.

Le projet : CINE-CONCERT "Que se passe-t-il au cirque Beely ?"

L'association HORS CADRE est l'association maître d'œuvre de l'opération "UN ETE AU CINE" qui se déroule dans différentes villes de la région Nord-Pas-de-Calais durant les mois de Juillet et Août. Elle propose l'organisation d'une troisième édition d'un CINE-CONCERT à Lille sur le site des pyramides vertes à Vauban à l'occasion de la Fête de la Musique, le 21 juin

prochain. Cette projection de ciné-concert sera gratuite et nouera un partenariat avec le Goethe-Institut et l'association Kinosound, spécialisée dans la création de nouvelles interprétations musicales des chefs d'œuvre du cinéma muet.

Le film "Que se passe-t-il au cirque Beely" est une œuvre du réalisateur Harry Peil et adaptée d'un scénario de Max Bauer d'après des motifs empruntés aux romans "Das Geheimnis des Zirjus Barré" (les mystères du cirque Barré) et "Der Reiter ohne Kopf" (le cavalier sans tête). Ce film couleur a été achevé en Allemagne en 1926 et propose un véritable tourbillon de détails dans un film à sensation qui reflète un magnifique suspense d'une intrigue policière mêlant audace, astuce et fraîcheur.

Le budget prévisionnel de l'action s'élève à 10 600 €. La subvention proposée par la Délégation Jeunesse est d'un montant de 6 500 €.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 29 avril 2005 et du Conseil de Quartier de Fives pour le projet "Délit de Friches" réuni le 27 avril 2005, il est demandé de :

- autoriser le versement des subventions aux trois associations selon la répartition proposée ci-dessus ;
- imputer les dépenses sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2005 intitulé "Subventions à diverses associations de Jeunesse" chapitre 65, article 6 574, fonction 422, enveloppe 764 ;
- autoriser la signature, par Madame le Maire ou en cas d'empêchement Monsieur l'Adjoint Délégué à la Jeunesse, de l'avenant n°1 à la convention pour l'association METALU-A CHAHUTER.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en préfecture le - 8 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire,
L'Adjoint délégué à la Fête, l'Animation, la Jeunesse et l'Intégration

Frédéric MARCHAND

Par Délégation du Maire,
L'Adjoint délégué à la Fête, l'Animation, la Jeunesse et l'Intégration

Frédéric MARCHAND

399

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/344
OBJET

Club Léo Lagrange Arbrisseau-Wagner
Financement 2005 du poste FONJEP

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 04/83 du 9 février 2004, le Conseil Municipal a décidé de résilier le contrat de financement conclu le 16 mai 1994 entre la Ville, la Fédération Nationale Léo Lagrange et le Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (FONJEP).

Cette résiliation prenant effet au 31 décembre 2005, il importe, en conformité avec les dispositions du contrat précité, que la Ville assure sa part du financement du poste de Directeur du Club Léo Lagrange Abrisseau-Wagner (Quartier Croisette) pour l'année 2005, soit 39 000 €, sur un coût total de 43 679 €.

A cette fin, et en application de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, un avenant au contrat du 16 mai 1994 doit être signé entre les trois parties.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 29 avril 2005, il vous est demandé :

- d'autoriser le versement au Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (FONJEP) de la subvention de 39 000 € imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2005, chapitre 65, article 6574, fonction 422, enveloppe 766 ;
- d'autoriser la signature par Madame le Maire ou, en cas d'empêchement et par délégation, l'Adjoint délégué à la Jeunesse, l'avenant au contrat du 16 mai 1994.

ADOPTEE a l'unanimité

Réception en préfecture le - 8 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire,
L'Adjoint délégué à la Fête, l'Animation, la Jeunesse et l'Intégration

Frédéric MARCHAND

Par Délégation du Maire,
L'Adjoint délégué à la Fête, l'Animation, la Jeunesse et l'Intégration

Frédéric MARCHAND

400

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/345
OBJET

Projet Jeunesse et Cultures Urbaines
Subvention de la Ville à l'association Modus Operandi.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée par l'association Modus Opérandi dans le cadre de la Délégation Jeunesse.

Cette association, dont le siège social est à Lille au 98, rue de Wazemmes, a pour objet :

- de partager une expérience et un savoir-faire dans le domaine des différentes musiques électroniques.
- de démocratiser la culture électronique en proposant à des tarifs accessibles des formations, des démonstrations et diverses activités culturelles liées aux musiques actuelles,
- de fédérer un réseau de nouveaux musiciens en créant un pôle interactif sur la Communauté Urbaine de Lille à partir du maillage des liens entre les habitants, les quartiers, les lieux de spectacles.

Beaucoup de formations musicales lilloises ne trouvent pas de structures à coût abordable permettant la réalisation de maquettes.

C'est pourquoi, l'association Modus Operandi souhaite mettre à disposition de formations musicales lilloises, à titre expérimental, des créneaux d'heures de répétitions et d'enregistrement dans leurs locaux.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 29 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal de :

- autoriser le versement d'une subvention de 2 000 € à l'association Modus Operandi ;
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2005 intitulé "Subventions à diverses associations de Jeunesse", chapitre 65, article 6574, fonction 422, enveloppe 764.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en préfecture le - 8 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 9 MAI 2005

Par Délégation du Maire,
L'Adjoint délégué à le Fête, l'Animation,
La Jeunesse et l'Intégration

Frédéric MARCHAND

Par Délégation du Maire,
L'Adjoint délégué à le Fête, l'Animation,
La Jeunesse et l'Intégration

Frédéric MARCHAND

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/346
OBJET

Projet Jeunesse et Cultures Urbaines
Subvention de la Ville à l'association Faktor M

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée par l'association Faktor M dans le cadre de la Délégation Jeunesse.

Cette association lilloise, dont le siège est situé 9, rue Albert Samain à 59000 Lille, a pour objet de développer les échanges par le biais d'actions festives et culturelles et de rencontres internationales.

Pour l'année 2005 l'association propose à la Ville de Lille quatre projets concourant à atteindre le but fixé par l'association :

1 -« Ensemble Gagnons la Louche d'Or » :

Organiser une rencontre franco-allemande et de présenter une soupe franco-allemande à la Fête de la Soupe.

2 - Création du réseau d'associations avec les partenaires tchèques et allemands :

Organiser des séminaires sur le thème de l'Europe et l'exclusion programmés du 13 au 17 juillet 2005 à Lille.

3 - Projet « Auschwitz » :

Il est la suite de la rencontre germano-tchèque menée en 2003 dans le camp de Buchenwald. Les participants des trois pays (France, Allemagne et Tchéquie) partiront en septembre 2005 visiter le camp de Auschwitz-Birkenau. 50 jeunes des différents quartiers lillois participeront à cette rencontre.

4 - « Regards sur les lieux alternatifs à Berlin ».

Il s'agit d'établir par le biais d'une exposition un lien entre Berlin et Lille autour de la question de la réappropriation des lieux vacants à des fins collectives et culturelles. Ainsi des jeunes photographes et vidéastes iront en Allemagne à Berlin afin de construire une exposition qui pourra être montrée début 2006.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 29 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal de :

- autoriser le versement d'une subvention de 4 000 euros sur un budget de 21 000 euros à l'association Faktor M

- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2005 intitulé "Subventions à diverses associations de Jeunesse", chapitre 65, article 6574, fonction 422, enveloppe 764.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en préfecture le - 8 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire,
L'Adjoint délégué à la Fête, l'Animation, la Jeunesse et l'Intégration

Frédéric MARCHAND

Par Délégation du Maire,
L'Adjoint délégué à la Fête, l'Animation, la Jeunesse et l'Intégration

Frédéric MARCHAND

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/347
OBJET

Projet Jeunesse et Cultures Urbaines
Subvention de la ville aux associations :
« Papsoon Wazz » et « Farid'O ».

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions par les associations ci-après :

- Papsoon Wazz dont le siège est situé 14/1 boulevard de Metz BP 002 59000 Lille
- Farid'O dont le siège est situé au 244, rue des Bois-Blancs 59000 à Lille.

Papsoon Wazz a pour but de promouvoir et soutenir le Hip-Hop au travers de réalisations d'événements et également par la mise en œuvre d'ateliers d'écriture (Djing).

Farid'O a pour but de promouvoir la danse urbaine au travers de la création originale et également par la mise à disposition d'intervenants en danse urbaine.

Ces deux associations et les élèves du Collège Louise Michel du quartier de Lille-Sud proposent de présenter un spectacle le 7 juin 2005 au Théâtre Sébastopol commémorant le centenaire de la mort de Louise Michel.

Pour l'année 2005, ces associations proposent de mettre à la disposition de l'équipe enseignante du Collège Louise Michel un artiste rap qui assurera auprès des élèves de quatrième et en adéquation avec le professeur de Français 10 à 12 séquences d'atelier d'écriture appelé « Djin'g ».

L'association Papsoon Wazz assurera la régie technique lors de la restitution le 7 juin 2005 avec le service des Cultures Urbaines.

L'association Farid'O, représentée par Farid OUNCHIOUENE (danseur reconnu et issu du quartier), coordonnera le projet de spectacle et proposera avec le professeur d'éducation physique des interventions au collège.

Le spectacle qui est en cours d'élaboration suivra la programmation d'une pièce de théâtre portée par la Compagnie Humbert dont le coût de 4 000 euros sera supporté par le Collège Louise Michel.

Une convention d'objectif avec l'association Papsoon Wazz sera présentée dans ce même Conseil Municipal dans le cadre d'une autre délibération.

Le Budget Prévisionnel de l'action s'élève à 25 000 €. Les subventions proposées sont d'un montant de 5 000 € pour Papsoon Wazz et d'un montant de 13 000 € pour Farid'O.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 29 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le versement des subventions précisées ci-dessus,
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2005 intitulé "Subventions à diverses associations de Jeunesse", chapitre 65, article 6574, fonction 422, enveloppe 764.

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en préfecture le - 8 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire,
L'Adjoint délégué à la Fête, l'Animation, la Jeunesse et l'Intégration

Frédéric MARCHAND

Par Délégation du Maire,
L'Adjoint délégué à la Fête, l'Animation, la Jeunesse et l'Intégration

Frédéric MARCHAND

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/348
OBJET

Projets Jeunesse - Cultures Urbaines
Subvention de la Ville à l'association Papsoon Wazz

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée par l'Association Papsoon Wazz dont le siège social est domicilié au 14/1, Boulevard de Metz à Lille.

Date de déclaration en préfecture : N° 19990044 du 30 octobre 1999

Objet : Organiser et réaliser des animations culturelles et artistiques en faveur des jeunes des quartiers défavorisés. La volonté sera d'apporter des moyens afin qu'ils puissent répéter et enregistrer des musiques ainsi que la possibilité pour eux d'être manager par rapport à leur création. L'objectif est de les aider à réaliser des concerts et des animations afin de les faire découvrir et connaître dans l'agglomération ; un accompagnement dans leurs démarches auprès des institutions publiques.

➢ Le Projet : "LES VOIX DU NORD IV"

Le Festival "LES VOIX DU NORD" a pour objectif de promouvoir la culture Hip-Hop des quartiers populaires de la métropole lilloise et de la région en donnant la possibilité à des artistes en herbe de pouvoir monter sur scène dans des conditions optimum en présence d'artistes connus et reconnus.

La quatrième édition après Wazemmes (édition 1) et Faubourg de Béthune (éditions 2 et 3) aura lieu les 9 et 10 juillet 2005 dans la Halle de Glisse du quartier de Lille Sud.

Le 9 juillet sera organisé un salon Hip-Hop avec une vingtaine d'exposants présentant la culture Hip-Hop du milieu associatif de la région Nord-Pas-de-Calais avec la Danse Hip-hop, l'art du D'jing, l'Aérosol Art, le Rap, l'aspect vestimentaire, le skate...

Le 10 juillet seront organisés avec les mêmes exposants que la veille le salon Hip-Hop ainsi qu'un concert de rap de 16 h à 22 h avec 6 groupes régionaux et deux groupes de notoriété nationale et internationale pour clôturer la manifestation.

2 000 personnes sont attendues pour cette 4ème édition des Voix du Nord qui sera également un coup de cœur du festival "10 vagues".

L'association sollicite l'aide financière de la Délégation à la Jeunesse pour un montant de 40 000 € au titre de l'organisation de cette quatrième édition de la manifestation Hip-Hop "Les Voix du Nord IV" dont le coût global s'élève à 60 000 €uros.

En accord avec la Commission Sports, Jeunesse, Tourisme réunie le vendredi 29 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'apporter un soutien à la réalisation de ce projet d'opération dénommé LES VOIX DU NORD IV ;

- d'autoriser l'attribution, à l'association Papsoon Wazz, maître d'œuvre de l'action indiquée ci-dessus, la subvention correspondant à la participation de la Ville au titre de l'exercice 2005 pour le montant suivant 30 000 € ;
- autoriser la signature, par Madame le Maire ou en cas d'empêchement Monsieur l'Adjoint Délégué à la Jeunesse, de l'avenant n°2 à la convention d'attribution de subvention de Papsoon Wazz, ci-joint
- d'imputer la dépense correspondante au Budget Primitif 2005 sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6 574, fonction 422, enveloppe 764 intitulée "Subventions à diverses associations de Jeunesse".

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en préfecture le - 8 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire,
L'Adjoint délégué à le Fête, l'Animation,
La Jeunesse et l'Intégration

Frédéric MARCHAND

Par Délégation du Maire,
L'Adjoint délégué à le Fête, l'Animation,
La Jeunesse et l'Intégration

Frédéric MARCHAND

407

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/349
OBJET

Plan Local d'Intégration – Programmation 2005
Subventions de la Ville - Seconde répartition

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions par deux associations en fonction d'un projet particulier identifié au sein de leur activité propre dans le domaine de l'intégration et de la lutte contre les discriminations. Ces actions se situent dans le cadre de la CLAVID (Cellule Locale d'Animation et de Vigilance pour l'Intégration et contre les Discriminations).

CH'TI TERANGA

MOUVEMENT DE LA SOCIETE AFRICAINE DU NORD DE LA FRANCE

CH'TI TERANGA

Cette association a son siège social domicilié au 46, rue Jules Guesde à 59000 Lille. Elle a pour but de rassembler les peuples du Nord et du Sud en partageant les identités, réalités et savoir-faire culturels, dans un esprit d'équité.

- Elle organise depuis cinq ans des ateliers de pratiques artistiques authentiques et traditionnelles dans les différents quartiers de la ville et touche près de 400 Lillois (percussion et danse Sabar).

Elle a participé à de nombreux événements et a su développer des partenariats avec des artistes du Sénégal et du Burkina Faso de renommée internationale (Thiouna NDIAYE ROSE fils aîné de Doudou NDIAYE ROSE, le ballet national « Daniel SORANO »).

L'association organise également des interventions d'éducation au développement intitulées «Le Chêne et le Baobab» dans les écoles, les Centres Sociaux et les Maisons de Quartier.

Le Budget Prévisionnel 2005 de l'association s'élève à 54 040 €. La subvention proposée par la Délégation à l'Intégration pour une aide au fonctionnement est d'un montant de 2 500 €.

MOUVEMENT DE LA SOCIETE AFRICAINE DU NORD DE LA FRANCE

Cette association a son siège social domicilié au 76/6, Boulevard de Strasbourg à 59000 Lille. Elle a pour but de faire connaître la culture africaine aux Lillois et se propose d'organiser Salle Courmont la septième édition d'Afrique en fête.

Cette manifestation, très conviviale, organisée le 14 mai 2005, avec musique, danse et repas africain traditionnel permet une meilleure connaissance par tous de la culture Africaine et contribue à la consolidation du « vivre ensemble » lillois.

Le Budget Prévisionnel de l'action s'élève à 3 282 €. La subvention proposée par la Délégation à l'intégration est d'un montant de 939 €.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 29 avril 2005, il est demandé de :

- autoriser le versement des subventions aux deux associations selon la répartition proposée ci dessus
- imputer les dépenses correspondantes au Budget Communal de 2005 sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 524, enveloppe 12405, intitulée « Intégration CLAVID».

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en préfecture le 8 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire,
L'Adjoint délégué à la Fête, l'Animation, la Jeunesse et l'Intégration

MAIRIE DE LILLE

Frédéric MARCHAND

Par Délégation du Maire,
L'Adjoint délégué à la Fête, l'Animation, la Jeunesse et l'Intégration

MAIRIE DE LILLE

Frédéric MARCHAND

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/350
OBJET

Revalorisation du tarif des droits de place et de stationnement des foires aux manèges et kermesses pour l'année 2005

Rapport de Madame le Maire
Mesdames et Messieurs

Le tarif des droits de place des foires d'Août Septembre a été revalorisé de 20 % en 1996. Puis une nouvelle tarification par catégorie et par tranche de métrage a été instaurée pour les droits de stationnement, s'appliquant également aux kermesses par délibération n°01/1053 du 14 décembre 2001.

Il est donc proposé de procéder à une augmentation de tarif de l'ensemble des droits de place et de stationnement en suivant l'augmentation du coût de la vie depuis 2002, soit 5,9 %. Ces nouveaux tarifs seront appliqués à compter du 1er juin 2005.

Les Conseils de Quartiers sollicités ont émis un avis favorable à cette revalorisation.

Le tableau récapitulatif des taxations proposées à compter du 1er juin 2005 est joint en annexe.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme, réunie le 29 avril 2005, il est demandé de bien vouloir :

- **ACCEPTER** cette proposition, qui constitue la limite dans laquelle sont fixés par arrêté municipal, les « droits de place et de stationnement – barème 2005 ».

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 8 JUIN 2005

Affiché en Mairie le

Par Délégation du Maire
L'Adjoint Délégué aux Fêtes

Frédéric MARCHAND

Par Délégation du Maire
L'Adjoint Délégué aux Fêtes

Frédéric MARCHAND

DROITS DE PLACE ET DE STATIONNEMENT
BAREME 2005

Service des Fêtes et Loisirs

DROIT DE PLACE (le m²)	FOIRE AUX MANEGES		
	DE PRINTEMPS	D'AOUT/SEPTEMBRE	KERMESSE
Les 50 premiers m²	2,90	5,41	Il n'est pas perçu de droits de place
200 m² suivants	2,25	4,43	
100 m² suivants	1,93	4,03	
100 m² suivants	1,60	3,47	
100 m² suivant et au délà	1,29	2,90	
Minimum de perception	67,80	125,92	
PARTICIPATION AUX FRAIS DE CONSOMMATION D'EAU			
Forfait	27,44		Pas de participation aux frais
Tarif buvette	54,88		
Boutique type loterie, kermesse, entresorts, etc		30,49	
Manèges enfantin, boite à rire, train fantôme, etc		42,69	
Grosse attractionq, auto-skooters, buvettes, etc		60,98	
DROIT DE STATIONNEMENT			
A) Camions, remorques			
1er véhicule	8,06	161,44	8,06
2ème véhicule	24,21	290,60	24,21
3ème véhicule	64,57	484,33	64,57
4ème véhicule	129,15	774,93	129,15
5ème véhicule	242,16	968,65	242,16
B) Véhicules d'habitations (flèche comprise) et techniques			8,06
Jusqu'à 5 mètres de longueur	11,64	23,29	
Au délà de 5 m et jusqu'à 11 mètres de longueur	24,35	48,71	
Au délà de 11 mètres de longueur	31,77	63,54	
C) Véhicules d'habitations extensibles			8,06
Jusqu'à 12 mètres de longueur	47,65	95,31	
Au délà de 12 mètres de longueur	54,00	108,01	

410 - 1

Tarifs exprimés en €uros
Le terme véhicule technique regroupe les camions ateliers, les réserves de marchandise
Tarif net en T.V.A.

Tarif net en T.V.A.

TABLEAU COMPRATIF DES DROITS DE PLACE ET DE STATIONNEMENT BAREME 2002 ET PROPOSITION DE BAREME 2005 (+ 5,9 %)

Service des Fêtes et Loisirs

DROIT DE PLACE (le m²)	FOIRE AUX MANEGES					
	DE PRINTEMPS		D'AOUT/SEPTEMBRE		KERMESSES	
	2002	2005	2002	2005	2002	2005
Les 50 premiers m²	2,74	2,9	5,11	5,41	Il n'est pas perçu de droits de place	
200 m² suivants	2,13	2,25	4,19	4,43		
100 m² suivants	1,83	1,93	3,81	4,03		
100 m² suivants	1,52	1,6	3,28	3,47		
100 m² suivant et au délà	1,22	1,29	2,74	2,90		
Minimum de perception	64,03	67,8	118,91	125,92		
PARTICIPATION AUX FRAIS DE CONSOMMATION D'EAU (Inchangée)						
Forfait	27,44	27,44			Pas de participation aux frais	
Tarif buvette	54,88	54,88				
Boutique type loterie, kermesse, entresorts, etc			30,49	30,49		
Manèges enfantin, boite à rire, train fantôme, etc			42,69	42,69		
Grosse attractionq, auto-skooters, buvettes, etc			60,98	60,98		
DROIT DE STATIONNEMENT						
A) Camions, remorques						
1er véhicule	7,62	8,06	152,45	161,44	7,06	8,06
2ème véhicule	22,87	24,21	274,41	290,60	22,87	24,21
3ème véhicule	60,98	64,57	457,35	484,33	60,98	64,57
4ème véhicule	121,96	129,15	731,76	774,93	121,96	129,15
5ème véhicule	228,67	242,16	914,69	968,65	228,67	242,16
B) Véhicules d'habitations (flèche comprise) et techniques					7,62	8,06
Jusqu'à 5 mètres de longueur	11,00	11,64	22,00	23,29		
Au délà de 5 m et jusqu'à 11 mètres de longueur	23,00	24,35	46,00	48,71		
Au délà de 11 mètres de longueur	30,00	31,77	60,00	63,54		
C) Véhicules d'habitations extensibles					7,62	8,06
Jusqu'à 12 mètres de longueur	45,00	47,65	90,00	95,31		
Au délà de 12 mètres de longueur	51,00	54,00	102,00	108,01		

Tarifs exprimés en €uros
Le terme véhicule technique regroupe les camions ateliers, les réserves de marchandise
Tarif net en T.V.A.

411

412

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/351
OBJET

Transaction – Convention de location d'une patinoire

Rapport de Madame le Maire
Mesdames et Messieurs

A la demande de l'Union Commerciale de la Rue du Faubourg des Postes, la Ville de Lille a accompagné la mise en place d'une patinoire, Place Martin Luther King pour les Fêtes de Fin d'année 2004.

Des problèmes techniques ont décalé de quelques jours la mise en service de cette attraction.

En conséquence, après transaction avec la société Colors Production, propriétaire de cet équipement, une remise sur facturation a été négociée.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 29 Avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou en cas d'empêchement, l'Adjoint au Maire délégué aux Fêtes, Animation, Jeunesse et Intégration à signer le protocole d'accord correspondant.

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 8 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire
L'Adjoint Délégué aux Fêtes

Frédéric MARCHAND

Par Délégation du Maire
L'Adjoint Délégué aux Fêtes

Frédéric MARCHAND

DRCL
- 8 JUIN 2005

413

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/352
OBJET Fourrière Municipale
Enlèvement de véhicules automobiles
demande de remboursement des frais

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs

A la suite d'opérations d'enlèvements, plusieurs contrevenants ont présenté une requête aux fins d'obtenir le remboursement des frais de fourrière et de gardiennage en apportant des explications sur les circonstances particulières ayant conduit à l'infraction.

Eu égard à la recevabilité de ces demandes qui entrent dans les critères retenus par l'administration municipale (malaise sur la voie publique, accident, panne subite et non prévisible, personne en instance d'accouchement, cas particulier de personne handicapée, cas de force majeure avec justificatif, personne étrangère), comme ce fût le cas de :

bénéficiaire	infraction	circonstances	somme
Madame BERKANI Brigitte 33, avenue de Rouen 59155 FACHES THUMESNIL	stationnement gênant en voie de circulation	le véhicule avait été visiblement poussé par un tiers	100,70 euros

En accord avec la Commission des Finances - du Personnel et des Affaires Générales réunie le 25 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal **d'autoriser le remboursement des frais** à l'intéressée

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 2 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire
L'Adjoint délégué à la Police et au Stationnement

Roger VICOT

Par Délégation du Maire
L'Adjoint délégué à la Police et au Stationnement

Roger VICOT

PREFECTURE DU NORD
12 - 2. JUIN 2005 12
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/353
OBJET

Association MOUVEMENT DU NID
Avenant

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal a adopté une convention liant la Ville de Lille et l'association MOUVEMENT DU NID sise 15 parvis Saint Maurice à Lille. Elle détermine les conditions de ce partenariat dans le cadre d'activités subventionnées par le biais de différents contrats.

Une délibération en date du 28 Juin 2004 a autorisé le versement d'une subvention d'un montant de 1 467,5 euros à l'association MOUVEMENT DU NID pour l'action intitulée « séjour à la montagne », opération soutenue par la Direction Enfance dans le cadre de la programmation 2004 de la délégation enfance.

Par ailleurs, concernant l'action précédente, un deuxième versement d'un montant de 1 467,5 euros a été autorisé par délibération 04/709 du Conseil Municipal du 27 septembre 2004 à l'association Mouvement du Nid. Dans cette délibération, l'objet des missions confiées aux associations MOUVEMENT DU NID et ADFI a été inversé dans le tableau « Délégation Enfance Programmation 2004 ». Ainsi, l'ADFI organise un centre d'accueil de prévention et de formation des professionnels sur les organisations sectaires totalitaires et le MOUVEMENT DU NID propose un séjour en montagne pour des personnes en démarche de réinsertion sociale.

Le montant des subventions est de 2 935 euros. Les dépenses sont inscrites au Budget primitif 2004 : chapitre 65 – article 6574 – fonction 422. Il convient donc de modifier, par un avenant, la convention liant l'association et la Ville de Lille.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 25 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal de :

- Autoriser Madame le Maire à signer l'avenant à la convention avec l'association MOUVEMENT DU NID ou, en cas d'absence ou d'empêchement, l'Adjoint délégué au Contrat Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance.

Réception en Préfecture le - 2 JUIN 2005
Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire
l'Adjoint délégué au Contrat Local
de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Roger VICOT

ADOPTEE à l'unanimité

Par Délégation du Maire
l'Adjoint délégué au Contrat Local
de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Roger VICOT

MAIRIE DE LILLE

PREFECTURE DU NORD
12 - 2. JUIN 2005 1
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/354
OBJET

PLAN D'ACTIONS DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE
PROGRAMME 2005 - ADOPTION

PREFECTURE DU NORD
12 - 2. JUIN 2005
ARRIVÉE

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des dispositions réglementaires relatives au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, et dans la suite des axes de travail définis par l'Etat pour l'élaboration des dispositifs locaux de sécurité, et en articulation avec le Contrat Local de Sécurité dont le Conseil Municipal par délibération n° 98/795 du 14 décembre 1998 a autorisé la signature, la Ville de Lille propose de soutenir les actions de prévention autour des thématiques suivantes :

- *La parentalité* : renforcer les liens avec les parents dans leur fonction parentale à partir de projets concernant les collégiens et les adolescents,

- *La lutte contre les violences à l'école et autour de l'école* : contribuer à la mise en place de l'éducation citoyenne dans les établissements scolaires ; assurer les suivis des jeunes dans et hors de l'école, notamment par le renforcement des groupes socio-éducatifs,

- *La prévention de la délinquance juvénile* : accueil des jeunes errants, aide aux jeunes manifestant des signes inquiétants de mal être ; aide aux jeunes primo-arrivants ; sécurité dans les transports en commun, les transports scolaires et sur la route,

- *L'information et la communication sur les conduites addictives*,

- *La lutte contre la prostitution*,

- *L'aide aux victimes, la médiation et la prévention de la récidive, au soutien des mesures de réparation.*

Conçu avec la Ville par les acteurs locaux, l'ensemble des actions soutenues en 2005 s'inscrivent dans le contrat d'actions de prévention de la délinquance.

Le programme local d'actions 2005 relatif à la Prévention de la Délinquance, qui constitue un volet particulier du Contrat de Ville, correspond à un engagement financier de la Ville d'un montant total évalué à 417 595 euros.

Conformément à la procédure d'instruction fixée par l'Etat et le Conseil Régional, partenaires financiers du Contrat de Ville, les différents projets d'actions à mener sont présentés sous la forme de fiches programmes, et de tableaux récapitulatifs thématiques, arrêtant le coût total des actions et l'engagement financier de la Ville, en vue de la négociation à intervenir destinée à valider ces opérations au titre du Contrat de Ville.

Afin de poursuivre l'action engagée par la Ville de Lille et de permettre la mise en œuvre des opérations retenues, il convient maintenant de prendre les dispositions nécessaires

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 25 avril 2005, nous vous demandons de bien vouloir :

- **ADOPTER** la répartition du Plan d'Actions Lillois de Prévention de la Délinquance établi pour l'année 2005 au titre du Contrat de Ville, joint en annexe, (soit 417 595 euros pour 29 actions aidées).
- **ALLOUER** à chaque association ou structure maître d'ouvrage support de l'action concernée la subvention correspondant à la participation de la Ville conformément à la répartition figurant sur les tableaux récapitulatifs joints en annexe.
- **AUTORISER** le Maire, ou en cas d'empêchement l'Adjoint délégué au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, à signer les conventions et avenants nécessaires,
- **SOLLICITER** le concours financier de l'Etat et des autres partenaires susceptibles d'apporter leur soutien, et autoriser la Ville de Lille ou les Services de la Ville de Lille à mener les négociations nécessaires à cet effet,
- **PREVOIR** l'admission en recettes des subventions escomptées et leur remploi à la ligne budgétaire concernée.

Afin d'assurer la plus grande lisibilité et de garantir la transparence de l'intervention de la délégation thématique municipale en charge du Contrat Local de Sécurité et du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et dans le cadre du dispositif mis en œuvre en vue de l'élaboration de conventions avec les associations percevant plus de 23 000 euros de la Ville, différents services ont été désignés comme pilotes pour la conclusion des conventions à intervenir avec les associations.

Les participations effectuées au titre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance apparaîtront dans les textes de ces mêmes conventions.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 512, enveloppes 1164, 5455 et 13621 du Budget Communal 2005 sur les lignes intitulées : Conseil Local de sécurité et de Prévention de la Délinquance.

ADOPTÉE à la majorité

Réception en Préfecture le - 2 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par délégation du Maire
l'Adjoint Délégué au C.L.S.P.D.

Roger VICOT

MAIRIE DE LILLE

PRÉFECTURE DU NORD
12 - 2. JUIN 2005 12
ARRIVÉE

Par délégation du Maire
l'Adjoint Délégué au C.L.S.P.D.

Roger VICOT

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/355
OBJET

Reclassement de la rue Ladrière
en voie privée

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Conformément aux dispositions de l'article 21 de la loi du 31 décembre 1966, le Conseil Municipal de la Ville de Lille a, par délibération n° 68/6/520 du 7 novembre 1968, décidé le transfert de ses propriétés à la Communauté Urbaine, des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de ses attributions et mis à sa disposition dès le 1er janvier 1968.

La rue Ladrière n'étant pas classée voie publique communale antérieurement à la procédure réglementaire de transfert, n'a pu, en droit, être transférée ensuite à la communauté urbaine. Elle demeure par suite une voie privée.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le, 26 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal de confirmer que la rue Ladrière est une voie privée et que cette nature l'exclut par là même d'un transfert opéré par la précédente délibération n° 68/6/20 du 7 novembre 1968 à Lille Métropole Communauté Urbaine.

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Voirie

Réception à la Préfecture le - 1 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Marc SANTRE

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Voirie

Marc SANTRE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/356
OBJET

Convention de mise à disposition au profit de Lille Métropole Communauté Urbaine du site dénommé « Champ de Mars ».

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains établi par Lille Métropole Communauté Urbaine et de la politique urbaine de déplacements de la Ville de Lille, il a été proposé de favoriser le stationnement des automobiles en périphérie du Centre Ville de Lille par la mise en place d'un dispositif assurant la complémentarité avec les transports en commun.

La mise en place de ce projet consiste en une liaison qui s'effectue de manière régulière par des navettes dénommées « CITADINE » et qui circulent selon un itinéraire aménagé sur les boulevards de la Liberté, Louis XIV et Calmette, pour desservir des parkings existants ou à créer sur les sites du Champ de Mars, de Norexpo et à proximité de la Porte de Valenciennes.

Concernant le site du Champ de Mars, propriété de la Ville de Lille, une convention de mise à disposition gracieuse au profit de Lille Métropole Communauté Urbaine doit être conclue afin de réaliser des travaux d'aménagement d'un parking dédié aux transports en commun. Ce site est cadastré EW 26 pour une contenance totale de 49 502 m2.

Cette mise à disposition fait l'objet de conditions particulières. En effet, le site du Champ de Mars est le lieu de différentes manifestations durant l'année, à l'initiative de la Ville de Lille : Foire aux manèges, Fête de Printemps, manifestations particulières. Ces manifestations viendront réduire la surface allouée au parking dédié aux transports en commun. Pendant ces manifestations, la Ville de Lille est dégagée de toute responsabilité pour le site concerné. Il est précisé, dans ladite convention, que l'indisponibilité ponctuelle du site mis à disposition ne peut dépasser, à compter du 1er octobre 2004, 84 jours d'indisponibilité partielle et 50 jours d'indisponibilité totale du 1er octobre au 30 septembre de chaque année.

Cette mise à disposition est accordée sous réserve de laisser des accès spécifiques réservés aux militaires.

Elle est consentie pour la durée d'exploitation de la navette « CITADINE ».

Enfin, le site du Champ de Mars est susceptible d'évolutions, qui feront l'objet le cas échéant d'avenants à la présente convention.

.../...

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public réunie le 26 avril 2005, il est par conséquent demandé, au vu de l'exposé ci-dessus, :

- d'**AUTORISER** la signature par le Maire ou l'Adjoint délégué aux Déplacements et aux Transports de la convention de mise à disposition au profit de la Lille Métropole Communauté Urbaine du site dénommé « Champ de Mars », selon les conditions annexées à la présente.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux
Déplacements et Transports,

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Marc SANTRE

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Déplacements
et Transports,

Marc SANTRE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/357
OBJET

Plan de développement de l'économie sociale et solidaire - Axe 4 - Accroître et améliorer l'offre existante 2.1 Encourager les démarches de labelisation et de progrès - Subvention à l'APES – Modification de la délibération n° 04/1065 du 13 décembre 2004

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 04/1065 du 13 décembre 2004, la Ville de Lille a accordé un soutien à l'APES (Assemblée Permanente de l'Economie Solidaire du Nord Pas de Calais) pour la mise en place d'une démarche de progrès en économie solidaire.

Le budget nécessaire à la réalisation de cette opération est de 189 833 euros. Le soutien du plan de développement de l'économie sociale et solidaire portait sur un montant de 10 000 euros, soit 5 000 euros financés par le Conseil Régional Nord - Pas de Calais et 5 000 euros par la Ville de Lille.

Le Conseil Régional ne souhaitant pas intervenir sur la première phase, la part régionale d'un montant de 5 000 euros est prise en charge par la Ville de Lille qui versera donc à nouveau 5 000 euros.

En accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 28 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la signature par Madame le Maire ou en cas d'empêchement l'Adjointe au Maire déléguée à l'économie solidaire, de l'avenant à la convention ci-joint à intervenir entre la Ville de Lille et l'APES,
- d'autoriser la prise en charge par la Ville de Lille de la participation régionale d'un montant de 5 000 euros à verser à l'APES (Assemblée Permanente de l'Economie Solidaire) suivant les conditions prévues dans l'avenant joint en annexe.
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits sur la ligne intitulée "Economie Solidaire - Subventions à diverses associations" Enveloppe 18456 - Article 6574 - Fonction 90, de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 31 MAI 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire
L'Adjointe au Maire déléguée
à l'Economie Solidaire

Christiane BOUCHART



Par Délégation du Maire
L'Adjointe au Maire déléguée
à l'Economie Solidaire

Christiane BOUCHART

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/358
OBJET

Plan de développement de l'économie sociale et solidaire - Axe 4 - Améliorer la visibilité de l'économie sociale et solidaire et favoriser la consommation de biens et services solidaires - Subvention à A PRO BIO

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Au cours du mois de juin de chaque année a lieu "le printemps de labio". Cette campagne organisée nationalement a pour objectif de faire mieux connaître et apprécier les produits issus de l'agriculture biologique.

C'est l'occasion de sensibiliser les agents municipaux de la Ville de Lille aux produits biologiques et de leur présenter le bio-cabas, pour lequel un point de livraison vient d'être ouvert à la Ville de Lille.

A l'occasion d'un repas au restaurant municipal qui permettra de goûter des produits bio, A pro bio (Association pour la Promotion de l'Agriculture Biologique) organisera une dégustation de produits issus de l'agriculture biologique et informera les agents sur ces produits.

Le budget nécessaire à la réalisation de cette opération est de 500 euros. Le montant de la subvention s'élève à 350 euros, dont 150 euros à charge du Conseil Régional et versés directement à la Ville dans le cadre du plan lillois de développement de l'économie sociale et solidaire.

En accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 28 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la signature par Madame le Maire ou en cas d'empêchement l'Adjointe au Maire déléguée à l'économie solidaire de la convention ci-jointe avec A PRO BIO,
- d'autoriser la participation financière de la Ville de Lille à A PRO BIO par le paiement d'une subvention d'un montant de 350 euros,
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits sur la ligne intitulée « Economie Solidaire - Subventions à diverses associations » Enveloppe 18456 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 90, de nos documents budgétaires,
- d'autoriser l'admission en recettes et l'ouverture des crédits d'emploi de la subvention obtenue du Conseil Régional sur la ligne budgétaire susvisée.

ADOPTEE à l'unan...

Réception en Préfecture le 31 MAI 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire
L'Adjointe au Maire déléguée
à l'Economie Solidaire

Christiane BOUCHART

Par Délégation du Maire
L'Adjointe au Maire déléguée
à l'Economie Solidaire

Christiane BOUCHART

422

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/359
OBJET

O.D.I.T. France (ex A.F.I.T.) – adhésion de la Ville

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le 23 juillet 2004, le Comité Interministériel pour le Tourisme décidait de créer O.D.I.T. France (Observation, Développement et Ingéniérie Touristique), Groupement d'Intérêt Public fusionnant l'A.F.I.T. (Agence Française d'Ingénierie Touristique), l'O.N.T. (Observatoire National du Tourisme) et le S.E.A.T.M. (Service d'Etudes et d'Aménagement Touristique de la Montagne), création devenue effective par arrêté ministériel, publié au Journal Officiel du 26 janvier 2005.

O.D.I.T. France constitue la nouvelle plate-forme stratégique ayant pour vocation d'agir concrètement sur l'amélioration et le renforcement de l'offre touristique française, placée sous la tutelle de Léon BERTRAND, Ministre délégué au Tourisme

En tant que membre adhérent à la Conférence Nationale Permanente du Tourisme Urbain, la Ville de Lille était, depuis 1995 (délibération n° 95/322), membre associé de l'A.F.I.T. créée en 1993, ce qui lui permettait d'en recevoir les publications, d'être régulièrement informée de son activité et des travaux en cours, de pouvoir consulter gratuitement ses spécialistes filières sur des problématiques ponctuelles, et de bénéficier d'une gratuité pour la participation aux rencontres professionnelles, organisées une fois l'an, journée de débat et d'échanges autour de thèmes spécifiques et fédérateurs liés au développement du tourisme.

Les nouveaux statuts proposent aux collectivités, moyennant une cotisation de 900 €, d'être abonnées. Cette formule reprend les services précédemment cités et offrent en plus un accès au site internet de la structure, avec code privilégié, donnant accès à tous les actes des séminaires et ateliers thématiques, données statistiques conjoncturelles...

En accord avec la Commission Sport, Jeunesse, Tourisme réunie le 29 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le versement d'une cotisation de 900 € à O.D.I.T. France, qui sera prélevée sur l'enveloppe 12 389, Art 6281 de nos documents budgétaires, annulant ainsi l'adhésion à l'A.F.I.T.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005

Affiché en Mairie le

Par Délégation du Maire
L'Adjointe au Maire déléguée
au Tourisme

Martine FILLEUL

Par Délégation du Maire
L'Adjointe au Maire déléguée
au Tourisme

Martine FILLEUL

423

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DRCL
2 01 JUIN 2005 2
PRÉFECTURE DU NORD

Séance du 23 mai 2005
N° 05/360
OBJET

Marché Gourmand LILLE AUX SAVEURS - Participation de la Ville

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Jusqu'en 2002, lors du week-end de l'Ascension, la Ville de Lille, l'Association des Excellences Nord Pas-de-Calais et la Fédération Lilloise du Commerce co-organisaient le Festival des Excellences, marché gourmand animé par les producteurs régionaux adhérant à l'association.

En 2004, après une interruption d'une année qui a vu la dissolution de l'association fondatrice, l'Association Lille Centre Animations, située 31 rue des Fossés, Mairie de Quartier du Centre à Lille, a pris le relais et relance le marché sous l'appellation LILLE AUX SAVEURS.

Plus resserré, puisque LILLE AUX SAVEURS a lieu désormais pendant 3 jours, avec une nocturne accueillant le pique nique de quartier du Centre le vendredi soir.

Fort de la présence de 25 producteurs provenant de toute la région, il a bénéficié d'une foule compacte, tant de lillois que de touristes, très nombreux à cette période.

En 2005, l'expérience a été renouvelée les 20, 21 et 22 mai, avec la reconduite du pique nique du quartier auquel se sont ajoutées d'autres animations, comme la découverte de jeux traditionnels flamands, la tentative du record de la plus grande tarte au sucre, et la présence, durant les 3 jours, de « l'épicier d'hier », déjà très apprécié en 2004.

Le coût de la manifestation est estimé à 15 210 € (voir annexe budgétaire). La Ville de Lille, au titre de la Délégation Tourisme, est sollicitée à hauteur de 3 000 €.

En accord avec la Commission Sport, Jeunesse, Tourisme réunie le 29 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'autoriser** le versement d'une subvention d'un montant de 3 000 € à l'association Lille Centre Animations, qui sera prélevée de nos documents budgétaires ligne intitulée "Actions Touristiques diverses" , env. 12390, chap.011, art. 6238, Fonc. 95, et l'imputer sur la ligne "Tourisme, Subventions diverses", env. 14358, chap. 65, art. 6574, fonc. 95.

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 1 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire
L'Adjointe au Maire déléguée
au Tourisme

Martine FILLEUL

Par Délégation du Maire
L'Adjointe au Maire déléguée
au Tourisme

Martine FILLEUL

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/361
OBJET

Prise en charge des frais d'hébergement de quatre étudiants de l'Université de Naplouse

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil Municipal du 13 mai 2002, la Ville de Lille a voté une aide d'urgence en faveur de sa ville jumelée Naplouse.
Cette aide s'est d'abord illustrée par la mise en place d'un soutien sur le plan médical et alimentaire, en s'associant au plan d'urgence mis en place par les organisations internationales et le gouvernement français.
Une délégation municipale s'est rendue à Naplouse du 28 au 31 mai 2002 pour évaluer la nature des besoins de la population.
Cette évaluation a débouché sur la signature d'un accord cadre de coopération signé à la Mairie de Naplouse le 30 mai 2002.
Cet accord prévoit l'organisation de formations universitaires et l'accueil à Lille d'étudiants pour des formations qualifiantes en informatique.

L'Université de Lille I s'est jumelée à l'Université An Najah de Naplouse le 2 juillet 1999.
A ce titre, elle mène des actions de solidarité et de coopération qui se sont concrétisées par le séjour d'une dizaine de professeurs palestiniens dans les laboratoires de Lille I.
En 2004, l'Université An Najah a sollicité Lille I pour former des enseignants chercheurs en informatique et technologie de l'information.

Cet apport de nouvelles techniques et ce renforcement de compétences aidera à la mise en place de sessions d'enseignement, à Naplouse.
Ce partenariat concret renforce les liens entre les Universités.
Ces étudiants palestiniens augmentent le potentiel de recherche des laboratoires lillois.
Ces ambassadeurs de l'Université lilloise encourageront d'autres vocations de recherche, en milieu francophone.

Quatre étudiants ont été sélectionnés par l'Université An Najah pour suivre une formation de Master qui sera suivie par un doctorat.
Leur programme d'études se déroulera comme précisé ci-dessous :

- Février 2005 à septembre 2005 : cours de français à l'Université de Lille III
- Octobre 2005 à juillet 2006 : cours de master-recherche en technologie de l'Information à Lille I
- Octobre 2006 à septembre 2009 : thèse de doctorat dans les laboratoires de Lille I .

L'université An Najah assure une prise en charge des frais de séjour à hauteur de 350 euros par mois
Les Universités de Lille I et Lille III dispensent les étudiants des frais de scolarité et de formation.

Les frais d'hébergement en résidence universitaire ont été évalués à 1.440 euros par an et par étudiant.
L'Université de Lille I sollicite le soutien de la Ville de Lille pour la prise en charge de cette dépense, pendant leur formation prévue pour une durée de 5 ans. Son montant s'élève à 5.760 euros par an, pour les quatre étudiants.

A cette fin, et en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme, qui s'est réunie le 29 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention d'un montant de 5.760 euros à l'Université de Lille I
- **AUTORISER** le Maire à signer la convention ci-jointe
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits prévus au chapitre 67, article 6745, fonction 04, enveloppe 23597 de nos documents budgétaires

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005

Par délégation du Maire,
L'Adjointe déléguée aux Relations Internationales et aux Jumelages

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par délégation du Maire,
L'Adjointe déléguée aux Relations Internationales et aux Jumelages

MAIRIE - LILLE

Martine FILLEUL

Martine FILLEUL

DRCL
01 JUIN 2005 2
PRÉFECTURE DU NORD

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/362
OBJET

Subvention destinée à l'association PankulturA

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

PankulturA est une association créée en 1997 par des étudiants de la formation MCC (Marketing, Communication et Culture) de l'IAE de Lille. Son siège social est situé au 104 avenue du Peuple Belge à Lille.
Elle a pour objectif de faire découvrir tous les aspects de la culture du Monde, notamment par leurs formes d'expressions artistiques, traditionnelles ou contemporaines : "Comprendre une culture, découvrir un pays, s'ouvrir au Monde".
"Du Nord au Monde... Escale en..." est un concept culturel qui permet de rassembler tous les lillois pour mettre en avant une culture autour de quatre axes majeurs : l'échange, la découverte, le rassemblement et le savoir.

L'événement 2005 est "Du Nord au Monde... Escale en Pologne".

"Du Nord au Monde... Escale en Pologne" s'est déroulé du 1er au 8 avril à la Maison Folie de Moulins et avait pour objectif de faire découvrir la Pologne actuelle, à travers ses différents aspects.

Le vernissage de l'exposition de photographies a eu lieu le 1er avril et proposait également :
- la dégustation de mets polonais
- une projection de courts métrages d'artistes polonais
- un concert d'un groupe rock polonais.

Un stand de livres sur la Pologne d'aujourd'hui était présent en permanence sur le site de l'exposition.

Le budget total de cet événement est de 4.420 €, les différents partenaires sont l'université, la Sméno, le Conseil Général du Nord, le Consulat Général de Pologne à Lille et diverses associations lilloise .

L'année de la Pologne en France en 2004 a mobilisé de nombreuses associations, partenaires et habitants. "Du Nord au Monde... Escale en Pologne" s'est inscrit dans la continuité de cette saison polonaise.
Par ailleurs, la Pologne est entrée récemment dans l'Union Européenne et une intention de jumelage entre la Ville de Lille et une ville de ce pays est à l'étude, il est donc pertinent et important de permettre aux lillois et aux lilloises de se familiariser avec la culture polonaise actuelle.
C'est pourquoi, la Ville souhaite soutenir cette initiative.

A cette fin, et en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme, qui s'est réunie le 29 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention d'un montant de 1.000 euros à l'association PankulturA
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits prévus au chapitre 67, article 6745, fonction 04, enveloppe 23597de nos documents budgétaires

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005

Par délégation du Maire,
L'Adjointe déléguée aux Relations Internationales et aux Jumelages

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

MAIRIE DE

Par délégation du Maire,
L'Adjointe déléguée aux Relations Internationales et aux Jumelages

Martine FILLEUL

Martine FILLEUL

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/363
OBJET

Adoption de la Charte de Coopération Décentralisée pour le Développement Durable

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Signataire de la charte d'Aalborg de mai 94, la Ville de Lille s'est engagée dans un processus de mise en place d'un plan d'action en matière de développement durable.
En juin 2000, la ville et ses partenaires signaient un Agenda 21 local traduisant sur le territoire lillois l'ambition d'une ville durable.
La municipalité a confirmé son investissement dans cette politique innovante et ambitieuse en signant les Engagements d'Aalborg +10 qui mettent plus précisément l'accent sur l'importance du développement d'une coopération entre villes et des échanges entre le Nord et le Sud.
Les problématiques du développement sont en effet aujourd'hui semblables au Nord et au Sud même si les contextes et les échelles sont différents. C'est pourquoi il est primordial d'inclure la démarche de développement durable dans la coopération décentralisée.

Aujourd'hui, une nouvelle forme de coopération est à encourager, en tenant compte de l'évolution historique des jumelages, afin de renforcer la montée en puissance des échanges professionnels et des savoir-faire enclenchée depuis le début des années 90.
En effet, la notion de jumelage, première forme de relations organisées entre collectivités locales relevant d'États différents, est née dans l'après-guerre. Cela permettait l'établissement, à travers une charte signée entre deux mairies, d'un lien d'amitié, de fraternité, de découvertes mutuelles entre deux cités et leurs habitants
Depuis la loi du 6 février 1992, les collectivités locales françaises peuvent "conclure des conventions avec des collectivités territoriales étrangères et leurs groupements, dans les limites de leurs compétences et dans le respect des engagements internationaux de la France".
Au-delà du geste politique, le jumelage peut alors donner lieu à la mise en œuvre de programmes de coopération décentralisée, où le travail en partenariat entre les villes et leurs forces vives débouche sur des projets culturels, éducatifs ou économiques partagés et des actions concertées dans le sens d'une amélioration des conditions de vie des habitants, et d'un développement à l'échelle locale.

Afin d'intégrer la dimension durable dans cette nouvelle conception des partenariats, l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) et l'association Cités Unies France (CUF) ont élaboré avec l'aide du Comité 21 une "charte de la coopération décentralisée pour le développement durable".
Cette charte s'adresse aux collectivités territoriales françaises. Elle a pour objet de promouvoir la coopération décentralisée (coopérations transfrontalières, européennes et internationales), d'inciter et d'aider les collectivités territoriales à mettre en œuvre cette coopération dans une perspective de développement durable.

Cette charte rappelle les principes fondateurs des partenariats à venir ou à redynamiser : l'égalité, la solidarité, la réciprocité et la subsidiarité.
Des principes fondamentaux en matière de mise en œuvre du partenariat sont également posés tels que la transversalité, la transparence, l'évaluation et la capitalisation.

Afin d'aider les collectivités dans l'application concrète de ces principes, un guide méthodologique est annexé à la charte.

A Lille, dans un premier temps, la réflexion sera menée avec les villes de Saint-Louis du Sénégal et d'Oujda.
En effet, compte tenu de la volonté de la ville de Saint-Louis du Sénégal de mettre en place un Agenda 21 et de la mobilisation des groupes de travail à Lille et à Saint-Louis, nous proposons d'établir une réflexion conjointe autour de cette charte, dans le cadre de la signature prochaine d'une nouvelle convention ente ces deux villes.
En ce qui concerne la ville d'Oujda, la signature prochaine d'un accord de coopération et la mobilisation de groupes de travail dans les deux villes sur le thème du développement durable correspond aux principes établis dans la Charte.

Dans un second temps, la Ville de Lille envisage de mener une réflexion conjointe sur la mise en cohérence de nos pratiques par rapport à cette charte avec les villes jumelées européennes qui le souhaiteront, grâce aux outils méthodologiques mis en place par CUF et l'AFCCRE et un accompagnement par le Comité 21.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme, qui s'est réunie le29 avril 2005 et la Commission de l'Environnement, de la Qualité de vie et du Développement Durable qui s'est réunie le 3 mai 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

D'AUTORISER la Ville de Lille à adopter les principes fondamentaux contenus dans la charte de Coopération Décentralisée pour le Développement Durable

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005

ADOPTEE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 2 4 MAI 2005

Par délégation du Maire,
L'Adjointe déléguée aux Relations Internationale et aux Jumelages

Par délégation du Maire,
L'Adjointe déléguée aux Relations Internationales et aux Jumelages

LILLE

Martine FILLEUL

DRCL
1 - 1 JUIN 2005 1
PRÉFECTURE DU NORD

Martine FILLEUL

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/364
OBJET

Subvention à l'Institut Lillois d'Education Permanente (I.L.E.P.) - Convention - Année 2005

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

L'Institut Lillois d'Education Permanente sis 1, place Georges Lyon à Lille, a pour mission de développer des actions d'apprentissage, de formation professionnelle continue, de promotion sociale et d'éducation permanente. Le budget total de l'ILEP pour 2005 s'élève à 6 269 000 €.

Dans le cadre de ses champs d'action et d'activités la formation professionnelle et permanente concerne :

- **un large public** : des salariés des entreprises, des cadres et des agents des collectivités locales, des salariés du secteur sanitaire et social et associatif, des personnes en conversion ou en recherche d'emploi et d'insertion, des jeunes. Toutefois, 70 à 75 % des stagiaires de l'I.L.E.P. sont demandeurs d'emploi. Enfin, on note que la majorité des stagiaires sont lillois,
- **les formations** : des techniques tertiaires (comptabilité, gestion des entreprises, des associations, bureautique...), du développement relationnel (management, communication), des compétences générales de base (maîtrise de la langue française, mathématiques...), l'électronique, l'informatique et les réseaux,
- **les types d'intervention variés** : modules interentreprises pour les stages, ateliers pour se former de manière autonome, accompagnement individualisé, enseignement à distance, parcours qualifiants et diplômants, formations sur mesure pour répondre aux besoins spécifiques, transfert d'ingénierie et de formation.

Pour soutenir financièrement la réalisation de ces programmes d'action et en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 28 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le versement de la subvention accordée à l'I.L.E.P. (Institut Lillois d'Education Permanente) à hauteur de 15 000 €, et rappelée dans la convention établie au titre de l'année 2005,
- d'autoriser la signature par le Maire ou en cas d'empêchement l'Adjoint au Maire, Délégué à l'Emploi, de la convention jointe en annexe,
- d'imputer la dépense correspondante sur la ligne intitulée «Enseignement technique – Subvention I.L.E.P. » (Chapitre 65, Article 6574, Fonction 24, Enveloppe 911) de nos documents budgétaires.

Réception en Préfecture le 31 MAI 2005
Affiché en Mairie le 2 4 MAI 2005

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Par Délégation du Maire
L'Adjoint délégué à l'Emploi

Bernard CHARLES

Par Délégation du Maire
L'Adjoint délégué à l'Emploi

Bernard CHARLES

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/365
OBJET

Fonds Local d'Aide aux Jeunes
Exercice 2005

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille a institué en 1991 un Fonds Local d'Aide aux Jeunes, en partenariat avec la Mission Locale de Lille, l'Etat et le Département.

La loi 92/722 du 29 juillet 1992 avait confié l'organisation technique et financière des Fonds d'Aide aux Jeunes paritairement à l'Etat et au Département pour qui cette dépense était obligatoire.

La loi relative aux libertés et aux responsabilités locales du 13 août 2004 confie au Département la responsabilité exclusive du Fonds d'Aide aux Jeunes au 1er janvier 2005.

Bien que la participation des communes soit facultative, la Ville de Lille a souhaité participer au cofinancement du FLAJ depuis sa création.

La participation communale à ce fonds consiste en une subvention annuelle de 22 867 € versée au CCAS qui assure la trésorerie des fonds.

La Mission Locale en assure le secrétariat, rémunérée à cet effet dans la limite de 10% des sommes dépensées par le fonds comme le prévoit la loi.

Une nouvelle convention va être conclue entre le Département, la Ville, le CCAS et la Mission Locale, afin de définir les modalités pratiques d'octroi des aides individuelles émanant de ce fonds.

Les aides financières allouées aux jeunes sont validées par un comité d'attribution, composé de la Ville de Lille, du Département, de la Mission Locale de Lille et de partenaires associatifs et ont pour objectif de favoriser l'insertion sociale et/ou professionnelle des jeunes concernés.

L'aide attribuée, sous forme de prêt ou de don, doit permettre au jeune de couvrir financièrement ses besoins relatifs à l'accès à l'emploi et/ou la formation : aide au transport, aide à l'alimentation, aide vestimentaire....

Ainsi, en 2004, 1321 jeunes (+13.5% par rapport à 2003) ont bénéficié de ce service pour un volume financier global de 401 566.50 € (+ 10.6% par rapport à 2003).

En 2005, la dotation versée par la Ville de Lille, permettra, entre autres :

- l'octroi d'aides financières à des jeunes dont l'insertion sociale et professionnelle nécessite l'obtention du permis de conduire,
- le renforcement de la gestion administrative du dispositif par la prise en charge des frais de fonctionnement,

- la participation aux frais de gestion du FLAJ supportés par le CCAS (versement des aides, organisation du remboursement des prêts,...) pour un montant équivalent à 10% de la participation communale, soit 2 286,74 €.

En conséquence et en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 28 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 22 867 € au CCAS, au titre de la participation communale au Fonds Local d'Aide aux Jeunes,
- d'imputer la dépense correspondante sur le chapitre 65 – Article 65736 – Fonction 90 - Enveloppe 12911 intitulée « FLAJ - subvention au CCAS », qui sera abondé par virement de crédit d'une somme équivalente provenant du chapitre 011 – Article 6288 – Fonction 90 – Enveloppe 4858, de nos documents budgétaires.

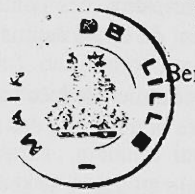
Réception en Préfecture le 31 MAI 2005
Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

ADOPTÉE à l'unanimité

Par Délégation du Maire
L'Adjoint délégué à l'Emploi
Bernard CHARLES



Par Délégation du Maire
L'Adjoint délégué à l'Emploi
Bernard CHARLES



VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/366
OBJET

Union Syndicale « Groupe des 10 » région Nord - Subvention

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le « Groupe des 10 » sis 12, rue d'Artois à Lille, regroupe l'ensemble des syndicats se référant généralement au sigle S.U.D. (Solidaires Unitaires Démocratiques). Constituée en janvier 1998 en Union Interprofessionnelle au niveau national, elle comprend actuellement 20 fédérations ou syndicats nationaux.

Elle regroupe 60 000 adhérents, présents dans les secteurs publics (Impôts et Finanees, P.T.T., Santé, Education) et dans les entreprises privées (Commerce et Distribution, Caisse d'Epargne, Presse, Transports...).

Les syndicats se réfèrent à une charte des valeurs (cf annexe) basée sur :

- l'indépendance
- la démocratie interne
- la solidarité, à l'échelle nationale, européenne et internationale

Le Comité du « Groupe des 10 » région Nord s'est constitué en janvier 2000. Il est constitué de 16 syndicats implantés aux Impôts, Trésor, Douanes, Banque de France, V.P.C., Collectivités Territoriales, S.N.C.F., Transports Urbains, Journalisme, Santé et Education Nationale.

Par délibération n°02/971 du 16 décembre 2002, la Ville de Lille a soutenu financièrement l'Union Syndicale par l'octroi d'une subvention de 13 000 € correspondant au montant du loyer annuel (hors charges et équipement) pour son installation dans des locaux situés 12, rue d'Artois à Lille, lui permettant de créer un siège afin d'accueillir ses militants, d'organiser des réunions, d'abriter une permanence.

La Ville de Lille a accordé le renouvellement de la subvention au "Groupe des Dix" pour 2003 à hauteur de 15 000 € et pour 2004 à hauteur de 16 000 € pour la couverture des charges de chauffage, d'électricité et l'évolution du loyer de l'immeuble dont il est locataire.

L'Union Syndicale "groupe des 10" Région Nord sollicite pour l'année 2005 une réévaluation du montant de la subvention obtenue en 2004 pour son emménagement dans de nouveaux locaux.

L'Union Syndicale "Groupe des Dix" revendique un principe d'égalité par rapport aux autres organisations syndicales "et en particulier les organisations représentatives" qui bénéficient, au travers de la Bourse du Travail, d'une prise en charge totale des coûts liés à leur hébergement.

Il est proposé de maintenir la subvention à accorder à l'Union Syndicale "Groupe des Dix" pour l'année 2005 à hauteur de 16 000 euros.

En conséquence et en accord avec la Commission du Développement Economique. de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 28 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la signature par le Maire ou son Adjoint, Délégué à l'Emploi, de la convention jointe en annexe,
- d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 16 000 euros au Comité de l'Union Syndicale Groupe des Dix - Région Nord,
- d'imputer la somme correspondante sur la ligne intitulée « Subventions à diverses associations » Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 90 - Enveloppe 11808 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à la majorité

Réception en Préfecture le 31 MAI 2005
Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire
L'Adjoint délégué à l'Emploi
Bernard CHARLES



Par Délégation du Maire
L'Adjoint délégué à l'Emploi
Bernard CHARLES



VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/367
OBJET

Forum pour l'Emploi - Subvention au Centre Régional de Ressources Pédagogiques de Lille

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

L'évolution de la situation de l'emploi sur le territoire de la Ville est une préoccupation constante.

La Ville est confrontée à une augmentation de la demande d'emploi tandis que dans le même temps nombre d'entreprises rencontrent des difficultés de recrutement.

Depuis plus de 20 ans, la Ville, à travers la Mission Locale et le PLIE, s'est mobilisée pour faciliter le retour à l'emploi de ses concitoyens en partenariat avec l'ensemble du service public de l'emploi et particulièrement l'ANPE.

Souhaitant :

- ✓ favoriser le retour à l'emploi,
- ✓ faciliter la rencontre directe entre les entreprises et les chercheurs d'emploi,
- ✓ informer sur les secteurs qui recrutent et sensibiliser le grand public sur les métiers en tension dans la région,
- ✓ aider à l'élaboration d'un projet professionnel débouchant sur une formation qualifiante,

l'ANPE et ses partenaires du Service Public de l'Emploi ont organisé à Lille une semaine entièrement consacrée à l'emploi, du 7 au 11 juin 2004 dont le point d'orgue fut un « **Forum pour l'Emploi** » à Lille Grand Palais le 8 juin 2004.

93 entreprises étaient présentes porteuses de 1200 offres d'emploi et 6500 visiteurs furent accueillis.

Même s'il est particulièrement difficile de mesurer les effets exacts du forum en matière de conclusion de contrats de travail, une telle initiative favorise la rencontre entre demandeurs d'emploi, entreprises, branches professionnelles, permettant le contact et la mise en relation.

Aussi, l'ANPE ayant décidé de renouveler le Forum Emploi le 7 juin 2005, la Ville, ainsi que les associations REUSSIR-la Mission Locale et REUSSIR l'Insertion et l'Emploi porteuse du PLIE, ont souhaité s'associer à nouveau à cette manifestation en :

- ✓ étant co-organisateur du forum,
- ✓ mobilisant les entreprises partenaires du PLIE et de la Mission Locale,
- ✓ mobilisant l'ensemble des demandeurs d'emploi en contact avec ses services,
- ✓ et en apportant une participation financière de 10 000 euros sur un budget global estimé à 140 530 euros.

Le Centre Régional de Ressources Pédagogiques de Lille (C2RP) assure le portage financier de l'opération. La subvention de la Ville doit donc lui être versée.

En conséquence et en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 28 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 10 000 euros au Centre Régional de Ressources Pédagogiques de Lille (C2RP),

- d'imputer la dépense correspondante à nos documents budgétaires sur la ligne intitulée "Subventions à diverses associations" Enveloppe 11808 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 90.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 31 MAI 2005
Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire
L'Adjoint délégué à l'Emploi
Bernard CHARLES

Par Délégation du Maire
L'Adjoint délégué à l'Emploi
Bernard CHARLES

DRCL
31 MAI 2005
PRÉFECTURE DU NORD

VILLE DE LILLE

437

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/420
OBJET

DRCL
31 MAI 2005
PREFECTURE DU NORD

Versement d'une aide exceptionnelle à l'Union des Syndicats des Travailleurs de la Metallurgie

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Suite au décès de Monsieur Jean-Pierre DELVALLEZ, secrétaire de la Confédération Générale du Travail de l'usine Fives Cail Babcock et Président de l'Institut d'Histoire Sociale, les Unions des Syndicats des Travailleurs de la Metallurgie et l'Institut d'Histoire Sociale ont décidé d'organiser une collecte de soutien et de solidarité afin de lui offrir une stèle à la hauteur de son engagement militant.

L'U.S.T.M. C.G.T. Flandres Douaisis se propose de centraliser les sommes récoltées suite à cet appel et de remettre un chèque global à la famille de Monsieur DELVALLEZ.

Celui-ci lui sera remis le 24 juin prochain lors de l'inauguration du local de l'U.S.T.M. qui prendra le nom de *Centre de l'Institut d'Histoire Sociale de la Metallurgie C.G.T. Nord / Pas-de-Calais Jean-Pierre DELVALLEZ.*

Afin de répondre à cet appel à la solidarité en direction d'un citoyen qui a marqué la vie lilloise par son engagement militant depuis 40 ans, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une aide exceptionnelle de 1.500 euros à l'U.S.T.M. C.G.T. Flandres Douaisis dont le siège social est situé à la Bourse du Travail, rue Renan, à Lille,
- **IMPUTER** les crédits nécessaires au chapitre 67, enveloppe 14487, fonction 90, article 6745 après virement du chapitre 65, enveloppe 11808, fonction 90, article 6574.

ADOPTEE à l'unanimité

Par Délégation du Maire
L'Adjoint au Maire
délégué à l'Emploi

Bernard CHARLES

Réception en Préfecture le 31 MAI 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

LILLE

Par Délégation du Maire
L'Adjoint au Maire
délégué à l'Emploi

Bernard CHARLES

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/368
OBJET

Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003 - 2006 - Axe Animation et Promotion commerciale - Subvention à l'union commerciale de Moulins (UCM)

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

En 2005, l'union commerciale de Moulins située 21 Place Vanoenacker à Lille réalise une opération d'animation commerciale qui entre dans le cadre du Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2003-2006 (Conseil Municipal du 3 février 2003 - Délibération n° 03/29).

Dans la continuité du carnaval de Moulins et de son défilé se déroulant le samedi 2 avril matin, l'union commerciale organise des animations festives en trois lieux différents. Cette union nouvellement créée a besoin de se développer et donc de se faire connaître. Par cette animation, l'union commerciale contribue à la dynamique du quartier et renforce son image auprès des autres commerçants adhérents ou non.

Cette opération se déroule de la façon suivante :

- Vide grenier places Vanhoenacker, Déliot et Fernig,
- Pique-nique ouvert aux habitants place Vanhoenacker,
- Accueil et exposition d'artistes places Vanhoenacker et Déliot,
- Poneys pour les enfants et tours en calèche place Fernig.

Parallèlement des bons de réduction à valoir dans les commerces du quartier seront distribués.

Les objectifs de l'opération sont les suivants :

- Valoriser l'activité commerciale du quartier,
- Drainer un flux de clientèle,
- Augmenter les actes d'achat dans le quartier,
- Augmenter la notoriété et l'image du quartier,
- Développer la convivialité entre les commerçants, les habitants et les partenaires du quartier.

Le coût de cette opération, devis à l'appui, est estimé à 4 630,54 € (voir annexe budgétaire). Conformément aux accords du PLA, la délégation commerce est sollicitée à hauteur de 60% (quartier en ZUS), soit pour un montant de 2 778,32 €.

Parallèlement le service manifestations et fêtes a été sollicité pour le prêt gratuit de divers matériels : un chapiteau (10m*15m), 20 barrières, 20 tables, 20 chaises, 20 bancs, 9 panneaux de stationnement.

En conséquence et en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 28 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la signature par le Maire ou en cas d'empêchement le Conseiller Municipal délégué au Commerce de la convention jointe en annexe ;
- d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 2778,32 € à l'union commerciale de Moulins ;
- d'imputer la dépense correspondante à nos documents budgétaires sur la ligne « Développement, Promotion et Animation du Commerce - Subventions » (Enveloppe 4846 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 94).

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 1 JUIN 2005

Par Délégation du Maire
Le Conseiller Municipal délégué
au Commerce

Jacques MUTEZ

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire
Le Conseiller Municipal délégué
au Commerce

Jacques MUTEZ

440

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/369
OBJET

Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003 - 2006 - Axe Animation et Promotion commerciale - Subvention à l'union des commerçants de la Halle de Wazemmes

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

En 2005, l'union des commerçants de la Halle de Wazemmes sise à Lille, Halle de Wazemmes, Place de la Nouvelle Aventure, réalise une opération d'animation commerciale qui entre dans le cadre du Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2003-2006 (Conseil Municipal du 3 février 2003 - Délibération n° 03/29).

Afin d'améliorer la fréquentation de la halle de Wazemmes, essentiellement en semaine, et d'entrer dans une réelle dynamique de communication autour de ce lieu emblématique lillois récemment rénové, l'union des commerçants de la halle de Wazemmes s'associe avec une association du quartier « Aventure Accordéon » afin de proposer une animation musicale sur plusieurs jours.

De l'Ascension à la Pentecôte, plusieurs représentations se déroulent sous la halle de 11h00 à 13h00, les 5, 8, 10, 12 et 15 mai prochains.
Ces prestations musicales permettent notamment d'animer la halle et d'attirer les chalands dans ce lieu pour qu'ils le découvrent ou le redécouvrent et qu'ils se rendent compte de la rénovation, de la qualité des commerces et de l'accueil réservé par les commerçants.

Le coût de cette opération est estimé à 5 000 € (voir annexe budgétaire). Conformément aux accords du PLA, la délégation commerce est sollicitée à hauteur de 60% (quartier en ZUS), soit pour un montant de 3 000 €.

En conséquence et en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 28 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la signature par le Maire ou en cas d'empêchement le Conseiller Municipal délégué au Commerce de la convention jointe en annexe ;
- d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 3 000 € à l'union des commerçants de la halle de Wazemmes ;
- d'imputer la dépense correspondante à nos documents budgétaires sur la ligne « Développement, Promotion et Animation du Commerce - Subventions » (Enveloppe 4846 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 94).

ADOPTÉE à l'unanimité
Par Délégation du Maire
Le Conseiller Municipal délégué
au Commerce

Jacques MUTEZ

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 2 5 MAI 2005

Par Délégation du Maire
Le Conseiller Municipal délégué
au Commerce

Jacques MUTEZ

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/370
OBJET

Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services à Lille 2003-2006 - Axe thématique : Pérennisation des postes des associations commerciales - Partenariat avec l'Union Commerciale de Lille-Sud - Subvention

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre du précédent Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce à Lille, datant de 1998, et plus particulièrement de son Axe 3.1 "Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en renforçant le rôle et les moyens des Unions Commerciales", l'Union Commerciale de Lille-Sud sise 38 rue du Faubourg des Postes 59000 Lille a créé, en 1998, un poste d'agent de développement et d'animation commerciale.

Les missions de ce poste, occupé jusqu'à ce jour, se définissent pour l'année 2005, au regard du nouveau Plan Local d'Action 2003-2006, de la façon suivante :

- animer et promouvoir le secteur commercial délimité par la rue du Faubourg des Postes à Lille : montage d'opérations d'animation ou de promotion commerciale adressées au public dans le but de faire connaître les savoir-faire et les spécificités des professionnels du secteur concerné (commerçants, artisans...),
- assurer le suivi administratif et financier de l'union commerciale et de ses opérations d'animation commerciale,
- faire le lien entre les commerçants de la rue du Faubourg des Postes et le projet du Faubourg des Modes, destiné à devenir un véritable pôle d'attractivité du secteur, en incitant notamment la mise en œuvre d'opérations d'animation monter en collaboration,
- contribuer à la recherche de locaux commerciaux ou d'activités disponibles dans le quartier de Lille-Sud afin d'optimiser le rapprochement des offres et demandes en faisant remonter ces informations vers le service Action Economique.

Il est à noter que l'organisation des actions mises en place par l'agent de développement et d'animation commerciale est soutenue par la Fédération Lilloise du Commerce, de l'Artisanat et des Services (conseils, aide logistique...). En effet, par le biais de son coordinateur, elle veille à ce que les actions de toutes les unions commerciales de la ville aient la même ligne directrice.

Le désengagement progressif de l'Etat se traduit par une baisse de l'aide octroyée. Pour un coût de poste estimé à 25 000 €, en 2004 l'aide de l'Etat s'élevait à 7 883 €, en 2005 elle sera de 6 348 €, soit une diminution de 1 535 €.

Selon le principe de co-financement des postes retenu dans le PLA 2003-2006, la Ville de Lille, au titre de la délégation Commerce, a participé au financement de ce poste à hauteur de 5 000 € en 2004 et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lille Métropole (CCILM) à hauteur de 2 000 €.

En 2005, la CCILM participera à hauteur de 2 000 €. Compte tenu de la baisse de l'aide de l'Etat, la délégation commerce est sollicitée cette année à hauteur de 6 500 €. En raison du contexte dans lequel évolue cette union commerciale et des enjeux à venir sur ce secteur à travers la concrétisation du « Faubourg des Modes », la délégation commerce accède exceptionnellement à cette demande de financement supplémentaire.

En conséquence et en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 28 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la signature par le Maire, ou en cas d'empêchement, par le Conseiller Municipal Délégué au Commerce de la convention jointe en annexe,
- d'autoriser le versement d'une subvention de 6 500 € à l'Union Commerciale de Lille Sud,
- d'imputer la dépense correspondante à nos documents budgétaires sur la ligne « Développement, Promotion et Animation du Commerce - Subventions » (Enveloppe 4846 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 94).

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 1 JUIN 2005

Par Délégation du Maire
Le Conseiller Municipal délégué
au Commerce

Jacques MUTEZ

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire
Le Conseiller Municipal délégué
au Commerce

Jacques MUTEZ

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/371
OBJET

Plan Local d'Action pour le développement du Commerce à Lille de 2003-2006 - Subventions au Groupement des Acteurs Economiques de Lille-Centre (G.A.E.L.) - Axe : Pérennisation des postes des associations commerciales - Reconduction du Partenariat pour le financement du poste de coordinateur -Axe : Achat Plaisir en centre ville - Reconduction du financement de trois postes de stewards urbains

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

- **Financement du poste de coordinateur :**

En avril 1998, le GAEL sis 90 rue du Molinel 59000 Lille a créé un poste de coordinateur de Centre-Ville. Ses missions ont été définies en association avec la Ville de Lille afin, notamment, que le Groupement puisse, par l'intermédiaire de ce coordinateur, participer à la mise en œuvre du Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services à Lille.

La mission du coordinateur répond aux objectifs suivants :

- **Etablir une stratégie de communication-animation en renforçant le lien entre le commerce, la culture et le tourisme, afin de développer l'attractivité du Centre Ville :**

C'est ainsi que les lillois et les touristes ont pu se réjouir des nombreuses animations réalisées tout au long de l'année par le GAEL, agissant lui-même en partenariat avec des organismes tels que l'Office de Tourisme, les associations de commerçants...

En 2004, le GAEL a notamment contribué à la mise en œuvre du Plaz'Art, initiative originale destinée à revaloriser et à rendre plus attractive une cellule commerciale inactive de la rue Nationale grâce à la création d'une grande fresque artistique. Très impliqué dans "Lille 2004", le GAEL a également mis en œuvre l'opération "Art au cœur en centre ville" qui a permis de conjuguer commerce et culture par l'organisation d'un véritable circuit artistique sur le thème de Lille 2004 avec un grand jeu concours et des œuvres exposées dans différents commerces du centre ville.

- **Initier et favoriser toutes les initiatives d'entreprises visant à pérenniser les emplois de service renforçant la notion d'accueil et de confort d'usage du Centre-Ville.**

A ce jour, une équipe de stewards, animée par le coordinateur, sillonne le centre-ville afin d'aider les touristes à se diriger, à trouver le bon restaurant... mais est également vigilante à la propreté et à la sécurité dans les rues.

.../...

- **Participer à la mise en œuvre du Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce à Lille.**

Conformément au PLA commerce et artisanat 2003-2006 et à son plan de financement, le coût du poste est évalué à 41 116 €. Ainsi, en 2003 et en 2004, la Ville de Lille a renouvelé son partenariat pour un montant de 8 000 €. La participation du Conseil Régional s'élève quant à elle à 5 000 €.

En 2005, la Ville de Lille est sollicitée par le GAEL dans les mêmes conditions qu'en 2003 et 2004, soit 8 000 € au titre de la délégation Commerce et 5 000 € au titre de la participation de la Région Nord/Pas de Calais.

- **Financement de trois postes de stewards urbains :**

Dans le cadre du PLA Commerce et Artisanat 2003-2006 et notamment à l'axe « Achat plaisir en Centre ville » qui exprime la volonté d'intensifier l'offre et la qualité des services aux chalands et touristes du centre ville, le GAEL sollicite la Ville de Lille pour le renouvellement de l'opération subventionnée en 2003 et en 2004 à hauteur de 9 000 € relative au financement de trois postes de stewards urbains. Cette opération s'intègre à la fiche action détaillée "Achat Plaisir en centre ville". Ces trois stewards urbains opèrent au sein de kiosques mobiles en hyper centre ville, ils ont pour mission d'accueillir et d'informer tout public désirant mieux s'orienter et découvrir les commerces du secteur. Cette année, à la demande des partenaires du PLA, les stewards devront renseigner les chalands sur les commerces situés dans l'ensemble des quartiers de la Ville.

En 2005, le coût total chargé de ces trois stewards est évalué à 63 000 € par le GAEL. La Ville de Lille, au titre de la délégation Commerce, est sollicitée à hauteur de 15 000 €, soit 6 000 € supplémentaires.

Cet effort complémentaire de la Ville est consenti du fait du désengagement progressif de l'Etat. La CCILM est elle aussi sollicitée pour revaloriser son soutien à la même hauteur.

Il convient donc de verser 28 000 € au GAEL selon le détail suivant :

Objet	Association	Subvention Ville	Subvention Région	Subvention totale à reverser
Financement du poste de coordinateur	GAEL (Groupement des Acteurs Economiques de Lille centre)	8 000 €	5 000 €	13 000 €
Financement de trois postes de stewards urbains	GAEL (Groupement des Acteurs Economiques de Lille centre)	15 000 €		15 000 €
TOTAL		23 000 €	5 000 €	**28 000 €**

En conséquence et en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 28 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la signature par le Maire ou en cas d'empêchement le Conseiller Municipal Délégué au Commerce de la convention jointe en annexe,
- d'autoriser le versement d'une subvention de 28 000 € au Groupement des Acteurs Economiques de Lille Centre (GAEL),
- d'imputer la dépense correspondant à la participation de la Ville de Lille d'un montant de 23 000 € sur la ligne budgétaire « Développement, Promotion et Animation du Commerce - Subventions » (Enveloppe 4846 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 94),
- d'imputer la dépense correspondant à la participation de la Région d'un montant de 5 000 € sur la ligne budgétaire « Subvention – Réemploi recettes – PLA » (Enveloppe 22182 - Chapitre 65 - Article 6574, Fonction 94),
- de solliciter la Région pour un montant de 5 000 € au titre de sa participation au poste de coordinateur et d'admettre en recettes la subvention obtenue sur la ligne budgétaire « PLA Commerce – Subvention Conseil Régional » au Chapitre 74 - Article 7472, Fonction 94, Enveloppe 22318.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire
Le Conseiller Municipal délégué
au Commerce

Jacques MUTEZ

Par Délégation du Maire
Le Conseiller Municipal délégué
au Commerce

Jacques MUTEZ

DRCL
1 - 1 JUIN 2005 1
PRÉFECTURE DU NORD

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/372
OBJET

Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003-2006 - Axe Animation et Promotion commerciale - Subvention à l'association des commerçants des rues de la Vieille Comédie, des Fossés, Place Rihour

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

En 2005, l'association des commerçants des rues de la Vieille Comédie, des Fossés, Place Rihour située 29 Place Rihour à Lille réalise une opération d'animation commerciale qui entre dans le cadre du Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2003-2006 (Conseil Municipal du 3 février 2003 - Délibération n° 03/29).

Du 2 au 9 avril 2005, l'association des commerçants des rues de la Vieille Comédie, des Fossés, Place Rihour a organisé une grande animation de rue : le "Carnaval de Rihour".

Le programme de cette opération est le suivant :

- Le samedi 2 avril de 15hà18h : défilé des carnavaleux des P'tits Quinquins d'Jean Bart et animation par un marionnettiste qui proposera des ventes flash dans les boutiques partenaires.
- Le samedi 9 avril de 15hà18h : lâcher de ballons, défilé d'une batucada brésilienne et animation par un marionnettiste qui proposera des ventes flash dans les boutiques partenaires.
- Toute la semaine, une loterie chez les commerçants permettant à 11 clients de gagner des bons d'achat.

Le coût de cette opération est estimé à 8 636,66 € (voir annexe budgétaire). La Ville de Lille au titre de la délégation Commerce est sollicitée à hauteur de 4 300,00 €.

En conséquence et en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 28 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la signature par le Maire ou en cas d'empêchement le Conseiller Municipal délégué au Commerce de la convention jointe en annexe ;
- d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 4 300,00 € à l'association des commerçants des rues de la Vieille Comédie, des Fossés, Place Rihour;

.../...

- d'imputer la dépense correspondante à nos documents budgétaires sur la ligne « Développement, Promotion et Animation du Commerce - Subventions » (Enveloppe 4846 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 94).

ADOPTÉE à l'unanimité

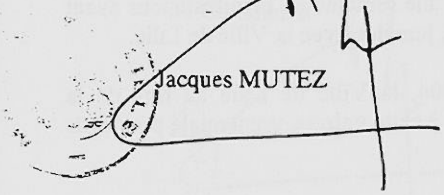
Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

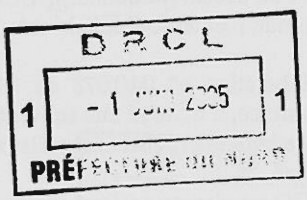
Par Délégation du Maire
Le Conseiller Municipal délégué
au Commerce

Jacques MUTEZ

Par Délégation du Maire
Le Conseiller Municipal délégué
au Commerce



Jacques MUTEZ



VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/373
OBJET

Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003 - 2006 - Axe Animation et Promotion commerciale - Subvention à l'union commerciale de Gare Opéra

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

En 2004, l'union commerciale Gare Opéra (UCGO) située 1 rue Faidherbe à Lille a réalisé une opération d'animation commerciale qui entre dans le cadre du Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2003-2006 (Conseil Municipal du 3 février 2003 - Délibération n° 03/29).

Du 6 au 12 décembre dernier, l'UCGO a organisé une semaine de manifestations ayant pour thème commun l'Entente Cordiale et la Ville de Leeds, jumelée avec la Ville de Lille.

Par délibération n° 04/1078 du 13 décembre 2004, la Ville de Lille au titre de la délégation Commerce, a octroyé une subvention de 4 000 € à cette union commerciale pour cette animation dont le budget prévisionnel s'élevait à 6 400 €.

L'UCGO représente notamment les commerçants de la rue Faidherbe, rue commerçante majeure qui fait le lien entre les gares, Euralille et le centre ville. Cette rue, récemment rénovée, est un lieu de passage très fréquenté qui mérite d'être mis en valeur et particulièrement animé.

Cette opération de très grande ampleur, réalisée en décembre dernier, a nécessité une implication toute particulière de la part de l'union commerciale.

Malgré un budget prévisionnel établi avant la manifestation, l'UCGO a dû faire face à des dépenses plus importantes notamment dans le cadre de l'accueil et de la venue de la délégation de la Ville de Leeds (voir budget réalisé ci-joint).

Considérant l'importance de cette manifestation et les efforts particuliers mis en œuvre par l'union commerciale et afin que celle-ci ne se retrouve pas dans une situation financière délicate, la Ville de Lille au titre de la délégation Commerce est à nouveau sollicitée, à titre exceptionnel, à hauteur de 769,75 € pour cette opération.

En conséquence et en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 28 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la signature par le Maire ou en cas d'empêchement le Conseiller Municipal délégué au Commerce, de la convention jointe en annexe avec l'union commerciale Gare Opéra,

.../...

- d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 769,75 € à l'union commerciale Gare Opéra,
- d'imputer la dépense correspondante à nos documents budgétaires sur la ligne « Développement, Promotion et Animation du Commerce - Subventions » (Enveloppe 4846 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 94).

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire
Le Conseiller Municipal délégué
au Commerce

Jacques MUTEZ

Par Délégation du Maire
Le Conseiller Municipal délégué
au Commerce

Jacques MUTEZ

DRCL
1 - 1 JUIN 2005 1
PRÉFECTURE DU NORD

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/374
OBJET

Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003-2006 - Axe Animation et Promotion commerciale - Subvention à l'union commerciale Hôpital Militaire

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

En 2005, l'union commerciale Hôpital Militaire réalise une opération d'animation commerciale qui entre dans le cadre du Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2003-2006 (Conseil Municipal du 3 février 2003 - Délibération n° 03/29).

Pour la sixième année consécutive, l'Union Commerciale Hôpital Militaire organise la manifestation "La rue des poètes" du 28 mai au 18 juin 2005. Cette opération réunit chaque année un grand nombre de visiteurs et permet aux commerçants du secteur d'avoir davantage de clients durant cette période.

Cette opération, qui s'inscrit cette année sous la thématique du Brésil, à l'honneur en 2005 à Lille, vise à mettre en exergue la Poésie sous toutes ses formes.
Le poète mis à l'honneur est Simons, bien connu pour ses textes patoisants. L'association "Toudis Simons" va d'ailleurs présenter un spectacle lors de l'inauguration.

D'autre part, un concours de poésie, un parcours humoristique chez les commerçants et un souper des poètes avec ambiance musicale brésilienne, rythmeront les trois semaines de manifestation.

Soucieux d'obtenir un franc succès, l'union commerciale mettra l'accent sur la communication par la diffusion massive de programmes, la parution d'encarts presse et une campagne radio.

L'objectif de cette opération est notamment de développer la notoriété du quartier et de susciter un intérêt auprès du public qui ne connaît pas forcement le potentiel commercial de la rue de l'Hôpital Militaire.

Le coût de cette opération, devis à l'appui, est estimé à 7 982,35 € (voir annexe budgétaire). La Ville de Lille au titre de la délégation Commerce est sollicitée à hauteur de 3920,11 €.

En conséquence et en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 28 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la signature par le Maire ou en cas d'empêchement le Conseiller Municipal délégué au Commerce de la convention jointe en annexe ;
- d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 3 920,11 € à l'union commerciale Hôpital Militaire ;

.../...

- d'imputer la dépense correspondante à nos documents budgétaires sur la ligne « Développement, Promotion et Animation du Commerce - Subventions » (Enveloppe 4846 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 94).

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire
Le Conseiller Municipal délégué
au Commerce

Jacques MUTEZ

Par Délégation du Maire
Le Conseiller Municipal délégué
au Commerce

Jacques MUTEZ

DRCL
1 - 1 JUIN 2005 1
PRÉFECTURE DU NORD

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/375
OBJET

Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003 - 2006 - Axe Animation et Promotion commerciale - Délibération modificative suite à des trop perçus par les Unions Commerciales et Associations de commerçants

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 03/29 du 3 février 2003, le Conseil Municipal a adopté le Plan d'Action pour le Développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services dans le cadre d'un programme pluri-annuel 2003-2006 et notamment pour des opérations d'animation et de promotion commerciales.

La Ville de Lille, maître d'ouvrage de ce programme, est amenée à recevoir les contributions financières des partenaires de ce programme : l'État au titre du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce), le Conseil Régional Nord-Pas de Calais, la CCILM (Chambre de Commerce et d'Industrie Lille Métropole) et la Chambre de Métiers du Nord. Ces participations doivent être fléchées par la Ville de Lille vers les destinataires finaux qui sont les promoteurs des actions relevant du PLA.

Par délibérations n°04/806, 04/808 du 27 septembre 2004, 04/908 du 15 novembre 2004, 04/1079 et 04/1081 du 13 décembre 2004, la ville a procédé au versement d'une subvention au bénéfice d'Unions Commerciales et Associations organisatrices d'opérations d'animation et de promotion commerciales entrant dans le cadre du PLA.

Les bilans financiers de certaines actions achevées font apparaître un trop perçu par les Unions Commerciales et Associations à l'origine d'actions annulées ou dont le budget réel s'est avéré inférieur au budget annoncé.

Vous trouverez en annexe, les unions commerciales redevables, les actions concernées et le détail des sommes à recouvrer.

.../...

En conséquence et en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 28 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

- l'émission des titres de recettes correspondant au trop perçu au titre de la tranche 2 du PLA pour les Unions Commerciales ou associations figurant à l'annexe financière ci-jointe pour un montant total de 2 293,14 €.

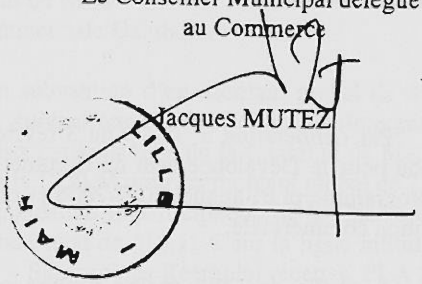
ACCEPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

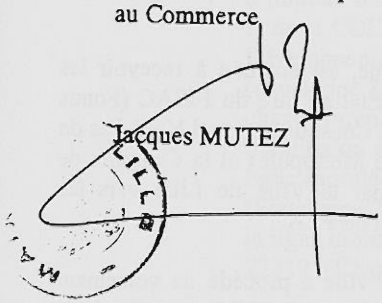
Par Délégation du Maire
Le Conseiller Municipal délégué
au Commerce

Jacques MUTEZ



Par Délégation du Maire
Le Conseiller Municipal délégué
au Commerce

Jacques MUTEZ



VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/376
OBJET

Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003 2006 - Axe Animation et Promotion Commerciale - Participation financière de la Ville et des partenaires du PLA : Solde de la participation de la CCILM et participation de la Chambre de Métiers du Nord

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 03/29 du 3 février 2003, le Conseil Municipal a adopté le Plan d'Action pour le Développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services dans le cadre d'un programme pluri-annuel 2003-2006 et notamment pour des opérations d'animation et de promotion commerciale.

La Ville de Lille, maître d'ouvrage de ce programme, est amenée à recevoir les contributions financières des partenaires de ce programme : l'État au titre du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce), le Conseil Régional Nord-Pas de Calais, la CCILM (Chambre de Commerce et d'Industrie Lille Métropole) et la Chambre de Métiers du Nord. Ces participations doivent être fléchées par la Ville de Lille vers les destinataires finaux qui sont les promoteurs des actions relevant du PLA.

Par délibération n°04/807 du 27 septembre 2004, la ville a procédé au versement correspondant, pour la tranche 2, à la participation de la Région et à 50%* de celle de la CCILM au bénéfice des Unions Commerciales et Associations ayant fait l'objet dans le cadre du PLA d'une subvention de la Ville.

Les bilans financiers de certaines actions achevées nous permettent désormais de procéder au versement du solde de la part de la CCILM ainsi qu'au versement de la participation de la Chambre de Métiers du Nord au bénéfice des Unions Commerciales et Associations à l'origine des actions mentionnées dans le tableau ci-annexé.

** D'un commun accord avec les partenaires du PLA commerce et artisanat, il a été convenu que la participation de la CCILM serait versée en deux fois aux associations par l'intermédiaire de la Ville de Lille : un premier montant correspondant à 50% de la part de la CCILM en fonction du budget prévisionnel de l'opération et un second montant venant compléter le solde au regard du bilan financier effectif de l'opération.*

.../...

En accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 28 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la signature par le Maire ou en cas d'empêchement par le Conseiller Municipal Délégué au Commerce, ou la Conseillère Municipale Déléguée aux Marchés de plein air, des avenants ci-joints à intervenir entre la Ville et chaque promoteur d'action ci-dessous désigné :
  - Syndicat Scarpe Escaut des commerçants non sédentaires du département du Nord
  - Union Commerciale Gambetta
- d'autoriser le paiement d'une subvention d'un montant global de 416,11 € aux promoteurs d'actions détaillés suivant annexe financière ci-jointe correspondant, pour la tranche 2 du FISAC, aux participations de la Chambre de Métiers pour un montant global de 188,18 €, de la CCILM pour un montant global de 227,93 €,
- d'imputer les dépenses correspondant à la participation de la Chambre de Métiers et de la CCILM pour un montant total de 416,11 € sur la ligne intitulée « Plan de Développement du Commerce – Subventions Réemploi recettes, PLA 2003-2006 » (enveloppe 22182 - Chapitre 65 - article 6574 - fonction 94) pour le versement à chaque promoteur d'action concerné,
- l'admission en recettes de la subvention obtenue de la Chambre de Métiers sur la ligne intitulée « PLA Commerce et artisanat - Subvention Chambre de Métiers » (Enveloppe 22320 – Chapitre 74 – Article 7478 – Fonction 94) et de la CCILM sur la ligne intitulée « PLA Commerce et artisanat – Subvention CCILM » (Enveloppe 22319 – Chapitre 74 – Article 7478 – Fonction 94).

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 31 JUIN 2005

Par Délégation du Maire
Le Conseiller Municipal délégué
au Commerce

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

MAIRIE DE LILLE

Jacques MUTEZ

Par Délégation du Maire
Le Conseiller Municipal délégué
au Commerce

Jacques MUTEZ

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/377
OBJET

Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003 - 2006 - Axe Animation et Promotion commerciale - Subvention à l'association Wazemmes Nouvelle Aventure

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

En 2005, l'association Wazemmes Nouvelle Aventure sise à Lille 20 rue du Marché réalise deux opérations d'animation commerciale qui entrent dans le cadre du Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2003-2006 (Conseil Municipal du 3 février 2003 - Délibération n° 03/29).

Afin de fidéliser la clientèle et d'inciter les chalands à venir sous la halle de Wazemmes, l'association Wazemmes Nouvelle Aventure organise une distribution de Muguet à l'occasion du 1er Mai et une distribution de roses le 29 mai prochain pour la fête des mères. Les commerçants de la halle remettront une fleur à chacun de leur client.

Ces fêtes traditionnelles sont des événements attendus par les clients qui sont souvent friands de petites attentions de la part des commerçants.

Ces opérations se déroulent toutes les deux un dimanche, jour d'affluence sur le marché, et elles toucheront donc une clientèle très large qu'il faut inciter à faire venir sous la halle les autres jours de la semaine.

Le budget total de l'opération du 1er Mai est de 1 514 €. Conformément aux accords du PLA, la délégation Commerce est sollicitée à hauteur de 60% (quartier en ZUS), soit pour un montant de 908,40 €.

Le budget total de l'opération Fête des mères est de 1 714 €. Conformément aux accords du PLA, la délégation Commerce est sollicitée à hauteur de 60% (quartier en ZUS), soit pour un montant de 1 028,40 €.

En conséquence et en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 28 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la signature par le Maire ou en cas d'empêchement le Conseiller Municipal délégué au Commerce et la Conseillère Municipale Déléguée aux Marchés de Plein Air, de la convention jointe en annexe ;

.../...

- d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 1 936,80 € à l'association Wazemmes Nouvelle Aventure ;
- d'imputer la dépense correspondante à nos documents budgétaires sur la ligne « Développement, Promotion et Animation du Commerce - Subventions » (Enveloppe 4846 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 94).

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire
Le Conseiller Municipal délégué
au Commerce

Jacques MUTEZ

Par Délégation du Maire
Le Conseiller Municipal délégué
au Commerce

Jacques MUTEZ

DRCL
1 - 1 JUIN 2005 1
PRÉFECTURE DU NORD

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/378
OBJET

Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003 2006 - Axe Animation et Promotion Commerciale - Subvention à l'Union des Commerçants, Artisans, Créateurs - Vieux Lille

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

En 2005, l'union des commerçants, artisans, créateurs – Vieux-Lille (UCARC) sise 15, rue de la Collégiale à Lille, a réalisé une opération d'animation commerciale qui entre dans le cadre du Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2003-2006 (Conseil Municipal du 3 février 2003 - Délibération n° 03/29).

Le 20 février dernier, l'UCARC a organisé une journée exceptionnelle à l'issue de laquelle a été élue l'ambassadrice de charme du quartier : Miss Vieux-Lille.
De 15 heures à 19 heures, les personnes présentes ont pu assister à un programme riche en festivités : défilés des Miss, danse orientale, spectacle du Petit Caveau, quatuor Danel...

De nombreux commerçants ont participé à l'événement sous diverses formes :

- Prêt de maillots de bain des Miss
- Coiffures des Miss
- Confection du cocktail
- Photographies
- Lots...

Grâce à ce spectacle, les commerçants ont ainsi pu mettre en avant leurs talents et valoriser leur savoir-faire.

Par ailleurs cette opération a revêtu un aspect caritatif puisqu'une partie des droits d'entrées a été reversée à l'institut pour la recherche sur le cancer.

Le coût total de l'opération s'élève à 5 260,50 €. La Ville de Lille, au titre de la délégation Commerce, est sollicitée à hauteur de 2 100 € (budget en annexe).

En accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 28 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la signature par le Maire ou à défaut le Conseiller Municipal Délégué au Commerce, de la convention à intervenir entre la Ville et l'union des commerçants, artisans, créateurs - Vieux Lille,

.../...

- d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 2 100,00 € à l'union des commerçants, artisans, créateurs - Vieux Lille (UCARC),
- d'imputer la dépense correspondante à nos documents budgétaires sur la ligne « Développement, Promotion et Animation du Commerce - Subventions » (Enveloppe 4846 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 94).

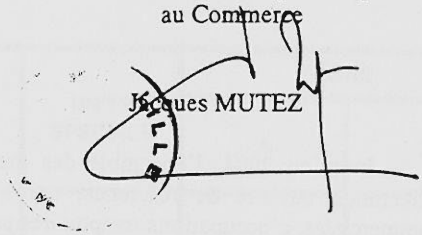
ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

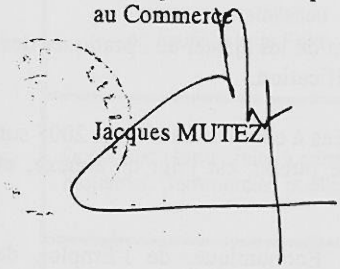
Par Délégation du Maire
Le Conseiller Municipal délégué
au Commerce

Jacques MUTEZ



Par Délégation du Maire
Le Conseiller Municipal délégué
au Commerce

Jacques MUTEZ



DRCL
1 - 1 JUIN 2005 1
PRÉFECTURE DU NORD

460

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/379
OBJET

Revalorisation des droits de voirie
Occupation temporaire du domaine public
Animations diverses et fêtes de fin d'année

Rapport de Madame le Maire
Mesdames et Messieurs

Jusqu'en 2004, l'ensemble des droits de voirie étaient récapitulés dans une unique délibération tarifaire de référence, qui s'agisse de l'occupations pérennes industrielles et Commerciales, d'occupations temporaires pour travaux, ou d'occupations temporaires festives.

Afin de clarifier ces différents types de droits de voirie, et de les ajuster aux pratiques des autres grandes villes françaises, il a été décidé de scinder ces tarification.

Le tableau récapitulatif des taxations, qui seront appliquées à compter du 1er juin 2005 sur les occupations temporaires festives d'occupation du domaine public, est joint en annexe, et présente une actualisation de 4 %.

En accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville, réunie le 28 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **ACCEPTER** cette proposition, qui constitue la limite dans laquelle seront fixés par arrêté municipal les droits de voirie « occupations festives temporaires du domaine public » 2005.

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire
L'Adjoint Délégué à l'Occupation du Domaine Public

Jacques MUTEZ

DRCL
1 - 1 JUIN 2005 1
PRÉFECTURE DU NORD

DIRECTION FETES LOISIRS ET LOGISTIQUE DES MANIFESTATIONS

TARIFS DE VOIRIE POUR OCCUPATIONS TEMPORAIRES DU DOMAINE PUBLIC, LIEES A L'ANIMATION DE LA VILLE

INTITULE	DUREE	UNITE SPECIALE	ZONE	
			A	B
Forains en installation particulière hors Foire	Par jour	m²	0,30 €	0,15 €
Occupation temporaire à caractère industriel, Commercial, publicitaire	Par jour	m²	2,60 €	1,50 €
Podiums Chapiteaux Tentes Stands	Par jour	m²	0,95 €	0,65 €
Dossier de régularisation pour absence d'autorisation préalable				63,97 €
Facturation retenue				10,18 €

TARIF DE VOIRIE - FETES ET MANIFESTATION

CONTROLE DE VOIRIE
TARIF DE VOIRIE FETES ET MANIFESTATIONS
2003

INTITULE		PR	UN	ZONE	
				A	B
Forain	En installation particulière Hors foire	JR	m²	0,18 €	0,13 €
PODIUM - CHAPITEAU		JR	m²	0,87 €	0,61 €
VEHICULE VENTES PUBLICITAIRES RECLAME - EXPOSITION/MANIFESTATION ABATTEUR POSTICHEUR DEMONSTRATEUR		JR	m²	2,46 €	1,40 €
DOSSIER DE REGULARISATION POUR ABSENCE D'AUTORISATION PREALABLE			UN	61,58 €	
MINIMUM DE FACTURATION				9,70 €	

TABLEAU COMPARATIF SUR LA TARIFICATION DES ATTRACTIONS FORAINES EN VILLE AVEC D'AUTRES GRANDES VILLES

VILLES	TARIFICATION EXPRIMEE EN EUROS	DUREE	TARIF APPLIQUE A LA ROUE ROYALE (56jours)
LILLE	**0,18 le m2**	**Par jour**	**4.636,80 €**
NICE	6,80 le m2	Toute la durée	3.128,00 €
TOULOUSE	0,29 le m2 pour 15 jours 0,28 le m2 au delà	Par jour Par jour	7.281,80 €
MARSEILLE	2,10 le mètre linéaire	Par jour	2.704.48 €
RENNES	1,17 pour 200 m2 + 1,02 par m2 supplémentaire	Par semaine	3.494,40 €
NANTES	0,36 le m2	Par jour	9.273,60 €
ROUEN	0,18 le m2	Par jour	4.636,80 €
MONTPELLIER	1,70 le m2	Par semaine	5.474,00 €
GRENOBLE	0,95 le m2	Par jour	2.447,20 €
BORDEAUX	0,35 le m2	Par jour	9.106,00 €
LYONS	0,32 le m2	Par jour	8.243,20 €

SIMULATION POUR LA TARIFICATION ROUE ROYALE A LILLE

TARIFICATION EXPRIMEE EN EURO PAR JOUR	TARIF APPLIQUE A LA ROUE ROYALE (56 jours)°
0,20 le m2	5.152 €
0,22 le m2	5667,20 €
0,25 le m2	6440,00 €
0,30 le m2	7728,00 €



Toutes les Rues et Boulevards (côté pair et impair) à l'intérieur du trait noir.

Le restant.

465

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/380
OBJET

Occupation du domaine public
Ajustement des droits de voirie « commerciaux »
Lors de travaux publics

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Certains travaux à maîtrise d'ouvrage public et à caractère exceptionnel réalisés sur la Ville de Lille peuvent occasionner une gêne aux commerçants riverains. En ce cas, il est proposé d'ajuster les droits de voirie liés aux occupations commerciales au prorata temporis d'occupation réelle du domaine public, lorsque les travaux neutralisent l'espace public pour une période importante et au moins supérieure à un mois.

Les droits de voirie concernés sont :
- emprises commerciales au sol (terrasses, étalages, panneaux sur pieds, écrans pare-vents, ...),
- emprises commerciales aériennes (enseignes, message électronique, garde soleil, banne fixe, lambrequin, store vertical, marquise, vitrine suspendue).

Les nouveaux tarifs seront alors actualisés par le biais d'un titre de réduction partielle ou totale adressé à la Direction des Finances puis à Monsieur le Trésorier Principal.

En accord avec la commission du Développement Economique, de l'emploi, de l'Insertion, et de la Politique de la Ville, réunie le 28 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal de statuer sur cette proposition.

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
L'Adjoint délégué à
l'Occupation Domaine Public

Réception à la Préfecture le - 1 JUIN 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

LILLE

Jacques MUTEZ

Par délégation du Maire,
L'Adjoint délégué à
l'Occupation du Domaine Public

Jacques MUTEZ

DRCL
1 - 1 JUIN 2005 1
PRÉFECTURE DU NORD

466

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/381
OBJET

Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003 2006 - Axe Animation et Promotion Commerciale - Subvention à l'association Caulier Fives Animation

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

En 2005, l'association Caulier Fives Animation sise 112 Bis rue Eugène Jacquet 59000 LILLE, a prévu de réaliser trois opérations d'animation commerciale qui entrent dans le cadre du Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2003-2006 (Conseil Municipal du 3 février 2003 - Délibération n° 03/29) :

- Fête du Muguet le dimanche 1er Mai : A l'occasion du 1er Mai, les commerçants non sédentaires du marché de la place Madeleine Caulier et les commerçants sédentaires adhérents à l'association Caulier Fives Animation ont distribué des brins de muguet à leurs clients.
  Une accordéoniste installée sur le marché a animé l'opération et un jeu d'échec a été organisé dans un commerce proche du marché.
  Cette opération festive a eu pour but d'attirer les clients et chalands sur le marché et de fidéliser les habitués.
  Le coût total de l'opération est estimé à 400 €. Conformément aux accords du PLA, les délégations Commerce et Marchés de plein air sont sollicitées à hauteur de 60% (quartier en ZUS), soit pour un montant total de 240 €.

- Fête des Mères le dimanche 29 Mai : A l'occasion de la fête des Mères, événement traditionnel très attendu, la chanteuse Lisa Fariolli et son orchestre animeront le marché de la place Madeleine Caulier de 10h à 12h.
  Les précédentes prestations de cette artiste ont remporté un vif succès et les clients ont tous manifesté le souhait de la revoir sur le marché.
  Des roses seront distribuées aux clientes par les commerçants non sédentaires du marché et les commerçants sédentaires adhérents à l'association.
  Cette animation permet donc d'attirer un grand nombre de personnes sur le marché et en le rendant plus attractif.
  Le coût total de l'opération est estimé à 650 €. Conformément aux accords du PLA, les délégations Commerce et Marchés de plein air sont sollicitées à hauteur de 60% (quartier en ZUS), soit pour un montant total de 390 €.

- Animations musicales les dimanches 17 avril et 25 septembre 2005 : Afin d'égayer et d'animer le quartier, une accordéoniste déambulera sur le marché de la place Madeleine Caulier ainsi que dans les commerces avoisinants.
  Ces animations musicales sont devenues une tradition pour ce marché. Les clients et les commerçants sont très demandeurs de ce type d'opération qui rend le marché plus attractif.
  Le coût total de l'opération est estimé à 400 €. Conformément aux accords du PLA, les délégations Commerce et Marchés de plein air sont sollicitées à hauteur de 60% (quartier en ZUS), soit pour un montant total de 240 €.

En récapitulatif :

Animation	Budget total	Subvention délégation Commerce	Subvention délégation Marchés de plein air
Fête du 1er Mai	400	120	120
Fête des Mères	650	195	195
Animations musicales	400	120	120
Total	**1450**	**435**	**435**

En accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 28 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la signature par le Maire ou en cas d'empêchement la Conseillère Municipale déléguée aux Marchés de plein air de la convention jointe en annexe ;
- d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 870 € à l'association Caulier Fives Animation ;
- d'imputer 435 € à nos documents budgétaires sur la ligne «Développement, Promotion et Animation du Commerce - Subventions » (Enveloppe 4846 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 94),
- d'imputer 435 € à nos documents budgétaires sur la ligne «Promotion, Marchés - Subventions » (Enveloppe 18258 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 94).

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 1 JUIN 2005

Par Délégation du Maire
La Conseillère Municipale déléguée
aux Marchés de plein air

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Martine CARLIER

Par Délégation du Maire
La Conseillère Municipale déléguée
aux Marchés de plein air

Martine CARLIER

DRCL
1 - 1 JUIN 2005 1
PRÉFECTURE DU NORD

468

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/382
OBJET

Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale - Lutte contre les exclusions -

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville de Lille au titre de l'année 2005 a été sollicitée sous forme de subvention par diverses associations pour la réalisation d'actions à caractère social.

Chaque action a fait l'objet d'un projet présenté sous forme de dossier. Les objectifs et engagements seront repris dans les conventions et avenants correspondants.

Les dépenses correspondantes seront imputées et réparties de la manière suivante :

Sur le chapitre 65-Article 6574-Fonction 524-Enveloppe 13646 - Campagne Pauvreté – Précarité

La Ville de Lille, fidèle à sa tradition sociale, mène une politique volontariste d'insertion et de lutte contre les exclusions.

Bien que les communes n'aient pas de compétences obligatoires en la matière, la Ville de Lille accompagne et soutient les dispositifs mis en œuvre par l'Etat, le Département et autres partenaires institutionnels responsables des politiques sociales dans les limites définies par la loi.

En effet, la montée de la précarité constatée au niveau national est aussi une réalité lilloise : un nombre de plus en plus important d'allocataires du RMI, une progression des bénéficiaires de l'aide alimentaire, une forte demande d'hébergement d'urgence. Mais surtout, on constate d'une part, une montée de la précarité chez les jeunes et, d'autre part, un développement des travailleurs pauvres. Ainsi, la reprise du travail ne permet pas toujours d'améliorer la situation financière et la solvabilité des personnes.

C'est pourquoi, avec ses partenaires institutionnels et associatifs, la Ville met en œuvre une politique qui permet d'offrir des solutions pour s'abriter, se nourrir, se soigner, être écouté et accéder à ses droits.

31 MAI 2005

Ainsi, sont proposées les actions suivantes :

- A.B.E.J. **35 942,00 €**

Cette association propose un accueil et un hébergement d'urgence ainsi qu'un accompagnement pour le relogement de personnes sans domicile. Pour ce faire, l'A.B.E.J. a mis en place un accueil de jour, un dispositif d'hébergement d'urgence et propose régulièrement à ses usagers des outils diversifiés pour promouvoir l'accès aux droits fondamentaux intégrant également la culture et les loisirs.

Deux actions sont donc proposées:

- Hébergement d'urgence 17 404,00 €
  (un acompte de 4351.00 € a été versé par décision du Conseil Municipal du 31 Janvier 2005)

Cette action concerne les personnes fréquentant les accueils de jour ABEJ et qui ne sont pas accueillies par d'autres structures d'hébergement soit parce qu'elles sont complètes, soit parce que les personnes sont très marginalisées ou présentent d'importants troubles du comportement et/ou sont dépendantes à un quelconque produit. La capacité d'accueil de cette structure d'hébergement est de 35 places.

- Accueil de jour, 18 538,00 €
  (un acompte de 4634.00 € a été versé par décision du Conseil Municipal du 31 Janvier 2005)

Il s'agit ici d'accueillir les personnes sans domicile de plus de 25 ans. Cette structure leur permet de se poser et de se reposer. Il y a là une prise en charge globale de la personne (accès à des services d'hygiène de base, petit déjeuner, recherche d'hébergement, domiciliation postale, bar sans alcool, ouverture des droits, instruction et suivi du RMI, consultations médicales et soins infirmiers gratuits toute la journée).

- ARMEE DU SALUT **55 568.00 €**
(un acompte de 13034.00 € a été versé par décision du Conseil Municipal du 31 Janvier 2005)

Cette association réalise l'accueil, l'hébergement et l'insertion du public homme sans domicile.

Il s'agit d'un hébergement d'urgence AHO qui s'adresse à un public d'hommes seuls de plus de 18 ans sans domicile fixe et en voie de désocialisation.

L'hébergement d'urgence se traduit aujourd'hui par la systématisation d'une démarche de diagnostic individuel dans les deux premières semaines afin d'élaborer sous forme contractualisée un plan d'action personnalisé au service d'une réinsertion sociale choisie et partagée.

- A.T.D. QUART MONDE **2 897,00 €**
(un acompte de 724.00 € a été versé par décision du Conseil Municipal du 31 Janvier 2005)

Cette association vise la détection et la lutte contre l'exclusion sociale et culturelle, la représentation des exclus et la défense de leurs droits, la promotion et l'intégration dans la société

en réalisant des actions de promotion familiale, sociale et culturelle, l'organisation d'universités populaires et de formation à une nouvelle citoyenneté.

Le projet d'ATD QUART MONDE pour 2005 s'intitule « Actions courantes de l'association » et poursuit plusieurs objectifs : les Universités Populaires, l'accès à la culture, les Bibliothèques De Rue (B.D.R), l'aide aux vacances, la journée mondiale du refus de la misère, des groupes de réflexions et d'actions, des publications/ journaux ...

- BANQUE ALIMENTAIRE DU NORD 8 615,00 €

(un acompte de 2154.00 € a été versé par décision du Conseil Municipal du 31 Janvier 2005)

Cette association a pour objet la lutte contre la faim en organisant la collecte et la redistribution gratuite de denrées alimentaires aux plus démunis, via le réseau associatif.

L'action « Aide alimentaire » a pour objectif d'offrir une aide alimentaire à environ 2000 personnes en situation de pauvreté et de précarité.

- CAPHARNAUM 9 269,00 €

(un acompte de 2317.00 € a été versé par décision du Conseil Municipal du 31 Janvier 2005)

Cette association réalise l'accueil d'urgence, l'hébergement et l'accompagnement social d'un public adulte mixte. Le CHRS accueille 60 à 80 personnes et l'hébergement d'urgence environ 300 personnes.

- COORDINATION MOBILE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION 7 072,00 €

(un acompte de 1928.00 € a été versé par décision du Conseil Municipal du 31 Janvier 2005)

La C.M.A O. est un collectif d'associations qui vise à assurer une meilleure cohérence des réponses à l'urgence sur la Communauté Urbaine de Lille par la gestion du 115 (S.A.M.U. social) et par une fonction de coordination et de veille sociale sur la réponse à l'urgence.

- CROIX ROUGE FRANCAISE 4 050,00 €

(un acompte de 950.00 € a été versé par décision du Conseil Municipal du 31 Janvier 2005)

Cette association intervient en matière de prévention et d'apaisement des souffrances humaines, par l'aide alimentaire et le pôle d'accueil d'urgence. Elle intervient également dans le développement des services inscrits dans la lutte contre les exclusions et l'accompagnement social. Enfin, elle intervient dans les zones d'habitats dégradés auprès des migrants et réfugiés, dans les centres de détention et auprès des personnes sinistrées.

Son action « Vesti-Boutique » vise à fournir aux personnes démunies des vêtements décents pour faciliter leur réinsertion. Les bénéficiaires sont de l'ordre de 60 par semaine et sont des réfugiés migrants, chômeurs en fin de droit, personne SDF ...

- ENTRAIDE REFORMEE 1 235,00 €

(un acompte de 290.00 € a été versé par décision du Conseil Municipal du 31 Janvier 2005)

Cette association est au contact, à l'écoute et au service des personnes, des familles et des groupes sociologiques qui manifestent le besoin d'une solidarité concrète et efficace dans toutes les questions existentielles et institutionnelles en servant un petit déjeuner gratuit à destination de toute personne démunie deux fois par semaine dans la salle de la Solidarité rue du Marché.

- ENTRAIDE WAZEMMES **1 210,00 €**

(un acompte de 290.00 € a été versé par décision du Conseil Municipal du 31 Janvier 2005)

Cette association a pour objet l'aide aux personnes sans domicile fixe ou défavorisées par l'organisation de soupes populaires et de goûters, par la réalisation de démarches administratives en vue de la réinsertion de ces personnes.

L'action "Aide aux démunis" correspond à une aide matérielle au profit de personnes en situation de grande précarité avec la distribution de sandwiches, cafés, gâteaux ...

- FAMILLE ACCUEIL REINSERTION ECOUTE **16 850,00 €**

Cette association propose aux personnes en difficulté des dispositifs coordonnés et complémentaires, de l'urgence à l'insertion, accueil de jour, accompagnement social, hébergement d'urgence et mise à l'abri qui aboutit à une contractualisation vers une recherche de solution adaptée.

Deux actions sont donc proposées:

- Hébergement d'urgence 8 110,00 €

(un acompte de 2027.00€ a été versé par décision du Conseil Municipal du 31 Janvier 2005)

Le but de cette action est de permettre à des femmes, des couples ou des familles en errance de disposer d'un toit leur permettant de stabiliser leur situation et d'engager un accompagnement social à visée de réinsertion.

- Accueil de jour 8 740,00 €

(un acompte de 2185.00 € a été versé par décision du Conseil Municipal du 31 Janvier 2005)

Le but de cette action est de répondre aux situations d'urgence sociale, à savoir répondre aux difficultés majeures (hébergement, ressources, santé). De plus, elle vise à favoriser l'expression et la mobilisation des usagers, développer leur autonomie et leur réinsertion dans une dynamique de projet. Enfin, elle a pour ambition de restaurer le lien social.

- MAGDALA **2 432,00 €**

(un acompte de 608.00 € a été versé par décision du Conseil Municipal du 31 Janvier 2005)

Cette association a pour objet l'organisation et le développement d'activités sociales, culturelles, spirituelles avec et pour des personnes démunies. Elle propose également l'accueil et l'hébergement des personnes sans domicile fixe.

Son action "Accueil de jour" a pour finalité d'accueillir des personnes sans domicile ou des personnes relogées, confrontées à un isolement fort. Elle vise également à assurer l'accueil et

l'orientation des personnes formulant une demande d'aide et à favoriser la participation des personnes à des activités culturelles, spirituelles ou de solidarité.

- RESTAURANTS DU CŒUR **9 717,00 €**

(un acompte de 2429.00 € a été versé par décision du Conseil Municipal du 31 Janvier 2005)

Cette association propose une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment par la distribution de repas par le biais de lieux de distribution dans les dix quartiers lillois, le wagon du cœur et le resto bus.

- SECOURS CATHOLIQUE **5 700,00 €**

(un acompte de 1425.00 € a été versé par décision du Conseil Municipal du 31 Janvier 2005)

Association caritative couvrant le diocèse de Lille et qui apporte des aides aux familles en difficulté : bons d'achat, règlement de factures, secours financiers, conseils, aides aux démarches et suivi.

Les actions du secours catholique sont reconduites d'année en année avec toujours le même but: l'aide aux plus démunis.

- SOCIETE SAINT VINCENT DE PAUL **2 430,00 €**

(un acompte de 570.00 € a été versé par décision du Conseil Municipal du 31 Janvier 2005)

Cette association a pour but de réaliser ou de soutenir toutes les initiatives en faveur de l'aide et de l'action sociale, de la fraternité, de la prévoyance, de la protection, de la santé, de l'assistance matérielle et morale et toutes œuvres de bienfaisance. Elle assure l'accompagnement des familles par des bénévoles.

L'action "Accueil Frédéric OZANAM" vise plusieurs objectifs:

- l'accompagnement de famille en difficulté (150 familles en relation régulière avec les membres des Conférences de Lille),
- l'accueil des sans domicile et des personnes en attente de carte de séjour (environ 600 demandes par mois),
- la réinsertion des différents publics accompagnés.

- SOLIDARITE FIVES- LILLE **494,00 €**

(un acompte de 116.00 € a été versé par décision du Conseil Municipal du 31 Janvier 2005)

Cette association a pour objet d'entreprendre toute action à but culturel, social ou caritatif et notamment auprès des enfants, des familles, des personnes âgées et d'une manière générale, de toute personne dans le besoin en organisant un dispositif d'aide alimentaire, essentiellement sur le quartier de Fives, de la fin du mois de septembre à la fin du mois de juin.

L'action a pour finalité de permettre à des familles ou à des personnes seules en difficulté de se nourrir, de "tenir" en attendant une évolution de leur condition de vie (travail ou retraite...) et de pouvoir continuer à vivre "normalement".

- S.O.S. VOYAGEURS 3 040,00 €

(un acompte de 760.00 € a été versé par décision du Conseil Municipal du 31 Janvier 2005)

Cette association a pour objet l'aide à toute personne quelle qu'elle soit qui se trouve en difficulté en gare de LILLE-FLANDRE en réalisant des aides alimentaires, à l'hébergement, pour le transport S.N.C.F., et pour le transport dans la métropole(bus, métro).

Sur le Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 523 – Enveloppe 2558
Actions de développement de lien social

Les actions de développement du lien social s'inscrivent en complémentarité des actions relevant de la Campagne Pauvreté – Précarité, et ont pour objectif l'insertion des plus démunis en luttant contre l'isolement social.

A ce titre, outre les actions classiques de développement de lien social, une attention particulière est accordée en 2005 aux actions relevant de l'accès aux loisirs et à la culture des publics en situation précaire, et du soutien aux vacances pour tous ; les vacances pouvant être considérées comme facteur de reconstitution du lien social et de promotion de l'autonomie et de l'épanouissement des personnes.

Ainsi, sont proposées les actions suivantes :

- A.B.E.J 4 634,00 €

Cette association propose un accueil et un hébergement d'urgence ainsi qu'un accompagnement pour le relogement de personnes sans domicile. Pour ce faire, l'A.B.E.J. a mis en place un accueil de jour, un dispositif d'hébergement d'urgence et propose régulièrement à ses usagers des outils diversifiés pour promouvoir l'accès aux droits fondamentaux intégrant également la culture et les loisirs.

L'action financée sur cette enveloppe porte sur l'accompagnement des publics accueillis dans l'accès aux loisirs, comme vecteurs de redynamisation des personnes.

- ACCUEIL ET REINSERTION SOCIALE 2000.00 €

Cette association propose l'accueil, l'hébergement, l'éducation, la réinsertion sociale et professionnelle, l'accueil d'urgence des femmes seules avec ou sans enfants et couples en difficultés, l'accompagnement et le maintien dans le logement des personnes en difficultés sociales.

L'action financée sur cette enveloppe s'intitule : « SOS Violences Conjugales et Familiales Brunehaut »

- A.T.D. QUART MONDE 3 621,00 €

Cette association vise la détection et la lutte contre l'exclusion sociale et culturelle, la représentation des exclus et la défense de leurs droits, la promotion et l'intégration dans la société en réalisant des actions de promotion familiale, sociale et culturelle, l'organisation d'universités populaires et de formation à une nouvelle citoyenneté.

Le projet d'ATD QUART MONDE pour 2005 s'intitule « Actions courantes de l'association » et poursuit plusieurs objectifs : les Universités Populaires, l'accès à la culture, les

Bibliothèques De Rue (B.D.R), l'aide aux vacances, la journée mondiale du refus de la misère, des groupes de réflexions et d'actions, des publications/ journaux...

- BARTHOLOME MASUREL **1 000,00 €**

L'association Bartholomé Masurel a pour vocation l'écoute, le conseil, l'orientation et le suivi des personnes en difficultés financières

- La CLE **8 350,00 €**

L'association Compter – Lire – Ecrire propose des cours gratuits et individuels grâce à une équipe de bénévoles en matière d'alphabétisation et maîtrise des savoirs de base, accompagnement scolaire et apprentissage du français langue étrangère.

Deux actions sont proposées :

- « Lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme » 7600.00 €

Cette action vise plusieurs objectifs : la lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme mais également l'insertion professionnelle avec l'accès à l'emploi et à une formation qualifiante ; la prévention et la lutte contre l'abandon scolaire ; l'aide à l'intégration des personnes étrangères et/ou d'origine étrangère.

- « La CLE dans tous ses états » 750.00 €

L'objectif de cette seconde action est de préparer, organiser et réaliser avec l'ensemble des apprenants et formateurs-bénévoles de la CLE une JOURNEE DE RENCONTRE INTERCULTURELLE. Il y a là la volonté de favoriser la rencontre entre toutes les personnes qui fréquentent la CLE et qui ne se connaissent pas ou peu ; de partager les talents, les expériences, dans une perspective d'échanges, d'intégration, de lutte contre les discriminations, de renforcement du lien social.

- MAISON DE QUARTIER WAZEMMES **2 025,00 €**

La Maison de Quartier de Wazemmes est un équipement de proximité implanté sur ce quartier.

L'action financée dans le cadre de cette délégation correspond à un projet de départ en vacances pour un groupe de familles défavorisées nécessitant un accompagnement.

- UNIS CITE **1 000,00 €**

L'association Unis Cité soutient le volontariat des jeunes. A ce titre, elle organise des journées du volontariat pour sensibiliser et mobiliser les jeunes.

-VACANCES ET FAMILLES **1 500,00 €**

Cette association organise des départs en vacances familiales et accompagne des familles défavorisées dans le cadre de ses projets de remobilisation et de redynamisation.

Il est demandé d ' autoriser :

- le versement de ces subventions
- la signature des conventions présentées avec les associations Unis Cité, Vacances et Familles, la C.L.E et Bartholomé Masurel
- la signature des avenants présentés avec les associations A.B.E.J., Armée du Salut, A.R.S., A.T.D. QUART MONDE, Banque Alimentaire du Nord, Capharnaum, C.M.A.O., Croix Rouge Francaise, Entraide Réformée, Entraide Wazemmes, F.A.R.E., Magdala, Restaurants du Cœur, Secours Catholique, Solidarité Fives-LILLE et S.O.S. VOYAGEURS
- la présentation par le service pilote d'un avenant à passer avec la Maison de Quartier de Wazemmes dans le cadre d'une autre délibération
- Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, Madame la Conseillère Municipale déléguée à l'Insertion et à la Lutte contre les Exclusions, à signer les conventions et avenants avec les associations précitées.

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 31 MAI 2005

Par Délégation du Maire
La Conseillère déléguée à la Lutte contre les Exclusions et au RMI

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

MAIRIE DE LILLE

Latifa KECHEMIR

Par Délégation du Maire
La Conseillère déléguée à la Lutte
Contre les Exclusions et au RMI

Latifa KECHEMIR

Enveloppe 13 646 « Pauvreté - Précarité »

Association	Activité générale de l'association	Action financée	Budget de l'action	Principaux partenaires sollicités	Subvention sollicitée	Subvention 2004	Proposition 2005	Acompte 2005	Reste à verser	Avis de la commission
ABEJ 9 av Denis Cordonnier - Lille	Accueil de personnes sans domicile et proposition d'un accompagnement social personnalisé.	Accueil de jour de personnes sans domicile do plus de 25 ans	616 013 €	Ville de Lille Conseil Général du Nord Etat (DDASS, FASILD, CNASEA)	24 500 €	24 392 €	23 172 € *soit 3,76 % du coût de l'action*	4 634 €	18 538 €	
ABEJ 9 av Denis Cordonnier - Lille	Accueil de personnes sans domicile et proposition d'un accompagnement social personnalisé.	Hébergement d'urgence pour des personnes fréquentant les accueils de jour ABEJ et qui ne sont pas accueillies par d'autres structures d'hébergement.	485 040 €	Ville de Lille CAF Etat (DDASS, CNASEA)	22 900 €	22 900 €	21 755 € *soit 4,48 % du coût de l'action*	4 351 €	17 404 €	
Armée du Salut 48 rue de Valenciennes - Lille	Accueil, hébergement et insertion d'hommes sans domicile	**Hébergement d'urgence AHO** Hébergement d'urgence pour des personnes de plus de 18 ans sans abri, en voie de désocialisation	581 879,06 €	Ville de Lille CAF Etat (DDASS, CNASEA)	68 602 €	68 602 €	68 602 € *soit 11,8 % du coût de l'action*	13 034 €	55 568 €	
ATD Quart-Monde 11 rue B. Delespaul - Lille	Détection et la lutte contre l'exclusion sociale et culturelle Représentation des exclus et la défense de leurs droits Promotion et intégration de personnes, groupes ou couches sociales les plus déshéritées dans la société par une action pratique et des recherches scientifiques	**Action courante de l'association** ➢ Universités populaires ➢ Bibliothèque de rue ➢ Journal régional ➢ Journées régionales	255 039 €	Ville de Lille Conseil Régional du Nord - PdC Conseil Général du Nord Conseil Général du Pas-de-Calais Etat	8 000 €	3 811 € plus 3811€ sur l'env 2558	3 621 € *soit 1,4 % du coût de l'action* plus 3621 € sur l'env 2558	724 €	2897 €	
Banque Alimentaire Port fluvial BP 94 - Lille	Apporter une réponse à l'urgence de la faim dans le département du Nord	**Collecte alimentaire et distribution par le biais d'un réseau associatif**	310 000 €	Ville de Lille Conseil Régional du Nord - PdC Conseil Général du Nord Conseil Général du Pas-de-Calais Etat	14 800 €	11 335 €	10 769 € *soit 3,47 % du coût de l'action*	2 154 €	8 615 €	

Enveloppe 13 646 « Pauvreté - Précarité »

Association	Activité générale de l'association	Action financée	Budget de l'action	Principaux partenaires sollicités	Subvention sollicitée	Subvention 2004	Proposition 2005	Acompte 2005	Reste à verser	Avis de la commission
Capharnaum 4 rue Mirabeau - Lille	Accueil d'urgence, accompagnement social d'un public adulte mixte.	**Action courante de l'association** ➢ **CHRS : 60 à 80 personnes** ➢ **Hébergement d'urgence : 300 personnes**	633 275 €	Ville de Lille Conseil Général du Nord CAF Etat	13 720 €	12 196 €	11 586 € *soit 1,8 % du coût de l'action*	2 317 €	9 269 €	
CMAO 45 rue Lavoisier - Lambersart	Coordination des acteurs et opérateurs intervenants dans le domaine de l'urgence sur le territoire de la communauté urbaine de Lille	**Action courante de l'association** ➢ **Le 115** ➢ **Le Samu social** ➢ **Le travail de rue** **Observatoire et veille sociale**	975 979 €	Ville de Lille Conseil Régional du Nord - PdC Conseil Général du Nord DDASS	18 960 €	10 150 €	9 000 € *soit 0,9% du coût de l'action*	1928 €	7 072 €	
Croix Rouge **10-12 place Guy de Dampierre - Lille**	Prévention et apaisement des souffrances humaines.	**Vesti boutique**	11 000 €	Ville de Lille	5 000 €	5 000 €	5 000 € *soit 45,45 % du coût de l'action*	950 €	4 050 €	
Entraide Réformée 15 rue Jeanne d'Arc - Lille	Assistance bénévole aux personnes démunies par l'organisation d'un petit déjeuner	**Organisation d'un petit déjeuner 2 fois par semaine**	21 620 €	Ville de Lille	2 000 €	1 525 €	1 525 € *soit 9,2 % du coût de l'action*	290 €	1 235 €	
Entraide Wazemmes 134 rue Paul Lafargue – Lille	Aide matérielle au profit de personnes en situation de grande précarité	**Distribution de sandwiches, cafés, gâteaux...** **Don de meubles, bibelots, vaisselle aux plus démunis**	Non communiqué	Ville de Lille Conseil Régional du Nord - PdC	50 000 €	1 525 €	1 500 €	290 €	1 210 €	
Famille Accueil Réinsertion Ecoute 8 rue de Tenremonde – Lille	Accueil, écoute et insertion de toutes les familles et toutes les personnes en difficulté	**Accueil de jour de personnes en situation de grande précarité (femmes, couples et familles)**	569 474 €	Ville de Lille Conseil Général du Nord DDASS FASILD CPAM	11 500 €	11500 €	10 925 € *soit 1,9 % du coût de l'action*	2 185 €	8 740 €	
Famille Accueil Réinsertion Ecoute 8 rue de Tenremonde – Lille	Accueil, écoute et insertion de toutes les familles et toutes les personnes en difficulté	**Hébergement d'urgence de personnes en situation de grande précarité : 400 personnes**	485 899 €	Ville de Lille DDASS	10 671 €	10 671 €	10 137 € *soit 2 % du coût de l'action*	2 027 €	8 110 €	

Enveloppe 13 646 « Pauvreté - Précarité »

Association	Activité générale de l'association	Action financée	Budget de l'action	Principaux partenaires sollicités	Subvention sollicitée	Subvention 2004	Proposition 2005	Acompte 2005	Reste à verser	Avis de la commission
Magdala 29 rue des Sarrazins – Lille	Organisation et développement d'activités sociales, culturelles et spirituelles avec et pour des personnes démunies	**Accueil de jour de personnes sans domicile : 1200 sur l'année**	40 500 €	Ville de Lille DDASS	6 000 €	3 200 €	3 040 € *soit 7,5% du coût de l'action*	608 €	2 432 €	
Les Restaurants du Cœur 204 rue des 5 voies – Tourcoing	Assistance bénévole aux personnes démunies essentiellement par la distribution de repas	**Aide alimentaire :** ➢ **Fourniture de repas dans les 10 lieux de distribution lilloise** ➢ **Wagon du Cœur** ➢ **Restobus du Cœur**	457 000 €	Non communiqué	13 968 €	16 150 €	12 146 € *soit 2,65 % du coût de l'action*	2 429 €	9 717 €	
Secours Catholique 39 rue de la Monnaie - Lille	Association caritative couvrant le diocèse de Lille	➢ **Aide aux familles et personnes en difficulté** ➢ **Soutien matériel par la délivrance de bons d'achat, de secours financiers...** ➢ **Aide aux démarches**	1 575 260 €	Non communiqué	9 000 €	7 500 €	7 125 € *soit 0,45 % du coût de l'action*	1 425 €	5 700 €	
Société Saint Vincent de Paul 13 rue Mimerel - Lille	Association caritative soutenant toute œuvre de bienfaisance.	**Accueil Frédéric OZANAM** ➢ **Accompagnement des familles en difficulté** ➢ **Accueil des sans domicile et des personnes en attente de carte de séjour**	62 509 €	Ville de Lille Etat – DDASS Conseil Général du Nord CPAM	15 000 €	3 000 €	3 000 € *soit 4,8 % du coût de l'action*	570 €	2 430 €	
Solidarité de Fives – Lille 331 rue Pierre Legrand – Lille	Assistance bénévole aux personnes démunies par la distribution de repas.	**Distribution alimentaire**	5 200 €	Ville de Lille Conseil Général du Nord	800 €	610 €	610 € *soit 11,73 % du coût de l'action*	116 €	494 €	
SOS Voyageurs Quai n°2 Gare Lille Flandres - Lille	Aide à toute personne en difficulté à la gare Lille Flandres	**Accueil des personnes en vole d'exclusion** **Aide aux voyageurs en difficulté par le biais de distribution de collations ou de titres de transports urbains**	8 284 €	Ville de Lille Conseil Général du Nord DDASS	6 000 €	4 000 €	3 800 € *soit 45,87% du coût de l'action*	760 €	3 040 €	

Enveloppe 2558« Lien social»

Association	Activité générale de l'association	Action financée	Budget de l'action	Principaux partenaires sollicités	Subvention sollicitée	Subvention 2004	Proposition 2005	Avis de la commission
ABEJ 9 av Denis Cordonnier – Lille	Accueil de personnes sans domicile et proposition d'un accompagnement social personnalisé.	**« Culture et Loisirs »** Dynamisation du parcours d'insertion par le biais d'activités de loisirs et de tourisme	54 090 €	Ville de Lille Conseil Général du Nord	5000 €	4878 €	4634 € *soit 8,5% du coût de l'action*	
Accueil et réinsertion sociale 96 rue Brûle Maison - Lille	Accueil et hébergement de femmes (avec ou sans enfant) qui se retrouvent brutalement sans solution d'hébergement	**« SOS Violences conjugales et familiales Brunehaut »**	157 230 €	Ville de Lille (délégations petite enfance, famille, logement, droit des femmes, lutte contre les exclusions) Lille Métropole Communauté Urbaine DDASS Direction Régionale du Droit des Femmes CAF CNASEA	2000 €	2000 € sur l'enveloppe 13646	2000 € *soit 1,2% du coût de l'action*	
ATD Quart-Monde 11 rue B. Delespaul - Lille	Détection et la lutte contre l'exclusion sociale et culturelle Représentation des exclus et la défense de leurs droits Promotion et intégration de personnes, groupes ou couches sociales les plus déshéritées dans la société par une action pratique et des recherches scientifiques	**Action courante de l'association** ➢ Universités populaires ➢ Bibliothèque de rue ➢ Journal régional ➢ Journées régionales	255 039 €	Ville de Lille Conseil Régional du Nord - PdC Conseil Général du Nord Conseil Général du Pas-de-Calais Etat	8 000 €	3811 € plus 3811€ sur l'env 13 646	3621€ *soit 1,4% du coût de l'action* plus 3621€ sur l'env 13 646	
Bartholomé Masurel 100 rue Nationale - Lille	Ecoute, conseil, orientation et suivi des personnes en difficultés financières	**Aide aux personnes en difficultés financières**	156 425 €	Ville de Lille Conseil Général du Nord	1 000 €	0 €	1 000 € *soit 0,6% du coût de l'action*	

Enveloppe 2558« Lien social»

Association	Activité générale de l'association	Action financée	Budget de l'action	Principaux partenaires sollicités	Subvention sollicitée	Subvention 2004	Proposition 2005	Avis de la commission
La CLE Compter – Lire – Ecrire 28 rue E. Deconynck - Lille	Cours gratuits et individuels grâce à une équipe de formateurs bénévoles pour : ➢ Alphabétisation, maîtrise des savoirs de base ➢ Accompagnement scolaire ➢ Apprentissage du français comme langue étrangère	**Lutte contre l'illétrisme et analphabétisme** Lutte contre l'illétrisme et l'analphabétisme Insertion professionnelle Prévention et lutte contre l'échec scolaire Aide à l'intégration des personnes étrangères et/ou d'origine étrangère	237 745 €	Ville de Lille Conseil Régional du Nord - PdC Conseil Général du Nord DDASS CNASEA FASILD CAF FSE	10 000 €	9 000 €	7 600 € *soit 3,19 % du coût de l'action*	
La CLE Compter – Lire – Ecrire 28 rue E. Deconynck - Lille	Cours gratuits et individuels grâce à une équipe de formateurs bénévoles pour : ➢ Alphabétisation, maîtrise des savoirs de base ➢ Accompagnement scolaire ➢ Apprentissage du français comme langue étrangère	**La CLE dans tous ses états** Journée de rencontre inter-culturelle	12 890 €	Ville de Lille (délégation lutte contre les exclusions et FIH Conseil de Quartier du Centre)	10 000 €	0 €	750 € *soit 5,8 % du coût de l'action*	
Maison de Quartier de Wazemmes 36 rue d'Eylau - Lille	Equipement de proximité	**Vacances familiales** Préparation au départ et accompagnement de familles défavorisées pour un départ en vacances.	24 000 €	Ville de Lille Conseil Général du Nord CAF	5 000 €	0 €	2 025 € *soit 8,4 % du coût de l'action*	

Enveloppe 2558« Lien social»

Association	Activité générale de l'association	Action financée	Budget de l'action	Principaux partenaires sollicités	Subvention sollicitée	Subvention 2004	Proposition 2005	Avis de la commission
Unis Cité 219 bis Bvd de la Liberté - Lille	Association de jeunes volontaires (18-25 ans)	**Grandes Journées du Volontariat** Organisation de deux jours de sensibilisation au volontariat et de mobilisation de volontaires (8 et 9 avril 2005)	21 000 €	Ville de Lille Conseil Régional du Nord - PdC Conseil Général du Nord Mécènes privés	10 000 €	O €	1 000 € *soit 4,76 % du coût de l'action*	
Vacances et Familles *(Ex AFMA)* 69 allée du Béguinage - Lambersart	Organisation de départs en vacances familiales	**Vacances familiales** Préparation au départ et accompagnement de familles défavorisées pour un départ en vacances.	23 716 €	Ville de Lille CAF Conseil Général du Nord	1 750 €	600 €	1500 € *soit 6,32 % du coût de l'action*	

482

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/383
OBJET :

Subventions destinées
aux organismes à caractère Social –
Personnes Agées.

Rapport de Madame Le Maire
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille développe une politique volontariste en direction des Seniors. L'hébergement, l'information, l'accompagnement social et le maintien de l'autonomie des personnes vivant à domicile ainsi que l'animation sont les axes privilégiés de cette politique.

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations à caractère social, au titre de l'année 2005.

Ces subventions leur seront attribuées en fonction d'un projet particulier identifié au sein des activités annuelles de chaque association et contractualisé avec la Ville par une convention d'objectifs ou un avenant que vous trouverez en annexe à la délibération.

Les dépenses seront imputées et réparties de la manière suivante :

Sur le chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 61 – Enveloppe 1045 pour :

Association de Jeunes Retraités – AJR	1 600 €
Allô Maltraitance Nord	5 600 €
Carrefour de l'amitié – CARRAMI	700 €
Centre Social la Busette	400 €

En application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001 - 495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, la subvention attribuée au Centre Social la Busette sera reprise dans un avenant au contrat d'objectif qui fera l'objet d'une délibération prise par ailleurs.

Le contrat d'objectifs concernant l'association « Vieillir Autrement » reprend une subvention de 4 700 € versée par le service Politique de la Ville au conseil municipal du 7 mars 2005.

Le contrat d'objectifs relatif à l'association « Les Amis de la Fondation de Lille » intègre une subvention de 15 000 € versée par la délégation Relations Internationales à ce même conseil municipal.

Le contrat d'objectifs de l'association « Les Retrouvailles » fait état d'une subvention versée par la Mairie de Lille Sud au conseil municipal du 7 mars 2005.

Culture et Bibliothèque pour Tous	500 €
Filbertjoie	750 €

Les Amis de la Fondation de Lille	3 000 €
Les Retrouvailles	500 €
Société Chorale Club Orphéonique Fivois	600 €
Université du Temps Libre – UTL	3 500 €
Vieillir Autrement	1 000 €
VLAN	2 530 €

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 2 mai 2005, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement des subventions proposées ci-dessus.

l'autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée aux Retraités et aux Personnes Agées à signer les contrats d'objectifs avec les associations suivantes :

- Association de Jeunes Retraités
- Alma Nord
- Carrefour de l'Amitié
- Culture et Bibliothèque pour Tous
- Filbertjoie
- Les Amis de la Fondation de Lille
- Les Retrouvailles
- Société Chorale Club Orphéonique Fivois
- Université du Temps Libre – UTL
- Vieillir Autrement
- VLAN

ADOPTEE à l'unanimité

Par Délégation du Maire
L'Adjointe au Maire
déléguée aux Retraités et
Personnes Agées

Réception en préfecture le 31 MAI 2005

Affichée en Mairie le 24 MAI 2005

MAIRIE DE LILLE

Marie-Christine STANIEC-WAVRANT

Par Délégation du Maire
L'Adjointe au Maire
déléguée aux Retraités
et Personnes Agées

Marie-Christine STANIEC-WAVRANT

Commission de la Solidarité et du projet éducatif du 2 Mai 2005
Conseil Municipal du 23 mai 2005

Délégation Retraités et Personnes Agées
Madame STANIEC-WAVRANT

Nom et Adresse de l'Association	Activités Générales de l'Association	Action a financer	Subvention sollicitée	Subvention accordée précédemment par la ville	Autres financements	Etat des crédits	Proposition de l'Elu	Avis de la commission ---------- Observations
Association des Jeunes Retraités (AJR) 26 rue Paul Ramadier 59000 Lille	Elle a pour but de rassembler des personnes ayant cessé leur activité professionnelle ou s'y préparant.	Visites amicales et animations dans les résidences de retraite de quartier de la ville de Lille plusieurs après midi par semaine et tout au long de l'année. Coût de l'action : 1600 €	1 530 €	3 060 €		110 200 €	1 600 €	
Allô Maltraitance 30 rue d'Inkermann 59000 Lille	Mettre en place dans le département tout ce qui permet de faire connaître la réalité des maltraitances envers des personnes âgées et handicapées, d'écouter les signalements et les plaintes en se dotant des moyens de prévention nécessaires.	Pour les activités générales de l'association : assurances, fournitures de bureau, affranchissement, frais bancaires... Par ailleurs, l'association sollicite une subvention pour 2 actions spécifiques : Acquisition de matériel et de support d'information destinés à entreprendre une campagne d'information et de sensibilisation auprès des résidences de retraite de Lille et des environs. Coût de l'action : 3 389 € Production de flyers, d 'affiches et diffusion des documents auprès des partenaires médicaux, soclaux et juridiques. Coût de l'action : 1319 €	8 000 €	5 601 €	**Conseil Général : 9 000€** **CRAM : 6 000€** **Etat : 3 050€**	108 600 €	5 600 €	
Carrefour de l'Amitié CARRAMI 26/3 rue Paul Ramadier 59000 Lille	Elle a pour objet de rassembler, faire participer les personnes des deux sexes dans un large esprit d'amitié, indépendamment de toutes opinions politiques ou conditions sociales.	Pour le déplacement à Leeds de 5 jours de 18 retraités participant au cours d'anglais. Rencontre amicale avec les retraités anglais tous les 2 ans. Coût de l'action : 4 275 € Nombre de lillois concernés : 90%	1 200 €	720 €		103 000 €	700 €	

Nom et Adresse de l'Association	Activités Générales de l'Association	Action a financer	Subvention sollicitée	Subvention accordée précédemment par la ville	Autres financements	Etat des crédits	Proposition de l'Elu	Avis de la commission ---------- Observations
Centre Social la Busette 1, rue Georges Lefèvre 59000 Lille	Mettre à la disposition de tous et de toutes (enfants, jeunes, adolescents, adultes) des activités culturelles, sociales, sportives et de loisirs. L'association est apolitique et non confessionnelle. Elle respecte les principes de pluralisme, de neutralité et de libre choix des usagers.	Pour l'organisation de repas dansants 1 vendredi par mois animés par une professionnelle de l'accordéon. Pour la mise en place d'animations autour de goûters, de jeux de société, de cartes les 3 autres vendredi du mois. 35 à 40 de seniors sont concernés. 95% sont des lillois.	1 020 €	1 020 €	**Mairies de Quartier** : 140€ CAF : 4 461€	102 300 €	400 €	
Culture et Bibliothèque Pour Tous 4, résidence Jacquart Place Gentil Muiron 59000 Lille	Assurer un service culturel et social d'intérêt général et développer la lecture publique en complémentarité avec le service public.	Action d'animation autour de la lecture publique. Favoriser la lecture publique par l'achat de livres en gros caractères, de spectacles de marionnettes inter-générationnels, par la lecture hebdomadaire à la résidence de retraite Rachel Meresse et le port de livres à domicile. 1000 personnes sont concernées, ce sont tous des lillois. Coût de l'action : 5 000 €	5 000 €	760 €		101 900 €	500 €	
Filbertjoie 1 bis rue Berthelot 59000 Lille	Elle a pour objet de lutter contre l'isolement des personnes du 3ème âge, d'éviter le repli sur soi-même dans un esprit d'amitié et d'entraide pour les aider à garder leur autonomie	Pour les activités générales de l'association.(participation aux sorties proposées par la ville et le quartier du Sud.) 150 personnes sont concernées dont 130 lillois. Demande d'une subvention exceptionnelle pour un voyage découverte en Alsace.22 inscrits	1 070 €	742 €		101 400 €	750 €	

485

Nom et Adresse de l'Association	Activités Générales de l'Association	Action a financer	Subvention sollicitée	Subvention accordée précédemment par la ville	Autres financements	Etat des crédits	Proposition de l'Elu	Avis de la commission ---------- Observations
Les Amis de la Fondation de Lille 99 rue St Sauveur 59033 Lille Cedex	Réalisation des buts poursuivis par la fondation de Lille ; favoriser la renommée et la notoriété de la Fondation, s'associer aux actions sous l'égide de la fondation, proposer des actions à la fondation de Lille	Proposer des animations gratuites aux personnes âgées dans les maisons de retraite (publiques et privées) et dans les clubs de retraités Animations musicales : accordéon opérette, claquettes + animations culturelles : initiation à l'aquarelle 2 séances par semaine de 2 à 3 heures Coût de l'action : 5122 €	4000 €	2000 €		100 650 €	3 000 €	
Les Retrouvailles 8 rue des Iris 59000 Lille	Elle a pour but de lutter contre l'isolement des personnes âgées et retraitées du secteur du vieux sud" de Lille sud en leur permettant de se retrouver dans un même lieu autour de différentes animations	Pour les activités générales de l'association : rompre la solitude des personnes âgées par l'organisation de sorties à thèmes ainsi que les jeux de sociétés. Le club est ouvert tous les mardis et jeudis de 14 h à 17 h environ 72 personnes sont présentes	460 €	460 €	**Mairie de Quartier :** 400€ **Conseil Général :** 375€	97 650 €	500 €	
Société chorale club orphéonique fivois 10 rue du 14 juillet 59260 Hellemmes	Société d'éducation populaire ayant pour but de faire découvrir la musique et le chant chorale	Activités générales de l'association. Le groupe de musiciens se compose de 20 personnes qui se déplacent dans les clubs et les maisons de retraite privées et publiques à but non lucratif afin de distraire les personnes âgées tout en les faisant participer aux chants. Pour le centenaire de l'association, l'association compte organiser une représentation à la mairie de quartier de Fives le samedi 23 avril.	600 €	230 €	**Culture :** 600 € **Conseil Général :** 70 €	97 150 €	600 €	

486

Nom et Adresse de l'Association	Activités Générales de l'Association	Action à financer	Subvention sollicitée	Subvention accordée précédemment par la ville	Autres financements	Etat des crédits	Proposition de l'Elu	Avis de la commission Observations
Université du Temps Libre 9-11 rue Angelier 59046 Lille Cedex	Favoriser par l'accès à la culture, la participation active d'un large public à une société en constante et rapide évolution. Dans cette perspective, elle s'ouvrira à l'ensemble des connaissances, des activités et des préoccupations du monde contemporain	Activités générales de l'association : Organisation d'activités culturelles pour les séniors : 100 conférences à Lille, 23 conférences à Roubaix, Tourcoing, Villeneuve d'Ascq, 9 sorties pédagogiques, 12 visites de musées, 7 ateliers (internet, musique, cinéma, multimédia, conversation anglaise, philosophie, espéranto). 250 adhérents lillois	3 500 €	3050 €	**Culture :** 1 500 € **Conseil Général :** 9 000 € **Crédit Mut** 1 200 € **Mairies :** 3 699 €	96 550€	3 500 €	
Vieillir Autrement 61 rue de la Justice 59000 Lille	Favoriser le rapprochement entre personnes de générations et de cultures différents, dans le respect de leur identité individuelle et collective.	Mise en place d'ateliers intergénérationnels autour du livre entre les personnes âgées de la résidence Alphonse Daudet et les enfants du centre d'accueil Lino Ventura dans le but de créer un lien social entre plusieurs générations vivant dans le même quartier. 1 séance tous les 15 jours de 15h à 16h30, goûter compris. 25 personnes sont concernées tous lillois. Coût de l'action ; 6 200 €	5 400 €	1ère demande	**Conseil Général** : 400€ **CNASEA** : 400€	93 050 €	1 000 €	
VLAN 139 rue Colbert 59000 Lille	Promouvoir les activités culturelles, sportives et sociales pour contribuer à l'épanouissement de tous dans un esprit de neutralité.	Pour la mise en place d'un secteur informatique nécessaire à une initiation internet. 52 personnes sont intéressées par cet atelier. Coût de l'action : 4 296 € Pour le remplacement de la chaudière. 1050 personnes sont concernées 50% de lillois. Coût de l'action : 3 414 € Une subvention exceptionnelle pour le 35ème anniversaire de l'association pour financer un repas ainsi qu'un concert donnés par l'Ensemble de Jazz de la Musique Internationale du SHAPE.	5 000 €	1 530 €	**Conseil Général :** 5 000€	92050 €	2 530 €	

Restant dû : 89 520 €

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/384
OBJET

Club de Retraités Lannoy
Convention de partenariat
avec le Centre Social Mosaïque

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Soucieuse de répondre aux besoins des personnes retraitées, la Ville de Lille soutient fortement toutes les actions visant à développer l'offre d'animation proposée aux Seniors.

Dans cette optique et afin de contribuer au rapprochement des générations dans le quartier de Fives, le Centre Social Mosaïque, relocalisé Square des Mères dans des locaux appartenant à la Ville de Lille, s'est vu proposé d'accueillir le Club Municipal de Retraités Lannoy dans ses locaux.

Cet accueil réalisé à titre gratuit, repose sur un projet commun d'accueil et d'animation élaboré en concertation et respectant les objectifs des deux structures.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 2 mai 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la signature de cette convention de partenariat par Madame Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Adjointe au Maire déléguée aux Retraités et Personnes Agées.

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée
aux Retraités et Personnes Agées

Marie-Christine STANIEC

Réception en Préfecture le 31 MAI 2005

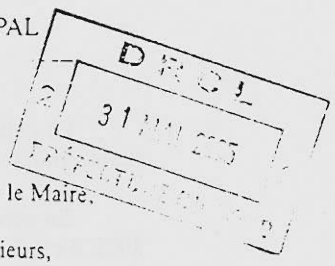
Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Retraités
et Personnes Agées

Marie-Christine STANIEC

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 23 mai 2005
N° 05/385
OBJET :

Rendez-vous du Sébastopol - Convention de partenariat avec TF Organisation

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille, soucieuse de répondre aux besoins des personnes retraitées, a fortement développé l'activité et l'animation des clubs municipaux et associations de 3ème âge.

Actuellement, plus de 660 personnes fréquentent les clubs municipaux et près de 3.000 adhèrent aux associations du 3ème âge subventionnées par la Ville de Lille.

Dans l'avenir, la Ville envisage de favoriser plus encore la participation des Seniors à toute sorte d'activités culturelles, sportives et de loisirs. A cette fin, un dispositif de type « Pass'Seniors » va être créé. Ce dispositif permettra aux retraités d'accéder à des activités variées (spectacles, activités artistiques ou sportives, ateliers ou cours thématiques...), à des horaires adaptés et des tarifs préférentiels.

Dans ce cadre, les « Rendez-vous du Sébasto » proposés au Théâtre Sébastopol par TF Organisation, présentent un intérêt particulier pour la Ville et ses seniors.

Cette offre de spectacles est en parfaite adéquation avec le projet politique évoqué ci-dessus, à savoir de diversifier la nature des activités proposées aux retraités, tout en leur garantissant des conditions d'accès facilitées.

La Ville souhaite donc apporter une participation financière aux abonnements annuels achetés par les seniors lillois et hellemmois et pour cela organiser un dispositif de réduction en partenariat avec TF Organisation. Un dispositif similaire est également prévu par la commune associée de Lomme.

La prise en charge prévue par la Ville, dans l'attente de la mise en place d'un dispositif plus général, est la suivante :

- personnes lilloises et hellemmoises âgées de +65 ans et non imposables : prise en charge de la totalité de l'abonnement annuel (90 €)
- personnes lilloises et hellemmoises âgées de +65 ans imposables et personnes lilloises et hellemmoises âgées entre 60 et 65 ans : prise en charge par la Ville de l'abonnement annuel à hauteur de 20 €.

Le coût total prévisionnel de cette action pour la Ville est évalué à 66 000 euros.

La dépense sera imputée sur le chapitre 65 article 6574 fonction 61 enveloppe 1045 – actions en direction de personnes âgées - subventions.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 02 mai 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la signature de cette convention de partenariat par Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée aux Retraités et Personnes Agées.

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 31 MAI 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire
L'Adjointe déléguée aux Retraités et
Personnes Agées

Marie-Christine STANIEC

Par Délégation du Maire
L'Adjointe déléguée aux Retraités et
Personnes Agées

Marie-Christine STANIEC

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/386
OBJET

Subventions destinées aux associations à caractère social – Action sociale-Logement

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville de Lille au titre de l'année 2005 a été sollicitée sous forme de subvention par diverses associations pour la réalisation d'actions à caractère social.

Chaque action a fait l'objet d'un projet présenté sous forme de dossier. Les objectifs et engagements sont repris dans les conventions et avenants correspondants.

La politique de l'Habitat entamée sur la Ville de Lille depuis quelques années au regard des difficultés rencontrées par la population s'articule autour de plusieurs axes : construction de logements neufs, récupération de logements vacants, remise en état de logements insalubres et indécents en partenariat ou en contrainte des propriétaires privés.

L'Action sociale liée au logement s'inscrit dans cette démarche sur deux axes :

- **Aide à l'accès au logement**, il s'agit de continuer à **accompagner les plus fragiles dans leurs démarches de recherche de logement**, à la fois en termes d'accompagnement social et de garanties financières adaptés à la situation particulière des personnes. Les limites actuelles des possibilités d'accès au logement social nous incitent à développer le relogement dans le parc privé lorsque celui-ci est possible, ce qui suppose dés lors une qualification des usagers dans la relation locative avec les propriétaires privés.

- **Aide au maintien dans le logement**, la Ville entend **promouvoir toute action de prévention des expulsions et de lutte contre l'insalubrité et l'indécence**, notamment sur l'habitat privé ancien. La médiation locative apparaît dans ce contexte comme une réponse pertinente aux besoins à la fois exprimés par les locataires et les propriétaires

Les dépenses correspondantes seront imputées et réparties de la manière suivante :

Sur le chapitre 65 - Article 6574 –Fonction 523 –Enveloppe 18168 – Action d'aide à l' Accès au logement

- OSLO **11 357.60 €**

OSLO est une association dont l'activité principale est l'accompagnement spécifique et individualisé des personnes en grandes difficultés pour leur accès et/ou leur maintien dans un logement autonome. Son territoire d'intervention est principalement centralisé sur la ville de Lille.

Plusieurs actions font l'objet d'une subvention :

- « RLS : Réinventer le Logement Social » 3418.30 €
(un acompte de 3060.70 € a été versé par décision du Conseil Municipal du 31 Janvier 2005)

Ce dispositif « Réinventer le Logement Social » favorise l'accès au logement des familles en difficultés en mobilisant tous les champs de l'insertion. Il s'agit principalement de logements nécessitant des travaux de troisième œuvre (tapisserie, peinture...) proposés à des familles présentant des savoir-faire techniques permettant une auto-réhabilitation de ces logements.

- « SARL » 7939.30 €
(un acompte de 3060.70 € a été versé par décision du Conseil Municipal du 31 Janvier 2005)

Il s'agit d'un accompagnement social de jeunes de 18 à 25 ans en logement tremplin avec pour objectif le relogement autonome après stabilisation du projet socioprofessionnel. Cet accompagnement dans le nouveau logement peut avoir une durée de 6 à 24 mois.

- GRAAL **6780.4 €**
(un acompte de 1219.6 € a été versé par décision du Conseil Municipal du 31 Janvier 2005)

Le Groupe de Recherche pour l'Aide et l'Accès au Logement (GRAAL) a pour objectif de faciliter l'accès et le maintien dans un logement autonome à toute personne en situation de précarité et nécessitant un accompagnement social. Elle sensibilise et informe les personnes et réfléchit avec l'ensemble des partenaires aux problèmes rencontrés, aux solutions existantes et propose les actions à mener.

Sur le chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 523 - Enveloppe 18169- Action d'aide au Maintien dans le logement

- OSLO **43 063.62 €**

OSLO est une association dont l'activité principale est l'accompagnement spécifique et individualisé des personnes en grandes difficultés pour leur accès et/ou leur maintien dans un logement autonome. Son territoire d'intervention est principalement centralisé sur la ville de Lille.

Plusieurs actions font l'objet d'une subvention :

- « Accompagnement social lié au logement » : 22463.62 €
(un acompte de 5536.38 € a été versé par décision du Conseil Municipal du 31 Janvier 2005)

Elle correspond au fonctionnement de l'association et vise le suivi de 400 familles dans le cadre d'un accompagnement social spécifique.

- « Ecole des locataires » 5600.00 €
(un acompte de 1400 € a été versé par décision du Conseil Municipal du 31 Janvier 2005)

Elle met en œuvre des activités collectives, avec un mode pédagogique actif et participatif basé sur l'adhésion volontaire des participants.

Le but est de permettre aux locataires et futurs locataires, par l'information, la formation et l'éducation, d'adopter une attitude adaptée à leur statut en leur faisant appréhender leurs droits et obligations.

- « Accompagnement des lillois désocialisés » 15 000.00 €

Ce nouveau dispositif qui reprend une partie de l'action 2004 intitulée « Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale », a vocation à s'inscrire en complémentarité des actions menées par les Directions de l'Habitat et de l'Action Sociale de la ville de Lille. Il s'agit d'une action d'accompagnement dans le cadre de la lutte contre l'indécence et l'insalubrité en faveur des personnes vivant dans des conditions à la limite de la marginalité.

L'objectif de cette action est de pouvoir redynamiser des familles en rupture de lien social.

- CAL-PACT **89 148.00 €**

L'association a pour objet la mise en état d'habitabilité, la restauration, l'équipement et la création d'une offre nouvelle de logements, destinée aux personnes ou familles modestes ou défavorisées, par acquisition, prise à bail et/ou gestion, pour soi-même et/ou pour le compte de tiers.

Plusieurs actions sont proposées :

- « Gestion sociale de proximité » 77 000.00 €

Elle a pour objectifs d'optimiser les capacités de maintien dans le logement des publics logés dans le patrimoine du PACT, de veiller aux évolutions susceptibles de développer ou d'affecter ces capacités, d'assurer les apprentissages aux notions de droits et devoirs locatifs et enfin, de mettre le locataire en situation d'acteur responsable.

- « Mise en œuvre de parcours Logement et Insertion » 12148 €

Cette action nouvelle vise à assurer la mise en œuvre de parcours résidentiels et d'insertion pour des populations exclues de manière durable des dispositifs d'habitat. Les objectifs sont le relogement de 15 familles et l'insertion sociale et professionnelle par l'association à l'ensemble du processus logement.

- APU VIEUX-LILLE **5085.31 €**
(un acompte de 914.69 € a été versé par décision du Conseil Municipal du 31 Janvier 2005)

L'APU Vieux Lille a pour but la promotion de la solidarité des habitants, l'expression de ceux-ci et leur prise de responsabilité en matière d'habitat et de cadre de vie, œuvrer au maintien de la population sur place, à l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie et enfin de promouvoir le logement social.

L'action « Faire vivre la solidarité des habitants » vise deux objectifs:

- La mise en œuvre de la solidarité des habitants envers d'autres habitants rencontrant des difficultés liées à leur logement et à leur environnement.
- L'accueil des locataires ou propriétaires occupants en difficultés relatives au logement.

- APU WAZEMMES **4223.22€**
(un acompte de 1776.78 € a été versé par décision du Conseil Municipal du 31 Janvier 2005)

Cette association a pour but de regrouper les habitants du quartier de Wazemmes qui travaillent à la restructuration de leur quartier en permettant l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, le maintien sur place des habitants, l'accompagnement social lié à l'accès au logement, l'accueil d'une population nouvelle et le développement de la vie sociale.

L'action « Aide au maintien dans les lieux » vise à favoriser l'accès au droit et à l'information des locataires exclus des services de droit commun par un accueil de proximité, une action pédagogique, un accompagnement social et le développement du partenariat.

- DAL **3451.18 €**

L'association DAL est une association de défense du droit au logement pour tous notamment les mal-logés, sous logés, expulsables ou expulsés.

La ville est sollicitée pour deux actions :

- « Droit au logement pour tous » 2451.18 €
(un acompte de 548.82 € a été versé par décision du Conseil Municipal du 31 Janvier 2005)

Cette action correspond au fonctionnement d l'association.

- « 10 ans de lutte pour le DAL » 1000 €

Cette action correspond au financement de la manifestation célébrant leur 10ème anniversaire à la maison folies de Wazemmes

Il est demandé d ' autoriser :

- **Le versement de la cotisation à l'association O.S.L.O. soit 75.00 € sur le chapitre 11 Article 6281 –Fonction 523 - Enveloppe 14418-Campagne Adhésion à une association La ville de Lille s'acquitte de la cotisation lui permettant d'avoir le statut d'adhérent à l'association**

- **le versement de ces subventions**

- **La signature d'une nouvelle convention avec l'association C.A.L P.A.C.T**

- **la signature des avenants présentés avec les associations OSLO, GRAAL, APU-VIEUX LILLE, APU WAZEMMES, DAL**

- **Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, Madame l'Adjointe au Maire, Déléguée à l'Action Sociale liée au Logement, à signer les conventions et avenants avec les associations précitées.**

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 31 MAI 2005

Par Délégation du Maire
L'Adjointe au Maire
déléguée à l'action Sociale
liée au logement

Affiché en Mairie le

MAIRIE DE LILLE

MC STANIEC-WAVRANT

Par Délégation du Maire
L'Adjointe au Maire
déléguée à l'action Sociale
liée au logement

MC STANIEC-WAVRANT

Enveloppe 18168« Aide à l'accès au logement»

Association	Activité générale de l'association	Action financée	Budget de l'action	Principaux partenaires sollicités	Subvention sollicitée	Subvention 2004	Proposition 2005	Acompte 2005	Reste à verser	Avis de la Commission
OSLO 284 rue Pierre Legrand Lille	Accompagnement spécifique et individualisé des personnes en grandes difficultés pour leur accès et/ou leur maintien dans un logement autonome.	« RLS : Réinventer le Logement Social » Accompagnement de publics en difficulté d'accès au logement avec autoréhabilitation.	49590 €	Ville de Lille Conseil Général FASILD	8000 €	6479 €	6479 €	3060.70 €	3418.30 €	3418.30 €
OSLO 284 rue Pierre Legrand Lille	Accompagnement spécifique et individualisé des personnes en grandes difficultés pour leur accès et/ou leur maintien dans un logement autonome.	« SARL : Service d'Accueil et de Réinsertion par le Logement » Résidence sociale pour publics jeunes.	295316 €	Ville de Lille Conseil Général FSL DDASS DDE DRASS (PRAPS) FASILD CAF (APL)	11000 €	11429 €	11000 €	3060.70 €	7939.30 €	7939.30 €
GRAAL 12 rue d'Esquermes Lille	Faciliter l'accès et le maintien dans un logement autonome à toute personne en situation de précarité et nécessitant un accompagnement social. Sensibilisation et information des personnes. Réflexion avec l'ensemble des partenaires des problèmes rencontrés, solutions existantes...	« Aide à l'accès au logement » Accompagnement de publics en difficulté d'accès au logement.	547198 €	Ville de Lille Ville de Roubaix Ville de Tourcoing Conseil Régional Conseil Général Etat FASILD CAF	15245 €	6098 €	8000 €	1219.6 €	6780.40 €	6780.40 €

Enveloppe 18169« Aide au maintien dans le logement»

Association	Activité générale de l'association	Action financée	Budget de l'action	Principaux partenaires sollicités	Subvention sollicitée	Subvention 2004	Proposition 2005	Acompte 2005	Reste à verser	Avis de la Commission
OSLO 284 rue Pierre Legrand Lille	Accompagnement spécifique et individualisé des personnes en grandes difficultés pour leur accès et/ou leur maintien dans un logement autonome.	« Accompagnement Social lié au Logement » Fonctionnement général de l'association.	32800 €	Ville de Lille Ville de St André Ville de Mons LMCU DRASS (PRASE et PRAPS) Conseil Général CLI de Lille, de la Madeleine et d'Hellemmes DDTE DDE DDASS	28000 €	27310 €	28000 €	5536.38 €	22463.62 €	22463.62 €
OSLO 284 rue Pierre Legrand Lille	Accompagnement spécifique et individualisé des personnes en grandes difficultés pour leur accès et/ou leur maintien dans un logement autonome.	« Ecole des locataires » Action collective de formation et d'information.	169328€	Ville de Lille Conseil Général CLI de Lille DRASS	7000 €	7371 €	7000 €	1400 €	5600 €	5600 €
OSLO 284 rue Pierre Legrand Lille	Accompagnement spécifique et individualisé des personnes en grandes difficultés pour leur accès et/ou leur maintien dans un logement autonome.	« Accompagnement des lillois désocialisés » Action spécifique destinée aux publics marginaux.	48600€	Ville de Lille DDE	35600 €	12698 €	15000 €	–	15 000 €	15 000 €
CAL-PACT 201 rue des Postes Lille	Mise en état d'habitabilité, restauration, équipement et création d'une offre nouvelle de logements. Destinataires : personnes ou familles modestes ou défavorisées .	« Gestion Sociale de Proximité » Fonctionnement général de l'association.	152719 €	Mairies de quartier DDE CAF de Lille	86404 €	77000 €	77000 €	–	77 000 €	77 000 €

497

Enveloppe 18169« Aide au maintien dans le logement»

Association	Activité générale de l'association	Action financée	Budget de l'action	Principaux partenaires sollicités	Subvention sollicitée	Subvention 2004	Proposition 2005	Acompte 2005	Reste à verser	Avis de la Commission
CAL-PACT 201 rue des Postes Lille	Mise en état d'habitabilité, restauration, équipement et création d'une offre nouvelle de logements. Destinataires : personnes ou familles modestes ou défavorisées .	« Mise en œuvre de parcours Logement et Insertion » Action spécifique destinée aux publics en très grande difficulté.	18935 €	Ville de Lille Conseil Général LMCU Préfecture DDE CDC CAF ...	12148 €	77 000 €	12148 €	-	12148 €	12148 €
APU Vieux- Lille 53 rue du Metz Lille	L'APU Vieux Lille a pour but : - la promotion de la solidarité des habitants - promouvoir l'expression des habitants et leur prise de responsabilité en matière d'habitat et de cadre de vie - œuvrer au maintien de la population sur place, à l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie - promouvoir le logement social.	« Faire vivre la solidarité des habitants » Action d'accompagnement des publics en difficulté de maintien dans leur logement.	75904 €	Ville de Lille CUDL : Service logement et service « Ville renouvelée et habitat » Conseil Général Conseil Régional DRASS Préfecture DDE FASILD	18119 €	4 573,47 €	6000 €	914.69 €	5085.31 €	5085.31 €
APU WAZEMMMES 90 rue racine Lille	Regroupe les habitants du quartier de Wazemmes qui travaillent à la restructuration de leur quartier en permettant d'améliorer l'habitat et le cadre de vie. Accompagnement social lié à l'accès au logement. Accueil d(une population nouvelle et le développement de la vie sociale.	« Aide au maintien dans les lieux » Action d'accompagnement des publics en difficulté de maintien dans leur logement.	47750 €	Ville de Lille Conseil Général : FSL, CLI, FASILD Préfecture FAS DDJS CNASEA	9000 €	8883.90 €	6000 €	1776.78 €	4223.22 €	4223.22 €

DRCL 2 31 MAI 2005 ENREGISTRE PAR LE CEDEX

498

Enveloppe 18169« Aide au maintien dans le logement»

Association	Activité générale de l'association	Action financée	Budget de l'action	Principaux partenaires sollicités	Subvention sollicitée	Subvention 2004	Proposition 2005	Acompte 2005	Reste à verser	Avis de la Commission
DAL 68 rue du marché Lille	Association de défense du droit au logement pour tous : les mal logés, les sous-logés, les expulsables ou expulsés.	« Droit au logement pour tous » Fonctionnement général de l'association.	110396.68 €	Ville de Lille Conseil Régional Conseils Généraux du Nord et du Pas de Calais Ville Onnaing FASILD FRDVA	5400 €	2744.08 €	3000 €	548.82 €	2451.18	2451.18
DAL 68 rue du marché Lille	Association de défense du droit au logement pour tous : les mal logés, les sous-logés, les expulsables ou expulsés.	« 10 ans de lutte pour le DAL » Manifestation ponctuelle autour du 10ème anniversaire de l'association.	4700 €	Ville de Lille FIH	2500 €	-	1000 €	-	1000 €	1000 €

499

VILLE DE LILLE

500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/387
OBJET

Versement d'une subvention
à l'Association D'Information
sur le Logement (ADIL) du Nord

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

L'ADIL du Nord à travers son antenne de Lille remplit une fonction importante d'information et de conseil impartial en matière de logement auprès des particuliers. Elle renseigne ainsi gratuitement les particuliers lillois sur toute question juridique, financière, fiscale ou technique relative à leur logement.
A ce titre, l'ADIL du Nord - Antenne de Lille aide à prévenir les difficultés liées au logement :

- meilleure sécurisation des projets d'accession à la propriété,
- information des propriétaires et occupants sur leurs droits et devoirs,
- meilleure information des investisseurs,
- information sur les aides financières existantes...

En mettant à disposition des Lillois des conseillers juridiques et financiers, l'ADIL constitue donc un acteur important de la régulation de l'habitat privé. Cette association s'inscrit par ailleurs activement dans différentes actions menées actuellement par la Ville de Lille en matière d'habitat et de logement :

- permanences dans plusieurs mairies de quartier,
- participation à l'action de lutte contre l'habitat insalubre et indécent,
- participation à la démarche de promotion du développement durable dans l'habitat, à travers notamment sa participation à l'étude de faisabilité « logement témoin pour un habitat durable »,
- participation à l'audit qualité de services habitat à destination des particuliers, démarche visant à structurer un pôle de services réactifs et aisément identifiables par les habitants en matière d'habitat et de logement.

Pour poursuivre cette activité, l'ADIL sollicite le soutien financier de la Ville.

En accord avec la commission de la Solidarité et du Projet Educatif qui s'est réunie le 2 mai 2005, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Attribuer une subvention pour un montant de 30.490 euros, identique à l'année antérieure, sur un budget global de 1.578.600 euros ;
- Autoriser Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, Madame l'Adjointe déléguée à l'Action Sociale liée au logement, à signer le projet de convention ci annexé ;
- Imputer la dépense en un versement sur la ligne budgétaire « subvention à l'association d'information sur le logement » : chapitre 65, article 6574, fonction 72, enveloppe 13626.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 31 MAI 2005

Par Délégation du Maire
L'Adjointe déléguée à la Solidarité

Marie-Christine STANIEC-WAVRANT

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire
L'Adjointe déléguée à la Solidarité

Marie-Christine STANIEC-WAVRANT

DRCL
31 MAI 2005
PRÉFECTURE DU NORD

VILLE DE LILLE

502

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/388
OBJET

Contrat de Ville 2005 - Annulation partielle des décisions de financement

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal, par délibération n° 05/194 en date du 7 mars 2005, a adopté le programme d'actions retenu au titre du Contrat de Ville pour l'année 2005.

Depuis cette décision, il s'est avéré que deux structures associatives, pourtant désignées comme bénéficiaires d'une subvention dans le cadre précité, ne seront pas en mesure de mettre en œuvre le projet d'action retenu par la Ville de Lille.

Le détail des associations, actions et subventions concernées figure ci dessous :

Quartier	*Maître d'ouvrage*	*Intitulé de l'action*	*Montant de la subvention allouée*
Bois Blancs	*VIA CARTOLINA*	*Fêtes et loisirs d'hier et d'aujourd'hui aux Bois Blancs (expo-photos aux fenêtres du quartier) et je veux mon quartier propre (état des lieux, exposition itinérante dans les lieux publics du quartier)*	*1.000 €*
Tous Quartiers	*Institut Lillois de l'Education Permanente*	*Réseau associatif des quartiers Moulins Wazemmes - Alphabétisation et lutte contre l'illettrisme*	*3.420 €*

En conséquence et en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 28 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'annuler le versement des subventions allouées, selon les termes de la délibération 05/194 du 7 mars 2005, au bénéfice des structures reprises ci-dessus.

Réception en Préfecture le 31 MAI 2005

Affiché en Mairie le 1 MAI 2005

Par Délégation du Maire
L'Adjoint délégué à
la Politique de la Ville

Walid HANNA

Par Délégation du Maire
L'Adjoint délégué à
la Politique de la Ville

Walid HANNA

503

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/389
OBJET

Contrat de Ville / Programmation 2005
Fonds d'Initiatives Habitants / Subventions

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Parmi les opérations retenues dans le cadre de la Programmation 2005 du Contrat de Ville figure notamment le Fonds d'Initiatives Habitants, également dénommé Fonds de Participation des Habitants, doté d'une enveloppe budgétaire spécifique d'un montant maximum de 23 000 € par quartier, financé à 70% par l'Etat et la Région et destiné à permettre la mise en oeuvre rapide des initiatives des habitants ou des associations des quartiers prioritaires (Bois Blancs, Faubourg de Béthune, Fives, Lille Sud, Moulins et Wazemmes).

Les objectifs du Fonds sont de :

- Favoriser les prises d'initiatives de groupes d'habitants par une aide financière souple et rapide,
- Promouvoir les capacités individuelles et collectives à s'organiser, monter des projets, argumenter,
- Renforcer les échanges entre associations et habitants,

Afin de permettre la mise en oeuvre rapide des opérations retenues au titre du Fonds d'Initiatives des Habitants et en accord avec les Conseils de Quartier de Fives et de Wazemmes ainsi que celui de la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 28 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'allouer de la manière suivante les subventions de la Ville aux organismes supports d'opérations concernés pour les actions désignées dans le tableau ci-joint,

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65 - article 6574 - fonction 824 - enveloppe 12723 sur la ligne intitulée « Fonds d'Initiatives Habitants - subventions » du budget Communal.

Réception en Préfecture le 31 MAI 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

ADOPTEE à l'unanimité

Par Délégation du Maire
L'Adjoint délégué à
la Politique de la Ville

Walid HANNA

Par Délégation du Maire
L'Adjoint délégué à
la Politique de la Ville

Walid HANNA

Quartier	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Descriptif de l'action	Coût de l'action	Subvention proposée
Fives	La Chambre d'Echo	Pimcoeur au foyer du peule	Pimcoeur, personnage né le 21 juin 2003 au Palais Rihour, jouera à l'alto baroque les 1ères et 2èmes suites de Bach. Une artiste mettra en chorégraphie les danses qui les composent. Un épisode de la vie de Pimcoeur	850 euros	595 euros
Wazemmes	Association Vacances Loisirs Formation (AVLF)	Cirqu'en rue	Permettre à 14 jeunes (7 filles/7 garçons) de 12 à 16 ans de s'initier aux arts du cirque et de la rue, et de transmettre leur savoir, lors d'un camp itinérant dans différentes colonies	850 euros	750 euros

505

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/390
OBJET
Ville de Lille
Programme "Nos Quartiers d'Eté"
Subventions

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Depuis seize ans, l'opération "Nos Quartiers d'Eté", menée conjointement par l'Etat et le Conseil Régional, remporte un franc succès.

En effet, ce dispositif permet aux associations œuvrant sur les territoires de la Politique de la Ville de s'inscrire dans une démarche participative favorisant la reconnaissance de leur savoir-faire en matière d'animation de la vie d'un quartier, d'une ville, et même d'une région.

Les projets portés par les structures précitées consistent en l'organisation estivale d'événements à caractère festif tels qu 'une manifestation sportive, culturelle et artistique ; une fête ou encore un repas de quartier ...

Ce programme d'actions, élaboré au bénéfice des publics lillois qui n'ont pas la possibilité de partir en vacances, a été arrêté par la Ville de Lille. Il sera présenté pour instruction au Conseil Régional et à l'Etat, partenaires financiers de la Ville dans le cadre du dispositif précité.

Il est le fruit d'une instruction menée de concert par les services Politique de la ville et Jeunesse - Animation qui en assurent la coordination et le cofinancement.

La participation de la Ville s'élève donc à 34 722 euros et mobilise les crédits des délégations "Animation – Jeunesse" et "Politique de la Ville" à hauteur respective de 11 000 euros et 23 722 euros.

La sollicitation financière de l'Etat et de la Région s'élève à 117 230 euros et le coût total du programme représente 343 035,82 euros.

En conséquence et en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 28 avril 2005, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'adopter le programme d'actions élaboré dans le cadre du dispositif "Nos Quartiers d'Eté" au titre de l'année 2005, étant précisé que chaque opération a fait l'objet d'un dossier particulier qui peut être consulté dans les services relevant de la Direction Jeunesse – Animation, Cultures Urbaines, Intégration et Politique de la Ville,

.../...

- d'allouer à chaque association ou structure Maître d'ouvrage support de l'action concernée la subvention correspondant à la participation de la Ville conformément à la répartition figurant dans les tableaux joints en annexe.
  Les conventions et avenants concernant le versement des subventions aux associations suivantes seront présentées ultérieurement par les services pilotes dans une délibération prise par ailleurs : Association Projet - le nouveau centre social, les Animateurs de l'Environnement, Maison de quartier-centre social Rosette de Mey, les Francas du Nord, Centre Social Lazare Garreau, Centre Social Arbrisseau, Eolie Songe, Association Initiative Bricolage Habitat, Centre social Mosaïque, Maison de Quartier de Fives, CAL-PACT, Centre Social Marcel Bertrand, Association pour la gestion de l'équipement de quartier sur Moulins-Est.

- de solliciter le concours financier de l'Etat, de la Région, ou de tout autre partenaire susceptible d'apporter son soutien dans le cadre du dispositif "Nos Quartiers d'Eté"

- d'imputer la dépense correspondante à la participation de la Ville sur la ligne intitulée « Politique de la Ville – Subventions à divers organismes » – chapitre 65 – article 6574 – fonction 824 - Enveloppe 13881.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 31 MAI 2005

Affiché en Mairie le 24 MAI 2005

Par Délégation du Maire
L'Adjoint délégué à
la Politique de la Ville

Walid HANNA

Par Délégation du Maire
L'Adjoint délégué à
la Politique de la Ville

Walid HANNA

Nos quartiers d'été 2005

Intitulé de l'action	Descriptif de l'action	Maître d'ouvrage	Quartier	Coût de l'opération	Ville de Lille	Etat / Région	autres financeurs
Nos quartiers d'été Faubourg de Béthune	Six semaines d'Animation Thématiques : sportive, danses et cirque, 2 semaines de jeux, prévention routière , découverte de pratiques artistiques. Chaque semaine sera ponctuée d'un temps fort et festif	Association Projet- Le nouveau centre social	Faubourg de Béthune	20 945,00 €	- €	13 450,00 €	7 495,00 €
Nos quartiers d'été Bois-Blancs	Fête de l'environnement le 23 juillet sur le thème " les déplacements" avec la réalisation de carnets de voyages par les habitants	Les Animateurs de l' Environnement	Bois Blancs	37 979,00 €	2 300,00 €	10 278,00 €	25 401,00 €
Un été aux Bois-Blancs	Organisation de 2 repas de quartier les 6 et 27 août, et mise en œuvre d'ateliers d'expression (mosaïques création de vêtements , vidéo) et stage de percussions	Maison de quartier-Centre social Rosette de Mey	Bois Blancs	31 895,00 €	3 500,00 €	5 000,00 €	22 395,00 €
La folie des fêtes	Stages avec l'association MONTEVIDEO	Les Francas du Nord	Lille Sud	4 500,00 €	- €	4 500,00 €	- €
La plage de Lille-Sud	du 6 au 15 juillet animation du site de la plage: le jardin du vent, sports et culture sur le thème du Brésil et soirée de clôture avec repas et concert brésilien	Centre Social L.Garreau	Lille Sud	6 800,00 €	1 000,00 €	3 950,00 €	1 850,00 €
Repas Familiaux autour du Monde	Pour rester dans la thématique choisie sur le quartier : les 5 continents , cinq repas et animations seront organisés sur les sites de Résidence -sud, Arbrisseau, S.Verhurst, Wagner et le Fg de Douai	Centre Social Arbrisseau	Lille Sud	8 500,00 €	1 000,00 €	4 010,00 €	3 490,00 €
Village du Monde	Journée festive le 29 juillet sur le site de la Halle de glisse, le village accueillera des associations représentatives des cinq continents; musiques, jeux traditionels et dégustation de mets ponctueront cette journée	Partenariat St-Louis du Sénégal	Lille Sud	7 458,00 €	738,00 €	5 000,00 €	1 720,00 €
Le Géant de Lille-Sud activités d'été	Réalisation de trois épisodes du conte musical du parcours initiatique du géant : le Brésil,l'Afrique et les Etats-Unis et illustrations de ces épisodes	Eolie Songe	Lille Sud	22 412,00 €	944,00 €	10 362,00 €	11 106,00 €

Nos quartiers d'été 2005

Intitulé de l'action	Descriptif de l'action	Maître d'ouvrage	Quartier	Coût de l'opération	Ville de Lille	Etat / Région	autres financeurs
Lille-Wazété	Animation proposées pendant le mois de juillet par les associations du quartier à la maison Folie de Wazemmes afin d'inciter les habitants à fréquenter ce lieu	Association Initiative Bricolage Habitat	Wazemmes	60 457,82 €	7 500,00 €	15 000,00 €	37 957,82 €
Fêtes ,danses et traditions	Du 4 au 26 août, 5 temps fort : les 5,21,28/07 et 11, 25/08 seront organisés avec des goûters, spectacles , concerts et bals et deux sorties culturelles par mois	Centre Social Mosaïque	Fives	12 435,00 €	1 480,00 €	4 580,00 €	6 375,00 €
FESTIFIVES	Cinq actions en juillet et août: 2 concerts les 13/07 et 12/08 place Caulier, stage et ateleirs avec Montévidéo, après-midi festif " Faite de la Vitalité" préventio et informations sur l'hyglène et la nutrition, Festifoot les 21 et 22/07 au stade Bartte	Maison de Quartier de Fives	Fives	33 734,00 €	2 800,00 €	8 000,00 €	22 934,00 €
Délit de Friche	Réalisation d'une partie de la fresque sur le mur de Fives Babcok	Fêtes le Mur	Fives	2 950,00 €	500,00 €	1 500,00 €	950,00 €
Le papier Bleu	Travail de reportage sur le quartier pour la création d'articles et de photos avec l'objectif de réaliser une maquette imprimée qui sera remise lors de la fête de clôture	CAL-PACT	Fives	1 350,00 €	450,00 €	850,00 €	50,00 €
Les Olympiades	Le 26 juillet journée festive et sportive avec repas de quartier, place Mariotte	Association d'Animation du petit Maroc	Fives	2 850,00 €	700,00 €	1 500,00 €	650,00 €
l'U.G.C à la Filature	du 4 au 8 juillet ateliers bricolage et décoration pour préparer la Fête du samedi 9 /07qui sera une soirée Cinéma de plein air et un repas de quartier. Le lundi: journée bilan et rangement avec pique-nique et goûter de fin de projet	FIL à FIL	Moulins	3 900,00 €	1 850,00 €	1 000,00 €	1 050,00 €
L'Estivale inter-quartier	Journée festive le 8/7 sur deux sites l'après-midi sur les jardin des Olieux avec Kermesse et de 18 h à 0h00 rue des Meuniers concert et repas de quartier	Centre Social Marcel Bertrand	Moulins	8 550,00 €	2 710,00 €	3 850,00 €	1 990,00 €
Les Moulinades 2005	Organisation de 2 repas de quartier précédés d'après- midi festives et clôturés par un concert , ateliers initiations et pratiques artistiques tels que la danse, le chant, les percussions; les jardins du jeu en lien avec les jardins de lecture	Ass. pour la gestion de l'équipement de quartier sur Moulins-Est	Moulins	22 970,00 €	3 750,00 €	12 400,00 €	6 820,00 €

Intitulé de l'action	Descriptif de l'action	Maître d'ouvrage	Quartier	Coût de l'opération	Ville de Lille	Etat / Région	autres financeurs
Carnaval D'Eté- DO AXE	Carnaval de tous les quartiers, chacun sera représenté par un bloco. Des ateliers- répétitions seront organisés pour sensibiliser les habitants. Une dynamique d'animation , de danse , de musique, de char ou de costumes représentera chaque quartier	Association BEIJU	LILLE	45 350,00 €	- €	8 000,00 €	37 350,00 €
Fête de clôture	Grand rassemblement prévu pour les quartiers lillois : organisation d'un tournoi de pétanque interquartier et soirée guinguette à la de glisse	Ville de LILLE	Sur Moulins et Lille-Sud	8 000,00 €	3 500,00 €	4 000,00 €	500,00 €
			TOTAL	343 035,82 €	34 722,00 €	117 230,00 €	190 083,82 €

2 31 MAI 2005 DRCL PREFECTURE DU NORD

509

510

VILLE DE LILLE

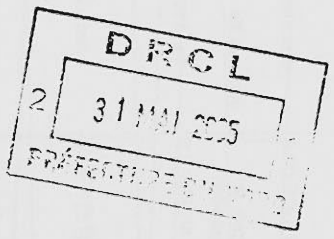
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2005
N° 05/391
OBJET

Centre social parc des Expositions Saint-Sauveur -
Rénovation de l'ancien centre médico scolaire
1, rue Georges Lefebvre à Lille
Avenants lot n° 1 : gros-œuvre -
lot n° 3 : rénovation de façades -
lot n° 4 : menuiseries extérieures aluminium -
lot n° 5 : serrurerie - lot n° 7 : menuiserie bois -
lot n° 8 : plafonds suspendus -
lot n° 9 : sols durs-faïences - lot n° 10 : sols souples -
lot n° 11 : peintures-revêtements - lot n° 14 : électricité -
lot n° 15 : ascenseur

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs



La ville de Lille a approuvé, par délibération n° 99/1023 du 13 décembre 1999, le projet de réaménagement du centre médico scolaire rue Georges Lefebvre en y implantant un centre social et l'école de musique de Lille Centre et autorisé le lancement de l'appel d'offres ouvert pour les travaux à réaliser.

Suite à des aléas techniques et des prestations complémentaires demandées en cours de chantier afin de pérenniser certains ouvrages, des travaux supplémentaires, détaillés ci-dessous, doivent être réalisés.

Lot n°1 - Gros Oeuvre

L'avancement des travaux a mis en avant, suite a un aléa technique, la nécessité de démolir des ouvrages béton enterrés et de décaler le positionnement des pieux de fondation.

Des aléas techniques liés à la réhabilitation conditionnent des modifications qui doivent être apportées dans la cage d'ascenseur : démolition d'about de poutre, démolition d'une tête de maçonnerie existante, raccrochage d'une longrine existante ainsi que la démolition des surépaisseurs de la dalle béton en zone RDC hall et logement, afin de permettre la pose du revêtement de sol.

A la demande des utilisateurs, il est proposé de créer une allée piétonne sur la façade arrière, afin de permettre une évacuation plus aisée des déchets de la halte garderie.

Montant de l'avenant pour la Société **DUJARDIN**

Montant marché initial	Montant de l'avenant	Pourcentage	Nouveau montant marché
358 787,47 € TTC	20 838,89 € TTC	5,81 %	379 626,36 € TTC

Lot n°3 - Rénovation de façades

L'avancement des travaux met en évidence la nécessité de réaliser 2 nouvelles poutres en façade. Les poutres existantes présentant un déformation trop importante, ne permettent pas la pose des châssis en façade.

Montant de l'avenant pour la Société **ETANDEX**

Montant marché initial	Montant de l'avenant	Pourcentage	Nouveau montant marché
68 143,05 € TTC	4 168,06 € TTC	6,12 %	72 311,11 € TTC

Lot n° 4 – menuiseries extérieures aluminium

- Déplacement des ouvrants pompiers
- Remplacement vitrage opalin par du verre transparent en halte garderie
- Châssis fixe supplémentaire près de la porte sortie nouvel escalier

Montant de l'avenant pour la Société **CONSTRU**

Montant marché initial	Montant de l'avenant	Pourcentage	Nouveau montant marché
318.606,12 € TTC	3.401,42 € TTC	1,07 %	322.007,54 € TTC

- **Lot n°5 – serrurerie**

- Portillon supplémentaire grilles.

Montant de l'avenant pour la Société **SECA KOSIADA**

Montant marché initial	Montant de l'avenant	Pourcentage	Nouveau montant marché
41.451,30 € TTC	1.172,08 € TTC	2,83 %	42.623,38 € TTC

Lot n°7 - Menuiserie Bois

A l'avancement des travaux, la pose d'un châssis supplémentaire dans un bureau est demandé par les utilisateurs, afin de permettre une meilleure exploitation des locaux.

Afin de faciliter l'accès à la sous station, la création d'une trappe d'accès est nécessaire.

A la demande des utilisateurs, des clefs supplémentaires doivent être réalisées.

A la demande de la commission de sécurité, des panneaux "interdiction de stationner" doivent être placés au pied du bâtiment afin de libérer la voie d'accès pompiers.

Montant de l'avenant pour la Société **ALEXANDRE**

Montant marché initial	Montant de l'avenant	Pourcentage	Nouveau montant marché
128 661,82 € TTC	8 202,85 € TTC	6,38 %	136 864,67 € TTC

- **Lot n°8 – plafonds suspendus**

- Caisson faux plafond pour intégration des gaines de désenfumage et chauffage

Montant de l'avenant pour la Société **KARPINSKI**

Montant marché initial	Montant de l'avenant	Pourcentage	Nouveau montant marché
151.478,93 € TTC	981,92 € TTC	0,65 %	152.460,85 € TTC

- **Lot n°9 – sols durs - faïences**

- Suppression du carrelage en escalier neuf.
- Réalisation d'une chape dans bureau et local technique

Montant de l'avenant pour la Société **C.R.I.**

Montant marché initial	Montant de l'avenant	Pourcentage	Nouveau montant marché
34.886,35 € TTC	915,81 € TTC	2,63 %	35.802,16 € TTC

Lot n°10 - Sol souples

L'avancement des travaux met en évidence la nécessité de réaliser un rattrapage des supports de dalles existantes dégradées sur les différents niveaux et de réaliser une chape de 110 mm au lieu de 60 mm en halte-garderie pour reprendre les irrégularités du sol existant.

Montant de l'avenant pour la Société **BATI DEKOR**

Montant marché initial	Montant de l'avenant	Pourcentage	Nouveau montant marché
84 200,41 € TTC	11 960,00 € TTC	14,20 %	96 160.41 € TTC

- **Lot n°11 – peintures-revêtements**
- Peinture sol du nouvel escalier.
- Peinture sur béton entrée

Montant de l'avenant pour la Société **BATIDEKOR**

Montant marché initial	Montant de l'avenant	Pourcentage	Nouveau montant marché
81.222,58 € TTC	3.404,72 € TTC	4,19 %	84.627,30 € TTC

Lot n° 14 - Electricité

A la demande d'EDF, une modification des comptages tarifs jaune et bleu est nécessaire. Plusieurs adaptations électriques sont proposées, en accord avec les utilisateurs, afin de permettre une meilleure exploitation des locaux : Ajout de trois blocs prises en salle de musique, pose de 2 colonnes informatiques, création d'une alimentation triphasée pour le four, création d'un branchement téléphone supplémentaire.

Afin d'assurer une meilleure sécurité du bâtiment il est proposer de modifier l'alarme intrusion en modifiant l'implantation de certains radars et en ajoutant un clavier supplémentaire ainsi qu'une modification du système sécurité incendie.

Montant de l'avenant pour la Société **LECOMTE**

Montant marché initial	Montant de l'avenant	Pourcentage	Nouveau montant marché
130 273,94 € TTC	7 427,73 € TTC	5,70 %	137 701,67 € TTC

- **Lot n°15 – ascenseur**

- Contrôle d'accès

Montant de l'avenant pour la Société **SCHINDLER**

Montant marché initial	Montant de l'avenant	Pourcentage	Nouveau montant marché
31.694,00 € TTC	586,04 € TTC	1,85 %	32.280,04 € TTC

Afin d'achever les prestations évoquées ci-dessus, il est demandé au Conseil Municipal, après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 6 avril 2005 pour les avenants aux lots 1, 3, 7,10 et 14 et la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 28 avril 2005 de:

- AUTORISER Madame le Maire ou son adjointe déléguée aux Achats et Marchés Publics, à passer ces avenants d'un montant total de 63 059.52 € T.T.C.
- IMPUTER les dépenses sur l'enveloppe 13558 - chapitre 23 – article 2313 - fonction 422

Réception en Préfecture, le 31 MAI 2005

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie, le 24 MAI 2005

Par délégation du Maire
L'Adjoint délégué aux Maisons de Quartier et Centres Sociaux,

M. BODIOT

Par délégation du Maire
L'Adjoint délégué aux Maisons de Quartier et Centres Sociaux,

M. BODIOT

Impression : Juillet 2005
Service Reprographie - Ville de Lille
Place Roger Salengro - BP 667 - 59033 Lille cedex
Dépôt légal : 2005
N° ISSN : 1241-6274

Prix : 3,80 Euros

Ville de Lille - Service reprographie